

**LE CORPS DE L'ÉLITE SCIENTIFIQUE DE L'UNION
POUR LA DÉMOCRATIE ET LE PROGRÈS SOCIAL**

CES-UDPS

*Sous le Haut Patronage du Président de la République, S.E.M. Félix-Antoine
TSHISEKEDI TSHILOMBO, et sous l'impulsion du Secrétaire Général et Président
a.i. de l'UDPS, Hon. Augustin KABUYA TSHILUMBA*

3^{ème} GRANDE CONFÉRENCE

Thème

PARTENARIAT STRATÉGIQUE USA – RDC

Enjeux, Opportunités & Appropriation Effective

DU 22 AU 23 JUIN 2026 — HILTON KINSHASA

LIVRE DES ARTICLES

« La science au service du peuple »

Copyright © CESU 2026

Les publications des articles de la troisième grande conférence sur le partenariat stratégique USA – RDC jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du Protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Corps de l'Élite Scientifique de l'UDPS (CES-UDPS), sis 382, avenue des Ixoras, 7ème Rue, Limete Résidentiel, Kinshasa. Site : www.ces-udps.net.

Corps de l'Élite Scientifique de l'UDPS (CES-UDPS)

Siège social : Petit Boulevard Lumumba n° 2600, Quartier Résidentiel

Bureau privé : 382, av. des Ixoras, Q/ 7ème Rue Résidentielle, Commune de
Limete

Réf. Place Commerciale, derrière l'hôtel Ixoras — Tél. : +243 899 549 969 /
818 103 501 (WhatsApp)

E-mail : cesudps@gmail.com — Site : www.ces-udps.net — Facebook,
YouTube

Avant-propos

On répète souvent que la République Démocratique du Congo est un « scandale géologique ». C'est vrai. Mais notre plus grande richesse n'est pas enfouie sous le sol du Katanga : elle est dans l'intelligence congolaise. Car le cobalt, le cuivre et le coltan ne valent que par l'intelligence qui décide d'en faire quelque chose. C'est cette conviction qui a fait naître, le 26 septembre 2019, le Corps de l'Élite Scientifique de l'UDPS, avec une devise simple et exigeante : « La science au service du peuple ».

Six ans plus tard, cette devise n'est plus une promesse : c'est un bilan. Plus de cent quarante-sept matinées scientifiques hebdomadaires, deux conférences nationales, deux grandes conférences internationales, vingt-neuf projets structurants proposés au Gouvernement et plus d'un million deux cent mille vues sur nos plateformes. Notre première grande conférence (Rotana Plaza, juillet 2022, « Les défis du développement de la RDC ») a vu huit de ses douze recommandations intégrées au programme du Gouvernement en 2023. La deuxième (Kempinski Fleuve Congo Hôtel, juin 2024, « Les fondamentaux pour une industrialisation effective et durable de la RDC ») en a vu onze reprises dans le Plan quinquennal d'industrialisation 2025-2030. Au total, le CES-UDPS affiche un taux d'adoption de quarante et un pour cent de ses recommandations. C'est un beau chiffre — mais ce n'est pas un sommet, c'est un point de départ.

La troisième Grande Conférence, dont ce volume rassemble les travaux, n'est pas une simple suite logique : elle est d'une nature nouvelle. Pour la première fois, notre conférence ne porte pas sur un débat interne ni sur une ambition que nous formulons pour nous-mêmes. Elle porte sur un fait : le Partenariat stratégique signé entre les États-Unis d'Amérique et la République Démocratique du Congo, le 4 décembre 2025 à Washington — un accord réel, qui engage notre pays sur les minerais stratégiques, la sécurité, l'économie et les infrastructures. Nos deux premières conférences regardaient le Congo ; celle-ci regarde le Congo

dans le monde. Le thème le dit clairement : « Enjeux, Opportunités et Appropriation Effective ». Et c'est ce dernier mot qui fait toute la différence : un partenariat que l'on ne s'approprie pas n'est qu'un contrat que l'on subit. Notre mission, pendant ces deux jours — vingt-cinq orateurs, six panels —, fut de transformer une signature en stratégie nationale, pour que la RDC soit un acteur de cet accord, et non son spectateur.

Le présent ouvrage prolonge cette ambition sur le terrain de l'excellence éditoriale. Les contributions de cette conférence sont publiées dans ce numéro spécial de la Revue Intelligence Stratégique, à l'image des grandes conférences internationales et académiques. Chaque article y répond aux normes de la publication scientifique — structure IMRAD, rigueur des sources, exigence d'originalité — afin que nos contributions puissent être référencées, indexées et citées à travers le monde. Faisons de nos idées non seulement des discours, mais des références.

Les recommandations que porte ce volume ne doivent pas finir applaudies puis oubliées : elles doivent finir appliquées. Personne ne s'appropriera ce partenariat à notre place. Que la science, au service du peuple, demeure notre boussole.

Dr Donat-Soft MUKUNA MUYA

Coordonnateur National du Corps de l'Élite Scientifique de l'UDPS

Remerciements

Nous rendons grâce, avant toute chose, à Dieu Tout-Puissant, pour le souffle de vie qui a permis la tenue de ces assises et sans lequel aucune de nos ambitions n'aurait de sens.

Notre déférente gratitude s'adresse à Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, pour son patronage éclairé — lui qui a redonné à notre pays sa dignité sur la scène internationale et placé la science au cœur de l'action de la Nation.

Nous tenons à remercier les autorités du plus grand parti de la République Démocratique du Congo, l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social « UDPS », pour avoir songé à mettre en lumière l'Élite scientifique du Parti. Par-là, nous saluons le dynamisme du Secrétaire Général et Président ad intérim, l'Honorable Augustin KABUYA TSHILUMBA, qui s'est totalement impliqué — par son impulsion constante, sa confiance et son autorité bienveillante — pour que cette grande conférence soit une réussite.

Nous remercions vivement les membres de la coordination politique et scientifique du CES-UDPS, pour avoir mis autant d'énergie et de moyens matériels indispensables à la réalisation de cette conférence. Notre reconnaissance particulière va à la Commission d'organisation qui a transformé une idée en cette belle réussite : sa présidence, assurée par le Professeur Raphaël MATAMBA ; sa coordination scientifique, par le Professeur Jean-Marie BEYA ; et sa supervision managériale, par notre Secrétaire Générale, Madame Arly NTUMBA — ainsi qu'à chacun de ses membres, souvent invisibles mais toujours indispensables.

Nous remercions de manière particulière tous les présentateurs qui ont participé à ce grand rendez-vous avec des thématiques aussi riches que captivantes, en vue de trouver des solutions idoines aux challenges de développement de notre cher Pays — ainsi que les modérateurs principaux et ceux des panels, les Excellences du Corps diplomatique, les chercheurs, les étudiants, les représentants de la société civile et du

secteur privé, et les professionnels des médias qui ont porté nos travaux bien au-delà de la salle de conférence.

Enfin, que tous nos partenaires politiques et financiers, sans qui rien de tout cela n'aurait été possible, trouvent ici l'expression de notre reconnaissance : leurs noms sont inscrits parmi les bâtisseurs de cette conférence — et, plus encore que dans nos livres, ils restent gravés dans nos cœurs. Notre gratitude s'étend à tous les membres du CES-UDPS pour leur apport dans la matérialisation de ce projet.

La Commission d'organisation

Sommaire

Copyright — Avant-propos du Coordonnateur National —
Remerciements — Sommaire

JOUR 1 — Lundi 22 juin 2026

Mot de bienvenue du Coordonnateur National du CES-UDPS (Dr Donat-Soft MUKUNA MUYA)

Discours d'ouverture officielle du Secrétaire Général et Président a.i. de l'UDPS (Hon. Augustin KABUYA TSHILUMBA)

Keynote : Du parrainage à l'appropriation — six décennies de relations RDC – États-Unis (Sylvie ELENGE NYEMBO)

PANEL 1 — Science, Éducation et Technologie

De l'accord USA–RDC à la souveraineté industrielle (Prof. Dr Marie-Thérèse SOMBO AYANE SAFI MUKUNA)

Les partenariats universitaires RDC – États-Unis (Prof. Jean-Marie KAYEMBE NTUMBA)

Besoins en cadres de haut niveau devant porter le transfert des technologies (Prof. Jean-Marie BEYA KAMBA)

PANEL 2 — Gouvernance

Nécessité d'une adaptation de la Constitution de la RDC (Prof. Dr Godé MPOY KADIMA)

Écoles et investissements dans le capital humain (Prof. Marcel MBIYANGANDU KADIATA)

Le budget réaliste : fondement de la stabilité et moteur du développement (Dir. KALALA KAZADI Kizito)

Partenariat stratégique USA-RDC : une opportunité pour l'émergence économique de la femme congolaise (SEM Marie NYANGE NDAMBO)

PANEL 3 — Sécurité et Défense

Digitalisation de l'administration publique et registre national de la population (Prof. Elisée ILUNGA MBUYAMBA)

Infrastructures critiques et résilience aux menaces hybrides (Dr Donat Soft MUKUNA MUYA)

Collaboration entre les FARDC, services de sécurité et de police avec les universités et le monde industriel (Prof. Pascal KAPAGAMA IKANDO)

Création et formation d'une armée d'élite, de services de sécurité et de la police (SEM Jacquemain SHABANI LUKOO)

Résumé de la première journée (Prof. Dede ALIANGO)

JOUR 2 — Mardi 23 juin 2026

Keynote : Rétrospective des partenariats stratégiques du Zaïre à la RDC (Ambassadeur Dr Daniel MAKIESSE MWANAWANZAMBI)

PANEL 4 — Mines, Ressources Naturelles et Industries

Industries responsables de transformation locale (Prof. TABA KALULU)

Besoins énergétiques pour l'industrie locale (Prof. Jean-Marie BEYA KAMBA)

Cartographie et exploration des ressources naturelles et des minerais critiques de la RDC (Prof. DONA KAMPATA)

Assainissement de la chaîne de valeur de l'industrie minière congolaise (Prof. Raphael MATAMBA)

PANEL 5 — Économie, Commerce et Relations Internationales

Climat des affaires et attractivité des investissements américains en RDC (Prof. Cyprien MULUMBA TSHIENDA)

Revanche du Sol sur le Sous-Sol : de la Terre à la Puissance (Prof. Germaine FURAH M.)

Accompagnement des industriels et des hommes/femmes d'affaires congolais (M. Joel BOKIE NGEPA)

Mobilisation des ressources financières pour le partenariat stratégique USA-RDC (Prof. Dédé ALIANGO MARACHTO)

PANEL 6 — Infrastructures

Normes et standards du commerce international USA – RDC (Prof. Dr Marcel MBIYANGANDU KADIATA)

Les infrastructures routières : rocade de Kinshasa, Kananga–Kalamba Mbuji, corridor de Banana (ACGT — Nico NZAU NZAU)

Les infrastructures de télécommunications (Ir Jean-Claude MUDILU)

KAFUNDA)

Les infrastructures portuaires, ferroviaires et le corridor Lobito–Sakania
(Ir Bodom MATUNGULU)

Le CES-UDPS : vision, missions et réalisations 2019-2026 (Prof. Dr Ir
Jean-Marie BEYA KAMBA)

CLÔTURE

Résumé de la deuxième journée (Prof. Dede ALIANGO)

Synthèse générale des recommandations de la conférence

Mot de clôture du Coordonnateur National (Dr Donat-Soft MUKUNA
MUYA)

Discours de clôture officielle du Secrétaire Général et Président a.i. de
L'UDPS (Hon. Augustin KABUYA TSHILUMBA)

ANNEXES

Annexe 1 — Membres et partenaires ayant contribué (Élevés en Dignité,
partenaires extérieurs, membres cotisants)

Annexe 2 — Comité d'organisation et équipe opérationnelle (direction,
commissions, protocole, sécurité, presse, régie, projection, commission
scientifique)

JOUR 1 : Lundi 22 juin 2026

Cérémonie d'ouverture — Keynote — Panels 1 à 3

**UNION POUR LA DÉMOCRATIE ET LE PROGRÈS SOCIAL
CORPS DE L'ÉLITE SCIENTIFIQUE (CES-UDPS)**

« La science au service du peuple »

3^e GRANDE CONFÉRENCE

*Partenariat stratégique États-Unis – RDC : Enjeux, Opportunités et Appropriation
Effective*

Hôtel Hilton, Kinshasa — 22-23 juin 2026

MOT DU COORDONNATEUR NATIONAL

Dr Donat-Soft MUKUNA MUYA

Jour 1 — Mot de bienvenue (lundi 22 juin 2026)

*Honorable Monsieur le Président ad intérim de notre cher parti,
l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social ;*

*Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité et de la Décentralisation, ici représenté ;*

*Excellence Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur,
universitaire, Recherche scientifique et Innovation technologique ;*

*Excellence Madame la Ministre de l'Environnement et du
Développement durable ;*

Honorables membres de l'Exécutif du Parti ;

*Excellences Mesdames et Messieurs les membres du Corps
diplomatique, en particulier les représentants de l'Ambassade des États-
Unis d'Amérique ;*

*Mes dames et messieurs les Secrétaires généraux de l'administration
publique,*

Mes dames et messieurs les Chef d'établissement de l'ESU,

Très chères élites élevées en dignité,

Distingués Professeurs, Chercheurs et Experts ;

Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités ;

Chers membres du Corps de l'Élite Scientifique de l'UDPS ;

*Avant toute chose, qu'il me soit permis de rendre grâce. Ma première
pensée, la plus haute, va à Dieu Tout-Puissant, pour le souffle de vie qui*

nous réunit ce matin et sans lequel aucune de nos ambitions n'aurait de sens. Ma reconnaissance s'adresse ensuite à Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, pour son patronage éclairé, qui place la science au cœur de l'action de la Nation. Et je ne peux oublier en aucune manière possible le Président ad intérim de notre cher parti, l'UDPS, pour l'impulsion déterminante qu'il donne à nos travaux et la confiance qu'il témoigne au Corps de l'Élite Scientifique.

Laissez-moi ensuite vous faire une confidence. On répète souvent que la République Démocratique du Congo est un « scandale géologique ». C'est vrai. Mais en regardant cette salle ce matin, je mesure que notre plus grande richesse n'est pas enfouie sous le sol du Katanga : elle est assise devant moi. Car le cobalt, le cuivre et le coltan ne valent que par l'intelligence qui décide d'en faire quelque chose. Et cette intelligence, Mesdames et Messieurs, c'est vous.

Soyez donc les bienvenus à cette 3^e Grande Conférence internationale du Corps de l'Élite Scientifique de l'UDPS.

Et à nos hôtes américains, ce mot, avec le sourire : on dit que vous vous intéressez à notre cobalt et à notre cuivre ; j'espère que vous repartirez tout aussi conquis par une autre de nos ressources — celle qui est assise dans cette salle, et qui, elle, ne s'exporte jamais brute.

Faisons ensemble un bref retour en arrière. Le 26 septembre 2019, naissait le CES-UDPS, avec une devise simple et exigeante : « La science au service du peuple. » Six ans plus tard, cette devise n'est plus une promesse : c'est un bilan. En six années, ce sont plus de cent quarante-sept matinées scientifiques, deux conférences nationales, deux grandes conférences internationales, vingt-neuf projets structurants proposés au Gouvernement et plus d'un million deux cent mille vues sur nos plateformes : la preuve que notre structure scientifique du parti peut parler au pays tout entier.

En juillet 2022, à l'Hôtel Rotana Plaza de Kinshasa, nous tenions notre toute première grande conférence internationale, sur le thème « Les défis du développement de la RDC ». Vingt-six orateurs, six panels, deux

cents participants. Et surtout : douze recommandations, dont huit ont été intégrées au programme du Gouvernement en 2023. Notre première conférence n'avait pas seulement parlé : elle avait été entendue. Je salue le trio qui en porta la réussite : à la présidence de la commission d'organisation, le Professeur Raphaël Matamba ; à la coordination scientifique, le Professeur Jean-Marie Beya ; et à la supervision managériale, notre Secrétaire Générale, Madame Arly Ntumba.

En juin 2024, au Kempinski Fleuve Congo Hôtel, nous récidivions avec la deuxième grande conférence internationale je dis bien internationale pcq ouverte aux représentations diplomatiques, consacrée aux « fondamentaux pour une industrialisation effective et durable de la RDC ». Vingt-deux orateurs, trois cents participants, un format hybride ouvert à la diaspora. Dix-huit recommandations cette fois, dont onze reprises dans le Plan quinquennal d'industrialisation 2025-2030. Notre voix était devenue une boussole. Là encore, un trio en assura la réussite : à la présidence de la commission d'organisation, le Professeur Élisée Ilunga Mbuyamba ; à la coordination scientifique, le Professeur Jean-Marie Beya ; et à la supervision managériale, notre Secrétaire Générale, Madame Arly Ntumba.

Et nous voici, en juin 2026, à l'Hôtel Hilton, pour la troisième grande conférence internationale. Mais celle-ci, mes chers amis, n'est pas une simple suite logique. Elle est d'une nature nouvelle.

Pour la première fois, notre conférence ne porte pas sur un débat interne ni sur une ambition que nous formulons pour nous-mêmes. Elle porte sur un fait : le Partenariat stratégique signé entre les États-Unis d'Amérique et la République Démocratique du Congo, le 4 décembre 2025 à Washington. Un accord réel, signé, qui engage notre pays sur les minerais stratégiques, la sécurité, l'économie et les infrastructures.

Nos deux premières conférences regardaient le Congo. Celle-ci regarde le Congo dans le monde. Le thème le dit clairement : « Enjeux, Opportunités et Appropriation Effective. » Et c'est ce dernier mot qui fait toute la différence. Car un partenariat que l'on ne s'approprie pas

n'est qu'un contrat que l'on subit. Notre mission, pendant ces deux jours, est de faire en sorte que la RDC soit un acteur de cet accord, et non son spectateur.

Vingt-cinq orateurs, six panels, deux jours pour transformer une signature en stratégie nationale. Voilà ce qui rend cette troisième conférence spéciale.

Pendant ces deux jours, six panels baliseront le chemin : de la coopération économique et minière à la sécurité et à la défense, de la santé et de l'environnement à la science et à l'éducation, de l'agriculture au financement et à la gouvernance. Six portes d'entrée, une seule ambition : que ce partenariat profite, d'abord, au peuple congolais.

Et pour la conduire, le même esprit d'équipe : la présidence de la commission d'organisation est assurée par le Professeur Raphaël Matamba, la coordination scientifique par le Professeur Jean-Marie Beya, et la supervision managériale par notre Secrétaire Générale, Madame Arly Ntumba ; qu'ils en soient, avec tous les membres de la commission d'organisation, chaleureusement remerciés.

Je terminerai par un mot plus léger. Vous le savez : organiser une conférence scientifique au Congo comporte un défi que ni Washington ni Kinshasa n'ont jamais réussi à résoudre — demander à un professeur congolais de respecter quinze minutes de temps de parole. Mesdames et Messieurs les orateurs, c'est sans doute là le premier test de notre capacité d'« appropriation effective ». Je compte sur vous... le chronomètre aussi.

J'avais promis d'être bref — et vous savez qu'au Congo, lorsqu'un orateur annonce qu'il sera bref, c'est précisément là qu'il faut commencer à s'inquiéter. Rassurez-vous : pour une fois, je tiens parole.

Excellences, distingués invités, chers collègues : je vous réitère, le cœur plein d'espérance, mes souhaits de bienvenue à cette 3^e Grande Conférence internationale du Corps de l'Élite Scientifique de l'UDPS.

Que nos travaux soient à la hauteur de notre devise : la science, au service du peuple.

Je vous remercie.

DISCOURS D'OUVERTURE OFFICIELLE

De la 3ème Grande Conférence du Corps de l'Élite Scientifique de l'UDPS

Hon. Augustin KABUYA TSHILUMBA

Secrétaire Général et Président ad intérim de l'UDPS

Honorables, Excellences, Distingués invités, Chers membres du Corps de l'Élite Scientifique de l'UDPS/TSHISEKEDI, Mesdames et Messieurs, à vos titres et qualités, et tous protocoles observés. Les partenariats entre nations sont indispensables pour relever certains défis d'ordre sécuritaire, climatique, économique et stratégique. Les nations qui aspirent à l'émergence économique et à une sécurité durable doivent conclure des partenariats avec celles qui peuvent contribuer à leurs objectifs. C'est ainsi que Son Excellence Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République et Chef de l'Etat a estimé utile de conclure un partenariat stratégique avec les Etats Unis d'Amérique en vue notamment de sortir notre pays du chaos sécuritaire dans lequel il était plongé. Mesdames et Messieurs, Vous êtes sans ignorer que la République Démocratique du Congo est victime d'une guerre d'agression qui dure depuis plus de 30 ans aujourd'hui. Si on peut dénoncer le Rwanda comme pays agresseur, on ne va pas occulter le fait que certains fils du Congo, par manque de patriotisme ou par égoïsme sont allés s'offrir à l'ennemi pour le servir comme paravent et donner l'impression qu'il s'agit d'un conflit interne entre congolais. Malheureusement pour eux cette stratégie macabre n'a convaincu personne, car la thèse de l'agression a été retenue par toutes les Organisations internationales, dont le Conseil de sécurité des Nations Unies.

Cette reconnaissance de l'agression rwandaise contre la partie Est de notre pays est le fruit de la diplomatie agissante de Son Excellence Monsieur le Président de la République, qui depuis le début de son mandat ne s'est jamais donné du repos, et a circulé le monde entier pour

faire entendre la voix de la République Démocratique du Congo, qui avant son accession à la magistrature suprême n'était jamais entendue, notamment par manque de patriotisme et de vision claire dans le chef de son prédécesseur. Aujourd'hui, avec celui que le peuple congolais appelle affectueusement FATSHI BETON, la République

Démocratique du Congo est replacée sur la carte du monde comme un pays avec qui on peut désormais discuter d'Etat à Etat et conclure des partenariats stratégiques, tel que c'est le cas avec les Etats Unis d'Amérique que nous aurons l'honneur d'analyser tout au long de cet atelier. Mesdames et messieurs, Je sais que différentes personnalités du monde scientifique et des acteurs politiques de grande renommée vont nous entretenir pendant cette conférence que j'ai l'honneur d'ouvrir officiellement et qui sera articulé autour du thème : « Partenariat stratégique RDC- USA : enjeux, opportunités et appropriation effective ». Je voudrais, avant toute chose, saluer l'engagement constant des femmes et des hommes qui composent notre Corps de l'Élite Scientifique. Votre expertise, votre rigueur intellectuelle et votre attachement à la vision de développement de notre nation constituent des atouts précieux pour notre Parti et pour notre pays. Cette conférence intervient dans un contexte international marqué par de profondes mutations géopolitiques, économiques, technologiques et sécuritaires. La République Démocratique du Congo, qui se veut être, à juste titre d'ailleurs, pays solution doit clairement se positionner en vue de bénéficier de son sol et de son sous-sol. Fini le temps où les richesses de la République Démocratique du Congo étaient une bénédiction pour d'autres nations, mais pas pour ses propres filles et fils, fini l'époque où les individus profitant de leur position affaiblissaient à volonté l'Etat congolais pour servir d'autres Etats ou pour enrichir quelques familles. Le partenariat stratégique tel que voulu par Son Excellence Monsieur le Président de la République va servir à la stabilité de la République Démocratique du Congo sur le plan sécuritaire, particulièrement par le rétablissement de l'intégrité du territoire et la fin de l'occupation de la partie Est de notre pays par le Rwanda et ses pantins de l'AFC-M23. Ce partenariat servira aussi à l'émergence de l'économie nationale par la

création de plusieurs emplois du fait de l'installation des Entreprises américaines et autres dans notre pays.

C'est précisément dans cette logique que s'inscrit notre réflexion sur le partenariat stratégique entre la République Démocratique du Congo et les États-Unis d'Amérique. Ce partenariat représente aujourd'hui une opportunité majeure pour notre pays, mais aussi un défi qui exige une compréhension approfondie des enjeux, une vision claire des priorités nationales et des propositions concrètes capables de transformer les opportunités en résultats tangibles pour notre population. Mesdames et Messieurs, La présente rencontre n'est pas un simple cadre académique. Elle constitue un espace stratégique de réflexion, d'analyse et de formulation de recommandations destinées à éclairer l'action politique, économique et diplomatique de notre Parti ainsi que les orientations de développement de notre pays. À travers cette troisième édition, l'UDPS/TSHISEKEDI attend du Corps de l'Élite Scientifique qu'il joue pleinement son rôle de laboratoire d'idées, de centre d'expertise et de force de proposition. Nous attendons de vous des analyses objectives, des recommandations pertinentes et des pistes d'actions réalistes permettant à notre pays de tirer le meilleur profit des opportunités offertes par le renforcement des relations entre la RDC et les États-Unis. Notre ambition est de faire de la science, de la recherche et de l'innovation des instruments essentiels de transformation nationale. Nous croyons fermement que le développement durable de la RDC ne pourra être assuré sans l'implication active des intellectuels, des chercheurs, des ingénieurs, des économistes, des juristes, des spécialistes des relations internationales et de tous les experts capables d'apporter une contribution scientifique à la prise de décision. Mesdames et Messieurs, L'UDPS/TSHISEKEDI considère que le partenariat avec les USA doit être analysé à travers le prisme de l'intérêt supérieur de la Nation. Il ne s'agit pas uniquement de renforcer une relation bilatérale RDC-USA, mais surtout de créer pour nous les conditions d'une coopération capable d'accélérer le développement économique, de consolider la paix, d'améliorer la gouvernance économique et d'élever le niveau de vie de nos populations. Nous

attendons de cette conférence des recommandations opérationnelles susceptibles d'alimenter les débats publics, d'inspirer les décideurs et de contribuer à l'élaboration de politiques publiques adaptées aux défis de notre temps.

Nous souhaitons également que les conclusions de vos travaux mettent en évidence les mécanismes permettant à la jeunesse congolaise de devenir un acteur majeur de cette dynamique de coopération. Les jeunes représentent la force vive de notre Nation. Ils doivent être au cœur des stratégies de formation, d'innovation, d'entrepreneuriat et de leadership qui découleront de ce partenariat. Mesdames et Messieurs, Je forme le vœu que ces assises se déroulent dans un esprit d'ouverture, de responsabilité et de patriotisme. Que les échanges soient riches, constructifs et orientés vers la recherche de solutions concrètes aux défis auxquels notre pays est confronté. Je suis convaincu que les réflexions qui émergeront de cette troisième Grande Conférence du Corps de l'Élite Scientifique de l'UDPS contribueront à renforcer la qualité de notre pensée stratégique et à promouvoir une vision ambitieuse pour la République Démocratique du Congo. Que Dieu bénisse la République Démocratique du Congo, Son Président et son peuple. Que Dieu bénisse l'UDPS/TSHISEKEDI et l'ensemble de ses membres. Que Dieu bénisse le Corps d'Elite Scientifique de l'UDPS/TSHISEKEDI. Sur ce, je déclare officiellement ouverts les travaux de la 3^e Grande Conférence du Corps de l'Élite Scientifique de l'UDPS.

Je vous remercie.

Honorable Augustin KABUYA TSHILUMBA

Président ad intérim de l'UDPS/TSHISEKEDI

CONFÉRENCE INAUGURALE (KEYNOTE) — JOUR 1

Du parrainage à l'appropriation : six décennies de relations RDC – États-Unis à l'épreuve du partenariat stratégique

Sylvie ELENGE NYEMBO

Directrice Générale de la RTNC — Chef de Travaux à l'UNISIC

Résumé

L'histoire des relations entre la République Démocratique du Congo et les États-Unis n'a jamais été un long fleuve tranquille : c'est un pendule, qui oscille depuis soixante ans entre séduction stratégique et abandon stratégique. Cette conférence inaugurale retrace ce mouvement — de l'alliance anticomuniste de la guerre froide au premier traité bilatéral d'investissements de 1984, de l'abandon consécutif à la chute du Mur de Berlin aux années d'assistance (AGOA, USAID), jusqu'au retournement provoqué par la transition énergétique mondiale, qui a fait du cobalt, du cuivre, du coltan et du lithium les matières premières du siècle et replacé la RDC au centre du jeu. Elle analyse les Accords de Washington du 4 décembre 2025 — paix et partenariat —, leur dispositif le plus novateur (la Réserve d'actifs stratégiques et le droit de première offre), et compare les deux modèles qui s'offrent au pays : « infrastructures contre minerais » d'une part, accès aux minerais contre sécurité, marché et règles d'autre part. La leçon centrale est énoncée sans détour : lorsqu'une nation ne s'approprie pas elle-même son destin, d'autres le décident à sa place, et rarement pour son bien. Quatre conditions d'une appropriation effective sont posées — État de droit transparent et capable de renégocier, transformation locale, capital humain et transfert de technologies, consensus national au-dessus des clivages — auxquelles s'ajoute le rôle essentiel des médias congolais : transparence, contre-pouvoir, modération des conflits et pression diplomatique. Les partenariats qui

ne servent que le partenaire ne durent pas ; ceux qu'une nation s'approprie traversent le temps.

Mots-clés : relations RDC – États-Unis, Accords de Washington, appropriation, minerais critiques, Réserve d'actifs stratégiques, corridor de Lobito, médias.

1. Introduction

Le 4 décembre 2025, le Président de la République, Chef de l'État, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, signait les Accords de Washington, scellant ainsi un processus engagé depuis le mois de juin de la même année : l'un pour la stabilité dans l'Est, l'autre pour un partenariat stratégique. Paix et partenariat : deux mots-clés de ces Accords — et ce n'est pas une coïncidence. Pour comprendre comment on en est arrivé à ces accords, il y a lieu d'interroger l'histoire.

2. Le pendule de l'histoire : la séduction stratégique de la guerre froide

L'histoire des relations entre notre pays et les États-Unis n'a jamais été un long fleuve tranquille : c'est un pendule, qui oscille depuis soixante ans entre séduction stratégique et abandon stratégique.

Séduction stratégique, d'abord, à travers la volonté de Washington de convoler en justes noces avec Kinshasa durant la guerre froide. La République Démocratique du Congo — autrefois le Zaïre — devient l'allié anticomuniste privilégié des États-Unis en Afrique centrale ; Washington y voit un verrou géostratégique. La coopération est intense, mais repose sur un paradoxe : elle sert d'abord une logique géopolitique, et non le développement de la Nation. De ces années où le Zaïre se retrouve happé par la rivalité des blocs, nous tirons une première leçon, simple mais essentielle : lorsqu'une nation ne s'approprie pas elle-même son destin, d'autres le décident à sa place, et rarement pour son bien.

C'est dans ce cadre qu'est signé, le 3 août 1984 à Washington, le tout premier traité bilatéral d'investissements entre les deux pays, entré en vigueur en 1989. Dès 1984, l'architecture juridique de l'investissement

américain au Congo est posée — et les minerais en sont déjà la toile de fond. C'est dire que rien de ce que nous vivons aujourd'hui n'est entièrement nouveau.

3. L'abandon stratégique et les années d'assistance (1990– 2020)

L'abandon stratégique commence avec la chute du Mur de Berlin en 1989 : le communisme ne représentant plus un danger pour l'Occident, cette situation sonne le glas des régimes monopartites en Afrique et laisse le champ libre à l'ouverture démocratique dans notre pays. Au tournant des années 1990, le Zaïre perd du jour au lendemain son utilité stratégique : l'aide tarit, le soutien s'évanouit, l'allié d'hier est lâché. Avec les guerres successives dans l'Est, les relations entre Washington et Kinshasa changent de nature : on ne parle plus de partenariat, mais d'assistance dans les domaines humanitaire et sécuritaire.

En mai 2000 est adopté l'AGOA, loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique, débouchant sur un régime commercial américain qui permet à plusieurs pays d'Afrique subsaharienne d'exporter des milliers de produits vers les États-Unis en franchise de droits de douane — même si l'éligibilité de notre pays y fut, des années durant, suspendue puis rétablie au gré des conditionnalités. L'aide américaine au développement, à travers l'USAID et les grands programmes de santé, a soutenu la lutte contre le VIH et accompagné le pays face aux épidémies d'Ebola dans l'Est. Mais quand bien même cette solidarité fut réelle, c'était la coopération d'un bienfaiteur à un assisté — non celle de deux États négociant d'égal à égal.

Et pendant que Washington nous regardait à travers le prisme de l'aide, un autre acteur nous regardait à travers le prisme de l'investissement. La Chine s'imposait comme notre premier partenaire économique, notamment par le contrat « minerais contre infrastructures » de 2008. Le terrain géoéconomique se redessina sans nous — et, par moments, contre nos intérêts les plus évidents.

4. Le retournement : les matières premières du siècle

Puis le monde a changé de narratif. La transition énergétique mondiale a fait du cobalt, du cuivre, du coltan et du lithium les matières premières du siècle. Et la RDC, qui détient une part importante des réserves mondiales de ces minerais, est redevenue incontournable. Le pendule est reparti de notre côté. On ne peut envisager la transition énergétique mondiale sans le sous-sol congolais — encore faut-il que nous en ayons nous-mêmes pleinement conscience.

Ce retournement se lit dans les faits récents. Il y a d'abord le corridor de Lobito : cette voie ferrée reliant le cœur minier du pays au port atlantique de Lobito (Angola), soutenue par les États-Unis pour un montant de 600 millions de dollars engagés fin 2024, et consacrée en décembre 2025 par une déclaration conjointe américano-européenne — un projet pensé ouvertement pour contrecarrer la domination chinoise sur le transport de nos minerais. Il y a ensuite le processus de paix : le 27 juin 2025, à Washington, la RDC et le Rwanda signaient un accord sous médiation américaine ; le 7 novembre 2025, un cadre d'intégration économique régionale ; enfin, le 4 décembre, les accords de paix de Washington entre les Chefs d'État de la RDC et du Rwanda. Pour la première fois depuis trente ans, la sécurité de notre pays est traitée comme une question stratégique de premier plan par la première puissance mondiale.

Le partenariat stratégique lui-même, signé ce même 4 décembre 2025, est structuré autour de quatorze objectifs couvrant les minerais, la sécurité, l'économie et les infrastructures. Son dispositif le plus novateur est la Réserve d'actifs stratégiques : la RDC y désigne une liste évolutive d'actifs miniers et de zones d'exploration, en accordant aux États-Unis et à leurs partenaires un « droit de première offre ». Et ce n'est plus de la théorie : les premières cargaisons — quelque cent mille tonnes de cuivre de Tenke Fungurume — ont déjà pris le chemin des États-Unis. L'accord vit déjà.

5. Deux modèles, une exigence : l'appropriation

De ce récit historique, il ressort que le peuple congolais a souvent été considéré comme l'objet des stratégies des autres, au lieu d'être le sujet de sa propre stratégie. La revendication de ce second statut passe par l'appropriation effective des Accords de Washington. C'est tout le sens du mot que porte notre Conférence : appropriation.

Qu'y a-t-il de vraiment nouveau et stratégique dans ces Accords ? La nouveauté vient de ce que deux modèles s'offrent à nous, et il serait naïf de les confondre. Le modèle que nous avons connu jusqu'ici — « infrastructures contre minerais » — a eu le mérite de bâtir des routes, mais au prix d'une opacité dont nous mesurons encore le coût et d'un endettement adossé à nos ressources. Le modèle que propose ce partenariat lie, lui, l'accès aux minerais à trois contreparties d'une autre nature : une garantie de sécurité, un accès au plus grand marché du monde, et un cadre de règles, de transparence et de normes de travail. Ni l'un ni l'autre n'est désintéressé — aucun partenaire ne l'est jamais. Mais le second nous offre davantage de prises pour négocier, à condition que nous sachions les saisir. La question n'est donc pas de choisir un camp ; elle est de faire jouer la concurrence au seul bénéfice du Congo.

Mais à cette promesse répond un piège, et l'histoire nous interdit de l'ignorer. La Réserve d'actifs stratégiques et le « droit de première offre » peuvent être un instrument de puissance... ou le verrou d'une nouvelle dépendance. Le contrat chinois nous a appris, à nos dépens, le prix de l'opacité et des accords mal négociés. Si nous abordons ce partenariat en quémandeurs, nous échangerons une tutelle contre une autre. Si nous l'abordons en stratèges, nous en ferons un tremplin. Tout — absolument tout — se jouera dans notre capacité d'appropriation.

6. Les conditions d'une appropriation effective

- Un État de droit transparent et capable de renégocier. Aucun partenariat durable ne se bâtit sur un État faible : gouvernance, justice et sécurité juridique sont la principale matière première que nous devons offrir. Cela suppose de publier les termes, d'associer le

Parlement et les experts, et de se doter de la compétence pour rediscuter chaque clause. Plus jamais d'accord que le peuple découvre une fois signé.

- La transformation locale. Exporter du minerai brut, c'est exporter des emplois et de la valeur. L'appropriation, c'est transformer ici, chez nous, pour que la richesse du sous-sol devienne enfin la prospérité des Congolais.
- Le capital humain et le transfert de technologies. Former massivement ingénieurs, techniciens et chercheurs : c'est la seule garantie qu'un transfert de technologie inscrit dans un accord devienne une réalité dans nos usines.
- Un consensus national au-dessus des clivages. Ce partenariat engage non un gouvernement, mais une génération. Il exige un peuple informé et des acteurs nationaux — institutions, partis, universités, société civile, médias — rassemblés autour d'une même ambition.

7. Le rôle des médias congolais dans l'appropriation des Accords

Les médias congolais ont une place essentielle dans l'application et la viabilité des accords, qu'ils soient politiques, sociaux, commerciaux ou de paix. Ils agissent comme un pont essentiel entre les négociateurs et la population, influençant profondément le succès ou l'échec d'une entente. Quatre rôles essentiels leur reviennent pour l'appropriation de ces accords — et de ceux à venir.

Premièrement, la transparence et la légitimité : en tant que vecteurs de l'information, les médias doivent relire minutieusement les clauses de l'accord et en comprendre la quintessence pour un meilleur rendu au grand public — gage de l'adhésion collective. Deuxièmement, le rôle de contre-pouvoir et de chien de garde: les journalistes doivent veiller à ce que les parties signataires respectent leurs obligations, et dénoncer les manquements en mettant en lumière les violations potentielles des

accords comme la désinformation. Troisièmement, la modération des conflits : par une couverture responsable qui favorise le dialogue et le vivre-ensemble, les médias promeuvent la désescalade des tensions entre parties. Quatrièmement, la pression diplomatique : par la médiatisation massive de certains enjeux, les médias peuvent amener dirigeants et institutions à s'asseoir à la table des négociations.

Conclusion

L'histoire que je viens de retracer tient en une phrase : les partenariats qui ne servent que le partenaire ne durent pas ; ceux qu'une nation s'approprie traversent le temps. Nous avons été trop longtemps le terrain de jeu des stratégies d'autrui ; l'heure est venue d'écrire la nôtre. Comme le dit la célèbre maxime : « On n'est jamais mieux servi que par soi-même. »

PANEL 1

Science, Éducation et Technologie

De l'accord USA – RDC à la souveraineté industrielle : le rôle moteur de l'université, de la recherche et de l'innovation en RDC

Prof. Dr. Marie-Thérèse SOMBO AYANE SAFI MUKUNA

Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique et Innovation (ESU-RSI)

Résumé

La République démocratique du Congo (RDC) occupe une position centrale dans la transition énergétique mondiale grâce à l'abondance de ses minerais critiques, notamment le cobalt, le cuivre, le lithium, le coltan et le germanium. Malgré cet avantage comparatif, le pays demeure faiblement industrialisé et continue de capter une part limitée de la valeur créée par les chaînes mondiales de production. Cet article analyse le partenariat stratégique USA – RDC comme une opportunité de transformation structurelle fondée sur le développement des compétences, de la recherche scientifique et de l'innovation. À partir d'une analyse documentaire de la présentation ministérielle, l'étude montre que la souveraineté industrielle dépend moins de la disponibilité des ressources naturelles que de la capacité nationale à produire des connaissances, à maîtriser les technologies et à développer des systèmes d'innovation capables de transformer les minerais en produits à forte valeur ajoutée. L'article propose enfin plusieurs recommandations visant à renforcer le rôle de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation dans la politique industrielle congolaise.

Mots-clés : RDC, minerais critiques, industrialisation, innovation, recherche scientifique, université, partenariat USA – RDC.

1. Introduction

La transition énergétique mondiale modifie profondément l'organisation des chaînes internationales de valeur en accroissant la demande de

minerais critiques indispensables à la fabrication des batteries, des véhicules électriques et des technologies numériques. Cette évolution replace la République démocratique du Congo au cœur des stratégies industrielles internationales en raison de ses importantes réserves de cobalt, de cuivre, de lithium, de coltan et de germanium (USGS, 2023). Le pays fournit à lui seul près de 70 % de la production mondiale de cobalt et figure parmi les tout premiers producteurs mondiaux de cuivre, deux intrants essentiels de l'électromobilité et du stockage de l'énergie.

Cependant, cette richesse minérale contraste avec une faible industrialisation et une dépendance persistante vis-à-vis de l'exportation des matières premières. La majeure partie des ressources est exportée sous forme brute ou faiblement transformée, ce qui limite les retombées économiques nationales, réduit les recettes fiscales potentielles et maintient le pays dans une position subalterne au sein des chaînes mondiales de valeur. Dans ce contexte, le partenariat stratégique USA – RDC apparaît comme une opportunité historique susceptible de favoriser le développement de chaînes de valeur locales fondées sur la science, la technologie et l'innovation.

La problématique de cette recherche est la suivante : comment le partenariat USA – RDC peut-il contribuer à la souveraineté industrielle de la RDC grâce au développement de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation ?

L'objectif est d'analyser les conditions permettant de transformer ce partenariat en un véritable levier d'industrialisation. L'article est organisé en quatre temps : le cadre conceptuel mobilisé (section 2), l'analyse du contenu et des enjeux du partenariat (section 3), la discussion sur les conditions d'une souveraineté industrielle fondée sur la connaissance (section 4) et les recommandations stratégiques qui en découlent (section 5).

2. Cadre conceptuel

2.1. Économie de la connaissance et systèmes nationaux d'innovation

La littérature économique montre que les pays devenus des puissances industrielles ont systématiquement investi dans le capital humain, la recherche scientifique et les systèmes nationaux d'innovation (Lundvall, 1992 ; Freeman, 1987 ; Mazzucato, 2018). Le concept de système national d'innovation désigne l'ensemble des institutions — universités, centres de recherche, entreprises, agences publiques — dont les interactions déterminent la capacité d'un pays à produire, diffuser et exploiter des connaissances nouvelles. Le modèle de la « triple hélice » (Etzkowitz et Leydesdorff, 2000) souligne à cet égard que l'innovation naît de la coopération structurée entre l'université, l'industrie et l'État, chacun de ces trois acteurs assumant une partie des fonctions traditionnellement dévolues aux autres.

2.2. Politique industrielle et capacités technologiques

Selon Rodrik (2004), les politiques industrielles modernes reposent moins sur la protection des industries que sur la création des capacités technologiques. Chang (2002) et Amsden (2001) démontrent également que l'intervention publique joue un rôle déterminant dans l'émergence des industries nationales. Cohen et Levinthal (1990) ajoutent que le bénéfice qu'un pays tire des technologies importées dépend de sa « capacité d'absorption », c'est-à-dire de l'aptitude de ses institutions et de ses ressources humaines à comprendre, assimiler et adapter les connaissances extérieures. Dans cette perspective, la connaissance constitue aujourd'hui la principale source de création de valeur : les ressources naturelles ne deviennent un facteur de développement qu'à condition d'être intégrées dans un système où interagissent universités, centres de recherche, entreprises innovantes et pouvoirs publics.

2.3. Dépasser la « malédiction des ressources »

De nombreux travaux ont documenté le paradoxe selon lequel l'abondance de ressources naturelles peut freiner la croissance lorsque les institutions sont faibles et que l'économie reste enfermée dans une logique de rente (Sachs et Warner, 1995). Les contre-exemples les plus probants — le Botswana avec le diamant, le Chili avec le cuivre, la

Malaisie avec l'étain puis l'électronique — montrent que cette « malédiction » n'a rien d'inéluctable : elle est levée lorsque la rente minière est réinvestie dans l'éducation, la recherche et la diversification productive. C'est précisément cette bifurcation stratégique que la RDC est appelée à opérer à la faveur du partenariat avec les États-Unis.

3. Analyse du partenariat USA – RDC

3.1. Une double dynamique convergente

Le partenariat répond à un double dynamique. D'une part, les États - Unis cherchent à sécuriser leurs chaînes d'approvisionnement en minerais critiques dans un contexte de concurrence internationale croissante, marqué notamment par la course mondiale aux intrants des batteries et des technologies vertes. D'autre part, la RDC souhaite accroître la transformation locale de ses ressources afin d'augmenter la valeur ajoutée captée sur son territoire, de créer des emplois qualifiés et de financer son développement. Le protocole d'accord sur les chaînes de valeur des batteries (U.S. Department of State, 2023) et les investissements structurants associés, à l'image du corridor de Lobito, traduisent cette convergence d'intérêts.

L'intérêt stratégique de ce partenariat réside donc dans la possibilité de dépasser une logique purement extractive pour promouvoir une industrialisation fondée sur les technologies, les compétences et l'innovation. Il ne s'agit plus seulement de vendre des minerais, mais de bâtir sur le sol congolais les maillons successifs de la chaîne de valeur : raffinage, production de précurseurs, fabrication de cathodes et, à terme, assemblage de cellules de batteries.

3.2. Les cinq piliers de l'appropriation nationale

L'analyse met en évidence que la réussite de cette stratégie suppose une appropriation nationale articulée autour de cinq piliers :

- le développement des compétences, afin de doter le pays des ingénieurs, techniciens et chercheurs capables d'opérer et de concevoir les unités industrielles ;
- la recherche appliquée, orientée vers la métallurgie, les matériaux avancés, la chimie des batteries et les procédés propres ;
- le transfert technologique, négocié dans les accords d'investissement et adossé à des clauses de formation et de contenu local ;
- l'innovation, entendue comme la capacité à améliorer, adapter et créer des procédés et des produits ;
- l'incubation des entreprises, pour transformer les résultats de la recherche en start-up et en industries nationales.

Chacun de ces piliers place l'université et la recherche au centre du dispositif : sans production nationale de compétences et de connaissances, le transfert de technologies demeure un slogan et la transformation locale une enclave étrangère sans effet d'entraînement sur l'économie congolaise.

4. Discussion : vers une souveraineté industrielle fondée sur la connaissance

L'apport principal de la présentation ministérielle est de montrer que la souveraineté industrielle ne dépend pas uniquement des ressources minières, mais de la maîtrise des connaissances. Cette logique est illustrée par une chaîne de création de valeur qui conduit de la ressource brute à la souveraineté industrielle en passant par la connaissance et la technologie :

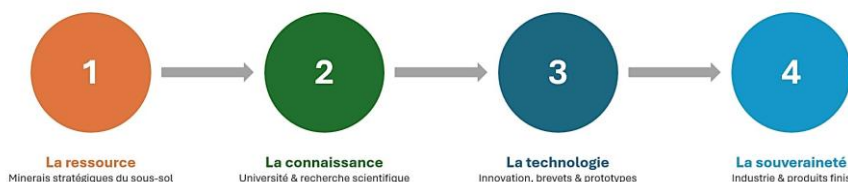


Fig. 1 — Fil conducteur de la transformation de la matière en souveraineté industrielle (source : présentation ministérielle, ESU-RSI, 2026)

Dans cette perspective, les universités deviennent les producteurs de compétences, les laboratoires les producteurs de technologies et les incubateurs les vecteurs de création d'entreprises innovantes. Les réformes proposées par le Ministère de l'ESU-RSI s'inscrivent dans cette logique. Elles concernent notamment le financement de la recherche stratégique, la création de plateformes de prototypage, le développement des start-up deeptech, la valorisation des brevets et la coopération scientifique internationale.

L'expérience internationale conforte cette orientation. La Corée du Sud a bâti sa puissance industrielle sur un investissement massif et continu dans l'enseignement supérieur scientifique et la R&D, passant en une génération du statut d'économie agraire à celui de leader mondial des semi-conducteurs. Plus près du modèle congolais, l'Indonésie a démontré qu'une politique volontariste d'interdiction progressive des exportations de nickel brut, couplée à des exigences de transformation locale et de formation, pouvait attirer des investissements considérables dans les usines de traitement et multiplier la valeur exportée. Le Chili, enfin, a adossé à sa rente cuprifère des agences publiques de développement technologique et des programmes de formation d'ingénieurs qui ont permis la montée en gamme de son économie. Ces trajectoires diverses convergent vers une même leçon : la ressource ne crée de la puissance que lorsqu'elle rencontre la connaissance.

Cette vision rejoint les analyses de l'OCDE (2019) et de l'UNESCO (2021), selon lesquelles les systèmes d'innovation constituent aujourd'hui le principal moteur de la compétitivité nationale. Elle implique, pour la RDC, de considérer les dépenses d'enseignement supérieur et de recherche non comme des charges, mais comme des investissements stratégiques au même titre que les infrastructures énergétiques ou de transport.

5. Recommandations stratégiques

À partir des résultats de l'analyse, cinq orientations stratégiques peuvent être proposées :

- renforcer durablement le financement de la recherche scientifique dans les domaines des minerais critiques, en instituant un mécanisme pérenne alimenté par une fraction des recettes minières et sanctuarisé dans la loi de finances ;
- créer des centres nationaux d'excellence spécialisés dans les batteries, les matériaux avancés et la métallurgie verte, implantés à proximité des bassins miniers et adossés aux universités ;
- développer une chaîne complète de valorisation de la recherche allant du laboratoire au marché (recherche → prototype → brevet → start-up → industrie), soutenue par des plateformes de prototypage et des fonds d'amorçage ;
- renforcer les partenariats entre universités, industrie et institutions publiques afin d'accélérer le transfert technologique, notamment par des clauses de formation et de recherche insérées dans les conventions minières et les accords d'investissement ;
- mettre en place un système national d'évaluation reposant sur des indicateurs tels que le nombre de brevets, de prototypes, de startup, de publications scientifiques et la part de la transformation locale dans les exportations minières.

La mise en œuvre de ces orientations suppose une gouvernance interministérielle forte, associant l'ESU-RSI, les ministères des Mines, de l'Industrie et des Finances, ainsi qu'un dialogue permanent avec le secteur privé et les partenaires américains.

Conclusion

Le partenariat USA – RDC représente une opportunité majeure pour transformer la position de la RDC dans les chaînes mondiales de valeur des minerais critiques. Toutefois, cette transformation ne pourra être durable que si elle s'accompagne d'une politique ambitieuse de développement de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation. L'analyse met en évidence que la souveraineté industrielle repose sur un continuum reliant les ressources naturelles aux connaissances, les connaissances aux technologies et les technologies à la création de valeur industrielle. Ainsi, la véritable richesse de la RDC

réside moins dans ses minerais que dans sa capacité à les transformer en compétences, en innovations et en industries compétitives. C'est à cette condition que l'accord avec les États-Unis cessera d'être un simple contrat d'approvisionnement pour devenir l'acte fondateur de la puissance industrielle congolaise.

Références bibliographiques

- Amsden, A. H. (2001). *The Rise of « The Rest » : Challenges to the West from Late-Industrializing Economies*. Oxford University Press.
- Chang, H.-J. (2002). *Kicking Away the Ladder : Development Strategy in Historical Perspective*. Anthem Press.
- Cohen, W. M., & Levinthal, D. A. (1990). Absorptive Capacity : A New Perspective on Learning and Innovation. *Administrative Science Quarterly*, 35(1), 128–152.
- Etzkowitz, H., & Leydesdorff, L. (2000). The Dynamics of Innovation : From National Systems and « Mode 2 » to a Triple Helix of University–Industry–Government Relations. *Research Policy*, 29(2), 109–123.
- Freeman, C. (1987). *Technology Policy and Economic Performance : Lessons from Japan*. Pinter.
- Lundvall, B.-Å. (1992). *National Systems of Innovation*. Pinter.
- Mazzucato, M. (2018). *The Value of Everything*. Penguin.
- OCDE. (2019). *OECD Science, Technology and Innovation Outlook*. OECD Publishing.
- Rodrik, D. (2004). *Industrial Policy for the Twenty-First Century*. Harvard University.
- Sachs, J. D., & Warner, A. M. (1995). Natural Resource Abundance and Economic Growth. NBER Working Paper n° 5398.
- UNESCO. (2021). *UNESCO Science Report : The Race Against Time for Smarter Development*. UNESCO.
- U.S. Department of State. (2023). *Memorandum of Understanding Between the United States and the Democratic Republic of the Congo on Battery Value Chains*.
- U.S. Geological Survey. (2023). *Mineral Commodity Summaries*.

Les partenariats universitaires RDC – États-Unis : un levier stratégique pour transformer l'enseignement supérieur congolais

Prof. Jean-Marie KAYEMBE NTUMBA

Recteur de l'Université de Kinshasa

Résumé

À l'heure où la connaissance, la recherche scientifique et l'innovation technologique déterminent la compétitivité des nations, les universités sont appelées à jouer un rôle central dans le développement économique et social. Pour la République démocratique du Congo, la modernisation de l'enseignement supérieur ne constitue plus une option, mais une nécessité stratégique. Cet article, issu de l'intervention du Recteur de l'Université de Kinshasa au panel « Science, Éducation et Technologie », dresse d'abord le diagnostic des défis structurels qui limitent l'efficacité des universités congolaises : massification des effectifs, insuffisance des infrastructures, faiblesse du financement de la recherche et gestion administrative encore largement analogique. Il présente ensuite une vision de transformation fondée sur la digitalisation intégrale de la gouvernance universitaire, la réorientation des formations vers l'employabilité, la recherche appliquée au service du développement et la mobilisation des alumni. Il démontre enfin que les partenariats académiques avec les universités américaines — échanges d'étudiants et d'enseignants, programmes conjoints de recherche, doubles diplômes, transfert de technologies et financement de projets scientifiques — constituent l'accélérateur le plus puissant de cette renaissance universitaire, au service de l'émergence de la RDC.

Mots-clés : enseignement supérieur, université, partenariats académiques, RDC – États-Unis, digitalisation, recherche scientifique, employabilité.

1. Introduction

La science, l'innovation et la coopération internationale sont aujourd'hui les moteurs de l'émergence des nations. Dans l'économie mondiale de la connaissance, la position d'un pays ne se mesure plus seulement à ses ressources naturelles, mais à la qualité de son capital humain et à la vitalité de ses institutions scientifiques. Les universités, qui produisent et transmettent le savoir, forment les cadres et irriguent l'économie en innovations, se trouvent au premier rang de cette compétition.

Pour la République démocratique du Congo, engagée dans un partenariat stratégique avec les États-Unis d'Amérique portant sur les minerais critiques, les infrastructures et la sécurité, la modernisation de l'enseignement supérieur ne constitue plus une option : elle est la condition de possibilité de toutes les autres transformations. C'est dans cette perspective que s'inscrit la présente contribution, qui met en évidence les défis auxquels sont confrontées les universités congolaises ainsi que les opportunités qu'offre une coopération académique internationale ambitieuse avec les universités américaines.

2. Des universités confrontées à des défis structurels majeurs

L'enseignement supérieur congolais fait aujourd'hui face à plusieurs contraintes qui limitent son efficacité et son rayonnement. La première est démographique : la croissance rapide du nombre d'étudiants, portée par la jeunesse de la population congolaise, contraste avec l'insuffisance des infrastructures universitaires — auditoriums, laboratoires, bibliothèques, résidences — dont la capacité n'a pas suivi la massification des effectifs.

La deuxième contrainte est financière. Le financement public de la recherche demeure très limité, bien en deçà du seuil de 1 % du PIB recommandé par l'Union africaine, ce qui prive les enseignants-chercheurs des moyens d'expérimentation, de publication et de mobilité scientifique. La troisième contrainte est pédagogique : les programmes de formation restent souvent éloignés des besoins du marché de l'emploi, produisant des diplômés dont les compétences correspondent

imparfaitement aux attentes des entreprises et de l'administration. La quatrième contrainte, enfin, est managériale : la gestion administrative demeure largement fondée sur des procédures traditionnelles, notamment dans la conservation des archives, avec les risques de lenteur, d'opacité et de perte documentaire que cela comporte.

Ce diagnostic interne se double d'un retard comparatif préoccupant. Comme l'illustre la figure ci-dessous, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur en RDC demeure inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne et très éloigné de la moyenne mondiale, alors même que la demande sociale d'éducation supérieure n'a jamais été aussi forte.

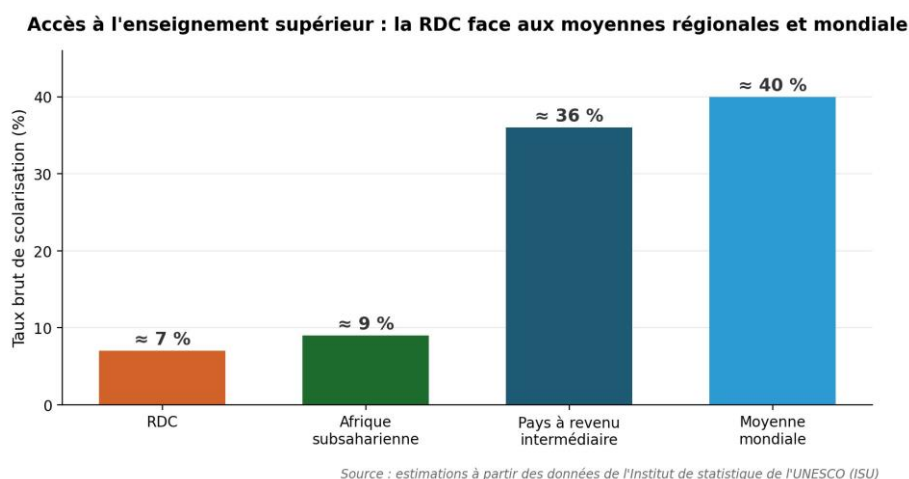


Fig. 1 — Taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur : la RDC en perspective comparée (estimations à partir des données de l'Institut de statistique de l'UNESCO)

À ces contraintes s'ajoute enfin l'exode des compétences : une part significative des meilleurs diplômés et enseignants-chercheurs congolais poursuit sa carrière à l'étranger, faute de conditions de travail et de perspectives scientifiques attractives au pays. Ce phénomène, s'il n'est pas inversé, transforme l'investissement éducatif national en subvention nette aux économies étrangères ; s'il est intelligemment géré, il peut au contraire devenir un atout, la diaspora académique constituant un pont naturel vers les institutions internationales de recherche.

Ces défis affectent directement la qualité de la formation, la production scientifique, l'innovation et la capacité des universités à accompagner durablement le développement national. Ils appellent une réponse systémique et non des ajustements à la marge : c'est tout le sens de la transformation présentée dans les sections qui suivent.

3. Une transformation profonde comme réponse aux défis

Face à cette réalité, une réforme structurelle des universités apparaît indispensable. Cette transformation repose notamment sur :

- La digitalisation complète de la gestion académique, administrative et financière ;
- La modernisation des systèmes de gestion documentaire et des archives ;
- Le renforcement des capacités de recherche scientifique ;
- Le renouvellement progressif du corps académique ;
- Le développement de filières innovantes répondant aux besoins de l'économie moderne ;
- L'amélioration des laboratoires, des plateformes numériques et des infrastructures pédagogiques ;
- Le développement d'une université davantage impliquée dans la résolution des problèmes de société.

L'université est ainsi appelée à devenir un véritable acteur du développement national plutôt qu'un simple lieu de transmission des connaissances. Ce changement de paradigme suppose une évolution des mentalités autant que des structures : l'enseignant-chercheur doit se percevoir comme un producteur de solutions, l'étudiant comme un futur créateur de valeur, et l'institution comme un partenaire des pouvoirs publics et du secteur productif.

4. Vers une université entreprenante, innovante et ouverte sur son environnement

La vision présentée repose sur plusieurs axes stratégiques complémentaires. Le premier consiste à faire évoluer l'université vers

un modèle plus entreprenant, capable de transformer les résultats de la recherche en innovations créatrices de valeur économique et sociale. La gouvernance doit devenir plus moderne, plus performante et davantage orientée vers les résultats, avec des contrats d'objectifs, des indicateurs de performance et une reddition des comptes régulière.

Le second axe concerne la transformation numérique. La digitalisation des services universitaires permettra d'améliorer la qualité de la gouvernance, de renforcer la transparence, de simplifier les procédures administratives et de faciliter l'accès aux informations académiques et scientifiques. Cette modernisation passe également par l'informatisation de la gestion financière, des ressources humaines, des infrastructures et des centres de recherche, ainsi que par la mise en place de plateformes numériques intégrées couvrant l'ensemble du cycle de vie de l'étudiant, de l'inscription à la diplomation. Au-delà de l'efficacité administrative, la digitalisation constitue un instrument de lutte contre la fraude documentaire et un préalable à l'enseignement hybride, qui permettra d'étendre l'accès à la formation supérieure au-delà des campus physiques.

5. Des formations davantage orientées vers l'employabilité

L'université de demain devra former des diplômés capables de répondre aux exigences d'un marché du travail en constante évolution. Cela implique une révision des curricula afin d'intégrer :

- l'entrepreneuriat ;
- le management ;
- les technologies numériques ;
- les langues nationales et internationales ;
- les métiers liés à la transition énergétique ;
- l'économie verte ;
- les nouvelles technologies.

Cette réforme des contenus doit s'accompagner d'une réforme des méthodes : pédagogie par projets, stages obligatoires en entreprise,

apprentissage par la résolution de problèmes réels et implication de professionnels dans l'enseignement. Le développement de programmes de mobilité académique permettra également aux étudiants, chercheurs et enseignants de bénéficier des meilleures pratiques internationales et de constituer les réseaux scientifiques dont dépendra leur carrière.

6. Une recherche scientifique au service du développement

La recherche universitaire doit répondre aux préoccupations concrètes des populations et contribuer directement au développement du pays. Cette nouvelle orientation privilégie :

- la recherche appliquée ;
- l'innovation technologique ;
- les collaborations interdisciplinaires ;
- les partenariats avec les entreprises ;
- les coopérations avec les pouvoirs publics ;
- la valorisation économique des résultats de recherche.

L'objectif est de créer un écosystème où les découvertes scientifiques deviennent des solutions concrètes pour les secteurs de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, de l'industrie, de l'énergie ou encore des infrastructures. L'Université de Kinshasa, avec ses facultés de médecine, de sciences, polytechnique et d'agronomie, dispose à cet égard d'un potentiel interdisciplinaire unique dans le pays, que la mise en réseau avec les universités américaines permettra de valoriser pleinement.

7. Mobiliser la communauté des alumni

Les anciens étudiants représentent un capital humain considérable. Grâce à leur expérience professionnelle, leurs réseaux internationaux et leur expertise, ils peuvent contribuer activement au développement de leur université par :

- le mentorat ;
- les investissements ;

- la recherche ;
- les partenariats ;
- le financement de projets ; • le rayonnement institutionnel.

La structuration de ce réseau constitue un levier stratégique pour accompagner les ambitions de transformation des universités. La diaspora scientifique congolaise établie aux États-Unis, au sein des universités, des hôpitaux et des entreprises technologiques, représente en particulier une passerelle naturelle pour les coopérations académiques entre les deux pays.

8. Les partenariats internationaux : la clé de la renaissance universitaire

Au cœur de cette vision figure le développement de partenariats stratégiques avec les universités américaines. Ces collaborations offrent plusieurs avantages :

- échanges d'étudiants et d'enseignants ;
- programmes conjoints de recherche ;
- transfert de technologies ;
- renforcement des capacités institutionnelles ;
- financement de projets scientifiques.

Concrètement, plusieurs modalités éprouvées peuvent être mobilisées : les jumelages interuniversitaires assortis de conventions-cadres pluriannuelles ; les doubles diplômes et les cotutelles de thèse, qui garantissent la reconnaissance internationale des formations congolaises ; les programmes conjoints de recherche sur des thématiques d'intérêt partagé — minerais critiques et matériaux de batteries, santé mondiale et maladies infectieuses, agriculture durable, intelligence artificielle ; les centres d'excellence cofinancés, implantés sur les campus congolais ; enfin, les programmes de mobilité soutenus par les dispositifs existants de la coopération américaine, tels que les bourses Fulbright ou les initiatives de l'USAID en faveur de l'enseignement supérieur.

La réussite de ces partenariats exige toutefois une gouvernance rigoureuse : des comités mixtes de pilotage, des objectifs mesurables, une contribution congolaise clairement identifiée et une stratégie de rétention des talents formés, afin que la mobilité académique nourrisse le pays au lieu d'alimenter l'exode des compétences. Au-delà des bénéfices académiques, ces partenariats renforcent la diplomatie universitaire et favorisent l'intégration de la RDC dans les grands réseaux scientifiques internationaux, consolidant ainsi le volet « savoir » du partenariat stratégique entre Kinshasa et Washington.

9. Conclusion : construire l'université du XXI^e siècle

La vision portée par le Recteur de l'Université de Kinshasa dépasse largement le cadre institutionnel de cette université. Elle propose un véritable projet de transformation de l'enseignement supérieur congolais, fondé sur l'excellence académique, l'innovation, la gouvernance moderne, la recherche appliquée et l'ouverture internationale. Dans un monde où la connaissance constitue désormais la première richesse des nations, investir dans les universités revient à investir dans l'avenir du pays. Le renforcement des partenariats entre les universités congolaises et américaines apparaît ainsi comme un accélérateur de modernisation, permettant de former une nouvelle génération de diplômés, de chercheurs et d'innovateurs capables de relever les défis du développement durable, de la compétitivité économique et du rayonnement scientifique de la République démocratique du Congo.

Le moment est particulièrement propice : le partenariat stratégique entre Kinshasa et Washington crée, pour la première fois depuis des décennies, un cadre politique et financier dans lequel la coopération académique peut se déployer à grande échelle. Il appartient désormais aux universités congolaises de s'organiser pour saisir cette opportunité — en se dotant de bureaux de coopération internationale professionnels, en préparant des projets solides et en parlant d'une seule voix — afin que l'université congolaise prenne toute sa place dans la construction de la RDC de demain.

Références bibliographiques

- Altbach, P. G., & Salmi, J. (dir.). (2011). *The Road to Academic Excellence : The Making of World-Class Research Universities*. Banque mondiale.
- Banque mondiale. (2021). *Améliorer l'efficacité et l'équité des dépenses d'éducation en RDC*. Washington, D.C.
- Etzkowitz, H. (2008). *The Triple Helix : University–Industry–Government Innovation in Action*. Routledge.
- Institut de statistique de l'UNESCO (ISU). *Base de données sur l'enseignement supérieur*. Montréal.
- OCDE. (2019). *OECD Science, Technology and Innovation Outlook*. OECD Publishing.
- Salmi, J. (2009). *The Challenge of Establishing World-Class Universities*. Banque mondiale.
- UNESCO. (2021). *UNESCO Science Report : The Race Against Time for Smarter Development*. UNESCO.

Besoins en cadres de haut niveau devant porter le transfert des technologies : cas du partenariat stratégique USA – RDC

Prof. Jean-Marie BEYA KAMBA

*Doyen de la Faculté Polytechnique (UNIKIN) — Coordonnateur Scientifique
du CES-UDPS — PCA de l'ARE*

Résumé

Le partenariat stratégique conclu entre les États-Unis d'Amérique et la République démocratique du Congo ouvre une nouvelle perspective de développement industriel fondée sur la valorisation locale des ressources naturelles, le transfert des technologies et la création de chaînes de valeur nationales. Toutefois, la réussite de cette ambition dépend fortement de la disponibilité d'un capital humain hautement qualifié, capable de concevoir, négocier, gérer et exploiter les technologies transférées. Cet article analyse les catégories de compétences stratégiques nécessaires à cette transformation et démontre l'importance de créer un réseau national de Grandes Écoles Polytechniques et d'Ingénierie afin de soutenir durablement l'industrialisation de la RDC. Une approche analytique fondée sur la littérature scientifique et les rapports internationaux met en évidence le rôle central des ingénieurs dans le développement économique.

Mots-clés : transfert de technologies, industrialisation, ingénierie, partenariat USA – RDC, capital humain, innovation.

1. Introduction

Depuis plusieurs décennies, la République démocratique du Congo demeure l'un des pays les plus riches en ressources minières stratégiques, notamment le cobalt, le cuivre, le lithium, le manganèse et plusieurs terres rares indispensables à la transition énergétique mondiale. Pourtant, cette richesse n'a pas encore permis une

industrialisation durable : l'essentiel de la valeur ajoutée — raffinage, fabrication de composants, assemblage — est capté à l'étranger, tandis que le pays exporte des concentrés et importe des produits finis.

Le partenariat stratégique récemment conclu entre la RDC et les États-Unis constitue une opportunité historique de transformer cette réalité en privilégiant la transformation locale des minerais, le développement des infrastructures, l'énergie, la sécurité économique et l'innovation technologique. Toutefois, comme le souligne la présentation de Beya Kamba (2026), la réussite de ce partenariat dépend essentiellement de la disponibilité de ressources humaines hautement qualifiées capables de porter le transfert technologique. La littérature internationale montre en effet que les pays ayant réussi leur industrialisation ont systématiquement investi dans la formation d'ingénieurs de haut niveau (UNESCO, 2021 ; Banque mondiale, 2023).

Cet article analyse les compétences indispensables pour soutenir ce processus et propose la création de Grandes Écoles Polytechniques comme levier stratégique du développement industriel.

2. Fondements théoriques du transfert des technologies

Le transfert de technologies désigne le processus par lequel des connaissances scientifiques, techniques et organisationnelles sont transférées entre institutions afin d'améliorer les capacités productives d'un pays. Selon l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI, 2022), le transfert technologique comprend :

- les licences de brevets ;
- les partenariats industriels ;
- la coopération universitaire ; • la recherche collaborative ;
- la mobilité des chercheurs.

Le modèle de Cohen et Levinthal (1990) souligne que l'efficacité du transfert dépend fortement de la capacité d'absorption du pays bénéficiaire, laquelle repose principalement sur le niveau de qualification des ressources humaines. Lall (1992) distingue à cet égard

trois niveaux de capacités technologiques — les capacités d'investissement, les capacités de production et les capacités d'innovation — dont l'acquisition progressive conditionne le passage d'une économie d'assemblage à une économie de conception. Kim (1997), analysant la trajectoire coréenne, montre que ce passage de l'imitation à l'innovation exige une masse critique d'ingénieurs formés aux standards internationaux et insérés dans les entreprises nationales.

Dans cette perspective, former des ingénieurs ne constitue pas un accompagnement du partenariat USA – RDC : c'en est la condition préalable. Sans capacité d'absorption nationale, les technologies transférées demeurent des boîtes noires exploitées par des expatriés, sans effet d'apprentissage pour l'économie congolaise.

3. Les compétences stratégiques nécessaires au partenariat USA – RDC

L'analyse de la présentation identifie quatre grandes catégories de cadres stratégiques.

3.1. Maîtrise de l'ingénierie financière

Les grands projets industriels nécessitent une parfaite connaissance :

- du financement de projet (Project Finance) ;
- des partenariats public-privé ;
- des investissements directs étrangers ;
- des mécanismes de financement de la DFC américaine (U.S. International Development Finance Corporation).

Les experts devront être capables de transformer les priorités nationales en projets bancables répondant aux standards internationaux, de structurer les montages financiers et d'en négocier les conditions dans l'intérêt de la RDC.

3.2. Compétences juridiques et réglementaires

Le transfert technologique implique :

- la négociation des licences ;
- la gestion des brevets ;
- la protection de la propriété intellectuelle ;
- la sécurité juridique des investissements.

Les cadres devront maîtriser les normes internationales afin de garantir des partenariats équilibrés, dans lesquels les clauses de formation, de contenu local et de transfert effectif de savoir-faire sont explicitement stipulées et contrôlées.

3.3. Planification stratégique de l'industrialisation

La transition d'une économie extractive vers une économie de transformation suppose :

- une planification territoriale intégrée ;
- le développement des infrastructures énergétiques ; • les corridors logistiques ;
- les zones industrielles.

Ces projets exigent des compétences élevées en management stratégique, en suivi-évaluation et en gouvernance, afin d'articuler les investissements américains avec les priorités nationales d'aménagement du territoire.

3.4. Développement du capital humain : l'ampleur quantitative du défi

Le dernier pilier concerne la formation d'ingénieurs de haut niveau. Selon les données présentées, la RDC devrait disposer d'environ 200 000 ingénieurs pour atteindre le ratio d'encadrement technique observé en Afrique du Sud, ce qui implique la formation annuelle de 20 000 à 30 000 ingénieurs sur une période de 10 à 15 ans. La figure ci-dessous illustre les deux scénarios de montée en charge : au rythme de 30 000 ingénieurs par an, l'objectif serait atteint dès 2032 ; au rythme de 20 000 par an, il le serait vers 2035.

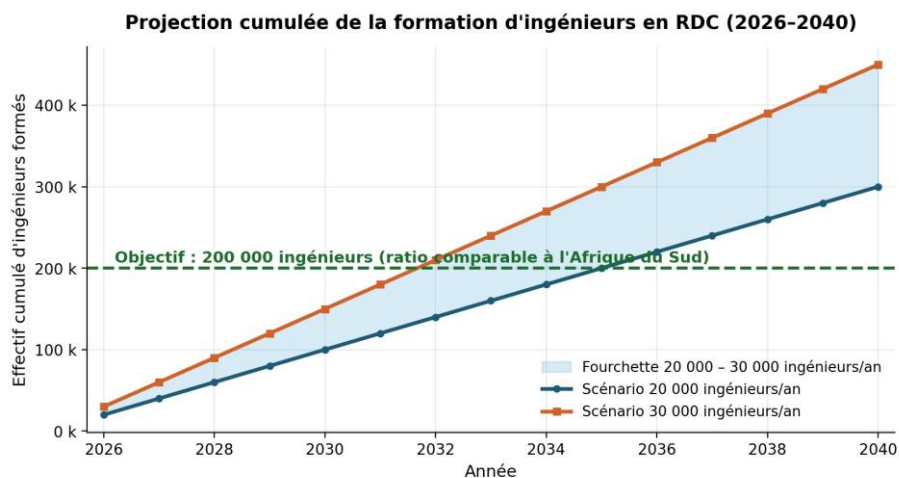


Fig. 1 — Projection cumulée de la formation d'ingénieurs en RDC selon les deux scénarios (élaboration à partir des données de Beya Kamba, 2026)

Ces ordres de grandeur donnent la mesure de l'effort à consentir : ils représentent une multiplication par un facteur considérable des capacités actuelles de formation en sciences de l'ingénieur, et justifient à eux seuls la création d'institutions nouvelles dédiées à cette mission.

4. La création de Grandes Écoles Polytechniques : un levier de développement

La proposition de créer plusieurs Grandes Écoles Polytechniques constitue l'un des principaux axes stratégiques développés dans la présentation. Les objectifs poursuivis sont notamment :

- former une élite scientifique nationale ;
- réduire la dépendance vis-à-vis de l'expertise étrangère ;
- soutenir l'innovation ;
- favoriser l'entrepreneuriat technologique ;
- développer la recherche appliquée ;
- renforcer la compétitivité internationale de la RD Congo.

Les filières prioritaires couvrent l'ensemble des sciences de l'ingénieur :

- génie civil ;
- génie électrique ;
- génie énergétique ;
- intelligence artificielle ;
- cybersécurité ;
- génie minier ;
- robotique ;
- mécatronique ;
- bio-ingénierie ;
- génie nucléaire ;
- ingénierie financière.

Le financement de ces institutions devra combiner plusieurs sources : dotations publiques inscrites dans la durée, contributions du secteur minier et industriel — dont l'intérêt à disposer d'ingénieurs nationaux est direct —, frais académiques modulés selon les revenus, financements des partenaires internationaux et revenus propres tirés de la recherche contractuelle et de la formation continue. L'exemple des fondations universitaires américaines montre qu'une base de financement diversifiée est la meilleure garantie de l'autonomie académique et de la continuité des programmes au-delà des alternances politiques.

Cette diversification répond directement aux besoins du partenariat industriel RDC – USA. Pour remplir leur mission, ces Grandes Écoles devront toutefois réunir les attributs qui font le succès de leurs homologues internationales : une sélection exigeante à l'entrée, un corps professoral de rang international recruté en partie dans la diaspora, une autonomie de gestion adossée à des contrats de performance, des accréditations internationales garantissant la reconnaissance des diplômes, et des liens organiques avec l'industrie — chaires d'entreprise, alternance, projets de fin d'études en milieu industriel. Leur implantation devra en outre épouser la géographie économique du pays : bassins miniers du Katanga et du Kivu, pôle énergétique d'Inga, corridors logistiques et zones économiques spéciales.

5. Discussion

L'expérience des économies émergentes telles que la Corée du Sud, Singapour et la Chine démontre que les investissements massifs dans l'enseignement supérieur technologique constituent un préalable à toute industrialisation durable. Le KAIST coréen, créé en 1971 avec l'appui international alors que la Corée était encore un pays pauvre, a formé les ingénieurs qui ont porté l'essor de l'électronique et de la construction navale nationales. Singapour a fait de ses instituts polytechniques la clef de voûte de sa stratégie d'attraction des industries de haute technologie. La Chine, enfin, a multiplié les universités technologiques d'élite dont sont issus les cadres de ses champions industriels. Dans les trois cas, la formation d'ingénieurs a précédé et rendu possible le transfert de technologies, et non l'inverse.

Le partenariat USA – RDC offre une opportunité comparable si plusieurs conditions sont réunies :

- des investissements soutenus dans l'enseignement supérieur ;
- une coopération universitaire internationale ;
- le développement des centres de recherche ; • le financement de l'innovation ;
- l'implication du secteur privé.

La création de parcs scientifiques associés aux Grandes Écoles Polytechniques pourrait favoriser l'émergence d'un écosystème d'innovation inspiré des modèles de la Silicon Valley et de Shenzhen. Un point d'attention doit cependant être souligné : la rétention des talents. Sans perspectives de carrière attractives — rémunérations compétitives, laboratoires équipés, environnement de travail stimulant —, les ingénieurs formés alimenteront l'exode des compétences au lieu de servir l'industrialisation nationale. La politique de formation doit donc être indissociable d'une politique de l'emploi scientifique et technique.

Il convient enfin de souligner la dimension temporelle du défi : former un ingénieur exige au minimum cinq années, et bâtir une institution

d'excellence en exige dix. Les décisions prises — ou différées — aujourd'hui détermineront donc la capacité de la RDC à honorer ses ambitions industrielles à l'horizon 2035. C'est pourquoi la création des Grandes Écoles Polytechniques doit être considérée comme une urgence nationale, au même rang que les infrastructures énergétiques et de transport prévues dans le cadre du partenariat.

6. Recommandations

Afin de maximiser les retombées du partenariat stratégique, il est recommandé de :

- créer un réseau national de Grandes Écoles Polytechniques, implanté au plus près des pôles économiques du pays ;
- moderniser les curricula selon les standards internationaux, avec des accréditations reconnues ;
- développer les partenariats avec les universités américaines (doubles diplômes, cotutelles, programmes conjoints de recherche) ;
- mettre en place des programmes nationaux de bourses en ingénierie, ciblant notamment les jeunes filles scientifiques ;
- renforcer la recherche appliquée et les incubateurs technologiques adossés aux écoles ;
- intégrer les établissements d'enseignement supérieur aux grands projets industriels nationaux, en insérant des clauses de formation et de recherche dans les conventions d'investissement.

Conclusion

Le partenariat stratégique entre les États-Unis et la République démocratique du Congo constitue une opportunité majeure pour accélérer l'industrialisation du pays. Toutefois, le transfert effectif des technologies ne pourra être assuré sans un investissement massif dans la formation de cadres de haut niveau, en particulier des ingénieurs. La création de Grandes Écoles Polytechniques et d'Ingénierie apparaît ainsi comme une priorité nationale, permettant de développer un

capital humain capable d'assurer durablement la transformation locale des ressources naturelles, de renforcer la souveraineté technologique du pays et d'améliorer sa compétitivité internationale. Cette vision s'inscrit pleinement dans les orientations présentées par le Professeur Jean-Marie Beya Kamba, qui fait du capital humain le principal moteur du développement économique et industriel de la RDC.

Références bibliographiques

- Banque mondiale. (2023). World Development Report 2023 : Migrants, Refugees and Societies. Washington, D.C.
- Beya Kamba, J.-M. (2026). Besoins en cadres de haut niveau devant porter le transfert des technologies – Partenariat stratégique USA – RDC. Présentation de conférence, Corps de l'Élite Scientifique de l'UDPS.
- Cohen, W. M., & Levinthal, D. A. (1990). Absorptive Capacity : A New Perspective on Learning and Innovation. *Administrative Science Quarterly*, 35(1), 128–152.
- Freeman, C. (1987). *Technology Policy and Economic Performance : Lessons from Japan*. Pinter Publishers.
- Kim, L. (1997). *Imitation to Innovation : The Dynamics of Korea's Technological Learning*. Harvard Business School Press.
- Lall, S. (1992). Technological Capabilities and Industrialization. *World Development*, 20(2), 165–186.
- Lundvall, B.-Å. (1992). *National Systems of Innovation*. Pinter Publishers.
- National Academy of Engineering. (2020). *Engineering for Sustainable Development*.
- OCDE. (2021). *The Digital Transformation and the Future of Work*. OECD Publishing.
- Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI). (2022). *Industrial Development Report*.
- Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). (2022). *World Intellectual Property Report*.
- UNESCO. (2019). *Engineering Numbers and Needs in the SADC Region*.
- UNESCO. (2021). *UNESCO Science Report : The Race Against Time for Smarter Development*.

PANEL 2

Gouvernance

Nécessité d'une adaptation de la Constitution de la RDC aux exigences du partenariat stratégique USA – RDC

Prof. Dr. Godé MPOY KADIMA
Professeur Faculté FASEG (UNIKIN)

Résumé

La Constitution constitue le fondement de l'organisation politique, juridique et institutionnelle d'un État. Au-delà de sa fonction classique de répartition des pouvoirs et de protection des libertés fondamentales, elle exerce également une influence déterminante sur la gouvernance économique, la sécurité juridique et l'attractivité des investissements. En République démocratique du Congo (RDC), le débat sur une éventuelle réforme de la Constitution de 2006 intervient dans un contexte marqué par des mutations profondes de l'économie mondiale, la transition géoéconomique liée aux minerais stratégiques, l'accélération de la transition énergétique et la conclusion de nouveaux partenariats internationaux, notamment l'Accord de Washington entre la RDC et les États-Unis.

Le présent article examine les implications économiques d'une éventuelle réforme constitutionnelle à partir des apports de l'économie institutionnelle et du constitutionnalisme économique. Il mobilise une approche qualitative fondée sur l'analyse documentaire de la Constitution congolaise, des expériences internationales de réformes constitutionnelles (Chine, Russie, Espagne, Italie, Cuba, Bolivie et Équateur), ainsi que de la littérature scientifique consacrée au rôle des institutions dans le développement économique.

L'analyse montre que la Constitution congolaise contient déjà plusieurs dispositions relevant du constitutionnalisme

économique, notamment celles relatives à la souveraineté permanente sur les ressources naturelles, à la protection de la propriété privée, à la discipline budgétaire, à la décentralisation financière et au contrôle des finances publiques. Toutefois, les nouvelles exigences de compétitivité internationale, la nécessité d'améliorer le climat des affaires, la modernisation de l'administration fiscale et la coordination des politiques économiques entre le pouvoir central et les provinces soulèvent des interrogations quant à l'adéquation du cadre institutionnel actuel.

Les comparaisons internationales démontrent que plusieurs États ont procédé à des réformes constitutionnelles motivées principalement par des impératifs économiques. Les réformes engagées en Chine depuis 1982 ont accompagné l'ouverture progressive de l'économie socialiste au marché. En Europe, les révisions constitutionnelles intervenues après la crise financière de 2008 ont consacré le principe d'équilibre budgétaire afin de renforcer la crédibilité financière des États. En Amérique latine, les réformes constitutionnelles ont principalement visé à redéfinir les modalités de gouvernance des ressources naturelles.

L'étude souligne néanmoins qu'une réforme constitutionnelle ne constitue pas une finalité en soi. Son efficacité dépend de la qualité des institutions, de l'indépendance du pouvoir judiciaire, de la stabilité politique, de la lutte contre la corruption et de la capacité de l'administration publique à mettre en œuvre les nouvelles dispositions. Toute modification constitutionnelle devrait ainsi résulter d'un large consensus politique et social, préserver les principes démocratiques fondamentaux et renforcer durablement la gouvernance économique.

Mots-clés : Constitution, économie institutionnelle, constitutionnalisme économique, gouvernance, République démocratique du Congo, réforme constitutionnelle, développement économique.

1. Introduction

Depuis les travaux fondateurs de Douglas North (1990), l'économie institutionnelle considère les institutions comme les déterminants fondamentaux de la performance économique des nations. Les institutions définissent les règles du jeu qui structurent les comportements des acteurs publics et privés, réduisent l'incertitude et favorisent l'investissement productif. Dans cette perspective, la Constitution représente l'institution suprême autour de laquelle s'organise l'ensemble des règles économiques et politiques d'un État.

En République démocratique du Congo, la Constitution du 18 février 2006, modifiée en 2011, constitue le socle juridique de la gouvernance publique. Elle organise la séparation des pouvoirs, consacre les droits fondamentaux, encadre les finances publiques et définit les compétences respectives du pouvoir central et des provinces. Toutefois, près de vingt ans après son adoption, le contexte économique national et international a profondément évolué.

La transition énergétique mondiale, la montée en puissance des minerais critiques, la concurrence internationale pour les investissements, la transformation des chaînes de valeur mondiales et les nouveaux partenariats économiques conduisent à s'interroger sur l'adéquation du cadre constitutionnel actuel aux exigences contemporaines du développement économique.

Le débat est renforcé par la signature de l'Accord de Washington entre la RDC et les États-Unis, qui prévoit plusieurs réformes institutionnelles susceptibles d'avoir des incidences sur l'organisation des finances publiques, la gouvernance fiscale et la coordination entre le pouvoir central et les provinces.

Dans ce contexte, une question centrale émerge : dans quelle mesure une réforme constitutionnelle peut-elle contribuer à améliorer durablement la performance économique de la

République démocratique du Congo tout en préservant les principes fondamentaux de l'État de droit ?

Pour répondre à cette interrogation, cette étude poursuit trois objectifs : analyser les fondements théoriques du constitutionnalisme économique, évaluer le cadre constitutionnel congolais au regard des enjeux économiques contemporains et tirer les enseignements des expériences internationales afin de formuler des recommandations adaptées au contexte de la RDC.

2. Revue de littérature et cadre théorique

2.1. L'économie institutionnelle comme fondement de la gouvernance économique

L'économie institutionnelle constitue aujourd'hui l'un des principaux courants d'analyse permettant d'expliquer les écarts de développement entre les nations. Contrairement aux approches néoclassiques qui attribuent principalement la croissance à l'accumulation du capital, au progrès technologique ou à la disponibilité des ressources naturelles, cette école met en évidence le rôle déterminant des institutions dans la création de richesses.

Selon Douglas North (1990), les institutions sont « les règles du jeu dans une société ». Elles comprennent les règles formelles (constitutions, lois, règlements, contrats) ainsi que les règles informelles (coutumes, normes sociales, traditions et pratiques administratives). Leur fonction essentielle consiste à réduire l'incertitude, limiter les comportements opportunistes et sécuriser les transactions économiques.

Cette conception a profondément renouvelé l'analyse du développement économique. Williamson (2000) montre que les performances économiques dépendent moins de la quantité des ressources disponibles que de la qualité des mécanismes institutionnels chargés d'en organiser la gestion. Les institutions

efficaces réduisent les coûts de transaction, renforcent la confiance des investisseurs et améliorent l'efficacité des politiques publiques.

Acemoglu et Robinson (2012) distinguent à cet égard les institutions inclusives, qui favorisent l'innovation, l'investissement et la participation économique, des institutions extractives, qui concentrent les richesses au profit d'une minorité et freinent le développement. Cette distinction est particulièrement pertinente pour les États riches en ressources naturelles, dont la RDC, où la qualité des institutions détermine largement la capacité à transformer les ressources minières en développement durable.

Dans cette perspective, la Constitution apparaît comme la première institution économique d'un État puisqu'elle définit les règles fondamentales relatives à la propriété, aux finances publiques, à la séparation des pouvoirs, à la protection des investissements, à la décentralisation et à la responsabilité des gouvernants.

2.2. Le constitutionnalisme économique

Le constitutionnalisme économique désigne l'ensemble des principes constitutionnels qui organisent, orientent et encadrent la vie économique d'un État. Il repose sur l'idée que la Constitution ne constitue pas uniquement un instrument d'organisation politique, mais également un cadre normatif destiné à assurer la stabilité économique et la sécurité juridique. Cette approche trouve ses origines dans les travaux des ordolibéraux allemands tels qu'Eucken (1952), pour lesquels la Constitution économique doit fixer les règles fondamentales garantissant le bon fonctionnement du marché tout en limitant les abus du pouvoir économique et politique.

Aujourd'hui, le constitutionnalisme économique englobe plusieurs dimensions complémentaires :

- ↪ La protection du droit de propriété ;
- ↪ La liberté d'entreprendre ;
- ↪ La discipline budgétaire ;
- ↪ La transparence dans la gestion des finances publiques ;
- ↪ L'indépendance des institutions de contrôle ;
- ↪ La sécurité juridique des investissements ;
- ↪ La protection de la concurrence ;
- ↪ La gouvernance des ressources naturelles.

Dans les économies émergentes, ces principes jouent un rôle essentiel dans l'amélioration du climat des affaires. Les investisseurs internationaux accordent une importance particulière à la stabilité des règles constitutionnelles, à l'indépendance de la justice et à la prévisibilité des politiques économiques.

La Banque mondiale (2023) souligne que les pays disposant d'institutions solides enregistrent généralement des niveaux plus élevés d'investissement direct étranger, une meilleure qualité de gouvernance et une croissance économique plus soutenue.

2.3. *La Constitution comme institution économique fondamentale*

La Constitution représente le sommet de la hiérarchie des normes juridiques. Elle organise non seulement la séparation des pouvoirs, mais également les mécanismes de production, de répartition et de contrôle des ressources publiques.

Dans le cas de la République démocratique du Congo, plusieurs dispositions constitutionnelles participent directement à l'organisation de la vie économique :

- ⊢ La souveraineté permanente sur les ressources naturelles (article 9) ;
- ⊢ La garantie du droit de propriété (article 34) ;
- ⊢ La protection du droit au travail (article 36) ;
- ⊢ La répartition équitable des richesses nationales (article 58) ;
- ⊢ L'organisation des finances publiques (articles 170 à 180) ;
- ⊢ La décentralisation financière (article 175) ;
- ⊢ Les compétences économiques concurrentes entre l'État et les provinces (article 202).

Ces dispositions traduisent une conception relativement moderne de la gouvernance économique, associant initiative privée, intervention de l'État, justice sociale et responsabilité financière.

Cependant, plusieurs auteurs africains (Mbaku, 2021 ; Fombad, 2016) soulignent que l'efficacité des constitutions dépend moins de leur contenu que de leur mise en œuvre effective. Les meilleures dispositions constitutionnelles produisent peu d'effets lorsqu'elles ne sont pas accompagnées d'institutions indépendantes, d'une administration performante et d'une gouvernance transparente.

2.4. Les réformes constitutionnelles comme instruments de transformation économique

L'histoire économique contemporaine montre que plusieurs États ont modifié leur Constitution afin d'accompagner des transformations économiques majeures.

La Chine constitue l'exemple le plus emblématique. La Constitution de 1982 et ses révisions successives (1988, 1993, 1999, 2004 et 2018) ont progressivement intégré la propriété privée, reconnu le rôle du marché et sécurisé les investissements,

tout en maintenant le rôle dirigeant du Parti communiste chinois. En Europe, la crise financière de 2008 a conduit plusieurs États à inscrire l'équilibre budgétaire dans leur Constitution.

L'Espagne (2011) et l'Italie (2012) ont adopté des règles constitutionnelles limitant les déficits publics afin de restaurer la confiance des marchés financiers.

En Amérique latine, la Bolivie (2009) et l'Équateur (2008) ont profondément révisé leurs constitutions afin de renforcer la souveraineté de l'État sur les ressources naturelles tout en redéfinissant les mécanismes de redistribution.

Ces expériences démontrent que les réformes constitutionnelles peuvent constituer un levier puissant de transformation économique, à condition qu'elles s'inscrivent dans une stratégie globale de modernisation des institutions.

3. Méthodologie

La présente recherche adopte une approche qualitative fondée sur une analyse documentaire approfondie.

Les données mobilisées proviennent de plusieurs catégories de sources : la Constitution de la République démocratique du Congo du 18 février 2006 modifiée en 2011 ; les documents relatifs à l'Accord de Washington entre la RDC et les États-Unis ; les rapports de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de la Banque africaine de développement ; la littérature scientifique consacrée à l'économie institutionnelle, au constitutionnalisme économique et aux réformes constitutionnelles comparées ; etc.

L'analyse combine trois méthodes complémentaires :

L'analyse juridique, afin d'interpréter les principales dispositions constitutionnelles ayant une incidence sur la gouvernance économique.

L'analyse économique, visant à évaluer les effets potentiels des institutions constitutionnelles sur la croissance, les investissements et les finances publiques.

L'analyse comparative, qui confronte l'expérience congolaise aux réformes observées dans plusieurs pays ayant modifié leur Constitution pour répondre à des impératifs économiques.

Cette triangulation méthodologique permet de dépasser une lecture strictement juridique de la Constitution et de mettre en évidence son rôle comme instrument de développement économique et de transformation institutionnelle.

4. Le constitutionnalisme économique dans la Constitution de la République démocratique du Congo

4.1. Fondements constitutionnels de la gouvernance économique

La Constitution du 18 février 2006, telle que modifiée en 2011, ne se limite pas à organiser les institutions politiques. Elle établit également les principes fondamentaux de la gouvernance économique de l'État. Plusieurs de ses dispositions traduisent une véritable conception du constitutionnalisme économique, dans laquelle les règles constitutionnelles constituent le socle de la stabilité macroéconomique, de la protection des investissements et de la gestion des ressources publiques.

- Contrairement à une lecture strictement politique de la Constitution, une analyse institutionnelle montre que celle-ci fixe les règles fondamentales relatives :
 - À la propriété des ressources naturelles ;
 - Aux droits économiques des citoyens ;

- À la gestion des finances publiques ;
- Au partage des compétences économiques entre l'État et les provinces ;
- Aux mécanismes de contrôle de la dépense publique.

Ainsi, la Constitution apparaît comme un instrument de gouvernance économique autant qu'un texte d'organisation politique.

4.2. La souveraineté économique sur les ressources naturelles

L'article 9 de la Constitution affirme que le sol et le sous-sol appartiennent à l'État congolais, lequel exerce une souveraineté permanente sur les ressources naturelles.

Cette disposition revêt une importance stratégique dans le contexte actuel de la transition énergétique mondiale. La RDC détient une part considérable des réserves mondiales de cobalt, de cuivre, de lithium, de coltan et d'autres minerais critiques indispensables aux technologies vertes.

Sur le plan économique, cette disposition poursuit trois objectifs majeurs : préserver la souveraineté nationale sur les ressources stratégiques ; garantir que leur exploitation contribue au développement national ; offrir un cadre juridique stable aux investissements.

Toutefois, la richesse minière ne constitue pas en elle-même un facteur de développement. La littérature sur la « malédiction des ressources » (Sachs & Warner, 2001) montre que les pays riches en ressources naturelles peuvent connaître une faible croissance lorsque les institutions sont insuffisamment développées. Dès lors, la qualité de la gouvernance demeure le facteur déterminant.

4.3. La protection de la propriété privée et de la liberté d'entreprendre

L'article 34 garantit le droit de propriété et prévoit que toute expropriation doit être motivée par l'utilité publique et accompagnée d'une juste indemnisation.

Du point de vue économique, cette disposition réduit l'incertitude juridique et constitue un élément essentiel de l'attractivité des investissements.

Selon North (1990), les investisseurs recherchent avant tout la stabilité des droits de propriété. Lorsque ceux-ci sont protégés par la Constitution, les coûts liés au risque politique diminuent et les investissements à long terme deviennent plus probables. La liberté d'entreprendre favorise également : l'innovation ; la création d'entreprises ; l'industrialisation ; la diversification économique.

Dans le contexte congolais, la consolidation de ces garanties demeure essentielle pour attirer davantage d'investissements productifs dans les secteurs non miniers.

4.4. Les droits économiques et sociaux

Les articles 36 et 58 consacrent plusieurs droits économiques fondamentaux, notamment : le droit au travail ; la protection contre le chômage ; une rémunération équitable ; le droit pour tous les Congolais de bénéficier des richesses nationales.

Ces dispositions traduisent une conception sociale de l'économie de marché, dans laquelle la croissance économique doit être accompagnée d'une redistribution équitable des richesses.

Cette approche rejoint les travaux d'Amartya Sen (1999), pour qui le développement ne peut être réduit à la seule augmentation du revenu national. Il implique également l'élargissement des

capacités individuelles, l'accès aux services publics et la réduction des inégalités.

4.5. Les finances publiques comme pilier du constitutionnalisme économique

Les articles 170 à 180 organisent le système des finances publiques congolaises. Ils définissent notamment : la procédure budgétaire ; les compétences du Parlement en matière financière ; le contrôle de l'exécution budgétaire ; les responsabilités de la Cour des comptes.

Ces dispositions poursuivent plusieurs objectifs : garantir la transparence des finances publiques ; assurer la responsabilité des gestionnaires ; prévenir les déficits incontrôlés ; renforcer la crédibilité financière de l'État.

Les institutions financières internationales considèrent aujourd'hui que la qualité des finances publiques constitue un indicateur majeur de la stabilité économique.

Tableau 1. Les principaux fondements du constitutionnalisme économique en RD Congo

Disposition constitutionnelle	Finalité économique	Effets attendus
Article 9	Souveraineté sur les ressources naturelles	Sécurisation des richesses nationales
Article 34	Protection de la propriété privée	Attractivité des investissements
Article 36	Droit au travail	Inclusion économique
Article 58	Redistribution des richesses	Justice sociale

Articles 170–180	Discipline budgétaire	Bonne gouvernance financière
Article 175	Décentralisation financière	Développement territorial
Article 202	Compétences économiques partagées	Coordination des politiques publiques

4.6. La décentralisation financière : opportunités et défis

L'une des innovations majeures de la Constitution de 2006 réside dans la décentralisation financière, notamment à travers les articles 171, 175, 202 et 204. La Constitution prévoit notamment que 40 % des recettes nationales à caractère national reviennent aux provinces, afin de renforcer leur autonomie financière. Sur le plan théorique, cette architecture poursuit plusieurs objectifs :

- Rapprocher les décisions économiques des citoyens ;
- Améliorer l'efficacité de la dépense publique ;
- Réduire les disparités régionales ;
- Favoriser le développement local.

Cependant, plusieurs difficultés ont été observées dans la mise en œuvre : transferts incomplets des ressources ; faibles capacités administratives provinciales ; chevauchements de compétences ; insuffisance des mécanismes de coordination entre le pouvoir central et les provinces.

Ces contraintes limitent les effets attendus de la décentralisation sur la croissance économique.

4.7. L'Accord de Washington : un nouveau défi institutionnel

L'Accord de Washington entre la RDC et les États-Unis introduit plusieurs engagements visant à renforcer l'attractivité économique du pays :

- Modernisation de l'administration fiscale ;
- Harmonisation des régimes d'incitation ;
- Simplification des procédures administratives ;
- Création d'un cadre fiscal plus stable pour les investisseurs.

Ces engagements pourraient nécessiter une adaptation de certaines dispositions constitutionnelles relatives à la répartition des compétences financières entre l'État et les provinces. Toutefois, une réforme éventuelle devrait respecter les principes fondamentaux consacrés par la Constitution, notamment :

- L'unité de l'État ;
- La décentralisation ;
- La séparation des pouvoirs ;
- La souveraineté permanente sur les ressources naturelles ;
- Les garanties démocratiques prévues à l'article 220.

Ainsi, le débat ne porte pas uniquement sur la nécessité d'une réforme constitutionnelle, mais également sur les modalités permettant de concilier efficacité économique, sécurité juridique et respect des principes fondamentaux de l'État de droit.

5. Les réformes constitutionnelles motivées par des impératifs économiques : enseignements internationaux

5.1. Les réformes constitutionnelles comme instruments de transformation économique

L'histoire économique contemporaine montre que les constitutions ne sont pas des textes figés. Elles évoluent en fonction des mutations politiques, sociales et économiques qui affectent les États. Si les réformes constitutionnelles sont souvent associées aux transitions démocratiques ou aux crises institutionnelles, elles répondent également, dans plusieurs pays, à des objectifs de modernisation économique, d'amélioration du climat des affaires et d'adaptation aux exigences de la mondialisation.

L'économie institutionnelle considère que les institutions doivent évoluer afin de réduire les coûts de transaction, améliorer la sécurité juridique et renforcer la confiance des investisseurs (North, 1990). Dans cette perspective, la réforme constitutionnelle devient un levier de transformation lorsqu'elle permet de rendre les règles économiques plus cohérentes avec les réalités nationales et internationales.

Les expériences de la Chine, de la Russie, de plusieurs États européens et de certains pays d'Amérique latine illustrent cette dynamique.

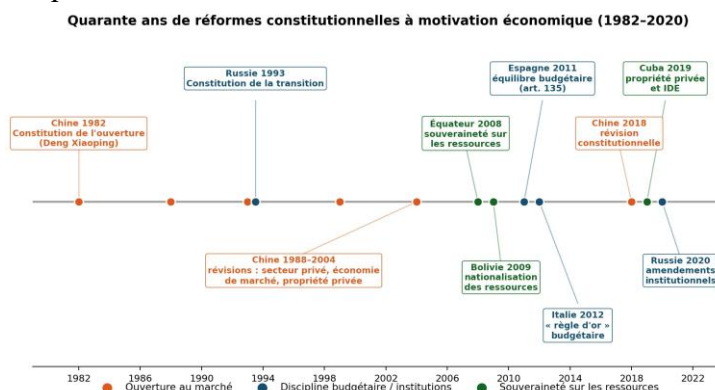


Fig. 1 — Chronologie comparée des réformes constitutionnelles à motivation économique (1982–2020). Élaboration à partir des expériences analysées à la section 5.

5.2. L'expérience chinoise : la Constitution au service des réformes économiques

La Chine constitue l'un des exemples les plus significatifs d'utilisation de la Constitution comme instrument d'accompagnement des réformes économiques.

Après une première Constitution inspirée du modèle soviétique (1954), les textes de 1975 et de 1978 ont accompagné les bouleversements politiques de la Révolution culturelle. Toutefois, c'est la Constitution de 1982, adoptée sous Deng Xiaoping, qui marque un tournant majeur. Elle fournit un cadre juridique aux réformes économiques et à l'ouverture progressive du pays. Les révisions constitutionnelles de 1988, 1993, 1999 et 2004 ont notamment : reconnu la légitimité du secteur privé ; renforcé la protection de la propriété privée ; consacré le principe de l'économie socialiste de marché ; amélioré la sécurité juridique des investisseurs.

Ces évolutions institutionnelles ont accompagné une croissance économique exceptionnelle, faisant de la Chine l'une des premières puissances économiques mondiales. Si cette réussite ne peut être attribuée uniquement à la réforme constitutionnelle, elle montre qu'un cadre institutionnel stable peut favoriser des transformations économiques de grande ampleur.

5.3. La Russie : réforme constitutionnelle et recentralisation du pouvoir

La Russie offre un exemple différent. Après la dissolution de l'Union soviétique, la Constitution de 1993 a été adoptée dans un contexte de transition vers l'économie de marché. Elle a instauré un régime présidentiel fort afin d'assurer la stabilité politique durant une période de profondes mutations économiques. Les amendements de 2020 ont renforcé les prérogatives du Président

et modifié certaines règles relatives aux mandats présidentiels. Bien que ces réformes aient été justifiées en partie par des impératifs de stabilité institutionnelle et économique, elles ont également suscité d'importants débats sur l'équilibre des pouvoirs et la consolidation démocratique.

L'expérience russe montre qu'une réforme constitutionnelle peut améliorer la capacité de décision de l'État, mais qu'elle doit préserver les mécanismes de contrôle démocratique pour éviter une concentration excessive du pouvoir.

5.4. Les réformes budgétaires en Europe : la discipline financière constitutionnalisée

À la suite de la crise financière mondiale de 2008, plusieurs États européens ont introduit dans leur Constitution des règles visant à renforcer la discipline budgétaire.

En Espagne, la réforme de l'article 135 de la Constitution (2011) a consacré le principe d'équilibre budgétaire et limité les déficits publics.

En Italie, la révision constitutionnelle de 2012 a introduit une « règle d'or » imposant un équilibre structurel des finances publiques.

Ces réformes poursuivaient plusieurs objectifs : rassurer les investisseurs internationaux ; améliorer la crédibilité financière de l'État ; limiter l'endettement public ; garantir la soutenabilité budgétaire à long terme.

Ces expériences montrent que les dispositions constitutionnelles peuvent influencer directement les politiques macroéconomiques et la perception du risque souverain.

5.5. Les réformes latino-américaines : souveraineté sur les ressources naturelles

Plusieurs pays d'Amérique latine ont également modifié leur Constitution afin de renforcer le contrôle de l'État sur les ressources stratégiques.

En Équateur (2008) et en Bolivie (2009), les nouvelles constitutions ont affirmé la souveraineté nationale sur les ressources naturelles tout en redéfinissant les modalités de leur exploitation et de la redistribution des revenus.

À Cuba, la Constitution de 2019 a introduit des innovations importantes en reconnaissant la propriété privée, l'investissement étranger et un rôle accru du marché, tout en maintenant les principes fondamentaux du système socialiste.

Ces exemples illustrent que les réformes constitutionnelles peuvent concilier ouverture économique et préservation de la souveraineté nationale, à condition de s'inscrire dans une vision stratégique de long terme.

Tableau 2. Synthèse comparative des réformes constitutionnelles à finalité économique

Pays	Principales réformes	Objectifs économiques	Enseignements pour la RDC
Chine	Reconnaissance du secteur privé, économie socialiste de marché	Modernisation et ouverture économique	Adapter les institutions aux mutations économiques tout en assurant la stabilité
Russie	Renforcement de l'exécutif, réformes institutionnelles	Stabilité durant la transition économique	Préserver l'équilibre entre efficacité et contrôle démocratique
Espagne	Équilibre budgétaire constitutionnel	Discipline budgétaire	Renforcer la crédibilité des finances publiques
Italie	Règle d'or budgétaire	Soutenabilité de la dette	Consolider la gouvernance financière
Bolivie	Renforcement du contrôle étatique sur les ressources naturelles	Redistribution et souveraineté économique	Valoriser les ressources nationales au bénéfice du développement
Équateur	Nouvelle gouvernance des ressources naturelles	Développement durable	Associer exploitation des ressources et justice sociale
Cuba	Reconnaissance de la propriété privée et de l'investissement étranger	Relance économique	Concilier ouverture économique et préservation des choix institutionnels

5.6. Enseignements pour la République démocratique du Congo

L'analyse comparative met en évidence plusieurs enseignements utiles pour le débat congolais.

Premièrement, une réforme constitutionnelle peut constituer un outil d'adaptation aux mutations économiques, mais elle ne produit des effets durables que si elle s'accompagne d'une

amélioration de la gouvernance, de la sécurité juridique et de la capacité administrative.

Deuxièmement, la réussite des expériences étrangères tient moins au texte constitutionnel lui-même qu'à la qualité de sa mise en œuvre. Les institutions de contrôle, l'indépendance de la justice, la transparence budgétaire et la lutte contre la corruption demeurent des facteurs déterminants.

Troisièmement, dans le cas de la RDC, toute réforme éventuelle devrait préserver les principes intangibles de la Constitution, notamment l'État de droit, la séparation des pouvoirs, la souveraineté sur les ressources naturelles et la décentralisation, tout en permettant une meilleure coordination des politiques économiques et une plus grande efficacité de l'action publique.

6. L'Accord de Washington RDC–États-Unis : enjeux économiques, institutionnels et constitutionnels

6.1. Un nouveau contexte géoéconomique international

Depuis le début des années 2020, les minerais stratégiques sont devenus un enjeu majeur de la compétition économique mondiale. La transition énergétique, l'industrie des batteries électriques, les technologies numériques et la défense reposent sur des ressources dont la République démocratique du Congo détient une part importante des réserves mondiales, notamment le cobalt, le cuivre, le coltan, le lithium et le manganèse.

Dans ce contexte, la RDC occupe désormais une position géostratégique majeure. Les partenariats conclus avec les États-Unis, l'Union européenne et d'autres acteurs internationaux témoignent de cette évolution.

L'Accord de Washington s'inscrit dans cette dynamique. Il vise à renforcer les investissements dans les chaînes de valeur

minières, à améliorer la gouvernance économique et à moderniser l'environnement fiscal et réglementaire.

Toutefois, il convient de distinguer les objectifs économiques affichés de l'accord des conséquences juridiques qui pourraient en découler. Certaines interprétations présentées dans le débat public — notamment l'idée qu'une réforme constitutionnelle serait juridiquement imposée — doivent être examinées avec prudence et à la lumière des textes officiels.

6.2. Les objectifs économiques de l'accord

D'après les éléments présentés dans le document de base de cette étude, plusieurs objectifs peuvent être identifiés :

- Renforcer l'attractivité des investissements étrangers ;
- Améliorer la stabilité du cadre fiscal applicable aux investissements ;
- Simplifier les procédures administratives ;
- Moderniser l'administration fiscale ;
- Développer les chaînes de valeur locales des minerais stratégiques ;
- Accroître la transparence dans la gouvernance du secteur extractif.

Ces orientations sont cohérentes avec les recommandations formulées depuis plusieurs années par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Banque africaine de développement concernant l'amélioration du climat des affaires en RDC.

6.3. Les implications institutionnelles

L'un des principaux enjeux concerne la coordination entre les administrations fiscales nationales et provinciales. La

Constitution congolaise organise une répartition relativement complexe des compétences financières entre : le pouvoir central ; les provinces ; les entités territoriales décentralisées. Cette architecture vise à garantir l'autonomie financière des provinces tout en préservant l'unité économique de l'État.

Toute réforme destinée à renforcer la coordination fiscale devra donc concilier deux exigences : améliorer l'efficacité de la mobilisation des recettes publiques ; respecter le principe constitutionnel de la décentralisation.

6.4. Les effets attendus sur la croissance économique

Sur le plan économique, un environnement institutionnel plus stable peut produire plusieurs effets positifs : augmentation des investissements directs étrangers ; réduction des coûts administratifs ; amélioration du classement de la RDC dans les indicateurs internationaux de gouvernance et de compétitivité ; accélération de la transformation locale des minerais ; création d'emplois qualifiés ; accroissement des recettes fiscales.

Selon Acemoglu et Robinson (2012), les investissements étrangers produisent des effets durables uniquement lorsqu'ils s'inscrivent dans un environnement institutionnel caractérisé par :

- ↪ Une justice indépendante ;
- ↪ Une administration efficace ;
- ↪ Une lutte effective contre la corruption ;
- ↪ Une sécurité juridique élevée ;
- ↪ Une gouvernance transparente.

Sans ces conditions, l'afflux de capitaux peut rester limité ou ne pas se traduire par une amélioration significative du développement humain.

6.5. Les enjeux constitutionnels

L'une des questions les plus sensibles consiste à déterminer si les objectifs économiques poursuivis impliquent nécessairement une révision de la Constitution. Au regard de l'analyse juridique, plusieurs observations indiquent qu'un changement de la Constitution s'avère indispensable afin de garantir l'exécution de l'Accord de partenariat USA – RDC.

Trois séries d'arguments soutiennent cette conclusion. En premier lieu, la stabilité du cadre fiscal promise aux investisseurs suppose une harmonisation des compétences financières entre le pouvoir central, les provinces et les entités territoriales décentralisées ; or, cette répartition résulte directement des articles 171, 175, 202 et 204 de la Constitution, qu'aucune loi ordinaire ne peut modifier. En deuxième lieu, la création de mécanismes nouveaux — fonds souverain adossé aux recettes minières, programmation budgétaire pluriannuelle, garanties contre les modifications arbitraires du régime fiscal des investissements — exige une assise constitutionnelle pour offrir aux partenaires le niveau de sécurité juridique qu'ils recherchent. En troisième lieu, l'expérience comparée analysée à la section 5 montre que les États qui ont voulu crédibiliser durablement leurs engagements économiques internationaux — de l'Espagne et de l'Italie pour la discipline budgétaire à la Chine pour la protection des investissements — ont précisément choisi la voie constitutionnelle, parce qu'elle seule confère aux règles économiques la permanence et la force juridique supérieure attendues par les marchés.

Une telle adaptation ne signifie nullement un bouleversement de l'ordre constitutionnel. Elle peut s'opérer par une révision ciblée, respectueuse des dispositions intangibles de l'article 220 — la forme républicaine de l'État, le suffrage universel, le pluralisme politique —, conduite selon les procédures prévues par la Constitution elle-même et adossée à un large consensus politique et social. C'est à cette condition que la réforme

constitutionnelle, loin d'affaiblir l'État de droit, en deviendra l'instrument de consolidation au service du développement.

7. Recommandations stratégiques

7.1. Vers une réforme constitutionnelle adaptée aux nouvelles réalités économiques

L'analyse menée dans cette étude montre que la République démocratique du Congo se trouve à un tournant de son histoire économique. La transition énergétique mondiale, la montée en puissance des chaînes de valeur des minerais critiques et le partenariat stratégique avec les États-Unis ouvrent des perspectives inédites de transformation économique. Toutefois, ces opportunités exigent un cadre institutionnel capable d'assurer une gouvernance efficace, une sécurité juridique renforcée et une coordination optimale entre les différents niveaux de pouvoir. Dans cette perspective, une réflexion sur l'adaptation du cadre constitutionnel peut être envisagée afin de garantir une mise en œuvre efficace des engagements économiques internationaux, tout en préservant les principes fondamentaux de l'État de droit.

7.2. Renforcer la gouvernance économique constitutionnelle

Une première orientation consiste à consacrer explicitement, au niveau constitutionnel, les principes de gouvernance économique moderne, notamment :

- La transparence dans la gestion des ressources naturelles ;
- La stabilité des politiques économiques ;
- La responsabilité budgétaire ;
- La sécurité juridique des investissements ;
- L'obligation d'évaluation économique des grandes politiques publiques.

L'inscription de ces principes renforcerait la prévisibilité du cadre juridique congolais et contribuerait à améliorer la confiance des investisseurs nationaux et internationaux.

7.3. Adapter le cadre constitutionnel des finances publiques

L'Accord de partenariat RDC–États-Unis met en évidence la nécessité d'une meilleure coordination des politiques fiscales et budgétaires. Ainsi, une réflexion pourrait être engagée sur :

- L'évolution des articles 171, 175 et 204 afin de renforcer la coordination fiscale entre le pouvoir central et les provinces ;
- L'amélioration des mécanismes constitutionnels de partage des recettes publiques ;
- Le renforcement du contrôle parlementaire des engagements financiers internationaux ;
- L'introduction de mécanismes de programmation budgétaire pluriannuelle.

L'objectif serait d'améliorer la cohérence des politiques économiques sans remettre en cause le principe constitutionnel de la décentralisation.

7.4. Moderniser la gouvernance des ressources stratégiques

Compte tenu du rôle central des minerais critiques dans la transition énergétique mondiale, une réforme pourrait renforcer :

- La valorisation locale des minerais ;
- L'obligation de transformation industrielle sur le territoire national ;

- La transparence dans la gestion des revenus miniers ;
- La protection des générations futures à travers des mécanismes de stabilisation ou de fonds souverain.
- Une telle orientation rapprocherait la RDC des meilleures pratiques internationales en matière de gouvernance des ressources naturelles.

7.5. Renforcer les garanties offertes aux investisseurs

L'attractivité économique repose autant sur la qualité des institutions que sur la richesse des ressources naturelles. Une réforme pourrait ainsi consolider :

- L'indépendance du pouvoir judiciaire dans les litiges économiques ;
- La protection constitutionnelle des investissements ;
- Les garanties contre les modifications arbitraires du cadre fiscal; - Les mécanismes de règlement des différends.

Ces dispositions contribueraient à réduire le risque institutionnel et à améliorer le climat des affaires.

7.6. Consolider les institutions de contrôle

L'expérience internationale montre que la qualité des institutions de contrôle constitue l'un des principaux déterminants du développement économique. Il apparaît opportun de renforcer :

- Les compétences de la Cour des comptes ;
- Les mécanismes de contrôle des marchés publics ;
- Les dispositifs de lutte contre la corruption ;
- Les obligations de reddition des comptes des institutions publiques.

Une gouvernance économique performante suppose que les ressources publiques soient administrées avec efficacité, transparence et responsabilité.

8. Conclusion générale

Cette recherche avait pour objectif d'examiner les relations entre le droit constitutionnel, l'économie institutionnelle et les perspectives de développement de la République démocratique du Congo dans le contexte du partenariat économique conclu avec les États-Unis.

L'analyse confirme que la Constitution constitue bien davantage qu'un texte d'organisation politique : elle représente une véritable institution économique, structurante pour la gouvernance, la mobilisation des ressources publiques, la protection des investissements et la stabilité macroéconomique.

L'étude met également en évidence que plusieurs pays, parmi lesquels la Chine, la Russie, l'Espagne, l'Italie, la Bolivie ou encore l'Équateur, ont procédé à des adaptations constitutionnelles afin d'accompagner des transformations économiques majeures. Ces expériences démontrent qu'une Constitution peut évoluer pour répondre à de nouveaux défis économiques, à condition que les réformes soient guidées par l'intérêt général, fondées sur une analyse rigoureuse et mises en œuvre dans le respect des principes démocratiques.

Dans le cas de la République démocratique du Congo, l'Accord de partenariat avec les États-Unis ouvre des perspectives importantes en matière d'investissements, d'industrialisation, de modernisation fiscale et de développement des chaînes de valeur des minerais stratégiques. Il constitue une opportunité historique de repositionner le pays dans l'économie mondiale.

Toutefois, la réussite de cette transformation dépendra moins de la seule conclusion d'accords internationaux que de la capacité des institutions congolaises à les mettre en œuvre avec efficacité, transparence et responsabilité. Une éventuelle réforme

constitutionnelle pourrait contribuer à améliorer cette capacité si elle vise à renforcer la cohérence de la gouvernance économique, la coordination entre les différents niveaux de pouvoir et la sécurité juridique des investisseurs, tout en respectant les dispositions protectrices de la Constitution et les exigences de l'État de droit.

En définitive, la véritable réforme attendue est celle de la qualité des institutions. Une Constitution modernisée, accompagnée d'une administration performante, d'une justice indépendante et d'une gouvernance exemplaire, constituerait un levier essentiel pour transformer le potentiel minier exceptionnel de la RDC en croissance inclusive, en industrialisation durable et en amélioration du bien-être de la population.

Références bibliographiques (sélection – APA 7e édition)

1. Acemoglu, D., & Robinson, J. A. (2012). *Why Nations Fail: The Origins of Power, Prosperity, and Poverty*. Crown Publishers.
2. African Development Bank. (2024). *African Economic Outlook 2024*. Abidjan.
3. Banque mondiale. (2024). *World Development Report 2024: The Middle-Income Trap*. Washington, DC.
4. Commission économique pour l'Afrique. (2023). *Economic Report on Africa*. Addis-Abeba.
5. Constitution de la République démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011.
6. North, D. C. (1990). *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*. Cambridge University Press.
7. Fombad, C. M. (2016). *Constitutional Reforms in Africa*. Oxford University Press.
8. Fonds monétaire international. (2024). *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*. Washington, DC.
9. OCDE. (2023). *Perspectives économiques en Afrique*. Paris.
10. Ostrom, E. (1990). *Governing the Commons*. Cambridge

University Press.

11. Rodrik, D. (2007). *One Economics, Many Recipes*. Princeton University Press.
12. Sachs, J. D., & Warner, A. M. (2001). The Curse of Natural Resources. *European Economic Review*, 45(4–6), 827–838.
13. Sen, A. (1999). *Development as Freedom*. Oxford University Press.
14. Williamson, O. E. (2000). "The New Institutional Economics: Taking Stock, Looking Ahead." *Journal of Economic Literature*, 38(3), 595–613.

Écoles et investissements dans le capital humain

Professeur Marcel MBIYANGANDU KADIATA
Réfèrent Qualité honoraire Faculté de Médecine ULB/Belgique
Faculté de Médecine UNILU/RDC
Faculté des Sciences UNIKIN /RDC
Expert Consultant et Point Focal chargé de la Formation à la CCM

Résumé

La RDC regorge d'énormes ressources minières, forestières, fauniques, hydrauliques et énergétiques, mais la plus importante est son capital humain. Cette ressource humaine est majoritairement jeune, et si elle est bien formée, c'est elle qui peut transformer les potentialités en richesse profitable à tous. Notre pays est qualifié de scandale géologique, et il est l'objet de convoitise, de complots internationaux à répétition, mais le Congolais vit parfois dans l'inconscience, et s'accommode des antivaleurs et de l'inversion des valeurs. Parmi les antivaleurs dans notre Pays figurent la Corruption, le Détournement des Deniers Publics, le Blanchiment des Capitaux, le manque de Civisme et de Patriotisme, à combattre d'urgence, par la sensibilisation et les sanctions.

Le Président de la République, Son Excellence Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO dans sa vision et son action politiques, met en exergue la lutte contre les antivaleurs. En même temps, il mène une diplomatie agissante pour assurer la paix et sécurité et attirer les investissements utiles. Les récents accords signés entre les États-Unis d'Amérique et la RDC s'inscrivent dans ce cadre. Ces Accords USA -RDC visent entre autres la Mise en valeur des Ressources Naturelles et le Développement Durable et nous devrions tout mettre en place pour tirer profit de ceux-ci.

Nous voulons montrer que l'Assurance Qualité, avec ses normes et exigences, peut aider à améliorer le Système Éducatif, en vue de former les femmes et les hommes compétents, pétris des

valeurs morales, éthiques, citoyennes et républicaines, ce qui constitue un bon investissement pour matérialiser la volonté d'évolution et de progrès, en s'appropriant et en maîtrisant la science, la technologie et les techniques que nos partenaires peuvent nous apporter, pour trouver des solutions à nos problèmes.

La création de la valeur ajoutée pour nos ressources et matières premières par l'Industrialisation et diversification de l'économie congolaise, en même temps que la bonne gouvernance pour la transparence et l'efficacité de gestion, vont soutenir favorablement l'émergence et le développement socioéconomique de notre Pays.

1. Introduction

La République démocratique du Congo est reconnue comme l'un des pays les plus riches au monde en ressources naturelles. Ses importantes réserves minières, forestières, hydrauliques, énergétiques et agricoles représentent un potentiel considérable de développement économique. Toutefois, ces richesses ne peuvent produire leurs effets que si elles sont accompagnées d'un capital humain compétent, capable de les valoriser durablement. La jeunesse congolaise constitue ainsi la première richesse du pays. Correctement formée, elle peut assurer la transformation industrielle des matières premières, favoriser l'innovation technologique et renforcer la compétitivité nationale. À l'inverse, les insuffisances du système éducatif, les antivaleurs telles que la corruption, le détournement des deniers publics, le blanchiment des capitaux, ainsi que le déficit de civisme et de patriotisme limitent les performances des institutions publiques et compromettent les perspectives de développement. Dans ce contexte, les récents accords de partenariat entre les États-Unis d'Amérique et la République démocratique du Congo offrent une opportunité stratégique de promouvoir le transfert de technologies, l'exploitation durable des ressources naturelles et l'industrialisation du pays. Cependant, ces objectifs ne pourront

être atteints sans un système éducatif performant reposant sur une véritable politique nationale d'Assurance Qualité.

L'objectif de cette étude est de montrer que l'Assurance Qualité constitue le principal levier de modernisation du système éducatif congolais et qu'elle représente un investissement stratégique dans le capital humain indispensable à la réussite du transfert de technologie et au développement durable.

2. L'Assurance Qualité au service du système éducatif

L'Assurance Qualité est définie comme l'ensemble des processus systématiques destinés à planifier, évaluer, contrôler et améliorer en permanence les activités d'enseignement, de recherche et de gouvernance des établissements d'enseignement.

Contrairement au simple contrôle qualité, qui consiste essentiellement à détecter les insuffisances, l'Assurance Qualité agit de manière préventive en mettant en place des mécanismes permanents d'amélioration continue.

Cette démarche s'appuie sur le cycle de l'amélioration continue formalisé par Deming (1986) — planifier, réaliser, vérifier, agir (PDCA) —, qui fait de la qualité non pas un état à atteindre une fois pour toutes, mais un processus permanent d'auto-évaluation et de correction. Appliqué à un établissement d'enseignement, ce cycle se traduit par la définition d'objectifs pédagogiques mesurables, la mise en œuvre des enseignements, l'évaluation régulière des acquis et des pratiques, puis l'ajustement des programmes, des méthodes et de la gouvernance. C'est cette boucle vertueuse qui distingue les institutions apprenantes des institutions simplement administrées.

Dans le secteur éducatif, elle vise notamment :

- L'amélioration des programmes de formation ;
- La qualification permanente des enseignants ;

- ↪ L'évaluation régulière des étudiants ;
- ↪ L'amélioration des infrastructures ;
- ↪ La modernisation des pratiques pédagogiques ;
- ↪ La transparence administrative ;
- ↪ La satisfaction des étudiants et des employeurs.

Selon la présentation de référence, un système éducatif de qualité repose sur plusieurs domaines d'amélioration :

- ↪ La stratégie institutionnelle ;
- ↪ L'organisation et la gouvernance ;
- ↪ L'offre de formation ;
- ↪ La recherche scientifique ;
- ↪ Le personnel académique ;
- ↪ Les étudiants ;
- ↪ Les infrastructures ;
- ↪ La coopération nationale et internationale.

La démarche qualité s'appuie également sur des référentiels internationaux tels que les modèles EFQM et les normes ISO appliquées à l'enseignement supérieur.

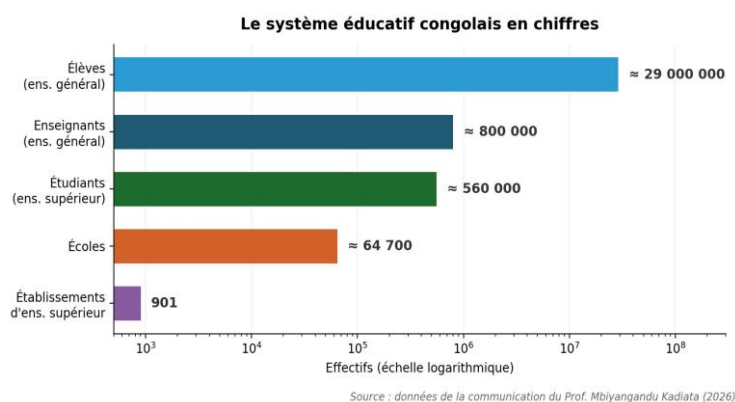
À l'échelle du continent, cette dynamique s'incarne dans les mécanismes d'accréditation et d'assurance qualité portés par le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) ainsi que dans la norme internationale ISO 21001 consacrée aux organismes d'éducation. L'adhésion des établissements congolais à ces référentiels présente un double avantage : elle fournit un cadre méthodologique éprouvé pour l'auto-évaluation institutionnelle et elle garantit la reconnaissance internationale des diplômes, condition indispensable à la mobilité académique et aux partenariats

universitaires prévus dans le cadre de la coopération avec les États-Unis.

3. Investir dans le capital humain : une priorité nationale

L'étude rappelle que le développement économique dépend moins de la quantité des ressources naturelles que de la qualité des ressources humaines.

Les statistiques présentées montrent l'importance du système éducatif congolais : environ 64 700 écoles ; 901 établissements d'enseignement supérieur ; près de 29 millions d'élèves ; environ 560 000 étudiants ; plus de 800 000 enseignants dans l'enseignement général.



*Fig. 1 — Le système éducatif congolais en chiffres
(données de la communication, 2026).*

Ces chiffres démontrent l'ampleur des défis auxquels fait face la RDC en matière de qualité des formations, de gouvernance académique et d'encadrement pédagogique.

Ces ordres de grandeur doivent être rapprochés des indicateurs internationaux de capital humain. L'indice du capital humain calculé par la Banque mondiale (2020) situe la RDC autour de 0,37 : un enfant congolais né aujourd'hui n'atteindra en moyenne que 37 % de la productivité qu'il aurait pu atteindre s'il avait bénéficié d'une éducation complète et d'une pleine

santé. Ce chiffre, parmi les plus faibles du monde, quantifie le coût économique de la sous-qualité éducative — et, symétriquement, le rendement considérable de tout investissement dans la qualité des enseignements.

L'investissement dans le capital humain doit donc porter simultanément sur : la formation initiale ; la formation continue ; la recherche scientifique ; les infrastructures ; les équipements pédagogiques ; l'amélioration des conditions de travail des enseignants. Par ailleurs, les établissements doivent développer une véritable culture de la qualité fondée sur une charte institutionnelle, des procédures normalisées et une évaluation permanente des performances.

La promotion des valeurs constitue à cet égard une mission indissociable de la démarche qualité. L'école est le premier lieu où se forment le civisme, le patriotisme, l'éthique du travail et le respect du bien public. En intégrant explicitement l'éducation aux valeurs morales, citoyennes et républicaines dans les curricula, les référentiels d'évaluation et la vie des établissements, le système éducatif devient l'instrument le plus puissant de lutte contre les antivaleurs — corruption, détournement, blanchiment — qui minent la gouvernance nationale. Former des cadres compétents mais sans éthique reviendrait à perfectionner les instruments du mal gouvernement ; former des cadres compétents et intègres, c'est bâtir l'État de droit.

4. Assurance Qualité, transfert de technologie et industrialisation

Le transfert de technologie constitue l'un des principaux objectifs des partenariats internationaux. Dans le domaine universitaire, il consiste à transformer les résultats de la recherche scientifique en innovations industrielles, en brevets ou en applications concrètes au bénéfice de la société. Dans le secteur industriel, il correspond au transfert contractuel d'un savoir-faire technique,

accompagné de la formation des ressources humaines nécessaires à son appropriation.

Toutefois, la réussite de ce processus dépend directement de la qualité du système éducatif. Des établissements performants sont capables de former des ingénieurs, chercheurs, techniciens et gestionnaires aptes à maîtriser les nouvelles technologies introduites dans le cadre des investissements internationaux.

La qualité du système éducatif conditionne aussi directement la confiance des partenaires internationaux. Les universités et entreprises américaines ne s'engagent durablement — cofinancement de laboratoires, doubles diplômes, recrutement local d'ingénieurs et de techniciens — qu'avec des institutions dont la qualité est démontrée, mesurée et certifiée. L'Assurance Qualité fonctionne ainsi comme un langage commun entre les systèmes éducatifs : elle rend les compétences congolaises lisibles, comparables et donc valorisables dans le cadre du partenariat stratégique USA – RDC.

Cette dynamique favorise l'industrialisation nationale, définie comme l'introduction de technologies modernes dans les secteurs productifs afin d'améliorer la productivité, de créer des emplois qualifiés, de renforcer la compétitivité économique et de diversifier les sources de croissance.

L'expérience internationale le confirme : Singapour, la Corée du Sud ou encore le Rwanda voisin ont fait de l'évaluation systématique de la qualité éducative le socle de leur stratégie de développement, avec des résultats mesurables en une génération. Ces pays démontrent qu'il n'existe pas de fatalité : un système éducatif se redresse par la volonté politique, la rigueur méthodologique et la constance dans l'effort — précisément ce que la démarche d'Assurance Qualité institutionnalise. L'industrialisation apparaît ainsi comme la conséquence logique d'un investissement soutenu dans l'éducation, la recherche et la qualité des formations.

5. Recommandations stratégiques

Au regard des analyses développées, plusieurs recommandations se dégagent :

- Accroître le financement du système éducatif afin de renforcer durablement le capital humain.
- Généraliser l'implantation des systèmes d'Assurance Qualité dans toutes les écoles, universités et instituts supérieurs.
- Promouvoir les valeurs morales, éthiques, citoyennes et républicaines dans tous les établissements afin de lutter contre les antivaleurs.
- Développer une culture de l'excellence, de l'innovation, du travail bien fait et de l'entrepreneuriat.
- Adapter les programmes d'enseignement et de recherche aux besoins réels de l'industrialisation nationale.
- Renforcer les interfaces entre les universités, les centres de recherche, les entreprises et les secteurs productifs.
- Valoriser les centres de formation professionnelle afin de développer les compétences techniques nécessaires au transfert de technologie.
- Améliorer les conditions de travail, de recherche et de rémunération des enseignants, chercheurs et personnels administratifs.
- Mettre en place des indicateurs permanents de performance permettant d'évaluer l'efficacité du système éducatif.
- Faire du capital humain la priorité nationale dans la mise en œuvre des partenariats internationaux, notamment dans le cadre des accords USA–RDC.

6. Conclusion

L'analyse met en évidence que le véritable moteur du développement de la République démocratique du Congo n'est

pas uniquement l'abondance de ses ressources naturelles, mais surtout la qualité de son capital humain.

L'Assurance Qualité apparaît comme le cadre méthodologique permettant d'améliorer durablement les enseignements, la recherche scientifique, la gouvernance universitaire et la formation professionnelle. Elle constitue également un facteur déterminant pour assurer le transfert de technologie, soutenir l'industrialisation et renforcer la compétitivité économique du pays.

Dans le contexte des nouveaux partenariats internationaux, notamment ceux conclus entre la RDC et les États-Unis, investir dans une éducation de qualité représente le meilleur moyen de transformer les ressources naturelles en richesse durable, d'assurer la bonne gouvernance et de construire un développement fondé sur la compétence, l'innovation et l'excellence.

Références bibliographiques

1. MBIYANGANDU KADIATA, M. (2026). Assurance Qualité pour le renouveau du système éducatif en RDC : Écoles et investissements dans le capital humain pour former des cadres compétents porteurs du transfert de technologie. Présentation CES-UDPS, Kinshasa, 22–23 juin 2026.
2. Organisation internationale de normalisation (ISO). (2018). ISO 21001: Educational Organizations — Management Systems for Educational Organizations.
3. European Foundation for Quality Management (EFQM). (2020). EFQM Model 2020.
Deming, W. E. (1986). Out of the Crisis. MIT Press.
4. UNESCO. (2021). Reimagining our Futures Together: A New Social Contract for Education.
5. Banque mondiale. (2020). The Human Capital Index 2020 Update: Human Capital in the Time of COVID-19.
6. Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE). (2019). Education at a Glance 2019.

7. Nations Unies. (2015). Transformer notre monde : Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le budget réaliste : fondement de la stabilité et moteur du développement en RDC

Directeur KALALA KAZADI Kizito

Chef de travaux à l'ISP - Gombe

Directeur, Haut fonctionnaire de l'Etat

Résumé

La qualité de la gouvernance budgétaire constitue aujourd'hui l'un des principaux déterminants de la stabilité macroéconomique et du développement durable des États. Dans les pays riches en ressources naturelles, à l'instar de la République Démocratique du Congo (RDC), la crédibilité du budget de l'État représente un enjeu majeur pour la transformation des ressources minières en richesse collective. Cet article analyse le rôle du budget réaliste comme instrument de gouvernance publique dans le contexte du partenariat stratégique conclu entre les États-Unis d'Amérique et la RDC. À partir des éléments développés dans la présentation de Kalala Kazadi Kizito, l'étude examine les progrès réalisés dans la gestion des finances publiques entre 2018 et 2025, les défis persistants qui limitent encore l'efficacité budgétaire ainsi que les perspectives ouvertes par le partenariat USA–RDC. L'analyse mobilise les principaux fondements théoriques de l'économie publique, de la gouvernance budgétaire et de la gestion axée sur les résultats afin d'interpréter les évolutions observées.

Les résultats montrent que les réformes engagées depuis plusieurs années ont permis une progression remarquable du budget général de l'État, une amélioration de la mobilisation des recettes publiques ainsi qu'un renforcement progressif du cadre macroéconomique. Toutefois, plusieurs contraintes structurelles demeurent, notamment la faible pression fiscale, l'importance du secteur informel, les exonérations fiscales peu efficaces, la

persistance de la corruption ainsi que l'insuffisante digitalisation de la gestion financière. Dans ce contexte, le partenariat stratégique USA–RDC apparaît comme une opportunité exceptionnelle de transformer le modèle économique national à condition qu'il s'accompagne d'une gouvernance budgétaire performante, d'une industrialisation locale et d'un renforcement des capacités institutionnelles.

L'article propose enfin plusieurs recommandations stratégiques inspirées de la présentation étudiée, notamment la création d'un fonds souverain RDC–USA, le développement d'un fonds bilatéral dédié aux batteries et aux semi-conducteurs, l'instauration d'un pacte fiscal numérique, la mise en place d'un fonds national d'innovation technologique, la constitution d'une réserve stratégique des minerais critiques ainsi que la création d'un tableau de bord national de performance permettant d'assurer un suivi transparent du partenariat. Ces propositions visent à faire du budget réaliste le principal levier de transformation économique, industrielle et sociale de la RDC.

Mots-clés : budget réaliste, gouvernance budgétaire, finances publiques, développement durable, partenariat stratégique USA– RDC, industrialisation, RDC.

1. Introduction

La qualité des finances publiques constitue aujourd'hui l'un des indicateurs les plus significatifs de la capacité d'un État à conduire efficacement son développement économique. Dans la littérature économique, le budget de l'État est considéré comme le principal instrument de mise en œuvre des politiques publiques puisqu'il traduit les priorités gouvernementales en allocations financières concrètes (Musgrave & Musgrave, 1989 ; Schick, 1998). Sa crédibilité dépend essentiellement de la sincérité des prévisions de recettes, de la maîtrise des dépenses publiques ainsi que de la qualité des mécanismes de contrôle budgétaire.

La République Démocratique du Congo possède l'un des potentiels économiques les plus importants du continent africain grâce à l'abondance de ses ressources minières stratégiques, notamment le cobalt, le cuivre, le lithium, le coltan et le germanium. Pourtant, malgré cette richesse exceptionnelle, les performances budgétaires du pays ont longtemps été caractérisées par une faible mobilisation des recettes, des déséquilibres récurrents ainsi qu'une exécution budgétaire insuffisamment maîtrisée (Banque mondiale, 2024 ; FMI, 2025). Au cours des dernières années, plusieurs réformes importantes ont cependant été entreprises afin de restaurer la crédibilité des finances publiques. La progression du budget général observée entre 2018 et 2025 témoigne d'une amélioration sensible de la capacité de mobilisation des ressources publiques ainsi que d'une meilleure discipline budgétaire. La présentation de Kalala Kazadi Kizito met précisément en évidence cette évolution en soulignant que le budget général est passé de 8 928 milliards de francs congolais en 2018 à 45 750 milliards en 2025, soit une augmentation de plus de 400 %.

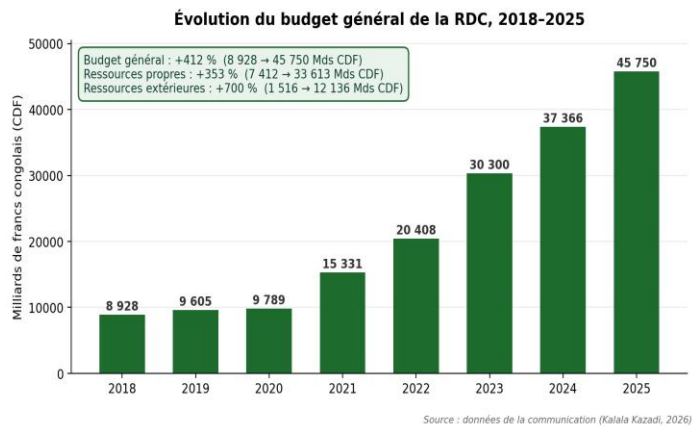


Fig.1 Évolution du budget général de la RDC (2018–2025)

Cette évolution intervient dans un contexte géopolitique inédit marqué par la conclusion d'un partenariat stratégique entre les

États-Unis et la République Démocratique du Congo. Contrairement aux partenariats traditionnels centrés principalement sur l'exploitation des ressources naturelles, cette nouvelle coopération ambitionne de favoriser la transformation locale des minerais stratégiques, le développement industriel, le transfert des technologies ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles.

Toutefois, la réussite de cette ambition dépend largement de la qualité de la gouvernance budgétaire nationale. En effet, sans un budget réaliste, transparent et crédible, les investissements extérieurs risquent de produire des effets limités sur le développement économique et social. Le budget devient ainsi un véritable instrument stratégique permettant de convertir les opportunités offertes par le partenariat international en résultats tangibles pour la population. Dans cette perspective, la problématique centrale de cette recherche peut être formulée comme suit : Dans quelle mesure un budget réaliste peut-il constituer le fondement de la stabilité macroéconomique et le principal moteur du développement durable de la République Démocratique du Congo dans le cadre du partenariat stratégique USA–RDC ? Pour répondre à cette question, l'étude poursuit trois objectifs principaux :

- Analyser l'évolution récente de la gouvernance budgétaire en RDC ;
- Identifier les principaux défis qui limitent encore la performance des finances publiques ;
- Proposer des orientations stratégiques susceptibles de renforcer la contribution du partenariat USA–RDC au développement durable du pays.

2. Méthodologie

Cette recherche adopte une approche qualitative fondée sur l'analyse documentaire. L'analyse s'appuie sur une revue de la

littérature relative à la théorie des finances publiques, à la gouvernance budgétaire, au New Public Management, à la gestion axée sur les résultats ainsi qu'aux modèles contemporains de gouvernance des ressources naturelles. Les données quantitatives présentées dans la communication sont confrontées aux publications des principales institutions internationales, notamment le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'OCDE et le Ministère des Finances de la RDC.

L'interprétation mobilise une analyse descriptive et critique permettant d'apprécier les progrès réalisés, les contraintes persistantes et les perspectives ouvertes par le partenariat stratégique USA–RDC.

3. Cadre théorique : le budget réaliste comme instrument de gouvernance publique

Les finances publiques constituent l'un des principaux instruments d'intervention de l'État dans l'économie. Selon Musgrave (1959), le budget public assure trois fonctions fondamentales : l'allocation efficiente des ressources, la redistribution des revenus et la stabilisation macroéconomique. Cette approche demeure aujourd'hui la référence dans l'analyse économique des politiques budgétaires.

Dans cette perspective, un budget réaliste désigne un budget construit sur des hypothèses macroéconomiques crédibles, fondées sur des recettes effectivement mobilisables et des dépenses compatibles avec les capacités financières de l'État (Schick, 1998). La sincérité budgétaire constitue ainsi une condition essentielle de la bonne gouvernance, de la transparence financière et de la crédibilité des politiques publiques.

La Banque mondiale (2024) souligne que les pays disposant d'une forte crédibilité budgétaire attirent davantage d'investissements directs étrangers, améliorent leur notation

financière et disposent d'une plus grande capacité de résilience face aux chocs économiques.

Dans les économies riches en ressources naturelles, cette exigence est encore plus importante. De nombreux travaux relatifs à la « malédiction des ressources » (Sachs & Warner, 2001 ; Auty, 2004 ; Collier, 2007) montrent que l'abondance des richesses minières ne conduit pas automatiquement au développement. Sans institutions solides, les revenus tirés des ressources naturelles peuvent favoriser l'instabilité budgétaire, la corruption et une faible diversification économique.

Dans le cas de la République Démocratique du Congo, ces analyses prennent une résonance particulière. Le pays possède près de 70 % des réserves mondiales connues de cobalt ainsi que d'importantes réserves de cuivre, de coltan, de lithium, de germanium et d'autres minerais critiques indispensables à la transition énergétique mondiale. Pourtant, pendant plusieurs décennies, cette richesse ne s'est pas traduite par une amélioration proportionnelle des indicateurs sociaux et économiques.

Les réformes budgétaires engagées depuis quelques années traduisent progressivement un changement de paradigme. Le budget est désormais conçu non seulement comme un instrument comptable mais également comme un véritable levier de transformation économique, de stabilité macroéconomique et de développement durable. Cette évolution rejoint les principes du New Public Management (Hood, 1991), qui mettent l'accent sur la performance, l'efficacité de la dépense publique, la redevabilité et la gestion axée sur les résultats.

4. Évolution du budget général de la RDC : vers une crédibilité budgétaire renforcée (2018–2025)

L'analyse de la période 2018–2025 met en évidence une amélioration significative des finances publiques congolaises.

Les données présentées montrent une progression continue du budget général, accompagnée d'une augmentation importante des ressources propres ainsi que des financements extérieurs.

Tableau 1. Évolution des finances publiques de la RDC (2018–2025)

Indicateur	2018	2025	Évolution
Budget général	8 928	45 750	+412 %
	Mds	Mds	
	CDF	CDF	
Ressources propres	7 412	33 613	+353 %
	Mds	Mds	
	CDF	CDF	
Ressources extérieures	1 516	12 136	+700 %
	Mds	Mds	
	CDF	CDF	

Ces performances témoignent d'une amélioration notable de la mobilisation des recettes publiques, résultat des réformes fiscales, du renforcement des administrations financières et de la modernisation progressive des mécanismes de gestion budgétaire. Parallèlement, la présentation souligne que cette dynamique s'accompagne d'un environnement macroéconomique relativement favorable, caractérisé notamment par :

- Une croissance économique proche de **6 %** ;
- Une inflation maintenue en dessous de **5 %** ;
- Une amélioration continue des recettes publiques.

Consolidation du cadre macroéconomique de la RDC



Fig.2 Consolidation du cadre macroéconomique de la RDC

Les résultats confirment les analyses du Fonds monétaire international (2025), selon lesquelles la RDC figure parmi les économies africaines ayant enregistré les plus fortes progressions en matière de mobilisation des recettes fiscales au cours des dernières années. Toutefois, comme le souligne Schick (1998), l'augmentation du volume budgétaire ne constitue pas à elle seule un indicateur suffisant de bonne gouvernance. La qualité des dépenses publiques, leur efficacité économique et leur impact sur le développement humain demeurent les principaux critères d'appréciation.

Dans cette optique, le partenariat stratégique USA–RDC offre une opportunité de transformer les performances budgétaires quantitatives en résultats économiques durables.

5. Les défis structurels de la gouvernance budgétaire en République Démocratique du Congo

Malgré les progrès enregistrés, plusieurs contraintes structurelles continuent de limiter l'efficacité des finances publiques, à savoir :

- Pression fiscale de 12 % seulement (vs 17 % en Afrique subsaharienne) ;
- Poids considérable du secteur informel — assiette fiscale réduite ;

- Des exonérations peu efficaces ; ○ Non-digitalisation des finances publiques ; ○ Fraude et corruption ;
- Prolifération des prélèvements parafiscaux ;

5.1 Une faible pression fiscale

Avec une pression fiscale d'environ 12 % du PIB, contre une moyenne de 17 % en Afrique subsaharienne, la RDC dispose encore d'un important potentiel d'amélioration de ses recettes fiscales. Cette situation réduit considérablement les capacités d'investissement public.

5.2 L'importance du secteur informel

Selon la Banque africaine de développement (2024), plus de la moitié des activités économiques demeurent informelles. Cette situation réduit fortement l'assiette fiscale et limite la capacité de l'État à financer les services publics.

5.3 Les exonérations fiscales

Certaines exonérations, parfois accordées sans véritable évaluation économique, diminuent les recettes publiques tout en produisant des effets limités sur l'investissement productif.

5.4 La digitalisation encore insuffisante

Les systèmes numériques de collecte des recettes, de contrôle des dépenses et de suivi budgétaire restent inégalement déployés. Or, la dématérialisation des procédures constitue aujourd'hui l'un des principaux leviers de réduction des coûts de transaction et d'amélioration de la transparence.

5.5 La fraude et la corruption

La corruption demeure un facteur majeur d'inefficacité budgétaire. Les travaux de Transparency International et de la Banque mondiale montrent qu'elle réduit les recettes fiscales,

augmente les coûts des investissements publics et affaiblit la confiance des investisseurs.

5.6 La multiplication des prélèvements parafiscaux

La coexistence de nombreux prélèvements administratifs nuit à la lisibilité du système fiscal, accroît les coûts pour les entreprises et réduit l'attractivité économique du pays.

L'ensemble de ces défis montre que la croissance du budget national doit désormais s'accompagner d'une amélioration de sa qualité, de sa transparence et de son efficacité économique. La gouvernance budgétaire ne peut plus être évaluée uniquement à partir des montants inscrits dans les lois de finances ; elle doit également être appréciée à travers les résultats obtenus en matière de développement humain, d'industrialisation et de création de valeur ajoutée.

6. Le partenariat stratégique USA–RDC : un levier de transformation budgétaire et économique

Le partenariat stratégique entre les États-Unis d'Amérique et la République Démocratique du Congo marque une évolution significative des relations économiques internationales du pays. Contrairement aux partenariats antérieurs, essentiellement centrés sur l'exploitation des ressources minières, cette coopération ambitionne d'intégrer davantage la transformation locale, le transfert de technologies et le développement des chaînes de valeur industrielles.

La présentation de Kalala Kazadi Kizito insiste sur le fait que cette opportunité ne produira des effets durables que si elle s'appuie sur un budget réaliste, capable d'assurer la cohérence entre les ambitions stratégiques et les capacités financières de l'État.

Dans cette perspective, le budget public devient un véritable outil de politique industrielle. Il ne s'agit plus uniquement de

financer les dépenses courantes de l'administration, mais également d'orienter les investissements vers les secteurs générateurs de valeur ajoutée.

Cette approche rejoint les recommandations de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA, 2023), qui encourage les pays producteurs de minerais critiques à développer les chaînes locales de transformation afin d'accroître les retombées économiques nationales.

7. Discussion

Les résultats obtenus mettent en évidence une évolution encourageante des finances publiques congolaises. L'augmentation du budget national constitue un indicateur important de renforcement de la capacité financière de l'État.

Cependant, la littérature scientifique rappelle qu'une augmentation des ressources publiques ne garantit pas automatiquement une amélioration du développement économique (North, 1990 ; Acemoglu & Robinson, 2012). La qualité des institutions demeure le principal facteur explicatif.

Dans le cas de la RDC, plusieurs conditions apparaissent essentielles :

- ↪ Renforcer la crédibilité des lois de finances ;
- ↪ Améliorer la transparence budgétaire ;
- ↪ Digitaliser entièrement la chaîne de la dépense publique ;
- ↪ Accroître l'efficacité de la mobilisation fiscale ;
- ↪ Améliorer les mécanismes d'évaluation des politiques publiques.

Le partenariat USA–RDC représente également une occasion de réduire la dépendance du pays vis-à-vis des exportations de matières premières brutes.

L'expérience du Botswana dans la gestion des revenus diamantifères ainsi que celle de la Norvège dans la gestion du pétrole démontrent que les ressources naturelles deviennent un véritable moteur de développement lorsqu'elles sont accompagnées d'institutions solides, d'une gouvernance budgétaire rigoureuse et d'investissements massifs dans le capital humain.

Ainsi, le budget réaliste ne constitue pas seulement un instrument financier ; il devient un mécanisme de transformation structurelle de l'économie.

8. Recommandations stratégiques

Plusieurs recommandations peuvent être formulées afin de renforcer la contribution du partenariat stratégique USA–RDC au développement national.

↪ *Créer un Fonds souverain RDC–USA*

Ce fonds permettrait de financer durablement les investissements structurants dans les secteurs industriels, énergétiques et technologiques.

↪ *Développer une industrie nationale des batteries*

La création d'un fonds bilatéral consacré aux batteries, aux semiconducteurs et aux composants destinés aux véhicules électriques favoriserait une montée en gamme de l'économie congolaise.

↪ *Instaurer un Pacte fiscal numérique*

L'essor des plateformes numériques, du cloud computing et de l'intelligence artificielle justifie la mise en place d'une fiscalité adaptée aux nouveaux modèles économiques.

→ ***Créer un Fonds national d'innovation technologique***

Une partie des investissements issus du partenariat devrait financer : les universités ; les centres de recherche ; l'intelligence artificielle ; la cybersécurité ; les technologies minières. Cette recommandation contribuerait au développement d'une économie fondée sur la connaissance.

→ ***Constituer une réserve stratégique des minerais critiques***

Une telle réserve renforcerait la capacité de négociation internationale de la RDC et permettrait de mieux stabiliser les recettes budgétaires en période de volatilité des prix internationaux.

→ ***Mettre en place un tableau de bord national de performance***

Ce dispositif assurerait une évaluation annuelle des effets du partenariat selon plusieurs indicateurs : emplois créés ; investissements réalisés ; recettes mobilisées ; entreprises bénéficiaires ; volume de transformation locale ; transfert de technologies.

→ ***Faire des PME congolaises les premières bénéficiaires***

L'initiative « 1000 PME dans la chaîne de valeur USA–RDC » constitue probablement la recommandation la plus structurante de la présentation. La réservation de : 30 % des contrats ; 30 % des sous-traitances ; 30 % des achats locaux, permettrait de maximiser les effets multiplicateurs sur l'économie nationale.

9. Conclusion

L'analyse réalisée montre que la République Démocratique du Congo connaît une amélioration progressive de sa gouvernance budgétaire, illustrée par une augmentation substantielle du budget général entre 2018 et 2025 et par un renforcement du cadre macroéconomique. Ces avancées témoignent d'une

volonté de faire du budget un véritable instrument de pilotage des politiques publiques.

Toutefois, la persistance de défis structurels – faible pression fiscale, poids du secteur informel, corruption, digitalisation incomplète et prolifération des prélèvements parafiscaux – montre que la consolidation des finances publiques reste un chantier majeur.

Le partenariat stratégique USA–RDC offre une opportunité historique pour dépasser un modèle économique fondé sur la simple exportation de matières premières et promouvoir une industrialisation créatrice de valeur ajoutée, d'emplois qualifiés et de capacités technologiques nationales. La réussite de cette ambition dépendra toutefois de la capacité des institutions congolaises à mettre en œuvre une gouvernance budgétaire fondée sur la prévisibilité, la transparence, la redevabilité et l'efficacité.

À cet égard, le modèle « PACTE » proposé dans la présentation – Prévisibilité budgétaire, Alignement stratégique, Confiance institutionnelle, Transformation économique et Équilibre national – constitue un cadre de référence pertinent pour orienter l'action publique et assurer que les bénéfices du partenariat profitent durablement à l'ensemble de la population congolaise.

Références bibliographiques

1. Acemoglu, D., & Robinson, J. A. (2012). *Why Nations Fail*. Crown.
2. African Development Bank. (2024). *African Economic Outlook 2024*.
3. Auty, R. (2004). *Resource Abundance and Economic Development*. Oxford University Press.
4. Banque mondiale. (2024). *Rapport sur le développement dans le monde*.

5. Banque mondiale. (2024). Public Finance Review: Democratic Republic of Congo.
6. Collier, P. (2007). *The Bottom Billion*. Oxford University Press.
7. Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. (2023). *Economic Report on Africa*.
8. FMI. (2025). Democratic Republic of the Congo: Article IV Consultation.
9. Hood, C. (1991). "A Public Management for All Seasons." *Public Administration*, 69(1), 3–19.
10. Ministère des Finances de la RDC. (2025). *Loi de finances 2025*.
11. Musgrave, R. A. (1959). *The Theory of Public Finance*. McGraw-Hill.
12. Musgrave, R. A., & Musgrave, P. B. (1989). *Public Finance in Theory and Practice*.
13. North, D. C. (1990). *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*. Cambridge University Press.
14. OCDE. (2023). *Government at a Glance*.
15. Sachs, J. D., & Warner, A. M. (2001). "The Curse of Natural Resources." *European Economic Review*, 45(4–6), 827–838.
16. Schick, A. (1998). *A Contemporary Approach to Public Expenditure Management*. World Bank Institute.
17. Transparency International. (2024). *Corruption Perceptions Index*.
18. United Nations Development Programme. (2024). *Human Development Report*.
19. United Nations. (2024). *Financing for Sustainable Development Report*.
20. World Economic Forum. (2024). *Global Competitiveness Report*.

Partenariat stratégique USA - RDC une opportunité historique pour l'émergence économique de la femme congolaise

SEM Marie NYANGE NDAMBO

Ministre nationale de l'Environnement et Développement Durable

Résumé

Le partenariat stratégique entre les États-Unis d'Amérique et la République démocratique du Congo (RDC) s'inscrit dans un contexte international marqué par la transition énergétique, la sécurisation des chaînes d'approvisionnement en minerais critiques et la recherche de nouveaux modèles de développement durable. Pour la RDC, ce partenariat dépasse largement la seule exploitation des ressources minières. Il ouvre des perspectives dans les domaines des infrastructures, de l'énergie, de l'agriculture, de l'économie verte, de la transformation industrielle, de la finance climatique, du numérique et de l'entrepreneuriat. Dans cette dynamique, la présentation analysée place la femme congolaise au cœur de la stratégie de développement économique national en considérant qu'aucune prospérité durable ne peut être atteinte sans son inclusion effective dans les chaînes de valeur créées par ce partenariat.

Le présent article analyse les opportunités économiques offertes aux femmes congolaises par le partenariat USA–RDC et examine les conditions nécessaires pour transformer ce potentiel en développement inclusif. La méthodologie repose sur une analyse documentaire de la présentation et sur une mise en perspective avec la littérature scientifique consacrée à l'autonomisation économique des femmes, à la gouvernance des ressources naturelles et au développement durable (World Bank, 2024 ; ONU Femmes, 2023 ; BAD, 2024 ; PNUD, 2024).

Les résultats montrent que les femmes disposent d'importantes opportunités dans les secteurs agricole, minier, énergétique, numérique, touristique et environnemental. Toutefois, plusieurs contraintes institutionnelles, financières et sociales limitent leur participation effective. L'article propose des recommandations visant à renforcer l'accès au financement, à la formation, au foncier, aux marchés, aux technologies et aux mécanismes de gouvernance afin de faire du partenariat USA–RDC un véritable moteur d'inclusion économique.

Mots-clés : Partenariat USA–RDC ; développement inclusif ; entrepreneuriat féminin ; transition énergétique ; gouvernance ; développement durable ; République démocratique du Congo.

1. Introduction

Depuis plusieurs années, la République démocratique du Congo occupe une position géostratégique de plus en plus importante dans les relations économiques internationales. La croissance mondiale des industries des batteries électriques, des énergies renouvelables et des technologies numériques accroît considérablement la demande en minerais critiques tels que le cobalt, le cuivre, le lithium et le nickel, dont la RDC détient une part substantielle des réserves mondiales (International Energy Agency, 2024 ; World Bank, 2024).

Au-delà de cette richesse géologique exceptionnelle, la RDC possède également des ressources naturelles stratégiques constituées de vastes forêts tropicales, d'importantes réserves hydriques, d'une biodiversité remarquable et d'un potentiel agricole parmi les plus élevés du continent africain. Cette combinaison de ressources naturelles place aujourd'hui le pays au centre des nouvelles stratégies internationales relatives à la transition énergétique et à la lutte contre le changement climatique.

Sous l'impulsion du Président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, la RDC est désormais considérée comme : un pays de solutions climatiques ; un acteur majeur de la transition énergétique ; une puissance minière mondiale ; un réservoir de biodiversité ; un grenier agricole potentiel ; un partenaire stratégique des grandes puissances.

Dans cette perspective, le partenariat stratégique USA–RDC constitue une opportunité historique susceptible d'accélérer le développement économique national.

Cependant, l'expérience de nombreux pays riches en ressources naturelles montre que la disponibilité des ressources ne garantit pas automatiquement le développement économique. La littérature économique évoque fréquemment le phénomène de la « malédiction des ressources », selon lequel l'abondance des ressources naturelles peut coexister avec une faible diversification économique, des inégalités sociales persistantes et une gouvernance insuffisante (Auty, 1993 ; Sachs & Warner, 2001).

Pour éviter cette situation, les bénéfices du partenariat devront être répartis de manière inclusive entre les différentes composantes de la société congolaise.

La femme congolaise représente la principale force de travail agricole, assure une part essentielle de la sécurité alimentaire nationale, participe largement aux activités commerciales informelles et joue un rôle déterminant dans la gestion des ressources naturelles locales. Pourtant, elle demeure confrontée à des obstacles persistants liés à l'accès au financement, au foncier, aux marchés, aux technologies et aux instances de décision.

Ainsi, la réussite du partenariat USA–RDC dépendra largement de sa capacité à promouvoir une croissance économique inclusive, dans laquelle les femmes seront non seulement

bénéficiaires, mais également entrepreneures, investisseuses, innovatrices et dirigeantes.

2. Problématique

Le partenariat stratégique USA–RDC est généralement analysé sous l'angle de la sécurité des approvisionnements en minerais critiques et du développement des infrastructures. Or, la présentation met en évidence une question fondamentale souvent négligée : *Comment faire de la femme congolaise une actrice économique majeure, une entrepreneure et une bénéficiaire directe de la prospérité générée par le partenariat stratégique USA–RDC ?*

Cette interrogation conduit à une réflexion plus large sur les mécanismes permettant d'intégrer les femmes dans les nouvelles chaînes de valeur créées par les investissements internationaux.

3. Questions de recherche

Cette étude s'articule autour des questions suivantes :

- a. Quels sont les principaux piliers économiques du partenariat stratégique USA–RDC ?
- b. Quelles opportunités ce partenariat offre-t-il aux femmes congolaises ?
- c. Quels obstacles limitent actuellement leur participation ?
- d. Quelles politiques publiques permettraient de transformer ces opportunités en développement inclusif ?

4. Objectifs de l'étude

Objectif général

Analyser la contribution potentielle du partenariat stratégique USA–RDC à l'autonomisation économique des femmes congolaises.

Objectifs spécifiques

- a. Identifier les principaux secteurs économiques concernés par le partenariat ;
- b. Analyser les opportunités offertes aux femmes ;
- c. Examiner les contraintes institutionnelles et économiques ;
- d. Proposer des recommandations favorisant une croissance inclusive.

5. Revue de littérature

La littérature internationale reconnaît aujourd'hui que l'inclusion économique des femmes constitue l'un des principaux déterminants de la croissance durable (World Bank, 2024 ; ONU Femmes, 2023). Selon le Rapport Women, Business and the Law (Banque mondiale, 2024), les économies qui réduisent les inégalités de genre enregistrent généralement une productivité plus élevée, une diversification accrue et une meilleure résilience face aux chocs économiques.

De même, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, 2024) souligne que les investissements dans l'éducation, la formation professionnelle, l'accès au financement et la participation des femmes aux instances décisionnelles renforcent durablement la compétitivité des économies en développement.

Dans le contexte africain, la Banque africaine de développement (BAD, 2024) considère que l'entrepreneuriat féminin représente un moteur essentiel de création d'emplois, notamment dans les secteurs agricoles, agro-industriels et des services. Toutefois, ce potentiel demeure limité par les difficultés d'accès au crédit, aux infrastructures et aux marchés internationaux.

Ces constats rejoignent les orientations de la présentation, qui insiste sur le fait que la femme congolaise constitue simultanément la première victime de la pauvreté, des conflits, des changements climatiques et de l'insécurité foncière, mais également la principale solution en matière d'agriculture résiliente, de gestion durable des forêts, de sécurité alimentaire et de préservation de la biodiversité.

Enfin, les approches contemporaines de la gouvernance des ressources naturelles soulignent que la réussite des partenariats stratégiques dépend moins de l'abondance des ressources que de la qualité des institutions, de la transparence, de l'inclusion sociale et du développement du capital humain (Acemoglu & Robinson, 2012 ; OCDE, 2023). Dans cette perspective, l'intégration économique des femmes apparaît non seulement comme un impératif d'équité, mais également comme une condition de performance économique et de durabilité.

6. Méthodologie de l'étude

La présente étude adopte une approche qualitative fondée sur l'analyse documentaire. La principale source d'information est la présentation intitulée « Partenariat stratégique USA–RDC : une opportunité historique pour l'émergence économique de la femme congolaise », présentée à Kinshasa le 22 juin 2026. Cette présentation constitue le document de base de l'analyse et fournit les principaux axes de réflexion relatifs au rôle de la femme congolaise dans le partenariat stratégique USA–RDC.

L'analyse documentaire a consisté à identifier les principaux concepts, les orientations stratégiques et les domaines d'opportunités mis en évidence dans la présentation, puis à les confronter à la littérature scientifique portant sur : les partenariats stratégiques internationaux ; la gouvernance des ressources naturelles ; l'autonomisation économique des femmes

; le développement territorial ; la transition énergétique ; l'économie verte.

Le cadre analytique mobilisé repose sur trois dimensions complémentaires :

- La dimension économique, qui analyse les effets attendus du partenariat sur la création de richesses, l'emploi, l'industrialisation et la diversification économique ;
- La dimension sociale, qui s'intéresse à l'inclusion des femmes dans les chaînes de valeur et dans les mécanismes de création de revenus ;
- La dimension institutionnelle, qui examine les conditions de gouvernance susceptibles de garantir une croissance inclusive.

7. Le partenariat stratégique USA–RDC : un nouveau paradigme de coopération

Contrairement aux modèles classiques de coopération internationale essentiellement fondés sur l'aide publique au développement, le partenariat stratégique USA–RDC s'inscrit dans une logique de co-investissement, de création de chaînes de valeur et de transformation industrielle.

La présentation souligne clairement que ce partenariat ne doit pas être réduit à la seule exploitation des minerais critiques. Il constitue une vision globale de développement économique intégrant plusieurs secteurs stratégiques. Cette approche est cohérente avec les nouvelles orientations internationales visant à sécuriser les chaînes d'approvisionnement tout en stimulant le développement local des pays producteurs.

Selon la Banque mondiale (2024), les partenariats internationaux deviennent réellement créateurs de valeur lorsqu'ils favorisent : la transformation locale des matières premières ; le transfert des

compétences ; la création d'emplois qualifiés ; le développement des PME ; l'innovation technologique.

Dans cette perspective, la RDC ne doit plus être considérée uniquement comme un fournisseur de matières premières, mais comme un acteur industriel capable de développer des chaînes de valeur nationales et régionales.

L'analyse des cinq piliers montre que le partenariat USA–RDC dépasse largement la seule exploitation des ressources minières. Il constitue un cadre de transformation économique susceptible de générer de nouvelles chaînes de valeur dans lesquelles les femmes peuvent jouer un rôle central. La partie suivante analysera en détail les opportunités économiques offertes aux femmes congolaises, les contraintes qui limitent leur participation et les mécanismes permettant de faire de cette inclusion un levier de développement durable.

Tableau 1. Les cinq piliers du partenariat stratégique USA–RDC

	Pilier	Objectif Stratégique	Retombées attendues pour les femmes
1	Minéraux critiques	Valorisation n des ressources minières	Sous-traitance, entrepreneuriat, emplois
2	Infrastructures	Désenclavement et industrialisation	Accès aux marchés et aux services
3	Investissements privés	Développement des PME	Création d'entreprises féminines
4	Paix et développement local	Cohésion sociale	Emplois et développement territorial

5	Transition Énergétique	Économie Verte	Revenus issus des marchés carbone, agroforesterie et énergies renouvelables
---	---------------------------	-------------------	--



Fig.1 Cas d'une femme autonome qui évolue dans l'agriculture et le commerce, et valorisation de la filière Banane comme produit d'exportation aux USA, Mayombe. RD Congo

8. La femme congolaise : acteur stratégique du développement inclusif

L'analyse de la présentation met clairement en évidence que le partenariat stratégique USA–RDC ne saurait produire un développement durable sans une participation active des femmes congolaises. Contrairement aux approches traditionnelles qui les considèrent comme de simples bénéficiaires des politiques publiques, la vision proposée leur reconnaît un rôle d'actrices économiques à part entière.

Cette orientation rejoint les conclusions de la Banque mondiale (2024), selon lesquelles l'amélioration de l'accès des femmes à l'emploi, au crédit, aux actifs productifs et à l'entrepreneuriat constitue un puissant levier de croissance économique. L'Organisation internationale du Travail (OIT, 2023) souligne

également que la réduction des inégalités de genre renforce la productivité, stimule l'innovation et améliore la résilience des économies.

Dans le contexte de la RDC, où les femmes assurent une grande partie de la production agricole, des activités commerciales informelles et de la gestion des ressources naturelles, leur intégration dans les chaînes de valeur issues du partenariat représente un enjeu stratégique de transformation économique.

9. Les principales opportunités économiques pour les femmes

Plusieurs domaines prioritaires se dégagent, dans lesquels les femmes peuvent jouer un rôle moteur.

Agriculture et agro-industrie

Le secteur agricole demeure le principal pourvoyeur d'emplois féminins en RDC. Le partenariat USA–RDC peut favoriser : la modernisation des exploitations agricoles ; la transformation agroalimentaire ; la certification des produits ; le développement de chaînes d'exportation.

La valorisation de la filière banane illustrée dans la présentation constitue un exemple de création de valeur ajoutée locale.

Sous-traitance minière

L'industrie minière offre d'importantes possibilités dans : la restauration ; la logistique ; les fournitures industrielles ; la maintenance ; les services environnementaux. Le développement de PME féminines dans ces domaines permettrait d'accroître la participation locale aux bénéfices du secteur extractif.

Économie verte

Les nouvelles économies du climat constituent probablement le secteur le plus prometteur. Les femmes peuvent participer au développement des crédits carbone, du reboisement et de l'agroforesterie, de la restauration des paysages et des paiements pour services environnementaux.

Ces activités contribuent simultanément à la lutte contre le changement climatique et à la création de revenus. Numérique
La transformation numérique ouvre des perspectives importantes : commerce électronique ; services financiers numériques ; plateformes agricoles ; fintech ; innovation entrepreneuriale. Le développement des compétences numériques constitue ainsi un investissement stratégique.

10. Les défis structurels à relever

La présentation identifie sept défis majeurs qui conditionnent la réussite de l'inclusion économique des femmes : accès aux produits forestiers, aux services écosystémiques, aux marchés, à l'eau, au crédit, au foncier, aux instances de décision et au développement des compétences techniques.
Ces obstacles rejoignent les analyses de la Banque africaine de développement (2024) et d'ONU Femmes (2023), qui soulignent que les principaux freins à l'entrepreneuriat féminin en Afrique demeurent l'insuffisance de financement, la faiblesse des capacités techniques, les contraintes foncières et les barrières institutionnelles. La levée de ces contraintes constitue une condition indispensable à la réussite du partenariat.

11. Recommandations stratégiques

Les principales recommandations stratégiques en vue de l'inclusion effective de la femme dans le partenariat stratégique USA-RDC sont reprises dans le tableau 2.

Tableau 2. Recommandations stratégiques pour l'inclusion économique des femmes dans le partenariat USA–RDC

Axes stratégiques	Principales recommandations	Résultats attendus
-------------------	-----------------------------	--------------------

Gouvernance et inclusion	Intégrer systématiquement le genre dans les politiques publiques, renforcer la participation des femmes aux instances de décision et assurer un suivi-évaluation avec des indicateurs de performance.	Une gouvernance plus inclusive et une meilleure prise en compte des besoins des femmes dans le partenariat.
Entrepreneuriat et Financement	Faciliter l'accès des femmes au crédit, créer des fonds dédiés aux PME féminines, développer les incubateurs, les coopératives et les programmes de sous-traitance.	Renforcement de l'entrepreneuriat féminin, création d'emplois et augmentation des revenus.
Développement des chaînes de valeur	Promouvoir la participation des femmes dans l'agriculture, l'agro-industrie, les mines responsables, les infrastructures, le tourisme, le numérique et les énergies renouvelables.	Intégration accrue des femmes dans les secteurs porteurs de croissance et amélioration de leur compétitivité.
Renforcement des capacités	Développer la formation professionnelle, les compétences techniques, numériques, entrepreneuriales et le leadership féminin, en favorisant le transfert de technologies.	Amélioration de l'employabilité, de l'innovation et de la productivité des femmes.
Développement durable et accès aux ressources	Sécuriser l'accès au foncier, aux marchés et aux ressources naturelles, promouvoir l'économie verte (crédits carbone, agroforesterie, finance climatique) et renforcer les partenariats avec les acteurs nationaux et internationaux.	Développement économique inclusif, résilience climatique et contribution durable des femmes à la croissance nationale.

12. Conclusion

Le partenariat stratégique USA–RDC constitue une opportunité historique de repositionnement économique de la République démocratique du Congo dans les chaînes de valeur mondiales. Toutefois, son succès ne pourra être mesuré uniquement à l'aune

des investissements réalisés, des infrastructures construites ou des volumes d'exportation des minerais critiques. Il dépendra également de sa capacité à générer une prospérité inclusive bénéficiant à l'ensemble de la population, en particulier aux femmes, conformément au message central de la présentation. L'analyse met en évidence que les femmes congolaises disposent d'un potentiel considérable dans les secteurs de l'agriculture, de l'agro-industrie, des mines responsables, des énergies renouvelables, du numérique, du tourisme durable et de l'économie verte. Cependant, la persistance des contraintes liées au financement, au foncier, à la formation, à la gouvernance et à l'accès aux marchés limite encore leur pleine participation au développement économique.

Dans cette perspective, le partenariat USA–RDC doit être envisagé comme un catalyseur de transformation structurelle. Les politiques publiques devraient favoriser l'accès des femmes aux ressources productives, encourager leur intégration dans les chaînes de valeur, renforcer leurs compétences techniques et entrepreneuriales et promouvoir leur représentation dans les instances de décision.

Au-delà de la croissance économique, l'enjeu est de bâtir un modèle de développement inclusif où les femmes ne sont ni des bénéficiaires passives ni des actrices marginales, mais des entrepreneures, investisseuses, innovatrices et leaders du changement. Une telle approche contribuera à la réalisation des Objectifs de développement durable, à la consolidation de la paix et à l'émergence d'une économie congolaise plus résiliente, compétitive et équitable.

Références bibliographiques

1. Acemoglu, D., & Robinson, J. A. (2012). *Why Nations Fail*. Crown Business.
2. African Development Bank. (2024). *African Economic Outlook 2024*.

3. Auty, R. (1993). *Sustaining Development in Mineral Economies*. Routledge.
4. Banque mondiale. (2024). *Women, Business and the Law 2024*.
5. FAO. (2023). *The Status of Women in Agrifood Systems*.
6. International Energy Agency. (2024). *Global Critical Minerals Outlook 2024*.
7. OCDE. (2023). *Policy Dialogue on Natural Resource Governance*.
8. Organisation internationale du Travail. (2023). *Women in Business and Management*.
9. ONU Femmes. (2023). *Le progrès vers les Objectifs de développement durable : le genre en perspective*.
10. Programme des Nations Unies pour le Développement. (2024). *Human Development Report*.
11. Sachs, J. D., & Warner, A. M. (2001). The Curse of Natural Resources. *European Economic Review*, 45(4–6), 827–838.
12. Présentation : « Partenariat stratégique USA–RDC : une opportunité historique pour l'émergence économique de la femme congolaise », Kinshasa, 22 juin 2026.

PANEL 3

Sécurité et Défense

Digitalisation de l'administration publique et registre national de la population

Le registre national de la population

Prof. Elisée Ilunga Mbuyamba

DG de l'ISTA KINSHASA

2^{ème} Vice Coordonnateur Scientifique du CES-UDPS

Résumé

La transformation numérique des administrations publiques constitue aujourd'hui un facteur déterminant de modernisation de l'État, d'amélioration de la gouvernance et d'attractivité économique. En République Démocratique du Congo (RDC), la fragmentation des systèmes d'information publics, l'absence d'interopérabilité entre les administrations et la multiplicité des identifiants administratifs limitent considérablement l'efficacité des politiques publiques. Dans le contexte du partenariat stratégique USA–RDC, ces insuffisances représentent un frein majeur à la mobilisation des investissements, à la sécurisation des ressources nationales et à la confiance des partenaires internationaux.

Cette étude analyse le rôle stratégique que pourrait jouer la mise en place du Registre National des Personnes Physiques (RNPP) et du Registre National des Personnes Morales (RNPM) comme fondement de l'administration numérique congolaise. Elle met en évidence les principes de gouvernance des données, l'architecture cible de l'administration publique numérique, les étapes de mise en œuvre ainsi que les bénéfices attendus en matière de gouvernance, de sécurité nationale, de mobilisation des recettes publiques et d'amélioration du climat des affaires.

Mots-clés : Administration numérique, Gouvernance numérique, Registre National, Interopérabilité, Identifiant unique, USARDC, Transformation digitale.

1. Introduction

La transformation numérique des administrations publiques est devenue un pilier incontournable de la gouvernance moderne (OCDE, 2020). Les États qui disposent d'un système intégré d'identification des citoyens et des organisations améliorent significativement la qualité de leurs services publics, la transparence administrative ainsi que leur capacité de mobilisation des ressources publiques.

En République Démocratique du Congo, plusieurs institutions publiques disposent déjà de bases de données sectorielles (CENI, DGI, CNSS, DGM, GUCE, ONIP, etc.). Toutefois, ces systèmes fonctionnent de manière isolée et ne permettent pas une circulation harmonisée de l'information entre les administrations. Cette situation favorise les doublons, la fraude documentaire, la corruption et réduit l'efficacité des politiques publiques.

L'enjeu dépasse la seule modernisation administrative. Selon l'initiative Identification for Development de la Banque mondiale (ID4D, 2021), près de 850 millions de personnes dans le monde ne disposent d'aucune pièce d'identité officielle, dont une part considérable en Afrique subsaharienne. En RDC, la faiblesse de l'état civil prive des millions de citoyens de l'accès aux droits, aux services sociaux et à la vie économique formelle, tout en privant l'État d'une connaissance précise de sa population. L'identification constitue ainsi la première des infrastructures : sans identité juridique fiable, ni la fiscalité, ni la sécurité sociale, ni le crédit, ni la démocratie électorale ne peuvent fonctionner de manière optimale.

Le partenariat stratégique entre les États-Unis et la RDC constitue une opportunité exceptionnelle pour accélérer cette modernisation grâce au transfert de technologies, au développement des infrastructures numériques, au renforcement de la cybersécurité et à la formation des ressources humaines.

2. Fondements conceptuels

2.1. Digitalisation de l'administration publique

La digitalisation consiste à transformer les processus administratifs traditionnels en services numériques interconnectés permettant un échange sécurisé des données entre les administrations. Elle vise à améliorer : la rapidité des procédures ; la qualité des services publics ; la transparence administrative ; la réduction des coûts ; la lutte contre la corruption.

Selon la Banque mondiale (2021), les gouvernements numériques favorisent une administration plus efficace, plus inclusive et davantage orientée vers les citoyens.

2.2. Registre National des Personnes Physiques (RNPP)

Le RNPP constitue la base de données officielle recensant tous les citoyens et résidents du pays grâce à un identifiant unique national (NIU). La source principale (données fondatrices) relève du Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières. Les principales données comprennent : identité civile ; sexe ; date et lieu de naissance ; nationalité ; résidence ; statut de vie. L'exemple simplifié du Master Data RNPP est présenté à la Figure 1.

Champ	Description
NIU	Identifiant unique national
Nom	Nom officiel
Prénom	Prénom(s)
Sexe	M/F
Date de naissance	Date officielle
Lieu de naissance	Localité officielle
Nationalité	Nationalité actuelle
Statut	Vivant / Décédé
Province de résidence	Référence géographique
Téléphone principal	Contact principal

Fig.1 Structure simplifiée du Master Data RNPP

2.3. Registre National des Personnes Morales (RNPM)

Le RNPM centralise les informations officielles relatives aux entreprises, ONG, associations et autres organisations légalement reconnues. Les données de référence comprennent notamment : numéro RCCM ; dénomination sociale ; forme juridique ; activité principale ; représentant légal ; statut juridique. La source principale relève du Ministère de la justice et Garde des Sceaux, tandis que le Guichet Unique de Création d'Entreprise (GUCE) en constitue la source opérationnelle.

Champ	Description
NIU PM	Identifiant unique de l'entité
Numéro RCCM	Identifiant unique Registre du Commerce et du Crédit Mobilier
Dénomination sociale	Nom officiel
Forme juridique	SARL, SA, ONG, Association, etc.
Date d'immatriculation	Date officielle
Objet social	Activité principale
Adresse du siège	Adresse de référence
Représentant légal	Référence RNPP
Statut	Active, Dissoute, etc.

Fig.2 Structure simplifiée du Master Data RNPM

3. Enjeux de la digitalisation dans le contexte du partenariat USA–RDC

- Le partenariat USA-RDC ne pourra produire pleinement ses effets que si la RDC surmonte les problèmes de gouvernance, qui se traduisent par plusieurs défis majeurs dont :
- Multiplicité des bases de données administratives non interconnectées ;
- Fraudes, doublons, corruption et inefficacités administratives ;
- Absence d'un registre centralisé des citoyens et des entreprises ;
- Faible traçabilité des citoyens, entreprises et transactions administratives ;
- Difficultés de mobilisation des recettes publiques ;
- Faible confiance des investisseurs dans la qualité de la gouvernance ;

Ces contraintes limitent considérablement la compétitivité économique du pays. Dans ce contexte, le partenariat USA–RDC ouvre plusieurs perspectives :

- Le transfert de technologies ;
- Le développement des infrastructures numériques ;
- La cybersécurité ;
- La formation des cadres congolais ;

Par ailleurs, la mise en œuvre du RNPP et du RNPM contribuerait au renforcement de la sécurité nationale car elle permettrait de :

- Améliorer la sécurité des personnes et des biens ;
- Renforcer la lutte contre la criminalité financière et le financement des groupes armés ;
- Assurer une meilleure gestion des frontières (plus de 9 000 km de frontières avec 9 pays);
- Améliorer les capacités de renseignement grâce à l'analyse prédictive des menaces, détection des réseaux criminels ;
- Renforcer la planification et l'anticipation des dispositifs sécuritaires.

4. Architecture cible de l'administration publique numérique

L'architecture proposée repose sur trois composantes essentielles.

4.1. Les registres nationaux

Le RNPP et le RNPM constituent la source unique de vérité (« Single Source of Truth ») pour toutes les données de référence.

4.2. La plateforme nationale d'interopérabilité

Cette plateforme assure l'échange sécurisé des données entre les ministères sans transfert de propriété des données. Chaque institution demeure propriétaire de ses informations métiers.

Cette architecture doit être adossée à un cadre juridique de protection des données personnelles. La collecte et l'échange de données d'identité exigent une loi dédiée, une autorité indépendante de contrôle, des règles strictes de finalité et de traçabilité des consultations, ainsi que des standards de sécurité alignés sur les référentiels internationaux (ISO 27001, cadre de cybersécurité du NIST). L'hébergement des registres dans des centres de données souverains, situés sur le territoire national et

opérés par des compétences congolaises, est également une exigence de souveraineté : les données de la population constituent un actif stratégique au même titre que les ressources du sous-sol.

4.3. Les services publics numériques

L'ensemble des administrations (Justice, Santé, Éducation, Fonction publique, DGI, CNSS, DGDA, ANAPI, CAMI, etc.) utilise les données du registre afin d'offrir des services cohérents et harmonisés.

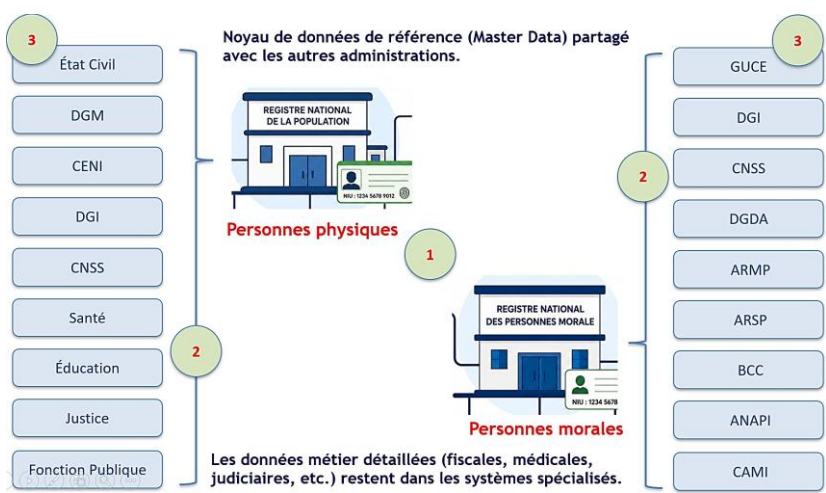


Fig.3 Architecture cible de l'administration

Cette architecture respecte les principes internationaux de gouvernance des données : source unique officielle ; propriétaire métier unique ; partage sécurisé ; qualité des données ; interopérabilité.

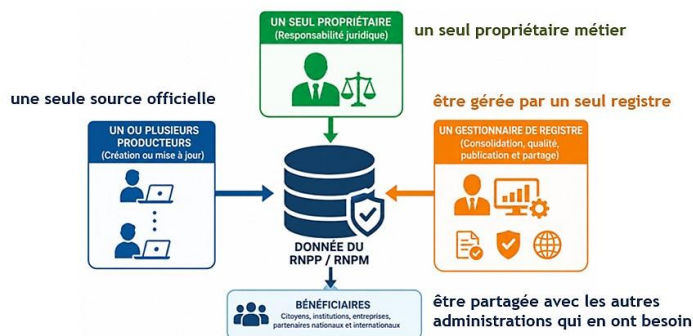


Fig. 4 Principe basé sur la source unique de vérité

5. Feuille de route de mise en œuvre

Pour la digitalisation de l'administration publique congolaise, il est proposé une feuille de route organisée en quatre phases principales.

Phase 1 : Élaboration du cadre institutionnel et juridique

Création des bases de données fondatrices.

Phase 2 : Fiabilisation des données

Les opérations comprennent : le nettoyage ; la suppression des doublons ; la normalisation ; la création des identifiants uniques ; et le mécanisme de mise à jour.

Phase 3 : Plateforme nationale d'interopérabilité

Déploiement : des API gouvernementales ; des mécanismes d'échange sécurisé ; des protocoles de gouvernance des données.

Phase 4 : Numérisation des services publics

Création d'un portail unique permettant aux citoyens et entreprises d'accéder à l'ensemble des services administratifs.

Fig. 5 Feuille de route pour la digitalisation de l'administration publique congolaise

6. Analyse des systèmes existants

Plusieurs initiatives nationales existent déjà. Cependant, elles demeurent peu intégrées. Le principal problème n'est donc pas l'absence de données, mais l'absence : d'interopérabilité ; d'identifiant unique ; et de gouvernance commune des données. Cette observation rejoint les recommandations formulées par les Nations Unies (UN E-Government Survey, 2024), qui soulignent que l'interopérabilité constitue aujourd'hui la pierre angulaire des administrations numériques performantes.

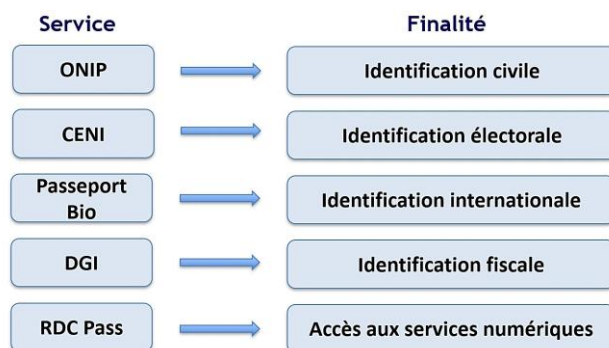


Fig. 6 Projets existants

7. Discussion

Les expériences internationales démontrent que les registres nationaux intégrés permettent : d'améliorer la qualité des statistiques nationales ; de réduire la fraude ; de renforcer les recettes fiscales ; d'améliorer la sécurité nationale ; de simplifier les démarches administratives.

L'Estonie constitue l'un des exemples les plus aboutis avec son système X-Road, tandis que l'Inde a profondément modernisé son administration grâce au programme Aadhaar (World Bank, 2021). Dans le cas de la RDC, la réussite du partenariat USA–RDC dépend largement de la capacité du pays à mettre en place

une gouvernance numérique crédible reposant sur un registre national fiable.

Ces expériences méritent d'être précisées, car elles fixent l'ordre de grandeur des gains possibles. En Estonie, la plateforme XRoad, fondée sur le principe de la donnée déclarée « une seule fois » (once only), interconnecte l'ensemble des administrations et fait économiser chaque année, selon les estimations officielles, l'équivalent de centaines d'années de travail administratif cumulées. En Inde, le programme Aadhaar a attribué un identifiant biométrique à plus d'un milliard de personnes et permis, en fiabilisant le versement direct des prestations sociales, d'éliminer des millions de bénéficiaires fictifs et de réaliser des économies budgétaires considérables (World Bank, 2021). Plus près de la RDC, le Rwanda et le Ghana ont démontré que des États africains peuvent déployer en quelques années des systèmes d'identité numérique opérationnels adossés à leurs services publics.

8. Recommandations stratégiques

Au vu de ce qui précède, les principales recommandations stratégiques sont :

- ↪ Faire du Registre National un projet présidentiel prioritaire ;
- ↪ Élaborer dans un bref délai le cadre institutionnel et juridique du projet ;
- ↪ Identifier les services de l'État et définir leur rôle dans le projet conformément aux règles de gouvernance numérique ;
- ↪ Mettre en place un service pour superviser l'implémentation conformément à la feuille de route présentée ;
 - ↪ Associer systématiquement le secteur privé congolais à la transformation numérique ;
 - ↪ Garantir l'inclusion des provinces afin d'éviter une fracture numérique entre Kinshasa et le reste du pays.

La mise en œuvre gagnera enfin à combiner vision de long terme et résultats rapides : un projet pilote d'interconnexion entre deux administrations à fort enjeu — par exemple la DGI et le GUCE pour l'identification fiable des contribuables — permettrait de démontrer la valeur du dispositif en moins d'un an, de roder la gouvernance des données et de constituer l'équipe nationale qui portera ensuite la généralisation du système à l'ensemble de l'administration publique. De tels résultats visibles à court terme sont aussi la meilleure garantie de l'adhésion politique et citoyenne dont un projet de cette ampleur a besoin pour s'inscrire dans la durée.

9. Conclusion

La mise en œuvre du Registre National des Personnes Physiques et du Registre National des Personnes Morales représente bien davantage qu'un projet informatique. Elle constitue une réforme structurante susceptible de transformer profondément la gouvernance publique congolaise. En s'appuyant sur une architecture fondée sur l'interopérabilité, la gouvernance des données et un identifiant unique national, la RDC pourra améliorer la transparence administrative, renforcer la sécurité nationale, accroître la mobilisation des recettes publiques et instaurer un climat favorable aux investissements.

Dans le contexte du partenariat stratégique USA–RDC, cette modernisation apparaît comme une condition essentielle pour favoriser le transfert de technologies, attirer les investissements directs étrangers, développer les compétences numériques nationales et créer les bases d'un véritable écosystème technologique congolais inspiré des meilleures pratiques internationales.

Références bibliographiques

1. Banque mondiale. (2021). Digital Development Overview. Washington, DC.

2. OCDE. (2020). The Digital Government Policy Framework. Paris : OECD Publishing.
3. ONU. (2024). United Nations E-Government Survey 2024. New York.
4. ISO 8000. (2022). Data Quality Standards. International Organization for Standardization.
5. DAMA International. (2017). DAMA-DMBOK2: Data Management Body of Knowledge.
6. NIST. (2023). Cybersecurity Framework 2.0. National Institute of Standards and Technology.
7. World Bank. (2021). Identification for Development (ID4D)

Infrastructures critiques et résilience aux menaces hybrides

Le cas paradigmatique de l'épidémie d'Ebola Bundibugyo (mai 2026) et les enjeux de souveraineté pour la République Démocratique du Congo

Dr. Donat Soft MUKUNA MUYA

Coordonnateur National du Corps de l'Élite Scientifique de l'UDPS
(CESUDPS)

Chercheur en Sécurité, Défense et Stratégie

Spécialiste des nouvelles conflictualités et des enjeux géostratégiques contemporains (Hybrid warfare)

Résumé

Les conflits du XXI^e siècle se jouent de moins en moins sur les champs de bataille traditionnels et de plus en plus sur les réseaux invisibles qui font fonctionner les sociétés modernes : l'énergie, les télécommunications, les transports, l'eau, la santé, la finance et l'alimentation. Cet article propose une lecture stratégique de la vulnérabilité des infrastructures critiques face aux menaces hybrides, c'est-à-dire à ces stratégies qui combinent des moyens conventionnels et non conventionnels — cyberattaque, sabotage physique, désinformation, coercition économique, lawfare — tout en demeurant sous le seuil de la guerre ouverte. À partir d'une démarche qualitative articulant revue de la littérature, analyse de cas comparée et application d'une matrice analytique à sept dimensions, l'étude montre que deux propriétés systémiques — l'effet de cascade et la convergence des technologies de l'information et des technologies opérationnelles (IT/OT) — transforment chaque installation vitale en point d'entrée potentiel d'une crise nationale. La trajectoire des incidents majeurs, de Stuxnet (2010) à la cyberattaque contre Collins Aerospace et aux incursions de drones sur les aéroports européens (2025), confirme la banalisation de ces modes d'action. L'article propose ensuite une

étude de cas centrale : la compression temporelle d'événements observée autour de l'épidémie d'Ebola Bundibugyo de mai 2026 en Ituri. Il y défend une thèse précise — présentée comme hypothèse interprétative et non comme démonstration causale : il n'est pas nécessaire de fabriquer une crise pour qu'elle devienne un instrument stratégique ; il suffit qu'une crise naturelle rencontre des asymétries préexistantes de surveillance, d'expertise et de narratif. L'analyse débouche sur un cadre national de résilience en cinq axes destiné à la République Démocratique du Congo, articulé au partenariat stratégique conclu avec les États-Unis.

Mots-clés : infrastructures critiques ; menaces hybrides ; cybersécurité ; résilience ; souveraineté ; câbles sous-marins ; biosécurité ; République Démocratique du Congo.

Abstract

Twenty-first-century conflict increasingly unfolds not on conventional battlefields but across the invisible networks that keep modern societies running: energy, telecommunications, transport, water, health, finance and food. This article offers a strategic reading of the vulnerability of critical infrastructure to hybrid threats — strategies that blend conventional

and unconventional means (cyberattacks, physical sabotage, disinformation, economic coercion, lawfare) while remaining below the threshold of open war. Drawing on a qualitative approach combining a literature review, comparative case analysis and a seven-dimension analytical matrix, the study shows that two systemic properties — the cascade effect and the convergence of information and operational technologies (IT/OT) — turn every vital installation into a potential entry point for a national crisis. The trajectory of major incidents, from Stuxnet (2010) to the Collins Aerospace cyberattack and the drone incursions over European airports (2025), confirms that

such methods have become routine. The article then develops a central case study: the temporal compression of events observed around the May 2026 Bundibugyo Ebola outbreak in Ituri. It argues — as an interpretive hypothesis rather than a causal claim — that a crisis need not be manufactured to become a strategic instrument; it is enough for a natural crisis to meet pre-existing asymmetries of surveillance, expertise and narrative. The analysis yields a five-pillar national resilience framework for the Democratic Republic of the Congo, articulated with the strategic partnership signed with the United States.

Keywords: critical infrastructure; hybrid threats; cybersecurity; resilience; sovereignty; submarine cables; biosecurity; Democratic Republic of the Congo.

1. Introduction : quand l'infrastructure devient une arme

Imaginons Kinshasa, un matin ordinaire. La ville s'éveille sans électricité ; les antennes-relais sont muettes et aucun réseau mobile ne répond ; les paiements par téléphone sont impossibles, gelant d'un coup l'économie informelle qui fait vivre des millions de ménages ; et, dans les quartiers, l'eau courante ne coule plus. Cette paralysie ne résulte ni d'une guerre déclarée ni d'un orage tropical. Elle peut survenir parce qu'à des milliers de kilomètres un câble sous-marin a été sectionné, ou parce qu'une simple ligne de code malveillante a éteint un poste électrique. Ce scénario, qui semblait relever de la fiction il y a encore une décennie, décrit aujourd'hui le visage le plus probable du conflit contemporain : une agression qui ne vise plus les armées, mais les systèmes qui font fonctionner la nation.

Le déplacement est profond. Hier, la guerre se menait avec des chars, des avions et des armées visibles ; l'agresseur était identifié, l'attaque attribuable et la riposte légitime. Aujourd'hui, on ne fait plus tomber un pays en alignant des divisions blindées : on le fait vaciller en s'attaquant à ce qui le fait tenir debout. Les

coups portés aux infrastructures critiques empruntent des moyens qui demeurent délibérément en deçà du seuil de la guerre ouverte : la cyberattaque, le sabotage discret, la désinformation, la coercition économique. Leur efficacité tient précisément à cette zone grise où il devient difficile de désigner un coupable, donc de justifier une réponse coordonnée.

Cette mutation n'est pas une abstraction théorique pour la République Démocratique du Congo (RDC). Le partenariat stratégique noué entre Kinshasa et Washington consacre explicitement la protection des infrastructures critiques comme un axe de coopération (Article II sur les objectifs, point 2). En reconnaissant que la sécurité d'un État se mesure désormais à la robustesse de ses réseaux énergétiques, numériques et logistiques autant qu'à celle de ses frontières, ce partenariat inscrit la question au cœur de l'agenda national. Encore faut-il en saisir toute la portée conceptuelle et opérationnelle — c'est l'objet de cet article.

Cette contribution poursuit trois objectifs. Premièrement, clarifier les concepts d'infrastructure critique et de menace hybride, et exposer les mécanismes systémiques qui rendent les sociétés hyperconnectées si fragiles. Deuxièmement, documenter empiriquement la banalisation de ces modes d'action à travers une jurisprudence d'incidents mondiaux récents, et en mesurer l'exposition particulière du continent africain et de la RDC. Troisièmement, à partir d'une étude de cas paradigmatique — la séquence observée autour de l'épidémie d'Ebola Bundibugyo de mai 2026 — proposer un cadre national de résilience qui fasse de la protection des infrastructures un véritable exercice de souveraineté.

La thèse défendue est volontairement contre-intuitive, et nous l'énonçons d'emblée comme une hypothèse de travail à valeur heuristique, non comme une accusation établie. On suppose habituellement qu'une menace requiert un agresseur identifié

animé d'un dessein offensif explicite. Nous soutenons au contraire qu'il suffit qu'un acteur dispose d'une capacité asymétrique à exploiter des vulnérabilités préexistantes. Une crise n'a pas besoin d'être fabriquée pour devenir une arme : il suffit qu'elle survienne dans un environnement où la surveillance, l'expertise et le contrôle du récit sont distribués de manière inégale. Comprendre cette logique, c'est cesser de courir après des coupables pour commencer à réduire des vulnérabilités.

2. Cadre conceptuel et démarche méthodologique

2.1. Définir l'infrastructure critique

On désigne par infrastructure critique l'ensemble des systèmes, réseaux et installations dont la défaillance produirait un effet débilisant sur la sécurité, l'économie, la santé publique ou le fonctionnement même de l'État. La littérature internationale et les doctrines nationales convergent vers une liste de secteurs universellement reconnus comme vitaux : l'énergie (barrages, lignes à haute tension, postes de transformation), les télécommunications (câbles, centres de données, réseaux mobiles), les transports (ports, voies ferrées, routes, aéroports), l'eau et l'assainissement, la santé (hôpitaux, chaîne du froid, laboratoires), la finance (systèmes de paiement, banque, monnaie mobile) et l'alimentation (chaînes agroalimentaires). Ces sept domaines ne forment pas une nomenclature administrative neutre : ils dessinent la carte des points où la vie collective peut être interrompue. Toute défaillance dans un seul d'entre eux affecte directement et simultanément la sécurité, l'économie et la santé publique de la nation.

Il importe de souligner que la criticité d'une infrastructure ne tient pas à sa taille ou à son coût, mais à sa fonction dans l'écosystème social. Un poste électrique modeste, un point d'atterrissage de câble sous-marin ou un serveur d'autorité de

certification peuvent concentrer une criticité disproportionnée par rapport à leur emprise physique. C'est cette concentration fonctionnelle qui en fait des cibles privilégiées.

2.2. *La menace hybride : un cadre théorique*

La notion de menace hybride désigne une stratégie unique qui combine, dans un même dessein, des moyens militaires conventionnels et des moyens non conventionnels. Son répertoire est large : cyberattaques, sabotage physique, campagnes de désinformation, coercition économique, instrumentalisation du droit (lawfare) et pressions diplomatiques. Ce qui en fait l'unité n'est pas l'addition de ces outils, mais leur orchestration au service d'un effet stratégique recherché en dessous du seuil qui déclencherait une riposte armée.

La caractéristique définitionnelle de la menace hybride est l'ambiguïté. L'agresseur opère dans la pénombre et exploite méthodiquement la difficulté d'attribution : « ce n'était pas nous », « c'était un accident », « c'était un acteur privé ». En maintenant le doute, il impose des coûts à sa cible sans s'exposer à une réponse coalisée. C'est cette économie du déni — infliger un dommage tout en conservant la possibilité de le nier — qui constitue le cœur stratégique de l'approche hybride.

Le cadre conceptuel mobilisé ici s'appuie sur trois apports majeurs. Frank G. Hoffman (2007) a théorisé la « guerre hybride » comme la fusion, sur un même espace de bataille, de modes d'action réguliers et irréguliers, brouillant la distinction classique entre combattant et non-combattant, entre temps de guerre et temps de paix. Mikael Wigell (2019) a prolongé cette réflexion en décrivant l'« interférence hybride » comme une stratégie de coin (wedge strategy) visant à diviser les sociétés et les alliances de l'intérieur, en exploitant leurs vulnérabilités ouvertes. Patrick J. Cullen et Erik Reichborn-Kjennerud (2017),

enfin, ont proposé une grammaire opérationnelle de la guerre hybride en insistant sur la synchronisation d'instruments relevant de domaines distincts. De ces travaux, on retiendra un enseignement essentiel pour notre propos : la menace hybride ne se définit pas par la nature de ses outils, mais par la vulnérabilité qu'elle exploite. Elle est moins une doctrine d'agression qu'une économie de l'opportunité.

2.3. *Démarche méthodologique*

La présente étude adopte une démarche qualitative et interprétative, adaptée à un objet — la conflictualité hybride — qui se prête mal à la quantification directe et dont une part de la logique réside précisément dans l'invisibilité. Trois instruments sont combinés. Le premier est une revue de la littérature stratégique et des doctrines de protection des infrastructures, destinée à stabiliser les concepts. Le deuxième est une analyse de cas comparée : une sélection raisonnée d'incidents internationaux de référence, retenus pour leur valeur illustrative et leur documentation publique, permet de dégager des régularités et de mesurer la diffusion des modes d'action. Le troisième est une matrice analytique à sept dimensions, adaptée d'un cadre récent et appliquée à la région des Grands Lacs, qui sert de grille de lecture systématique pour décomposer une menace composite en ses vecteurs constitutifs.

L'étude de cas centrale — la séquence d'événements de mai 2026 autour de l'épidémie d'Ebola Bundibugyo — relève de la méthode du cas paradigmatique : un cas n'est pas retenu parce qu'il serait représentatif au sens statistique, mais parce qu'il rend visible, sous une forme condensée, une logique générale autrement diffuse. Les sources mobilisées sont de nature documentaire : publications académiques, rapports d'organisations internationales et techniques, déclarations officielles et chronologies publiques. Trois limites doivent être assumées d'emblée. D'une part, l'attribution des actions

hybrides demeure, par construction, incertaine ; l'analyse se garde donc d'affirmer des intentions qu'elle ne peut prouver et raisonne en termes de capacités, d'opportunités et d'effets. D'autre part, la proximité temporelle de certains événements en limite le recul critique ; ils sont traités comme des indices convergents plutôt que comme des preuves définitives. Enfin, la concomitance d'événements n'équivaut pas à une coordination : la « compression temporelle » examinée plus loin est proposée comme cadre d'interprétation heuristique, et non comme démonstration d'un dessein concerté.

3. L'anatomie de la vulnérabilité et la jurisprudence des incidents

3.1. Deux principes qui fragilisent tout le système

Deux propriétés systémiques expliquent pourquoi des sociétés techniquement avancées peuvent être mises à genoux par des moyens limités. La première est l'effet de cascade. Les infrastructures critiques ne sont pas des silos indépendants : elles forment un réseau d'interdépendances serrées. L'électricité alimente les télécommunications ; les télécommunications conditionnent le fonctionnement des banques ; les banques irriguent l'approvisionnement et la logistique. Une attaque sur un seul point peut donc déclencher une réaction en chaîne qui se propage à l'ensemble. L'agresseur n'a pas besoin de frapper partout : il lui suffit d'identifier le maillon dont la rupture entraîne tous les autres.

La seconde propriété est la convergence des technologies de l'information et des technologies opérationnelles (IT/OT). Autrefois isolées et pilotées par des leviers mécaniques, les technologies opérationnelles — celles qui commandent les barrages, les postes électriques, les stations de pompage — sont désormais connectées aux réseaux informatiques pour des raisons d'efficacité et de télégestion. Cette intégration a un

revers : on peut aujourd'hui saboter une centrale depuis un clavier, à distance, sans jamais s'approcher physiquement de l'installation. La frontière entre le monde numérique et le monde physique, qui protégeait jadis les infrastructures lourdes, s'est effacée.

Les chiffres traduisent l'ampleur du phénomène : une large majorité d'organisations d'infrastructures critiques déclarent une hausse des cyberattaques. La panne ibérique d'avril 2025, qui a plongé l'Espagne et le Portugal dans le noir en quelques secondes, a illustré de manière spectaculaire — quelle qu'en soit la cause technique exacte — la fragilité systémique des sociétés hyperconnectées : lorsque l'électricité tombe, tout le reste suit, des paiements aux transports en passant par les communications.

3.2. Pourquoi l'infrastructure est la cible idéale

Si les infrastructures critiques sont devenues le terrain de prédilection de la conflictualité contemporaine, c'est qu'elles réunissent une combinaison de propriétés qui en font une cible quasi parfaite. Elles sont coûteuses à protéger : chaque kilomètre de câble, chaque poste de transformation, chaque hôpital constitue une surface d'exposition qu'il faudrait défendre en permanence. Elles sont faciles à perturber : un point de défaillance unique suffit souvent à interrompre un service. Elles sont indispensables au quotidien, de sorte que leur atteinte se ressent immédiatement par toute la population et produit un effet politique disproportionné. Elles sont enfin difficiles à attribuer : il est toujours possible d'invoquer l'accident, l'acteur privé ou la simple défaillance technique.

Cette équation explique la rationalité de l'agresseur. Frapper une infrastructure, c'est frapper la nation entière sans tirer un coup de feu. Ces attaques sont rentables — un investissement modeste produit un effet majeur —, discrètes et difficiles à attribuer. Réunies, ces trois qualités forment un incitatif puissant : voilà pourquoi de telles attaques se multiplient, et pourquoi elles

continueront de le faire tant que le rapport entre le coût de l'agression et celui de la protection restera aussi favorable à l'assaillant.

3.3. *Cartographier la menace : les sept dimensions*

Pour analyser une menace hybride sans la réduire à l'un de ses vecteurs, il est utile de la décomposer selon une matrice à sept dimensions, adaptée d'un cadre récent et appliquée ici à la région des Grands Lacs. La dimension sanitaire renvoie aux épidémies et à la perturbation des services de santé. La dimension cyber recouvre les rançongiciels, les intrusions et le sabotage des systèmes de contrôle. La dimension physique vise le sabotage matériel des câbles, pipelines, pylônes et voies ferrées. La dimension informationnelle concerne la désinformation, la diffusion de la panique et l'érosion de la confiance dans les institutions. La dimension économique englobe la coercition, l'entretien de la dépendance et l'augmentation de la prime de risque-pays. La dimension sécuritaire mobilise des groupes armés par procuration et des stratégies de déni d'accès. La dimension biosécuritaire, enfin, recouvre l'extraction d'expertise et de valeur biomédicale au détriment du pays touché.

L'intérêt de cette grille n'est pas taxinomique mais opérationnel : elle permet de reconnaître qu'une même séquence d'événements peut activer simultanément plusieurs dimensions, et que c'est leur convergence — et non chacune prise isolément — qui produit l'effet stratégique. Elle servira de fil conducteur à l'analyse du cas Bundibugyo. Sa leçon générale tient en une formule : frapper l'infrastructure, c'est frapper la nation entière, sans tirer un coup de feu.

Les sept dimensions de la menace hybride appliquées à la région des Grands Lacs

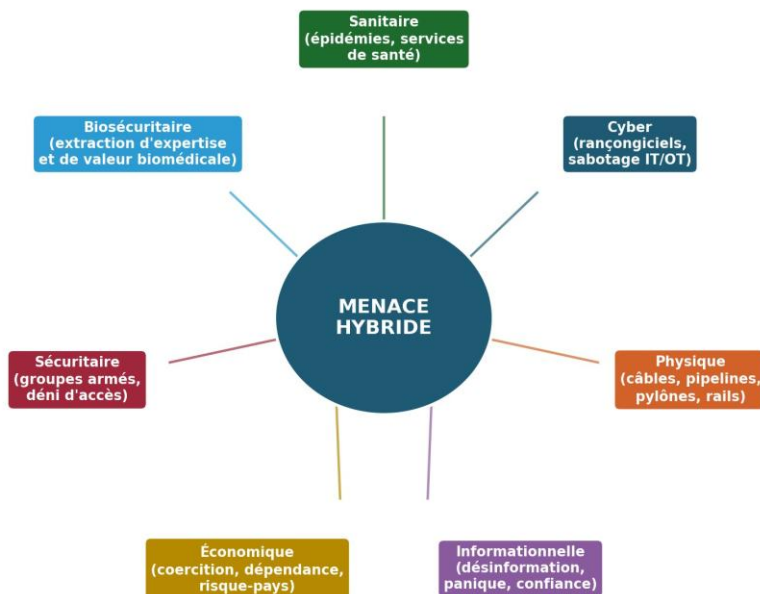


Fig. 1 — Les sept dimensions de la menace hybride appliquées à la région des Grands Lacs (élaboration de l'auteur).

3.4. Une jurisprudence mondiale des incidents

La diffusion des modes d'action hybrides n'est plus une hypothèse : elle est documentée par une série d'incidents devenus des références mondiales. En 2010, le ver informatique Stuxnet a saboté physiquement les centrifugeuses du programme nucléaire iranien : pour la première fois, une arme numérique produisait des destructions matérielles, et la frontière entre le cyber et le physique disparaissait. En 2015 et 2016, des cyberattaques ont coupé l'électricité à des centaines de milliers de foyers ukrainiens en plein hiver — première mondiale d'une coupure de réseau électrique provoquée à distance. En 2021, le rançongiciel qui a paralysé le Colonial Pipeline, principal oléoduc de la côte est des États-Unis, a provoqué des pénuries de carburant et la déclaration de l'état d'urgence, démontrant

qu'une attaque sur un système de gestion pouvait suffire à arrêter une artère énergétique.

La séquence s'est ensuite déplacée vers les infrastructures sous-marines et les nœuds logistiques. En 2022, le sabotage des gazoducs Nord Stream en mer Baltique a conduit l'OTAN et l'Union européenne à mettre sur pied une task force dédiée. En 2024 et début 2025, plusieurs câbles ont été sectionnés en Baltique et autour de Taïwan par des navires « civils » au comportement suspect, amenant l'OTAN à lancer, le 14 janvier 2025, la mission Baltic Sentry de protection des infrastructures sous-marines. En avril 2025, l'effondrement quasi instantané du réseau électrique ibérique a rappelé que l'électricité conditionne tout le reste.

L'année 2025 a confirmé que le secteur des transports aériens — nœud par excellence de la mobilité, du commerce et de la confiance — était devenu une cible de premier plan. À la fin de septembre 2025, une cyberattaque par rançongiciel a visé la société Collins Aerospace et, à travers elle, la plateforme MUSE (Multi-User System Environment) qui gère l'enregistrement et l'embarquement des passagers dans de nombreux aéroports. Les conséquences ont été immédiates et spectaculaires : à Londres Heathrow, Bruxelles et Berlin, les systèmes d'enregistrement et de traitement des bagages sont tombés, contraignant le personnel à revenir aux procédures manuelles — ordinateurs portables, tablettes et cartes d'embarquement papier. À Bruxelles, une partie significative des vols au départ a dû être annulée, et les perturbations se sont prolongées plusieurs jours. L'Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA) a confirmé qu'il s'agissait d'une attaque par rançongiciel. L'épisode illustre une vulnérabilité structurelle : la dépendance d'un grand nombre d'aéroports à l'égard d'un même fournisseur de services crée un point de défaillance unique dont la compromission se propage instantanément, par effet de cascade, à des dizaines de hubs simultanément.

À cette agression numérique s'est ajoutée, à l'automne 2025, une vague d'incursions de drones au-dessus d'aéroports européens, qui a matérialisé la dimension physique et psychologique de la menace hybride. Le 22 septembre 2025, des survols de drones ont entraîné la suspension du trafic à l'aéroport de Copenhague pendant environ quatre heures, provoquant de nombreuses annulations et déroutements, tandis que des perturbations affectaient simultanément l'aéroport d'Oslo. Début octobre 2025, l'aéroport de Munich a dû interrompre ses opérations à deux reprises en moins de vingt-quatre heures à la suite de signalements de drones près de ses pistes. Plusieurs dirigeants européens ont publiquement évoqué une possible implication russe — la Première ministre danoise déclarant qu'une telle implication « ne pouvait être exclue » —, Moscou démentant pour sa part toute responsabilité. Les autorités danoises ont qualifié ces activités d'opération vraisemblablement hybride, destinée à inquiéter la population et à perturber des infrastructures critiques. Il convient toutefois de noter qu'à ce jour aucune de ces incursions n'a fait l'objet d'une attribution judiciairement établie.

L'enseignement de cette double séquence aérienne de 2025 dépasse le cas européen. Elle démontre, d'une part, qu'une perturbation majeure peut être obtenue sans destruction — il a suffi de la simple présence de drones, ou de la compromission d'un logiciel d'enregistrement, pour figer des hubs entiers ; et, d'autre part, que l'ambiguïté demeure le ressort central, puisque ni les drones ni le rançongiciel n'ont pu être attribués avec une certitude juridique suffisante pour déclencher une riposte coalisée. C'est exactement la grammaire hybride à l'œuvre : un effet maximal, un coût minimal, une attribution impossible.

La banalisation des atteintes aux infrastructures critiques : jurisprudence des incidents (2010-2026)

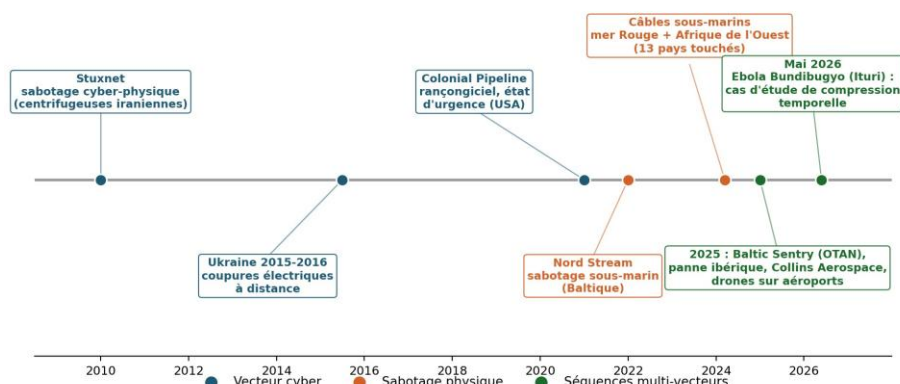


Fig. 2 — La banalisation des atteintes aux infrastructures critiques : chronologie des incidents de référence, 2010–2026 (élaboration à partir des sources citées).

3.5. Notre réalité : l'exposition de l'Afrique et de la RDC

Ces dynamiques cessent d'être abstraites dès lors qu'on les rapporte à l'architecture numérique du continent africain. La très grande majorité des flux de données intercontinentaux transitent par les câbles sous-marins ; la connectivité de l'Afrique repose donc sur un petit nombre d'artères physiques dont la rupture a des effets immédiats et massifs. Le 14 mars 2024, la rupture quasi simultanée de quatre câbles majeurs — WACS, ACE, SAT-3 et MainOne — a coupé ou dégradé l'accès à Internet dans treize pays africains, la Côte d'Ivoire se retrouvant quasi totalement à l'arrêt. Quelques semaines plus tôt, début 2024, en mer Rouge, l'ancre d'un navire endommagé dans le contexte des attaques houthies avait sectionné les câbles Seacom, AAE-1 et EIG, perturbant la connectivité entre l'Afrique de l'Est et l'Asie. (Ces ruptures ont été majoritairement attribuées à des causes accidentelles ou environnementales ; elles sont mobilisées ici comme démonstration de vulnérabilité systémique, non comme preuve de sabotage.)

La RDC n'est pas un spectateur extérieur de ces phénomènes. Selon les informations publiques disponibles, une intrusion

détectée dans les réseaux de la Société congolaise des postes et télécommunications (SCPT) a déjà donné lieu à des procédures : la menace cyber a touché le sol national. Cette exposition est aggravée par la faible redondance des points d'entrée internet, la concentration des dépendances et l'absence, à ce stade, d'un cadre juridique et institutionnel dédié à la protection des installations vitales. Autrement dit, la RDC réunit aujourd'hui les conditions de vulnérabilité que les incidents internationaux ont précisément appris à exploiter.

3.6. *Le cas paradigmatique : Ebola Bundibugyo, mai 2026*

Avertissement méthodologique. La séquence reconstituée cidessous est établie à partir de déclarations officielles et de chronologies publiques disponibles au moment de la rédaction. Les dates et faits précis demeurent sujets à confirmation par les sources primaires (communiqués de l'OMS, du Ministère de la Santé de la RDC et des autorités concernées). L'analyse qui en est tirée a une valeur heuristique : elle propose une lecture, non une preuve d'intentionnalité.

C'est sur ce terrain de vulnérabilité que prend tout son sens la séquence d'événements observée en mai 2026 autour de l'épidémie d'Ebola Bundibugyo (BDBV) en Ituri. Plusieurs événements se sont enchaînés en l'espace de quelques jours, et cette compression temporelle offre — à titre d'illustration et non de démonstration — une lecture en temps réel de ce que peut être une menace hybride à sept dimensions.

Autour du 15 mai, la RDC et l'Ouganda confirment l'épidémie de virus Ebola Bundibugyo en Ituri. Le lendemain, l'Organisation mondiale de la santé déclare l'urgence de santé publique de portée internationale. Dans les jours qui suivent, les États-Unis instaurent une restriction d'entrée temporaire visant les voyageurs en provenance de la RDC, de l'Ouganda et du Soudan du Sud. À la même période, à Kigali, les États-Unis et le

Rwanda signent un mémorandum d'entente sur le nucléaire civil, assorti d'un projet portant sur des petits réacteurs modulaires (SMR). Un vol commercial est par ailleurs dérouté et un médecin américain est évacué vers l'Allemagne. La létalité estimée du BDBV se situe, selon les données épidémiologiques disponibles, dans une fourchette élevée : la dimension sanitaire est donc bien réelle, et tragique.

Comment une crise sanitaire authentique peut-elle se muer en avantage stratégique pour des tiers ? Le mécanisme proposé ici, à titre d'hypothèse, repose sur trois engrenages. Le premier est une réduction de l'attention et de la vérification indépendantes : une restriction des vols et des déplacements diminue la présence physique d'observateurs extérieurs — journalistes, personnels humanitaires, rotations internationales — et concentre l'attention institutionnelle sur l'urgence sanitaire, au détriment d'autres dynamiques régionales. (Précisons que cette opacité est partielle et porte sur la présence humaine et l'attention médiatique : l'observation satellitaire, qui ne dépend pas du trafic aérien civil, demeure quant à elle disponible.) Le deuxième engrenage est l'exploitation éventuelle de ce déficit d'attention : pendant une telle période, des groupes armés actifs dans l'Est pourraient consolider leurs positions avec une moindre publicité internationale. Le troisième engrenage est une asymétrie de souveraineté : le médecin américain est exfiltré vers un site à haut niveau de confinement, tandis que les populations locales d'Ituri demeurent sans accès à des capacités équivalentes. À ces engrenages s'ajoute un récit international — résumé par le raccourci « Rwanda = modernité, RDC = risque » — dont chaque fragment, pris isolément, peut être factuel, mais dont l'assemblage compose un cadre interprétatif orienté.

Le point cardinal de l'analyse doit ici être énoncé sans ambiguïté : aucune fabrication n'est alléguée, et aucune coordination n'est prouvée. Rien ne permet de suggérer que l'épidémie aurait été conçue ou manipulée ; il s'agit d'une épidémie naturelle, réelle

et mortelle. De même, la concomitance des décisions diplomatiques et sécuritaires évoquées ne saurait être tenue, en l'état des sources, pour la preuve d'un dessein concerté. Et c'est précisément ce qui rend le cas instructif. La menace ne naît pas du virus, mais de la rencontre possible entre une épidémie naturelle et des asymétries préexistantes — de surveillance, d'expertise, de narratif et de dépendance. De cette rencontre peut résulter un multiplicateur stratégique au bénéfice de l'acteur le mieux doté. Un État qui maîtriserait sa biosécurité — ses hôpitaux, ses capacités diagnostiques, son autorité épidémiologique — verrait son épidémie beaucoup moins susceptible de se transformer en arène stratégique pour d'autres. La vulnérabilité, et non nécessairement la malveillance, demeure la variable explicative la plus robuste.

3.7. Une grammaire commune : ce que les cas enseignent ensemble

Replacés les uns à côté des autres, ces incidents ne forment pas une simple collection d'anecdotes alarmantes ; ils révèlent une grammaire commune. Première régularité : la cible n'est presque jamais l'armée, mais le service. De l'électricité ukrainienne au carburant américain, des bagages européens à la connectivité ouest-africaine, ce que l'on vise est toujours la prestation quotidienne dont dépend la vie ordinaire — car c'est là que le dommage devient politiquement insupportable et immédiatement perceptible par tous. Deuxième régularité : l'effet recherché est psychologique autant que matériel. Couper un service, c'est ébranler la confiance des citoyens dans la capacité de l'État à les protéger, et cette érosion de confiance est un gain stratégique en soi, qui survit longtemps à la réparation technique de la panne. Troisième régularité : l'attribution est systématiquement diluée, qu'il s'agisse de navires « civils », d'acteurs criminels agissant à des fins apparemment lucratives, ou de drones sans pavillon.

De ces régularités découle un renversement méthodologique décisif. Tant que l'on raisonne en termes d'agresseur, on reste paralysé par l'exigence de preuve : il faut établir qui, et avec quelle intention, avant d'agir. Mais si l'on raisonne en termes de vulnérabilité, l'action redevient possible immédiatement, car réduire un point de défaillance unique protège la nation indépendamment de l'identité de celui qui aurait pu l'exploiter. C'est pourquoi la posture défendue dans cet article n'est pas accusatoire mais préventive : elle déplace la question de « qui nous attaque ? » vers « où sommes-nous exposés ? ». Cette dernière question, à la différence de la première, admet des réponses et appelle des actes.

4. Discussion : de l'exploitation des crises aux enjeux de souveraineté

4.1. Ce que révèle Bundibugyo

Le cas Bundibugyo confirme et précise la thèse avancée en introduction — à condition de la maintenir au rang d'hypothèse interprétative. Il suggère d'abord que la frontière entre crise naturelle et conflit stratégique est poreuse : il n'est pas nécessaire qu'un adversaire crée l'événement déclencheur pour qu'il en tire un avantage. La distinction classique entre l'accidentel et l'intentionnel, sur laquelle repose une grande part du droit international et des doctrines de défense, se trouve ainsi mise en tension : l'exploitation d'une crise peut produire des effets comparables à ceux d'une agression sans en présenter les signatures attribuables.

Il rappelle ensuite que la dimension biosécuritaire mérite d'être pleinement intégrée à la réflexion sur les infrastructures critiques. La santé n'est pas seulement un secteur vital parmi d'autres ; la capacité d'un État à diagnostiquer, à confiner et à raconter ses propres crises sanitaires constitue une infrastructure souveraine à part entière. Lorsque l'expertise, les échantillons

biologiques et l'autorité épidémiologique migrent systématiquement vers l'extérieur, c'est une forme de dépendance structurelle qui s'installe et qui peut, en situation de crise, se convertir en levier stratégique.

Il souligne enfin le rôle décisif de la dimension informationnelle. Un récit n'a pas besoin d'être mensonger pour être stratégique : il suffit qu'il sélectionne et agence des faits exacts de manière à produire une hiérarchie implicite entre les nations. La lutte pour la résilience est donc aussi une lutte pour la maîtrise du récit que l'on tient sur soi-même.

Cette triple leçon invite enfin à élargir la notion même de défense. Pendant des siècles, défendre une nation a signifié protéger ses frontières et concentrer ses forces face à une armée adverse. La conflictualité hybride exige d'y ajouter une logique de profondeur : la sécurité ne se joue plus seulement à la frontière, mais en chaque point où un service vital peut être interrompu — un centre de données à Kinshasa, un point d'atterrissage de câble sur la côte atlantique, un laboratoire en Ituri. Défendre devient alors un acte distribué, qui mobilise autant l'ingénieur réseau et l'épidémiologiste que le soldat. C'est un changement de culture stratégique avant d'être un changement d'équipement.

4.2. Le partenariat USA–RDC : trois enjeux articulés

C'est à la lumière de cette analyse que doivent être appréciés les enjeux du partenariat stratégique conclu entre la RDC et les États-Unis, qui consacre explicitement la protection des infrastructures critiques. Trois enjeux y sont étroitement liés et méritent d'être pensés ensemble plutôt que séparément.

Le premier est celui du corridor. L'axe Sakania–Lobito, destiné à acheminer vers l'Atlantique les ressources et la valeur ajoutée congolaises, constitue tout à la fois la colonne vertébrale de l'ambition économique nationale et son talon d'Achille. Le

sécuriser ne se limite pas à protéger une voie ferrée : il s'agit de le défendre physiquement, numériquement et juridiquement, car de sa robustesse dépend toute la stratégie d'exportation de produits transformés plutôt que de matières brutes. Les enjeux sociaux du corridor — notamment les risques de déplacement de populations documentés par la société civile — font partie intégrante de cette robustesse : une infrastructure contestée localement n'est jamais pleinement résiliente.

Le deuxième enjeu est énergétique. Il n'y a pas d'industrialisation sans montée en puissance énergétique — qu'il s'agisse du potentiel d'Inga, de Ruzizi III ou d'un mix renouvelable diversifié. Mais cette infrastructure énergétique doit être conçue résiliente et cyber-sécurisée dès l'origine, et non équipée de protections ajoutées tardivement. La sécurité ne se greffe pas après coup sur un système conçu sans elle ; elle s'inscrit dans l'architecture initiale ou elle demeure illusoire.

Le troisième enjeu, le plus déterminant, est celui de la souveraineté. Tout partenariat asymétrique porte un risque : que les capacités critiques — données, expertise, contrôle — demeurent à l'extérieur du pays, faisant de la RDC un terrain d'opération plutôt qu'un acteur autonome. Le critère d'évaluation d'un bon partenariat est dès lors simple : un partenariat réussi rapatrie les capacités, il ne les externalise pas. La coopération est souhaitable et nécessaire ; encore faut-il qu'elle construise de l'autonomie congolaise plutôt qu'elle ne l'entretienne en dépendance.

4.3. Portée et limites de l'analyse

La portée de cette analyse doit être mesurée avec rigueur. L'incertitude d'attribution, inhérente à la conflictualité hybride, interdit d'affirmer des intentions hostiles là où l'on ne peut établir que des opportunités et des effets. Le propos n'est pas de désigner des coupables, mais de cartographier des vulnérabilités.

C'est d'ailleurs la force opérationnelle de cette posture : alors qu'une politique fondée sur l'attribution reste suspendue à des preuves souvent inaccessibles, une politique fondée sur la réduction des vulnérabilités peut être engagée immédiatement et produit des bénéfices quelle que soit l'origine de la menace. Réduire sa surface d'exposition protège aussi bien contre l'accident que contre l'agression. C'est sur cette logique que repose le cadre de résilience proposé ci-après.

5. Vers un cadre national de résilience

Que faire ? La réponse ne saurait se limiter à une liste de mesures techniques : elle suppose une stratégie nationale cohérente, ordonnée du plus rapide au plus structurant, et portée au plus haut niveau de l'État. Cinq axes en constituent l'ossature.

Cartographier et classer. On ne protège que ce que l'on a identifié. La première marche consiste à adopter une loi sur les infrastructures critiques, instituant un inventaire national et une classification des installations vitales selon leur criticité. Cet acte fondateur, à la fois juridique et cognitif, conditionne tout le reste : sans recensement officiel des points névralgiques, aucune politique de protection ne peut être ni ciblée ni évaluée.

Doter l'État d'un bouclier numérique. Il s'agit de créer ou de renforcer une agence nationale de cybersécurité et une équipe nationale de réponse aux incidents informatiques (CERT), dotées d'une capacité de détection en continu et d'une coordination interministérielle effective. Face à des attaques qui se jouent en quelques secondes et traversent les frontières administratives, la résilience exige une vigilance permanente et une chaîne de décision capable de réagir sans délai.

Diversifier et créer de la redondance. Le principe directeur est l'élimination des points de défaillance uniques. Cela suppose de multiplier les points d'entrée internet en combinant câbles sous-marins, liaisons satellitaires et connexions terrestres,

d'interconnecter le réseau national et d'exiger des opérateurs de véritables plans de continuité d'activité. La redondance a un coût ; mais ce coût est sans commune mesure avec celui d'une paralysie nationale.

Mutualiser à l'échelle régionale. Aucune nation ne sécurise seule des câbles partagés et des bassins fluviaux communs. Il convient de s'inspirer des dynamiques continentales — à l'image d'Africa CDC dans le champ sanitaire et des appels à une protection régionale des câbles — et de mobiliser les cadres d'intégration existants, de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) à la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) et à l'Union africaine. La résilience régionale est un bien commun qui se construit collectivement ou ne se construit pas.

Bâtir la souveraineté technologique. L'axe le plus structurant consiste à lier tout transfert de technologie à la formation d'ingénieurs et d'experts en cybersécurité congolais, ainsi qu'au cofinancement de capacités locales — centres de données souverains, capacités nationales de maintenance des câbles, filières de compétences. C'est la traduction concrète du principe énoncé plus haut : un partenariat doit rapatrier les capacités. La souveraineté technologique n'est pas un slogan ; elle est la condition pour que la RDC cesse d'être l'objet des stratégies d'autrui et en devienne le sujet.

Ces cinq axes ne sont pas des mesures isolées mais les composantes d'un même système : la cartographie oriente le bouclier numérique, la redondance protège les actifs cartographiés, la mutualisation régionale démultiplie les capacités nationales, et la souveraineté technologique garantit la pérennité de l'ensemble. Leur valeur tient à leur cohérence.

6. Conclusion

Le cas Bundibugyo n'est pas une anomalie : c'est une photographie de la menace hybride du XXI^e siècle. Une crise sanitaire authentique, couplée à des décisions diplomatiques et à des vides d'attention, a pu s'offrir comme fenêtre stratégique. Aucun combat n'a été livré pour cela ; aucun système n'a eu besoin d'être piraté. La nature a fourni le virus ; les asymétries préexistantes ont pu faire le reste. C'est là tout l'enseignement de cet article : la sécurité d'une nation ne se mesure plus seulement à la force de ses armées, mais à la résilience de ses infrastructures et à la maîtrise de ses propres vulnérabilités.

Des centrifugeuses iraniennes de 2010 aux aéroports européens de 2025, des câbles de la Baltique à ceux des côtes africaines, une même logique se déploie : infliger un dommage maximal pour un coût minimal, sous le couvert d'une attribution impossible. La RDC n'échappe pas à cette logique ; elle en réunit même, par sa géographie stratégique et la fragilité de ses réseaux, plusieurs conditions d'application. Mais la vulnérabilité n'est pas une fatalité : elle est une variable sur laquelle un État peut agir.

Il appartient désormais à la RDC de choisir : rester dans un régime d'exploitation asymétrique de ses crises, ou devenir l'architecte de sa propre résilience. Ce choix n'est pas seulement technique ou budgétaire ; il est éminemment politique, car il engage l'idée même que la nation se fait de sa souveraineté. Protéger ses infrastructures, en définitive, c'est exercer sa souveraineté.

Déclaration d'intérêts et note sur les sources

L'auteur exerce les fonctions de Coordonnateur national du Corps de l'Élite Scientifique de l'UDPS (CES-UDPS), structure liée à une formation politique congolaise. Cette affiliation est divulguée dans un souci de transparence. Les analyses

développées ici engagent l’auteur à titre de chercheur et visent un objectif d’intérêt général — la résilience des infrastructures critiques de la RDC — indépendamment de toute position partisane.

Concernant les sources : les incidents internationaux mentionnés (Stuxnet, Ukraine, Colonial Pipeline, Nord Stream, Baltic Sentry, ruptures de câbles de mars 2024, cyberattaque Collins Aerospace et incursions de drones de 2025) reposent sur une documentation publique vérifiable, référencée ci-dessous. Les événements de mai 2026 relatifs à l’épidémie d’Ebola Bundibugyo relèvent d’une actualité récente ; les dates et faits précis sont et devront être confirmés par les communiqués officiels primaires au fur et à mesure de leur publication. L’analyse stratégique qui en est tirée est explicitement formulée comme une hypothèse interprétative.

Références

LITTÉRATURE ACADÉMIQUE

1. Anderson, W. (2014). Making Global Health History: The Postcolonial Worldliness of Biomedicine. *Social History of Medicine*, 27(2), 372–384. <https://doi.org/10.1093/shm/hkt126>
2. Cullen, P. J., & Reichborn-Kjennerud, E. (2017). Understanding Hybrid Warfare. MCDC Countering Hybrid Warfare Project, Multinational Capability Development Campaign (MCDC). https://assets.publishing.service.gov.uk/media/5b2904aded915d2cd5d01bfd/MCDC_CHW_Information_Note-Understanding_Hybrid_Warfare-Jan_2018.pdf
3. Hoffman, F. G. (2007). *Conflict in the 21st Century: The Rise of Hybrid Wars*. Arlington, VA : Potomac

4. Institute for Policy Studies.
https://www.potomac institute.org/images/stories/publications/potomac_hybridwar_0108.pdf
5. Wigell, M. (2019). Hybrid Interference as a Wedge Strategy: A Theory of External Interference in Liberal Democracy. *International Affairs*, 95(2), 255–275.
<https://doi.org/10.1093/ia/iiz018>
6. Mukuna Muya, D.-S. (2026) *Guerre hybride et souveraineté stratégique en Afrique centrale : résilience systémique et riposte adaptative aux nouvelles conflictualités*. Paris : L'Harmattan. ISBN 978-2-336-59655-6.
7. Mukuna Muya, D.-S. (2025) « Conflits armés dans l'est de la RD Congo : analyse stratégique des dynamiques régionales sur l'activisme du M23/AFC et l'armée rwandaise », *Revue Intelligence Stratégique*, 8(20), pp. 55–70. Disponible à : <https://doi.org/10.62912/JYJX7512>
8. Mukuna Muya, D.-S. (2025) « Guerre hybride et anticipation stratégique en Afrique centrale : approches multidimensionnelles de la résilience face aux menaces émergentes », *Revue Intelligence Stratégique*, 8(21), pp. 79–131.
Disponible à : <https://doi.org/10.62912/ROEI5393>.

Rapports, sources institutionnelles et d'actualité

10. Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA) (2025). Déclaration confirmant la nature rançongiciel de la cyberattaque ayant affecté les systèmes d'enregistrement aéroportuaires européens via la plateforme MUSE de Collins Aerospace, 22 septembre 2025. Couverture : Industrial Cyber / TechCrunch.
<https://industrialcyber.co/threats-attacks/enisaconfirms-ransomware-behindairport-disruptions-delays-atheathrow-brussels-berlin-continue/>
11. Global Witness (2025). Lobito Corridor: Thousands could face eviction from the EU- and US-backed railway in the DRC [enquête sur les risques de déplacement de populations le long du corridor].

- <https://globalwitness.org/en/campaigns/transitionminerals/thousands-in-drc-could-face-evictionfrom-lobitocorridor-railway/>
12. Internet Society (2024). 2024 West Africa Submarine Cable Outage Report [ruptures des câbles WACS, ACE, SAT-3 et MainOne, 14 mars 2024].
<https://www.internetsociety.org/resources/doc/2024/2024westafrica-submarine-cable-outage-report/>
 13. Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) – Allied Maritime Command (2025). Baltic Sentry: NATO steps up patrols to safeguard Critical Undersea Infrastructure [mission lancée le 14 janvier 2025].
<https://mc.nato.int/mediacentre/news/2025/nato-baltic-sentry-steps-up-patrols-inthebaltic-sea-to-safeguard-critical-undersea-infrastructure>
 14. Organisation mondiale de la santé (OMS) (2026). Déclaration relative à l'épidémie d'Ebola Bundibugyo en Ituri (RDC), mai 2026. [Référence à compléter par le numéro et la date exacts du communiqué officiel.]
<https://www.who.int/emergencies/disease-outbreak-news>
 15. Sur les incursions de drones au-dessus des aéroports européens (Copenhague, Oslo, Munich), septembre–octobre 2025 : synthèse et chronologie. 2025 European drone sightings, Wikipedia / Reuters / Al Jazeera.
 16. https://en.wikipedia.org/wiki/2025_European_drone_sightings

Collaboration entre les FARDC, services de sécurité et de police avec les universités et le monde industriel

Prof. Pascal KAPAGAMA IKANDO

Sociologue

**Professeur et Coordonnateur de la coopération et des relations
internationales de l'Université de Kinshasa**

**Responsable du Département de la relation entre l'Ecole de Guerre de
Kinshasa et les universités**

pascal.kapagama@unikin.ac.cd

Résumé

Les transformations profondes de l'environnement stratégique international imposent aux États de repenser leurs systèmes de défense et de sécurité autour de la connaissance, de l'innovation technologique et de la coopération entre les institutions scientifiques, les forces de défense et le tissu industriel. La République démocratique du Congo (RDC), confrontée depuis plusieurs décennies à des défis sécuritaires multidimensionnels, ne peut se limiter à une approche exclusivement militaire. Le développement d'un écosystème national de recherche, d'innovation et de production industrielle apparaît désormais comme une condition essentielle de la souveraineté nationale.

Cet article analyse les perspectives de collaboration entre les services de défense et de sécurité, les universités et le monde industriel en RDC. L'objectif consiste à montrer que la construction d'une véritable base industrielle de défense suppose une réforme du système universitaire, un investissement durable dans la recherche scientifique et technologique ainsi qu'une politique publique orientée vers l'innovation.

L'étude met en évidence plusieurs contraintes structurelles : la faible autonomie des établissements d'enseignement supérieur,

le sous-financement chronique de la recherche, la difficulté d'adaptation aux mutations technologiques, l'insuffisance d'ingénieurs spécialisés dans les domaines stratégiques et l'absence d'un complexe industriel national capable de soutenir durablement les besoins de la défense. Face à ces défis, la coopération entre universités, services de défense et entreprises industrielles constitue un levier majeur pour développer les compétences nationales, renforcer les capacités d'innovation et favoriser l'autonomie stratégique du pays.

En conclusion, il apparaît que le développement d'un partenariat durable entre ces trois acteurs représente une condition essentielle pour accompagner la modernisation des forces de défense, stimuler l'économie de la connaissance et préparer les générations futures aux exigences de la guerre technologique contemporaine.

Mots-clés : Défense, Sécurité, Université, Innovation, Industrie de défense, Intelligence artificielle, Recherche scientifique, République démocratique du Congo.

Abstract

The rapid evolution of contemporary conflicts requires States to redesign their defence systems by strengthening cooperation between universities, defence institutions and industry. In the Democratic Republic of the Congo, the modernization of defence capabilities depends not only on military reforms but also on scientific research, technological innovation and industrial development.

This paper examines the strategic role of cooperation among higher education institutions, defence services and industrial actors. The study highlights the challenges facing Congolese universities, analyses the technological transformation of defence systems and discusses the need to establish a national

defence industrial base capable of supporting strategic autonomy.

The paper argues that sustainable collaboration among these three sectors represents a prerequisite for strengthening national security, promoting technological innovation and fostering longterm national development.

Keywords : Defence, Security, Universities, Innovation, Defence Industry, Artificial Intelligence, Democratic Republic of the Congo.

1. Introduction

Les conflits contemporains connaissent une transformation profonde sous l'effet de la révolution numérique, de l'intelligence artificielle, de la robotique, de la cybersécurité et des technologies autonomes. Les armées modernes évoluent progressivement vers des modèles où la supériorité technologique devient aussi déterminante que les capacités humaines traditionnelles. Cette évolution modifie profondément les modalités de préparation des forces armées, les doctrines militaires ainsi que les politiques nationales de recherche et développement (SIPRI, 2024 ; OECD, 2023).

Dans ce contexte, les universités occupent une position stratégique puisqu'elles constituent les principaux lieux de production des connaissances scientifiques, de formation des ingénieurs et de développement des innovations technologiques (Etzkowitz & Leydesdorff, 2000). Les résultats issus de la recherche universitaire alimentent ensuite les industries qui conçoivent les équipements destinés aux secteurs de la défense et de la sécurité.

Il convient de souligner précisément cette évolution en insistant sur la nécessité d'une collaboration intégrée entre les universités, les services de défense et les industries concernées. Selon cette

approche, les innovations scientifiques ne doivent plus être considérées comme des productions isolées du monde académique, mais comme des ressources stratégiques au service du développement national.

En République démocratique du Congo, cette problématique revêt une importance particulière. Le pays dispose d'importantes ressources naturelles et d'un potentiel humain considérable, mais demeure confronté à des défis sécuritaires persistants, à une industrialisation limitée et à un système national de recherche insuffisamment financé. Dans ces conditions, la coopération entre universités, forces de défense et industrie apparaît comme une nécessité stratégique afin de développer une expertise nationale capable d'accompagner la modernisation des capacités militaires et technologiques du pays.

Le présent article poursuit trois objectifs :

- Analyser le contexte actuel de l'enseignement supérieur congolais dans sa relation avec les besoins de la défense ;
- Identifier les principaux défis auxquels sont confrontés les services de défense et de sécurité dans un environnement technologique en mutation ;
- Proposer un cadre stratégique de coopération entre les universités, les institutions de défense et le monde industriel, conformément aux orientations développées dans la présentation étudiée.

1. Cadre conceptuel et méthodologique

2.1. Cadre conceptuel

La réflexion développée dans cette étude s'inscrit dans le modèle de la Triple Hélice proposé par Etzkowitz et Leydesdorff (2000), selon lequel l'innovation résulte d'interactions permanentes entre les universités, les entreprises et les pouvoirs publics. Dans le

domaine de la défense, cette dynamique prend une dimension particulière en intégrant les institutions militaires comme utilisateurs stratégiques des innovations scientifiques.

L'économie contemporaine est désormais largement fondée sur la connaissance. Les capacités scientifiques, technologiques et industrielles deviennent des facteurs déterminants de puissance nationale (Porter, 1990 ; OECD, 2023). Dans cette perspective, les universités ne se limitent plus à la formation académique ; elles participent directement à la production d'innovations susceptibles d'améliorer les performances économiques et sécuritaires des États.

Le concept de base industrielle et technologique de défense (BITD) constitue également un cadre analytique pertinent. Il désigne l'ensemble des capacités industrielles, scientifiques et technologiques permettant à un pays de développer, produire, maintenir et moderniser ses équipements de défense (European Defence Agency, 2023).

2.2. Méthodologie

Le présent travail repose essentiellement sur une analyse qualitative de la collaboration entre les services de défense et de sécurité, les universités et le monde industriel en République démocratique du Congo. Afin de renforcer la portée académique de l'analyse, ces éléments sont confrontés à une littérature scientifique récente consacrée aux politiques d'innovation, aux relations université-industrie, à l'économie de la défense, aux systèmes nationaux de recherche et aux transformations technologiques des armées contemporaines.

L'analyse est complétée par une revue de littérature mobilisant des publications scientifiques, des rapports institutionnels (UNESCO, Banque mondiale, OCDE, SIPRI, Union africaine) et des travaux académiques portant sur l'innovation, les politiques de défense, l'enseignement supérieur et les systèmes

nationaux d'innovation. Cette triangulation permet d'enrichir l'interprétation tout en restant fidèle au contenu de la présentation.

2. Le contexte de l'enseignement supérieur en République démocratique du Congo : entre massification, gouvernance et exigences de qualité

3.1. Une expansion quantitative de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur constitue aujourd'hui l'un des principaux leviers de développement du capital humain et de la compétitivité des nations (UNESCO, 2021 ; OCDE, 2023). Dans les économies fondées sur la connaissance, les universités ne sont plus uniquement des lieux de transmission des savoirs ; elles deviennent des producteurs d'innovations scientifiques, de technologies et de solutions destinées à répondre aux besoins économiques, sociaux et sécuritaires.

En République démocratique du Congo, le secteur de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (ESU) a connu une croissance remarquable au cours des deux dernières décennies. Selon les données récoltées, l'année académique 2019–2020 comptait 971 établissements d'enseignement supérieur, accueillant 564 421 étudiants, malgré la fermeture de certains établissements et l'ouverture de nouvelles institutions. Cette évolution traduit une démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, mais soulève simultanément des interrogations quant à la qualité de la formation dispensée et à son adéquation avec les besoins stratégiques du pays.

Tableau 2. Répartition des établissements d'enseignement supérieur par type d'enseignement et par secteur (Annuaire statistique ESU 2019–2020).

TYPE D'ENSEIGNEMENT	PUBLIC					PRIVE					PUBLIC+PRIVE				
	EES	ETUDIANTS	PAC	Pers Sc	PATO	EES	ETUDIANTS	PAC	Pers Sc	PATO	EES	ETUDIANTS	PAC	Pers Sc	PATO
Université-IFA	57	177 962	2 714	9 083	10 994	215	82 315	153	7 481	4 447	272	260 277	2 867	16 564	15 441
ISP	149	60 604	331	9 526	10 142	40	5 006	0	1 333	1 842	189	65 610	331	10 859	11 984
IST	244	165 585	494	12 231	17 600	266	72 949	0	8 212	5 067	510	238 534	494	20 443	22 667
TOTAL	450	404 151	3 539	30 840	38 736	521	160 270	153	17 026	11 356	971	564 421	3 692	47 866	50 092

Source : Annuaire statistique de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, Année académique 2019-2020
p. 22

Cette croissance quantitative est conforme à une tendance observée dans plusieurs pays africains, où la demande d'enseignement supérieur progresse plus rapidement que les capacités institutionnelles de financement, d'encadrement et d'investissement (Banque mondiale, 2020). Toutefois, la massification n'entraîne pas automatiquement une amélioration de la qualité des formations. Lorsque cette expansion n'est pas accompagnée d'investissements suffisants dans les infrastructures, les laboratoires, les bibliothèques et la recherche, elle peut produire des effets inverses, notamment une baisse de la qualité académique et une inadéquation des compétences avec les besoins du marché du travail.

3.2. Les réformes institutionnelles de l'enseignement supérieur

L'évolution récente du système universitaire congolais s'inscrit dans le cadre des réformes engagées à la suite de la Loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'enseignement national, qui a introduit une profonde restructuration du système éducatif et favorisé l'adoption progressive de l'architecture Licence–Master–Doctorat (LMD). Cette réforme vise à harmoniser les cursus universitaires congolais avec les standards internationaux et à renforcer la mobilité académique. Cette transformation intervient dans un environnement institutionnel fortement centralisé, où les décisions politiques influencent de manière importante la gouvernance universitaire. Les universités disposent d'une autonomie limitée, tant sur le plan administratif que scientifique, ce qui réduit leur capacité d'initiative,

d'innovation et de coopération avec les partenaires nationaux et internationaux.

Cette situation contraste avec les modèles observés dans plusieurs pays où les établissements jouissent d'une autonomie plus importante, favorisant la diversification des financements, le développement de partenariats industriels et l'émergence de centres de recherche compétitifs (Salmi, 2009 ; Altbach, Reisberg & Rumbley, 2010).

3.3. Le financement de l'enseignement supérieur : un obstacle majeur

L'un des principaux constats mis en évidence dans la présentation concerne la faiblesse du financement public des établissements d'enseignement supérieur. Hormis la prise en charge partielle des rémunérations du personnel, les universités disposent de ressources limitées pour soutenir la recherche scientifique, renouveler leurs équipements ou développer des partenariats stratégiques.

Cette contrainte financière affecte directement la qualité des formations dans des disciplines à forte intensité technologique telles que : les sciences de l'ingénieur ; l'informatique ; la cybersécurité ; l'intelligence artificielle ; les technologies spatiales ; la robotique ; les systèmes embarqués.

Or, ces domaines constituent aujourd'hui le socle des capacités militaires modernes. Les expériences des États-Unis, de la Corée du Sud, d'Israël ou encore de la France démontrent que les investissements continus dans la recherche universitaire sont à l'origine de nombreuses innovations duales, utilisables à la fois dans les secteurs civil et militaire (Mowery, 2012 ; SIPRI, 2024).

4. L'université face aux mutations du marché du travail

Un phénomène préoccupant : l'effritement progressif du statut social des établissements d'enseignement supérieur et la remise

en question de la qualité des diplômés par les employeurs et la société. Cette situation résulte notamment de la déstructuration du marché de l'emploi, de l'insuffisance des politiques publiques de planification des compétences et de l'absence de mécanismes solides d'assurance qualité.

Dans un contexte de transformations rapides des technologies et des métiers, les universités doivent adapter leurs programmes afin de répondre aux besoins émergents. Les secteurs de la défense et de la sécurité nécessitent désormais des profils multidisciplinaires capables de maîtriser aussi bien les sciences de l'ingénieur que les sciences sociales, la gestion des données, le droit international, la cybersécurité ou encore la géopolitique. Cette évolution implique une révision permanente des curricula et un dialogue institutionnalisé avec les utilisateurs des compétences, notamment les forces armées, les services de sécurité et les entreprises technologiques.

4.1. La recherche scientifique comme moteur de souveraineté

L'un des messages centraux de la présentation est que l'université ne doit plus être considérée uniquement comme un espace de formation, mais également comme un acteur stratégique de la production des connaissances nécessaires au développement national. Les recherches menées dans les laboratoires universitaires peuvent alimenter les innovations destinées aux secteurs de la défense, avant d'être valorisées par l'industrie. Cette logique rejoint les travaux de Lundvall (1992) et Nelson (1993) sur les systèmes nationaux d'innovation, selon lesquels la capacité d'un pays à produire des innovations dépend de la qualité des interactions entre les universités, les entreprises et les pouvoirs publics. Pour la RDC, cela suppose le développement de laboratoires spécialisés dans des domaines tels que : l'intelligence artificielle appliquée à la défense ; la cybersécurité ; les systèmes embarqués ; les drones et systèmes autonomes ; la

télédétection et les technologies spatiales ; les matériaux stratégiques.

4.2. Une nécessaire redéfinition de la mission de l'université congolaise

La présentation conclut cette première partie en appelant à une réflexion collective sur la place de l'université dans la société congolaise. Cette réflexion ne peut se limiter aux seules questions administratives ou pédagogiques ; elle doit intégrer les enjeux de souveraineté, d'innovation, de sécurité nationale et de développement industriel. Dans cette perspective, l'université est appelée à devenir un acteur majeur de la stratégie nationale de développement en formant des ingénieurs et chercheurs de haut niveau ; développant des recherches répondant aux besoins nationaux ; accompagnant la modernisation des administrations publiques ; contribuant à la transformation numérique des forces de défense et de sécurité ; favorisant le transfert de technologies vers les entreprises nationales. Cette orientation est cohérente avec les recommandations de l'UNESCO (2021), de l'Union africaine (Agenda 2063) et de l'OCDE (2023), qui considèrent l'enseignement supérieur comme un pilier essentiel de la souveraineté scientifique et technologique.

L'analyse du contexte universitaire met en évidence que le renforcement des capacités scientifiques constitue un préalable indispensable à toute politique de modernisation de la défense. Toutefois, cette dynamique ne peut produire des résultats que si les services de défense et de sécurité eux-mêmes évoluent pour intégrer les nouvelles technologies, renforcer leurs compétences techniques et développer une culture de l'innovation.

5. Les défis des services de défense et de sécurité face aux mutations technologiques : quelles implications pour la République démocratique du Congo

5.1. La transformation des conflits contemporains

L'environnement sécuritaire international connaît une mutation profonde caractérisée par l'évolution des menaces, la diversification des acteurs et l'intégration accélérée des technologies numériques dans les opérations militaires. Les conflits contemporains ne se limitent plus aux affrontements conventionnels entre armées régulières ; ils intègrent désormais la cyberguerre, les opérations informationnelles, les drones autonomes, l'intelligence artificielle (IA), les satellites, les systèmes de commandement numérisés et les technologies quantiques (SIPRI, 2024 ; NATO, 2022).

Les armées modernes évoluent progressivement vers des systèmes où la présence humaine est réduite au profit de laboratoires de conception, de centres de commandement assistés par ordinateur et de plateformes de guidage intégrant l'intelligence artificielle. Cette évolution remet profondément en question les modes traditionnels d'organisation des forces de défense et de sécurité.

Dans ce contexte, la supériorité militaire dépend de moins en moins du volume des effectifs et de plus en plus de la capacité d'un État à produire, maîtriser et protéger les technologies stratégiques.

5.2. L'adaptation des forces de défense à la révolution technologique

L'un des principaux défis identifiés dans la présentation concerne la capacité des forces armées congolaises à intégrer les innovations technologiques qui redéfinissent aujourd'hui les doctrines militaires. Cette adaptation implique plusieurs transformations majeures : la modernisation des systèmes de commandement ; l'intégration de l'intelligence artificielle dans l'aide à la décision ; le développement de capacités de cybersécurité ; la maîtrise des drones et systèmes autonomes ; l'utilisation des technologies spatiales pour le renseignement ; le

traitement massif des données stratégiques. Ces évolutions exigent une révision des doctrines de formation des personnels militaires. Les compétences techniques deviennent aussi importantes que les compétences opérationnelles traditionnelles.

Selon l'OTAN (2022), les futurs officiers devront être capables d'interagir avec des systèmes numériques complexes, d'exploiter les données issues des capteurs intelligents et de coordonner des opérations intégrant simultanément les dimensions terrestre, aérienne, maritime, cybernétique et spatiale.

5.3. La formation d'ingénieurs militaires : un impératif stratégique

La présentation insiste particulièrement sur la nécessité de former davantage d'ingénieurs militaires capables de collaborer avec les ingénieurs civils. Cette orientation constitue l'un des piliers d'une stratégie nationale d'innovation dans le domaine de la défense. Dans plusieurs pays industrialisés, les grandes innovations militaires proviennent de collaborations étroites entre les écoles militaires ; les universités ; les laboratoires nationaux ; les entreprises technologiques. L'exemple de la DARPA aux États-Unis illustre parfaitement cette dynamique. De nombreuses innovations aujourd'hui largement utilisées dans le domaine civil (Internet, GPS, véhicules autonomes, intelligence artificielle) trouvent leur origine dans des programmes de recherche financés pour répondre à des besoins militaires.

Pour la RDC, le développement d'une ingénierie militaire nationale pourrait contribuer à :

- ↪ Réduire la dépendance technologique extérieure ;
- ↪ Améliorer la maintenance des équipements militaires ;
- ↪ Développer des solutions adaptées au contexte national ;
- ↪ Stimuler l'innovation dans les universités.

5.4. Le renforcement des partenariats avec les universités

Nous recommandons explicitement de renforcer la coopération entre les services de défense et les universités autour de thématiques scientifiques ciblées. Cette coopération pourrait concerner plusieurs domaines prioritaires tels que l'intelligence artificielle ; la cybersécurité ; la cryptographie ; la géomatique ; la robotique ; les télécommunications militaires ; la science des matériaux ; les systèmes embarqués ; la logistique militaire ; la médecine militaire.

Au-delà de la formation initiale, ces partenariats favoriseraient également la recherche appliquée, les stages, les laboratoires mixtes et le transfert de technologies. Cette approche correspond aux recommandations de l'Union africaine (Agenda 2063), qui encourage les États africains à renforcer les interactions entre la recherche scientifique et les politiques publiques.

5.5. Le développement de nouveaux programmes stratégiques

L'un des points les plus novateurs concerne la nécessité de lancer de nouveaux programmes scientifiques en partenariat avec les universités et l'industrie de défense. Le domaine spatial est prioritaire car la RDC demeure absente dans ce secteur depuis l'échec du programme OTRAG dans les années 1970. Ceci met en évidence un déficit stratégique majeur. Les technologies spatiales jouent aujourd'hui un rôle essentiel dans les communications sécurisées ; la surveillance des frontières ; la météorologie militaire ; la navigation ; le renseignement géospatial ; la gestion des catastrophes.

Le développement progressif de compétences nationales dans ce domaine représenterait un investissement à long terme susceptible de renforcer la souveraineté technologique du pays.

5.6. La culture de la confidentialité dans la recherche stratégique

Contrairement à la recherche académique classique, la recherche en matière de défense nécessite un équilibre entre diffusion des

connaissances et protection des informations sensibles. Il est impératif d'intégrer une véritable culture de la discrétion dans les activités scientifiques liées à la défense et à la sécurité. Plusieurs pays ont développé des cadres juridiques spécifiques permettant de protéger les recherches stratégiques tout en maintenant une coopération scientifique internationale.

L'analyse des défis présentés conduit à considérer que la modernisation des forces de défense ne dépend pas uniquement de l'acquisition d'équipements, mais également de la gouvernance de l'innovation. Cette gouvernance repose sur plusieurs principes dont la planification stratégique de long terme ; le financement durable de la recherche ; la coopération institutionnelle ; l'évaluation des programmes ; le développement du capital humain et l'ouverture vers les partenaires internationaux. Ces orientations rejoignent les travaux de Freeman (1987), Lundvall (1992) et Nelson (1993), selon lesquels les performances technologiques d'un pays reposent davantage sur l'organisation de son système d'innovation que sur l'abondance de ses ressources naturelles.

Les défis identifiés montrent que la modernisation des forces de défense ne peut être envisagée sans un tissu industriel capable de transformer les résultats de la recherche en équipements, logiciels et technologies adaptés aux besoins nationaux.

6. L'industrie de défense comme pilier de la souveraineté nationale

L'industrie de défense constitue aujourd'hui l'un des principaux fondements de la souveraineté stratégique des États. Au-delà de la production d'armements, elle regroupe l'ensemble des activités industrielles, technologiques et scientifiques contribuant à la conception, au développement, à la fabrication, à la maintenance et à la modernisation des équipements

militaires. Dans les économies développées, cette industrie joue également un rôle moteur dans l'innovation civile grâce au développement de technologies dites duales, utilisables aussi bien dans les secteurs militaires que civils (SIPRI, 2024 ; OCDE, 2023).

La République démocratique du Congo ne dispose pas encore d'une véritable base industrielle de défense capable de soutenir durablement les besoins des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et des autres services de sécurité. L'auteur souligne cependant l'existence de certaines capacités industrielles pouvant servir de point de départ à une stratégie nationale de développement technologique.

6.1. Une industrie encore limitée mais disposant d'un potentiel réel

L'Africaine d'Explosifs (AFRIDEX) est l'une des rares structures industrielles intervenant dans un domaine directement lié à la défense. Toutefois, il est clairement indiqué que cette entreprise ne devrait pas limiter ses activités à la seule production d'explosifs, mais évoluer vers une diversification beaucoup plus large des productions industrielles destinées au secteur de la défense. Cette observation rejoint les expériences internationales. Les industries de défense modernes ne se limitent plus à la fabrication d'armes classiques. Elles couvrent désormais un ensemble très vaste de domaines technologiques comme les véhicules blindés terrestres ; l'aéronautique militaire ; la construction navale ; les drones ; les systèmes de communication sécurisés ; les radars ; les satellites ; les logiciels de commandement ; l'intelligence artificielle ; la cybersécurité ; la guerre électronique ; etc.

L'élargissement progressif des capacités industrielles congolaises pourrait ainsi constituer un levier important de création d'emplois hautement qualifiés, de valorisation de la

recherche universitaire et de réduction de la dépendance extérieure.

6.2. Le défi de la dépendance technologique

La dépendance persistante de la RDC vis-à-vis des équipements étrangers expose le pays à plusieurs vulnérabilités. Notamment les coûts élevés des acquisitions ; les difficultés d'entretien et de maintenance ; la dépendance vis-à-vis des fournisseurs étrangers ; un faible transfert de technologies et une faible autonomie stratégique. Cette dépendance est particulièrement préoccupante dans les domaines de la cyberguerre, des technologies numériques et des systèmes intelligents, qui constituent aujourd'hui les principaux vecteurs de la supériorité militaire. Les analyses du SIPRI (2024) montrent que les États ayant développé une industrie nationale de défense disposent généralement d'une plus grande résilience face aux crises internationales et d'une meilleure capacité d'adaptation aux évolutions technologiques.

6.3. L'innovation locale comme alternative stratégique

La RDC doit-elle continuer à acquérir des équipements militaires anciens sans chercher à les moderniser grâce à une ingénierie nationale, comme l'ont fait plusieurs pays du Sud global ? cette question ouvre une réflexion fondamentale sur la stratégie industrielle du pays. L'expérience de plusieurs États émergents montre qu'il n'est pas nécessaire de disposer immédiatement d'une industrie militaire complète pour développer progressivement des compétences nationales. Des pays comme la Turquie, le Brésil, l'Afrique du Sud, la Corée du Sud ou encore l'Inde ont commencé par la maintenance locale ; la modernisation des équipements importés ; l'assemblage industriel ; la fabrication de composants ; la production sous licence avant de développer leurs propres technologies. Pour la

RDC, une telle approche graduelle paraît réaliste et compatible avec les capacités scientifiques actuellement disponibles.

6.4. Les universités comme moteur de l'industrialisation de la défense

L'un des apports majeurs de la présentation consiste à rappeler que plusieurs facultés polytechniques, facultés des sciences, écoles d'ingénieurs et instituts techniques congolais disposent déjà d'expériences encourageantes démontrant la possibilité de produire localement certaines innovations technologiques. Ces initiatives restent toutefois dispersées et insuffisamment valorisées. Afin de renforcer cette dynamique, plusieurs actions pourraient être envisagées : création de laboratoires mixtes Universités–FARDC–Industrie ; financement de projets de recherche appliquée ; développement d'incubateurs technologiques spécialisés ; soutien aux brevets nationaux ; valorisation industrielle des travaux universitaires. Cette démarche correspond au modèle de la Triple Hélice (Etzkowitz & Zhou, 2017), qui considère les interactions entre universités, industrie et État comme le principal moteur de l'innovation.

6.5. Vers une base industrielle nationale de défense

La présentation invite à tirer les leçons des conflits ayant affecté la RDC afin d'engager la construction progressive d'une véritable base industrielle de défense. Celle-ci pourrait s'appuyer sur les ressources nationales, les compétences universitaires et les partenariats régionaux. Une base industrielle nationale pourrait être structurée autour de plusieurs secteurs prioritaires comme le génie mécanique pour la maintenance et la modernisation des véhicules militaires ; l'électronique pour la fabrication des capteurs, radars, systèmes de communication, etc. ; l'informatique pour les préoccupations liées à la cybersécurité, l'intelligence artificielle, le commandement numérique, ... ; la robotique (fabrication des drones terrestres et aériens) ; les

sciences des matériaux (protection balistique et nouveaux matériaux) ; le spatial (observation, cartographie, renseignement géospatial) et le secteur de l'énergie pour les systèmes autonomes d'alimentation des équipements. Une telle stratégie favoriserait non seulement la sécurité nationale, mais également l'industrialisation du pays, la création d'emplois qualifiés et le développement d'une économie fondée sur la connaissance.

7. Les perspectives d'un partenariat stratégique Universités–Défense–Industrie

La RDC dispose encore de peu d'expériences significatives dans ce domaine, ce qui rend indispensable la mise en œuvre d'une stratégie volontariste. Les principaux axes proposés peuvent être regroupés autour de six priorités :

7.1. Renforcer la relève académique

Le développement des facultés d'ingénierie, des sciences, des technologies numériques et des instituts techniques constitue une condition essentielle pour former les compétences nécessaires aux futurs programmes de défense.

7.2. Créer des centres nationaux de recherche stratégique

Nous recommandons la création de centres spécialisés en études stratégiques, défense et sécurité, ouverts aux collaborations internationales tout en répondant aux priorités nationales. Ces structures pourraient fédérer les chercheurs civils, militaires et industriels autour de programmes de recherche communs.

7.3. Développer une base industrielle nationale

Une nécessité de dépasser les initiatives isolées pour construire progressivement une véritable industrie nationale de défense, capable de produire, d'entretenir et d'améliorer les équipements stratégiques s'impose.

7.4. Encourager les start-ups technologiques

L'innovation ouverte reste un levier essentiel de modernisation. Le développement de start-up spécialisées dans les technologies de défense, la cybersécurité, les drones, les logiciels et l'intelligence artificielle permettrait d'accélérer le transfert des résultats de la recherche vers le tissu productif.

7.5. Élaborer une feuille de route nationale

Nous recommandons également l'élaboration d'une politique publique cohérente, articulée autour d'une feuille de route stratégique couvrant une première période de dix ans renouvelable. Cette planification devrait fixer les priorités scientifiques, industrielles et militaires, tout en assurant la coordination entre les différents ministères et partenaires concernés.

7.6. Adopter une vision de long terme

Enfin, il est impératif dorénavant de dépasser la « culture de l'immédiat » pour inscrire les politiques publiques dans une perspective intergénérationnelle. Une telle approche est indispensable pour bâtir un système national d'innovation robuste et garantir la souveraineté technologique de la RDC.

Cette analyse montre que la réussite d'un partenariat entre les universités, les services de défense et l'industrie repose sur une gouvernance intégrée, des investissements soutenus dans la recherche et une vision stratégique de long terme.

8. Discussion générale

Les résultats de cette étude mettent en évidence que la coopération entre les universités, les services de défense et l'industrie constitue une condition indispensable au développement d'une souveraineté technologique durable en République démocratique du Congo. Cette conclusion rejoint les

travaux d'Etzkowitz et Leydesdorff (2000), selon lesquels les performances d'un système national d'innovation dépendent de l'intensité des interactions entre les universités, l'industrie et l'État. L'analyse de la situation révèle que la RDC dispose de plusieurs atouts : un réseau universitaire en expansion, un important potentiel démographique, des ressources naturelles stratégiques et des compétences scientifiques émergentes. Toutefois, ces atouts restent insuffisamment mobilisés en raison de contraintes institutionnelles, financières et organisationnelles. Sur le plan universitaire, la massification de l'enseignement supérieur n'a pas été accompagnée d'un renforcement équivalent des capacités de recherche, des infrastructures et des mécanismes d'assurance qualité. Il en résulte une faible articulation entre la formation, la recherche et les besoins stratégiques du pays. Dans le domaine de la défense, la transformation des conflits contemporains impose une évolution rapide des compétences. Les armées modernes s'appuient désormais sur des technologies de pointe – intelligence artificielle, cybersécurité, robotique, systèmes autonomes, technologies spatiales – qui nécessitent des profils hautement qualifiés. La présentation insiste à juste titre sur la nécessité de former davantage d'ingénieurs militaires et de renforcer les collaborations scientifiques avec les universités.

Enfin, l'absence d'une base industrielle de défense suffisamment développée limite la capacité de la RDC à transformer les résultats de la recherche en innovations concrètes. Les expériences internationales montrent pourtant qu'une industrialisation progressive, fondée sur la maintenance, l'assemblage, le transfert de technologies et la recherche appliquée, peut conduire à une autonomie stratégique accrue.

Cette convergence entre les observations issues de la présentation et la littérature scientifique confirme la pertinence d'un modèle de gouvernance intégrée reposant sur une coopération structurée entre les trois secteurs.

9. Recommandations stratégiques

Les analyses développées dans cet article conduisent à quinze recommandations majeures qui sont:

- ↪ Financer l'érection des centres de recherche en études stratégiques, défense et sécurité, en faisant participer des intervenants internationaux sur différentes thématiques ;
- ↪ Encourager l'organisation des séminaires sur les événements internationaux ;
- ↪ Commencer à se doter d'une base industrielle de la défense ;
- ↪ Élaborer une politique nationale intégrée de recherche et d'innovation au service de la défense ;
- ↪ Diversifier les entreprises sous forme des Start up, afin d'encourager une stratégie d'innovation ouverte ;
- ↪ Acquérir une autonomie stratégique par la définition d'une feuille de route politique, stratégique et militaire pour une première durée de dix ans renouvelables ;
- ↪ Sortir de la culture de l'immédiat et penser au long terme et aux générations futures ;
- ↪ Accroître les investissements publics dans la recherche scientifique et les infrastructures universitaires ;
- ↪ Développer des programmes de formation spécialisés dans les technologies critiques ;
- ↪ Instituer des centres d'excellence en études stratégiques et sécurité ;
- ↪ Encourager les partenariats entre universités, FARDC, industrie et entreprises innovantes ;
- ↪ Structurer progressivement une base industrielle de défense nationale ;
- ↪ Promouvoir une culture de protection des connaissances stratégiques et de la propriété intellectuelle ;

- Inscrire ces actions dans une feuille de route nationale de dix ans, régulièrement évaluée.
- Prioriser la relève académique dans les facultés d'ingénierie, des sciences technologiques, informatiques et instituts supérieurs techniques.

10. Conclusion

La transformation rapide des environnements géopolitiques et technologiques impose une révision profonde des politiques nationales de défense. Les systèmes militaires contemporains reposent désormais sur la maîtrise des connaissances, de l'innovation et des technologies de rupture, ce qui confère aux universités, aux centres de recherche et aux industries un rôle stratégique dans la sécurité des États. Cette étude montre que la République démocratique du Congo dispose d'un potentiel important pour construire un écosystème national d'innovation associant les établissements d'enseignement supérieur, les services de défense et le secteur industriel. Cependant, la concrétisation de cette ambition suppose des réformes structurelles portant sur la gouvernance universitaire, le financement de la recherche, la formation d'ingénieurs spécialisés, la valorisation des résultats scientifiques et le développement d'une industrie nationale de défense.

Au-delà des investissements matériels, la réussite de cette stratégie dépendra de l'adoption d'une vision de long terme fondée sur la coopération, la confiance institutionnelle et la valorisation du capital humain. Une telle orientation permettrait non seulement de renforcer les capacités de défense et de sécurité de la RDC, mais également de stimuler l'industrialisation, l'emploi qualifié et le développement scientifique du pays.

Références

1. Altbach, P. G., Reisberg, L., & Rumbley, L. (2010). Les tendances mondiales de l'enseignement supérieur : Suivre la révolution académique. UNESCO.
2. Banque mondiale. (2020). La nature changeante du travail : Rapport sur le développement dans le monde. Banque mondiale.
3. Commission de l'Union africaine. (2015). Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. Union africaine.
4. Etzkowitz, H., & Zhou, C. (2017). The Triple Helix: University–Industry–Government Innovation and Entrepreneurship. Routledge.
5. Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM). (2022). Revue stratégique : Les transformations de la guerre et des conflits contemporains. Ministère des Armées.
6. Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN). (2021). Défense, innovation et souveraineté technologique. La Documentation française.
7. Lundvall, B.-Å. (1992). National Systems of Innovation: Towards a Theory of Innovation and Interactive Learning. Pinter Publishers.
8. Ministère de l'Enseignement supérieur et universitaire (MESU). (2020). Annuaire statistique de l'Enseignement supérieur et universitaire, année académique 2019–2020. République démocratique du Congo.
9. Mowery, D. C. (2012). Defense-related R&D as a model for grand challenges technology policies. *Research Policy*, 41(10), 1703-1715.
10. Nelson, R. R. (Ed.). (1993). National Innovation Systems: A Comparative Analysis. Oxford University Press.

11. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2023). Perspectives de la science, de la technologie et de l'innovation 2023. OCDE.
12. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). (2021). Repenser nos futurs ensemble : Un nouveau contrat social pour l'éducation. UNESCO.
13. Organisation internationale de la Francophonie (OIF). (2022). La transformation numérique de l'enseignement supérieur dans l'espace francophone. OIF.
14. République démocratique du Congo. (2004). Loi n° 04/023 du 12 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense et des Forces armées. Journal officiel de la République démocratique du Congo.
15. République démocratique du Congo. (2014). Loi-cadre n° 14/004 du 11 février 2014 de l'enseignement national. Journal officiel de la République démocratique du Congo.
16. Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI). (2024). SIPRI Yearbook 2024: Armaments, Disarmament and International Security. SIPRI.
17. Thiaw, M. (2021). Gouvernance universitaire et développement en Afrique. CODESRIA.
18. Triple Helix Association. (2024). Triple Helix Journal. Brill.
19. Yimer, A. A., et al. (2024). The role of university–industry linkages in promoting technology transfer and innovation: Evidence from higher education institutions. *Journal of Innovation and Entrepreneurship*.
20. Zhou, C., & Etzkowitz, H. (2025). Innovation and the Triple Helix. *Scientometrics*.

Création et formation d'une armée d'élite, de services de sécurité et de la police

SEM Jacquemain SHABANI LUKOO

VPM de l'intérieur, Sécurité et Décentralisation

Article présenté par

Docteur Christian KABASELE

Dircaba, Ministère de l'Intérieur, Sécurité et Décentralisation

Résumé

La sécurité constitue l'une des fonctions régaliennes fondamentales de l'État et un préalable indispensable au développement économique, à la stabilité institutionnelle et à la consolidation de la souveraineté nationale. En République Démocratique du Congo (RDC), la persistance des conflits armés, particulièrement dans la partie orientale du pays, les nouvelles formes de criminalité transnationale, les menaces asymétriques ainsi que la nécessité de protéger les ressources naturelles stratégiques imposent une profonde transformation de l'appareil sécuritaire national. Dans ce contexte, la création d'une armée d'élite, de services de sécurité performants et d'une police professionnelle apparaît comme un impératif stratégique de gouvernance publique.

Le présent article analyse les principaux déterminants de cette réforme en s'appuyant sur les standards internationaux relatifs aux effectifs militaires et policiers, aux niveaux de financement, aux capacités opérationnelles ainsi qu'à la professionnalisation des forces de défense et de sécurité. Les données présentées mettent en évidence que, malgré des avancées institutionnelles, la RDC demeure confrontée à plusieurs contraintes structurelles, notamment l'insuffisance des capacités opérationnelles, le déficit d'équipements modernes, la faiblesse des infrastructures de

formation, les conditions sociales précaires des personnels ainsi que l'inadéquation entre les effectifs disponibles et les exigences sécuritaires d'un territoire de plus de 2,3 millions de km².

L'étude démontre que la modernisation du secteur de la sécurité ne peut être réduite à une augmentation quantitative des effectifs. Elle suppose une approche globale intégrant la sélection des ressources humaines sur des critères académiques et éthiques, l'équivalence universitaire des formations militaires et policières, la modernisation des équipements, l'amélioration des infrastructures, la numérisation des systèmes de commandement ainsi qu'une politique sociale garantissant la motivation et la fidélisation des personnels.

L'analyse conclut que la réforme du secteur de la sécurité constitue un levier majeur de consolidation de l'autorité de l'État, de protection des populations, de sécurisation des investissements et de valorisation durable des ressources stratégiques de la RDC. Les orientations proposées s'inscrivent dans la vision gouvernementale visant à « protéger le territoire national et sécuriser les personnes et leurs biens », conformément au deuxième pilier du Programme d'Actions du Gouvernement.

Mots-clés : République Démocratique du Congo, sécurité nationale, défense, réforme du secteur de la sécurité, armée d'élite, police nationale, gouvernance sécuritaire, professionnalisation, capacités opérationnelles.

1. Introduction

Les mutations contemporaines de l'environnement sécuritaire international redéfinissent profondément les missions traditionnelles des armées, des services de renseignement et des forces de police. La mondialisation des menaces, caractérisée par le terrorisme international, les conflits hybrides, la cybercriminalité, la criminalité transfrontalière organisée, les

mouvements insurrectionnels, les trafics illicites et les crises humanitaires, exige désormais des États des capacités institutionnelles de plus en plus spécialisées (Bigo, 2016 ; David, 2020).

Dans les États en développement, ces défis sont amplifiés par les contraintes économiques, la faiblesse des infrastructures publiques, les insuffisances institutionnelles ainsi que par la nécessité de concilier sécurité, démocratie et développement durable (Organisation des Nations Unies [ONU], 2018). La littérature consacrée à la réforme du secteur de la sécurité (Security Sector Reform – SSR) souligne qu'une politique sécuritaire efficace repose sur une articulation cohérente entre gouvernance démocratique, professionnalisation des ressources humaines, modernisation technologique et financement durable (OCDE, 2007 ; ONU, 2014).

La République Démocratique du Congo occupe une position géostratégique exceptionnelle en Afrique centrale. Avec une superficie de plus de 2 345 000 km², neuf pays frontaliers et un sous-sol parmi les plus riches au monde en minerais stratégiques, le pays est confronté à des défis sécuritaires d'une ampleur particulière. La protection de l'intégrité territoriale, la sécurisation des populations civiles, la lutte contre les groupes armés nationaux et étrangers ainsi que la préservation des infrastructures critiques constituent aujourd'hui des priorités nationales.

Conscient de ces enjeux, le Gouvernement de la République a inscrit parmi les priorités de son Programme d'Actions la nécessité de « protéger le territoire national et sécuriser les personnes et leurs biens », faisant ainsi de la réforme de l'appareil sécuritaire un axe majeur de la gouvernance publique.

Cette ambition implique une réflexion approfondie sur les standards internationaux de défense et de sécurité. Les

comparaisons présentées dans cette étude montrent que plusieurs pays disposent de modèles organisationnels permettant d'optimiser les effectifs militaires, les ratios policiers, les capacités opérationnelles ainsi que les budgets consacrés à la sécurité. Ces références constituent des indicateurs utiles pour apprécier les besoins de modernisation de la RDC, tout en tenant compte des spécificités de son environnement géographique, démographique et géopolitique.

Selon les données présentées dans la communication de référence, les Forces armées de la République Démocratique du Congo comptent environ 166 700 militaires actifs, 31 000 réservistes et 15 000 paramilitaires, pour un budget estimé à 4,2 milliards de dollars américains. Malgré ce niveau d'investissement, les capacités opérationnelles demeurent limitées en raison d'équipements insuffisants, d'infrastructures de formation inadaptées et de conditions sociales qui affectent la motivation des personnels. La Police nationale congolaise fait également face à des contraintes similaires, notamment en matière d'effectifs, de financement, de professionnalisation et de modernisation des équipements. Face à cette réalité, la problématique centrale de cette recherche est la suivante : quelles réformes structurelles permettraient à la République Démocratique du Congo de disposer d'une armée d'élite, de services de sécurité performants et d'une police moderne capables de répondre efficacement aux exigences contemporaines de la sécurité nationale ?

L'hypothèse défendue est que la performance des institutions de défense et de sécurité dépend moins de la seule augmentation des effectifs que d'une réforme intégrée fondée sur cinq piliers complémentaires : le recrutement sélectif, la professionnalisation de la formation, la modernisation des équipements, le développement des infrastructures et l'amélioration durable des conditions sociales des personnels,

conformément aux orientations stratégiques présentées dans la communication analysée.

Ainsi, l'objectif de cet article est d'analyser les fondements stratégiques de la création d'une armée d'élite et d'une police moderne en RDC, d'évaluer les écarts entre la situation nationale et les standards internationaux, puis de proposer un cadre cohérent de réforme du secteur de la sécurité susceptible de renforcer durablement la souveraineté nationale, la protection des citoyens et la stabilité institutionnelle.

2. Cadre conceptuel et fondements théoriques de la réforme du secteur de la sécurité

2.1. La sécurité nationale : un concept multidimensionnel

La sécurité nationale constitue l'une des responsabilités fondamentales de l'État moderne. Traditionnellement définie comme la capacité d'un État à préserver son intégrité territoriale, sa souveraineté et la protection de ses citoyens contre toute menace interne ou externe, elle a progressivement évolué vers une conception multidimensionnelle intégrant les dimensions militaire, politique, économique, environnementale, alimentaire, sanitaire et humaine (Buzan, Wæver & de Wilde, 1998 ; ONU, 1994). Dans cette perspective, la sécurité ne se limite plus à la défense des frontières nationales. Elle englobe également la stabilité des institutions, la protection des infrastructures critiques, la prévention des conflits, la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée, les cybermenaces ainsi que la résilience des populations face aux crises contemporaines (Bigo, 2016 ; David, 2020).

Pour un État continental comme la République Démocratique du Congo, caractérisé par une vaste superficie, neuf frontières internationales et d'importantes ressources minières stratégiques, cette approche globale revêt une importance particulière. Les impératifs de défense nationale s'étendent

désormais à la sécurisation des corridors économiques, des sites miniers, des installations énergétiques, des réseaux de communication et des populations civiles, conformément à la vision gouvernementale visant à « protéger le territoire national et sécuriser les personnes et leurs biens ».

2.2. La réforme du secteur de la sécurité : fondements et objectifs

La Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS), communément désignée Security Sector Reform (SSR), est apparue au début des années 2000 comme un cadre stratégique visant à renforcer simultanément l'efficacité opérationnelle, la gouvernance démocratique et la redevabilité des institutions chargées de la sécurité (OCDE, 2007 ; ONU, 2014).

Selon les Nations Unies (2014), la RSS vise à construire des institutions de sécurité capables d'assurer leurs missions de manière efficace, professionnelle, transparente et conforme à l'État de droit. Elle concerne notamment :

- ↪ Les forces armées ;
- ↪ Les services de renseignement ;
- ↪ Les forces de police ;
- ↪ Les services de protection civile ;
- ↪ Les institutions judiciaires militaires ;
- ↪ Les mécanismes de contrôle démocratique.

La littérature spécialisée souligne que les réformes les plus performantes reposent sur plusieurs piliers complémentaires dont un recrutement transparent fondé sur les compétences ; une formation professionnelle permanente ; une doctrine opérationnelle adaptée aux nouvelles menaces ; des équipements modernes ; une gouvernance budgétaire efficace ; une politique sociale garantissant la motivation des personnels (Brzoska, 2003 ; Bryden & Hänggi, 2005). Ces principes rejoignent directement les orientations stratégiques proposées dans la présentation

analysée, qui identifie cinq axes prioritaires : le recrutement, la formation, les équipements, les infrastructures et le volet social.

2.3. Les standards internationaux des armées et des forces de police

L'évaluation des capacités sécuritaires d'un État repose généralement sur plusieurs indicateurs de référence, parmi lesquels figurent les effectifs, les budgets, le niveau de formation, les équipements, la mobilité opérationnelle et la qualité du commandement. Cette étude met en évidence plusieurs comparaisons internationales concernant la densité des effectifs militaires par superficie :

France : 3,1 militaires pour 10 km² ;

Maroc : 3,9 militaires pour 10 km² ;

Royaume-Uni : 5,5 militaires pour 10 km² ;

Belgique : 9,7 militaires pour 10 km².

Ces données illustrent que la performance d'une armée ne dépend pas uniquement du nombre absolu de militaires, mais également de leur répartition territoriale, de leur niveau de préparation opérationnelle et de leur capacité de projection.

S'agissant des forces de police, les Nations Unies recommandent un ratio moyen d'environ un policier pour 360 habitants, considéré comme un seuil permettant d'assurer efficacement les missions de sécurité publique dans des conditions normales. Les comparaisons budgétaires présentées montrent également l'importance des investissements consacrés à la défense dans plusieurs États africains :

Algérie : 25,4 milliards USD ;

Afrique du Sud : 3,17 milliards USD ;

Égypte : 2,6 milliards USD ;

Éthiopie : 2,1 milliards USD ;

Nigeria : 1,1 milliard USD.

Ces chiffres illustrent que les dépenses militaires doivent être analysées non seulement en valeur absolue, mais également au regard des menaces auxquelles chaque État est confronté, de sa superficie, de sa population et de ses intérêts stratégiques.

2.4. La professionnalisation comme fondement d'une armée d'élite

Les recherches contemporaines en études stratégiques montrent que les armées les plus performantes sont celles qui investissent prioritairement dans le capital humain (Huntington, 1957 ; Janowitz, 1960). La professionnalisation ne consiste pas uniquement à dispenser des formations techniques ; elle implique également le développement de compétences en leadership, en éthique, en gestion de crise, en droit international humanitaire, en technologies numériques et en coopération interarmées.

Dans cette logique, la proposition visant à conférer aux diplômés des académies militaires et de police une équivalence avec ceux de l'enseignement supérieur et universitaire constitue une innovation stratégique susceptible d'accroître l'attractivité des carrières militaires et policières auprès des jeunes diplômés. Cette orientation est conforme aux pratiques observées dans plusieurs États où les académies militaires sont pleinement intégrées aux systèmes nationaux d'enseignement supérieur, favorisant ainsi la professionnalisation des cadres, la recherche appliquée en matière de défense et l'innovation technologique.

2.5. Vers un modèle intégré de gouvernance sécuritaire

Les approches contemporaines de la gouvernance sécuritaire considèrent que l'efficacité des institutions de défense repose sur l'interdépendance de plusieurs facteurs : des ressources

humaines qualifiées, des équipements adaptés, des infrastructures modernes, un financement durable et une politique sociale garantissant la dignité des personnels (OCDE, 2007 ; ONU, 2014).

Dans cette perspective, la création d'une armée d'élite et d'une police moderne ne relève pas d'une simple augmentation des effectifs. Elle suppose une réforme systémique visant à renforcer simultanément les capacités humaines, technologiques, institutionnelles et logistiques.

3. Analyse comparative des standards internationaux et état des lieux des Forces armées et de la Police nationale en République Démocratique du Congo

3.1. Les standards internationaux comme référentiel de performance des institutions de défense et de sécurité

L'évaluation des systèmes nationaux de défense et de sécurité repose aujourd'hui sur un ensemble d'indicateurs reconnus à l'échelle internationale. Ceux-ci concernent principalement la densité des effectifs, les capacités opérationnelles, le niveau de professionnalisation, la qualité des équipements, les infrastructures, la gouvernance des ressources humaines ainsi que les investissements publics consacrés au secteur de la sécurité (Organisation des Nations Unies, 2014 ; SIPRI, 2024). Ces indicateurs permettent non seulement d'apprécier la capacité d'un État à répondre aux menaces contemporaines, mais également de mesurer son aptitude à assurer durablement la protection de son territoire, de ses institutions et de ses populations.

Dans cette perspective, les données présentées dans la communication analysée offrent un cadre de comparaison pertinent entre plusieurs pays disposant de modèles organisationnels différents mais répondant à des exigences similaires en matière de défense nationale.

3.2. Comparaison internationale des effectifs militaires

La densité des effectifs militaires constitue un indicateur stratégique, particulièrement pour les États dont le territoire est vaste ou exposé à des menaces multiples. Contrairement à une approche fondée uniquement sur le nombre absolu de soldats, le ratio entre les effectifs et la superficie permet d'apprécier la capacité réelle de couverture territoriale. Les données récoltées indiquent les ratios suivants :

Tableau 1. Densité des effectifs militaires selon quelques références internationales

Pays	Militaires pour 10 km²
Belgique	9,7
Royaume-Uni	5,5
Maroc	3,9
France	3,1

Ces chiffres montrent que les États accordant une importance particulière à leur sécurité nationale maintiennent une présence militaire suffisante sur leur territoire. Toutefois, la littérature spécialisée rappelle que la performance d'une armée dépend autant de la qualité de son organisation que du volume de ses effectifs (Huntington, 1957 ; Gray, 2018).

Pour la République Démocratique du Congo, dont la superficie dépasse 2,3 millions de km², la question des effectifs revêt une importance stratégique particulière. Les immenses distances, la diversité des zones géographiques, les frontières avec neuf États voisins ainsi que la présence de groupes armés imposent une capacité permanente de déploiement sur l'ensemble du territoire.

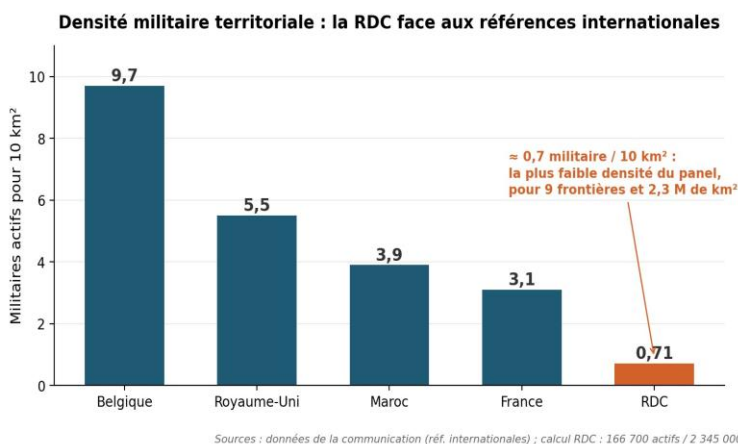


Fig. 1 — Densité militaire territoriale comparée (références internationales de la communication ; calcul RDC : 166 700 actifs pour 2 345 000 km²).

3.3. Les standards internationaux des forces de police

La police représente le premier niveau de protection de la population et constitue un acteur essentiel de la gouvernance démocratique. Selon les standards des Nations Unies repris dans la présentation, le ratio de référence est fixé à un policier pour 360 habitants. Ce ratio constitue un indicateur de planification permettant d'assurer la sécurité urbaine ; le maintien de l'ordre public ; la police judiciaire ; la police de proximité ; la prévention de la criminalité ; la protection des infrastructures publiques.

Dans un pays connaissant une forte croissance démographique comme la RDC, ce standard souligne la nécessité d'une politique continue de recrutement, de formation et de professionnalisation.

3.4. Analyse comparative des budgets de défense

Les investissements consacrés à la défense traduisent les priorités stratégiques des États. Ils conditionnent la modernisation des équipements, la préparation opérationnelle, les capacités de renseignement ainsi que la qualité de vie des militaires.

Tableau 2. Budgets militaires comparés

Pays	Budget (milliards USD)
Algérie	25,4
RDC	4,2
Afrique du Sud	3,17
Égypte	2,6
Éthiopie	2,1
Nigeria	1,1

L'analyse de ces données doit être nuancée. Le montant des dépenses militaires ne constitue pas, à lui seul, un indicateur de performance. L'efficacité dépend également de la qualité de la gouvernance budgétaire, de la transparence des dépenses, des priorités d'investissement et de la capacité à transformer les ressources financières en capacités opérationnelles concrètes (SIPRI, 2024).

3.5. État des lieux des Forces armées de la République Démocratique du Congo

La présentation dresse un état des lieux synthétique des FARDC qui met en évidence plusieurs acquis institutionnels mais également des contraintes structurelles. Les effectifs recensés sont les suivants :

166 700 militaires actifs ;
31 000 réservistes ;
15 000 paramilitaires.

Avec ces effectifs, les FARDC occupent le 8^e rang africain et le 64^e rang mondial, selon les données reprises dans la présentation. Ce classement traduit un potentiel militaire significatif à l'échelle régionale. Toutefois, la capacité réelle d'une armée ne repose pas exclusivement sur le nombre de personnels. Les opérations contemporaines exigent une combinaison équilibrée entre la

qualité du commandement ; la doctrine opérationnelle ; la mobilité stratégique ; le renseignement ; les technologies de surveillance ; les systèmes de communication ; les moyens logistiques. Or, la présentation souligne explicitement que les FARDC demeurent sous-équipées et que le niveau de formation est jugé moyen, ce qui limite l'exploitation optimale de leur potentiel humain.

3.6. Situation de la Police nationale congolaise

Concernant la Police nationale congolaise (PNC), plusieurs éléments institutionnels positifs sont relevés. Notamment l'existence de la Loi n° 13/013 portant statut du personnel de carrière de la Police nationale congolaise ; de la Loi organique portant organisation et fonctionnement de la Police nationale congolaise.

Sur le plan budgétaire, un financement de 520 millions USD est proposé, tandis que les équipements demeurent insuffisants et que le niveau de formation est qualifié d'inférieur à la moyenne. Ces constats traduisent un écart important entre les ambitions institutionnelles et les capacités opérationnelles disponibles. Au regard des missions de la PNC — maintien de l'ordre public, police judiciaire, lutte contre la criminalité, sécurisation des personnes et des biens — la professionnalisation apparaît comme une priorité stratégique.

3.7. Une lecture systémique de la situation sécuritaire congolaise

L'analyse comparative met en évidence que les principaux défis auxquels fait face la RDC ne relèvent pas uniquement d'un déficit d'effectifs ou de financement. Ils résultent d'une interaction complexe entre plusieurs facteurs tels que l'insuffisance des équipements modernes ; les infrastructures de formation limitées ; la faible capacité logistique ; une couverture territoriale difficile ; une attractivité encore insuffisante des carrières militaires et

policières ainsi que les conditions sociales peu favorables à la fidélisation des personnels.

Ainsi, la création d'une armée d'élite et d'une police moderne suppose une réforme systémique dans laquelle le recrutement, la formation, l'investissement technologique, les infrastructures et la politique sociale évoluent de manière coordonnée. Cette approche rejoint les orientations stratégiques formulées dans la présentation et s'inscrit dans les meilleures pratiques internationales en matière de réforme du secteur de la sécurité.

4. Défis structurels, opportunités géostratégiques et modèle intégré de création d'une armée d'élite et d'une police moderne en République Démocratique du Congo

4.1. Les défis structurels de la réforme du secteur de la sécurité

L'analyse de la situation actuelle des Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) et de la Police nationale congolaise (PNC) révèle que les difficultés rencontrées ne relèvent pas uniquement d'un manque de ressources financières ou humaines. Elles résultent d'une combinaison de facteurs institutionnels, organisationnels, technologiques et sociaux qui limitent l'efficacité opérationnelle des forces de défense et de sécurité. Cette réalité est également soulignée dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies (2014), qui considèrent la réforme du secteur de la sécurité comme un processus multidimensionnel nécessitant une approche systémique.

Cinq défis majeurs sont identifiés : **l'augmentation des effectifs**, le **renforcement de la formation**, la **modernisation des équipements**, le **développement des infrastructures** et **l'amélioration des conditions sociales** des personnels. Ces cinq dimensions constituent les piliers de toute réforme durable.

En effet, un accroissement des effectifs sans amélioration de la qualité de la formation ou des capacités logistiques risquerait

d'engendrer une armée quantitativement plus importante mais qualitativement insuffisante. À l'inverse, des équipements modernes ne produisent les effets attendus que lorsqu'ils sont mis à la disposition d'un personnel hautement qualifié et correctement encadré (Gray, 2018).

Par ailleurs, les conflits contemporains se caractérisent par leur nature hybride. Ils mobilisent simultanément des composantes militaires, informationnelles, économiques, technologiques et cybernétiques. Les institutions de sécurité doivent donc développer des capacités de réaction rapide, d'analyse du renseignement, de coopération interinstitutionnelle et d'anticipation stratégique.

4.2. Les opportunités géostratégiques de la République Démocratique du Congo

Au-delà des défis, la RDC dispose d'atouts majeurs susceptibles d'accélérer la modernisation de son appareil sécuritaire. Il faut souligner notamment la nécessité de renforcer les possibilités de coopération en matière de sécurité, de défense et de protection des infrastructures critiques, tout en garantissant l'intégrité du territoire national et la préservation des réserves stratégiques de minerais.

Cette orientation est particulièrement pertinente dans le contexte international actuel marqué par une compétition accrue autour des ressources stratégiques, notamment le cobalt, le cuivre, le lithium, le coltan, le germanium et les terres rares, indispensables aux transitions énergétique et numérique.

La RDC possède une position géostratégique unique, faisant d'elle un acteur incontournable dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Cette situation justifie une doctrine de sécurité qui dépasse la seule défense territoriale pour intégrer la protection des ressources critiques, des corridors logistiques, des infrastructures

énergétiques, des réseaux numériques et des investissements stratégiques.

Les partenariats internationaux peuvent, dans ce contexte, constituer des leviers importants pour :

- Le transfert de technologies de défense ;
- La formation spécialisée des cadres militaires et policiers ;
- Le développement des capacités de renseignement ;
- La cybersécurité ;
- La surveillance des frontières ;
- La lutte contre les réseaux criminels transnationaux.

Toutefois, conformément aux principes de souveraineté nationale, ces coopérations doivent être conçues dans une logique de renforcement des capacités nationales et non de substitution aux responsabilités régaliennes de l'État.

4.3. Premier pilier : un recrutement fondé sur le mérite et les compétences

Nous recommandons de renforcer les critères de recrutement fondés sur le niveau d'études, de susciter l'intérêt des diplômés d'État pour les carrières militaires et policières et d'élargir le recrutement à l'ensemble du territoire national.

Cette orientation est conforme aux meilleures pratiques internationales. Les armées modernes privilégient désormais des profils capables de maîtriser des systèmes d'armes sophistiqués, des technologies de communication sécurisées, des outils numériques et des procédures opérationnelles complexes. Un recrutement fondé sur le mérite présente plusieurs avantages :

- Amélioration du niveau intellectuel des recrues ;
- Réduction des risques de politisation des forces ;
- Professionnalisation du commandement ;

- Meilleure capacité d'adaptation aux évolutions technologiques ;
- Renforcement de l'éthique militaire et policière.

Dans un contexte où les opérations de sécurité nécessitent des compétences multidisciplinaires, le capital humain devient la première ressource stratégique.

4.4. Deuxième pilier : la professionnalisation de la formation

Nous proposons que les diplômes délivrés par les académies militaires et de police soient équivalents aux diplômes de l'enseignement supérieur et universitaire. Cette proposition constitue une innovation institutionnelle majeure. Elle permettrait d'accroître l'attractivité des carrières militaires ; de favoriser la recherche scientifique en défense ; de renforcer les compétences des officiers ; de faciliter les coopérations académiques internationales. Les académies militaires des grandes puissances combinent aujourd'hui enseignement universitaire, recherche appliquée, leadership stratégique, droit international humanitaire, intelligence artificielle, cybersécurité, géopolitique et management public.

Une telle évolution contribuerait également à rapprocher les institutions de défense du système national d'enseignement supérieur, favorisant ainsi l'innovation et le développement d'une expertise congolaise en matière de sécurité.

4.5. Troisième pilier : la modernisation des équipements

Quatre priorités sont à retenir - l'accroissement des armes létales et non létales ; - l'amélioration des communications ; - le renforcement de la mobilité et le développement des capacités de surveillance.

Ces orientations correspondent aux exigences des opérations contemporaines. Les conflits actuels démontrent que la supériorité

opérationnelle dépend largement de la maîtrise de l'information, des capacités de commandement et de contrôle (C2), des drones, de la surveillance satellitaire et des systèmes numériques sécurisés. L'investissement dans les équipements doit ainsi s'inscrire dans une logique de modernisation globale et de maintenance durable afin d'assurer la disponibilité opérationnelle des matériels.

4.6. Quatrième pilier : le développement des infrastructures

Les infrastructures militaires et policières constituent un facteur essentiel de professionnalisation. La présentation recommande d'améliorer les conditions de travail et d'accroître la capacité d'accueil des centres de formation et des académies. Au-delà des bâtiments, cette modernisation implique des centres d'entraînement adaptés aux réalités opérationnelles ; des laboratoires technologiques ; des simulateurs de combat ; des plateformes numériques de formation et des centres de recherche stratégique.

Ces investissements favorisent l'amélioration continue des compétences et renforcent l'autonomie nationale en matière de formation.

4.7. Cinquième pilier : une politique sociale au service de la performance

Les recherches en management public montrent que la motivation constitue un déterminant essentiel de la performance organisationnelle. Quatre priorités sociales sont identifiées : - garantir une solde décente ; - assurer une couverture médicale efficace ; - construire des camps modernes ; - mettre en place des cantines. Ces mesures dépassent le simple cadre du bien-être individuel. Elles participent à la fidélisation des personnels, réduisent les risques de corruption, renforcent la discipline et améliorent la disponibilité opérationnelle des forces.

Dans les armées professionnelles, les politiques sociales sont considérées comme un investissement stratégique, au même titre que les équipements ou la formation.

4.8. Vers un modèle congolais de gouvernance sécuritaire

L'analyse met en évidence que les cinq axes proposés dans la présentation ne constituent pas des mesures isolées, mais les composantes d'un **modèle intégré de gouvernance sécuritaire**.

Ce modèle repose sur une articulation cohérente entre :

- Un recrutement sélectif ;
- Une formation de haut niveau reconnue académiquement ;
- Des équipements adaptés aux menaces contemporaines ;
- Des infrastructures modernes ;
- Une politique sociale valorisant les ressources humaines.

La réussite d'une telle réforme suppose également un engagement politique durable, une planification stratégique, une gouvernance budgétaire rigoureuse et une culture institutionnelle fondée sur le professionnalisme, l'intégrité et le service de la Nation.

5. Recommandations stratégiques pour la création d'une armée d'élite, des services de sécurité et d'une police moderne en République Démocratique du Congo

L'analyse comparative des standards internationaux et de la situation actuelle des Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) ainsi que de la Police nationale congolaise (PNC) met en évidence la nécessité d'une réforme globale, progressive et durable. À l'issue de cette analyse, dix recommandations stratégiques prioritaires sont proposées pour renforcer durablement les capacités des Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC), des services de sécurité et de la Police nationale congolaise (PNC). Les recommandations ci-dessous s'inscrivent dans la vision du Gouvernement consistant à « protéger le territoire national et

sécuriser les personnes et leurs biens » et reprennent fidèlement les orientations stratégiques.

Recommandations stratégiques :

- Moderniser le recrutement en privilégiant les critères de mérite, de compétence, d'intégrité et de niveau d'études, tout en assurant une représentativité nationale équilibrée.
- Professionnaliser la formation en réformant les académies militaires et de police et en reconnaissant leurs diplômes comme équivalents à ceux de l'enseignement supérieur et universitaire.
- Renforcer les capacités opérationnelles par l'acquisition d'équipements modernes, l'amélioration des systèmes de communication, de mobilité et de surveillance adaptés aux défis sécuritaires contemporains.
- Développer les infrastructures en construisant et en modernisant les centres de formation, les académies, les casernes et les plateformes logistiques afin d'améliorer les conditions de travail et d'entraînement.
- Améliorer les conditions sociales des militaires et policiers grâce à une rémunération décente, une couverture médicale adéquate, des logements et des infrastructures sociales de qualité.
- Renforcer les capacités de renseignement et de protection des infrastructures critiques, notamment les sites miniers stratégiques, les frontières et les installations sensibles, afin de préserver la souveraineté nationale.
- Consolider la coopération internationale en matière de défense, de sécurité, de formation et de transfert de technologies, dans le respect de la souveraineté et des intérêts stratégiques de la RDC.
- Accroître les investissements publics dans le secteur de la défense et de la sécurité, en veillant à une gestion transparente, efficiente et orientée vers les résultats.

- Promouvoir une gouvernance sécuritaire fondée sur l'éthique, la discipline, la redevabilité et le respect des droits humains, afin de renforcer la confiance entre les forces de sécurité et les citoyens.
- Mettre en place un mécanisme permanent de suivi et d'évaluation de la réforme du secteur de la sécurité, avec des indicateurs de performance permettant d'assurer une amélioration continue des capacités des institutions de défense et de sécurité.

6. Discussion générale

Les résultats de cette étude montrent que la performance d'une armée ou d'une force de police ne dépend pas uniquement du volume des effectifs ou du niveau des dépenses publiques. Les expériences internationales démontrent que les institutions de défense les plus performantes reposent sur une combinaison équilibrée entre gouvernance stratégique, excellence du capital humain, innovation technologique et valorisation des ressources humaines (Huntington, 1957 ; Brzoska, 2003 ; Gray, 2018).

Dans le cas de la République Démocratique du Congo, la réforme du secteur de la sécurité doit être envisagée comme un projet national structurant, étroitement lié à la consolidation de l'État, à la protection des populations, à la sécurisation des investissements et à la préservation des ressources naturelles stratégiques. La création d'une armée d'élite ne saurait être réduite à une augmentation quantitative des effectifs. Elle implique la constitution d'une institution capable d'anticiper les menaces, de maîtriser les technologies émergentes, de coopérer avec les partenaires internationaux tout en préservant la souveraineté nationale, et d'agir conformément aux principes de l'État de droit.

De même, une police moderne doit être conçue comme une institution de proximité, professionnelle, respectueuse des droits fondamentaux et capable de prévenir efficacement les nouvelles

formes de criminalité. L'amélioration simultanée des conditions de recrutement, de formation, d'équipement, d'infrastructure et de protection sociale constitue, à cet égard, un facteur déterminant de réussite.

Conclusion

La présente étude avait pour objectif d'analyser les conditions nécessaires à la création d'une armée d'élite, de services de sécurité performants et d'une police moderne en République Démocratique du Congo à partir des orientations stratégiques présentées lors du Panel 3 – Sécurité et Défense.

L'analyse comparative des standards internationaux met en évidence que la performance des institutions de sécurité repose sur une approche intégrée combinant gouvernance, professionnalisation, investissement technologique, infrastructures adaptées et politique sociale cohérente. Les données relatives aux FARDC et à la PNC montrent que la RDC dispose d'un potentiel humain important ainsi que d'une volonté politique affirmée, mais que plusieurs contraintes structurelles continuent de limiter l'efficacité opérationnelle des forces.

Les cinq axes stratégiques identifiés — recrutement, formation, équipements, infrastructures et politique sociale — apparaissent comme les fondements d'un modèle congolais de réforme du secteur de la sécurité. Leur mise en œuvre coordonnée permettrait de renforcer durablement les capacités de défense du pays, d'améliorer la protection des citoyens, de consolider l'autorité de l'État et de contribuer à la stabilité régionale. Au-delà des impératifs militaires et policiers, cette réforme représente également un investissement dans le développement national. Une institution sécuritaire performante favorise un environnement propice à la croissance économique, à la

confiance des investisseurs, à la valorisation des ressources naturelles et à la réalisation des objectifs de développement durable.

Enfin, face à l'évolution rapide des menaces contemporaines, la République Démocratique du Congo est appelée à poursuivre une dynamique de modernisation continue de son appareil sécuritaire, fondée sur l'excellence, l'innovation, la coopération internationale maîtrisée et le respect des principes démocratiques. C'est à cette condition que pourra être pleinement réalisée l'ambition de bâtir une armée d'élite, des services de sécurité efficaces et une police républicaine au service de la Nation.

Références

1. Bigo, D. (2016). *Security and Immigration: Toward a Critique of the Governmentality of Unease*. Routledge.
2. Brzoska, M. (2003). *Development Donors and the Concept of Security Sector Reform*. Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces.
3. Bryden, A., & Hänggi, H. (Eds.). (2005). *Security Governance in Post-Conflict Peacebuilding*. Lit Verlag.
4. Buzan, B., Wæver, O., & de Wilde, J. (1998). *Security: A New Framework for Analysis*. Lynne Rienner.
5. David, C.-P. (2020). *La guerre et la paix : Approches contemporaines de la sécurité internationale*. Presses de Sciences Po.
6. Gray, C. S. (2018). *The Future of Strategy*. Polity Press.
7. Huntington, S. P. (1957). *The Soldier and the State*. Harvard University Press.
8. Janowitz, M. (1960). *The Professional Soldier*. Free Press.

9. OCDE. (2007). *Manuel de la réforme des systèmes de sécurité*. Organisation de coopération et de développement économiques.
10. Organisation des Nations Unies. (1994). *Rapport sur le développement humain*. PNUD.
11. Organisation des Nations Unies. (2014). *Securing Peace and Development: The Role of the United Nations in Supporting Security Sector Reform*. New York.
12. Organisation des Nations Unies. (2023). *United Nations Peacekeeping Operations Principles and Guidelines*. New York.
13. SIPRI. (2024). *SIPRI Military Expenditure Database*. Stockholm International Peace Research Institute.
14. Union africaine. (2020). *Cadre politique africain sur la réforme du secteur de la sécurité*. Addis-Abeba.
15. République Démocratique du Congo. (2024). *Programme d'Actions du Gouvernement*.
16. République Démocratique du Congo. Loi n°13/013 portant statut du personnel de carrière de la Police nationale congolaise.
17. République Démocratique du Congo. Loi organique portant organisation et fonctionnement de la Police nationale congolaise.
18. Ministère de la Défense nationale et Anciens Combattants. (2023). *Documents stratégiques de défense*.
19. Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières. (2023). *Orientations stratégiques de la Police nationale congolaise*.

20. Union européenne. (2022). *EU Strategic Compass for Security and Defence*.
21. Banque mondiale. (2023). *Governance and Security in Fragile States*.
22. DCAF. (2021). *Security Sector Governance Standards*.
23. AU Peace and Security Council. (2022). *Policy Framework on Security Sector Reform*.
24. Nye, J. S. (2011). *The Future of Power*. PublicAffairs.
25. Fukuyama, F. (2014). *Political Order and Political Decay*. Farrar, Straus and Giroux.

RÉSUMÉ DE LA PREMIÈRE JOURNÉE

Prof. Dede ALIANGO — Rapporteur

La première journée de la 3ème Grande Conférence scientifique du CES-UDPS s'est ouverte, ce lundi 22 juin 2026 à l'Hôtel Hilton de Kinshasa, sous le haut patronage du Président de la République et en présence des autorités du Parti, des membres du Gouvernement, du corps diplomatique — notamment les représentants de l'Ambassade des États-Unis — et d'une assistance nombreuse d'universitaires, de chercheurs et d'acteurs économiques. La modération principale de la journée a été assurée par le Professeur Jean-Paul Kutumisa, qui a ouvert les travaux par le rappel des acquis de la veille.

Dans son mot de bienvenue, le Coordonnateur National du CES-UDPS, le Dr Donat-Soft Mukuna Muya, a donné le ton de ces assises : si la République Démocratique du Congo est un « scandale géologique », sa plus grande richesse n'est pas enfouie sous le sol du Katanga — elle réside dans l'intelligence congolaise, car le cobalt, le cuivre et le coltan ne valent que par l'intelligence qui décide d'en faire quelque chose. Rappelant le bilan de la structure — plus de cent quarante-sept matinées scientifiques, vingt-neuf projets structurants proposés au Gouvernement et un taux d'adoption de 41 % des recommandations des deux premières conférences —, il a souligné la nature nouvelle de cette troisième édition : elle ne porte plus sur une ambition que le Congo formule pour lui-même, mais sur un fait, le Partenariat stratégique signé le 4 décembre 2025 à Washington. Dans son discours d'ouverture officielle, le Secrétaire Général et Président a.i. de l'UDPS, l'Honorable Augustin Kabuya Tshilumba, a replacé l'accord dans son contexte : la guerre d'agression subie par le pays depuis plus de trente ans, la reconnaissance internationale de cette agression et la volonté

du Chef de l'État de conclure un partenariat qui lie la paix à la prospérité. Il a appelé l'élite scientifique à en éclairer l'appropriation au bénéfice du peuple congolais.

La conférence inaugurale, prononcée par Madame Sylvie Elenge Nyembo, Directrice Générale de la RTNC, a retracé six décennies de relations entre Kinshasa et Washington sous l'image d'un pendule oscillant entre séduction stratégique et abandon stratégique : alliance de la guerre froide, premier traité bilatéral d'investissements de 1984, désengagement après la chute du Mur de Berlin, années d'assistance (AGOA, USAID), montée de la Chine avec le contrat « minerais contre infrastructures » de 2008, puis retournement provoqué par la transition énergétique mondiale qui a fait des minerais congolais les matières premières du siècle. Analysant les Accords de Washington — leurs quatorze objectifs, la Réserve d'actifs stratégiques et le « droit de première offre » —, l'oratrice a posé la question centrale de ces assises : ce dispositif sera un instrument de puissance ou le verrou d'une nouvelle dépendance, selon que la RDC l'abordera en quémandeuse ou en stratège. Quatre conditions d'appropriation ont été énoncées — État de droit capable de renégocier, transformation locale, capital humain, consensus national — auxquelles s'ajoute le rôle des médias congolais comme vecteurs de transparence et contre-pouvoir.

Panel 1 — Science, Éducation et Technologie

Modéré par Madame Arly Ntumba Tshiela — économiste de formation (finance-banque et gouvernance stratégique, sécurité et gestion publique), doctorante au Collège des Hautes Études de Stratégie et de Défense, auteure de plusieurs publications scientifiques et Secrétaire Générale du Corps de l'Élite Scientifique de l'UDPS —, le premier panel a placé le savoir à la source de toute appropriation. La Ministre de l'ESURSI, la Professeure Marie-Thérèse Sombo, a démontré que la souveraineté industrielle dépend moins de la disponibilité des

ressources que de la capacité nationale à produire des connaissances, selon le continuum ressource → connaissance → technologie → souveraineté, appuyé sur cinq piliers : compétences, recherche appliquée, transfert technologique, innovation et incubation. Le Recteur de l'Université de Kinshasa, le Professeur Jean-Marie Kayembe, a dressé le diagnostic des universités congolaises — massification, sous-financement, gestion analogique — et présenté les partenariats académiques avec les universités américaines (doubles diplômes, cotutelles, centres d'excellence, mobilité) comme l'accélérateur de la renaissance universitaire. Le Doyen de la Faculté Polytechnique, le Professeur Jean-Marie Beya Kamba, a chiffré le défi du capital humain : environ 200 000 ingénieurs sont nécessaires pour atteindre le ratio sud-africain, soit la formation de 20 000 à 30 000 ingénieurs par an pendant dix à quinze ans — d'où la proposition phare de créer un réseau national de Grandes Écoles Polytechniques et d'Ingénierie.

Panel 2 — Gouvernance

Modéré par le Professeur Pierre Tshinanga, le deuxième panel s'est attaqué au socle institutionnel. Le Professeur Godé Mpoy Kadima a mobilisé l'économie institutionnelle et le constitutionnalisme économique pour démontrer qu'un changement de la Constitution s'avère indispensable afin de garantir l'exécution de l'Accord de partenariat — une révision ciblée des dispositions économiques et financières (articles 171, 175, 202 et 204), conduite dans le respect des principes intangibles de l'article 220, à la lumière des expériences comparées de la Chine, de l'Espagne, de l'Italie ou de la Bolivie. Le Professeur Marcel Mbiyangandu a fait de l'Assurance Qualité le levier de refondation du système éducatif — 64 700 écoles, 901 établissements d'enseignement supérieur, 29 millions d'élèves — et de la lutte contre les antivaleurs. Le Directeur Kalala Kazadi a documenté la marche vers un budget réaliste : un budget général passé de 8 928 à 45 750 milliards de francs congolais entre 2018

et 2025, mais une pression fiscale de 12 % seulement, un secteur informel massif et une digitalisation inachevée, appelant le modèle « PACTE » et des instruments nouveaux (fonds souverain RDC-USA, initiative « 1 000 PME »). La Ministre Marie Nyange Ndambo a démontré que le partenariat ne produira une prospérité durable que si la femme congolaise — première force agricole et commerçante du pays — en devient actrice, entrepreneure et décideuse, de l'agro-industrie à l'économie verte.

Panel 3 — Sécurité et Défense

Modéré par le Docteur Mamy Mbelu, le troisième panel a rappelé qu'aucun développement n'est possible sans sécurité. Le Professeur Elisée Ilunga a présenté le Registre National des Personnes Physiques et Morales comme la réforme structurante de l'administration numérique : identifiant unique, interopérabilité et « source unique de vérité », au service de la gouvernance comme de la sécurité nationale. Le Dr DonatSoft Mukuna Muya a proposé une lecture stratégique des infrastructures critiques face aux menaces hybrides : effet de cascade, convergence IT/OT, jurisprudence mondiale des incidents (de Stuxnet aux drones de 2025) et étude du cas paradigmatique d'Ebola Bundibugyo (mai 2026), débouchant sur un cadre national de résilience en cinq axes — cartographier, bâtir un bouclier numérique, créer de la redondance, mutualiser à l'échelle régionale, conquérir la souveraineté technologique. Le Professeur Pascal Kapagama a plaidé pour une triple hélice FARDC–universités–industrie, socle d'une base industrielle et technologique de défense. Enfin, la communication du Vice-Premier Ministre Jacquemain Shabani a posé les cinq piliers d'une armée d'élite et d'une police moderne — recrutement sélectif, formation reconnue académiquement, équipements, infrastructures, politique sociale — en soulignant l'écart de densité militaire (environ 0,7 militaire pour 10 km², contre 3 à 10 chez les références internationales).

En clôture de la journée, le rapporteur a relevé la convergence remarquable des travaux : le partenariat stratégique ne sera une chance que si le pays investit simultanément dans le savoir, les institutions et la sécurité. Les fondations étaient posées pour la deuxième journée, consacrée aux mines, à l'économie et aux infrastructures.

Plusieurs références à la situation des pays développés tels que les USA ont été faites comme exemple de ce qui a fonctionné ailleurs. La RDC devra donc considérer ce qui est fait par ceux qui ont réussi pour ajuster sa stratégie. Exactement comme le disait **Isaac Newton** « **Si j'ai vu plus loin, c'est parce que j'étais juché sur les épaules de géants.** » — pour voir loin, la RDC a besoin d'être juché sur les épaules des géants sans oublier d'adapter sa vision son contexte spécifique.

JOUR 2 : Lundi 23 juin 2026

**Keynote — Panels 4 à 6 — Cérémonie de
clôture**

CONFÉRENCE INAUGURALE (KEYNOTE)

JOUR 2

Rétrospective des partenariats stratégiques du Zaïre à la RDC

Ambassadeur Dr Daniel MAKIESSE MWANAWANZAMBI

Professeur Ordinaire à l'UNIKIN (FSSAP – Relations Internationales), à l'UPN, au CHESD et à l'École de Guerre de Kinshasa — Secrétaire Général à la Coopération Régionale

Analyse rétrospective des partenariats stratégiques signés par la RDC et impératifs de gouvernance géopolitique pour des partenariats durables et profitables d'ici 2060

Résumé

Aucun partenariat ne se comprend hors de son histoire. Cette conférence inaugurale propose une lecture géo-historique des partenariats stratégiques conclus par la République Démocratique du Congo — des convoitises des explorateurs et de la géostratégie de Léopold II à la Conférence de Berlin de 1884, de l'alliance avec les États-Unis pendant la guerre froide aux Accords de Yaoundé et de Cotonou avec l'Europe, de l'isolement de l'après-guerre froide à l'ouverture chinoise de 2008 — pour éclairer le partenariat RDC – USA signé à Washington en 2025. L'analyse rétrospective dégage un retour d'expérience (RETEX) sans complaisance : emprise européenne et instruments périodiques (SYSMIN, STABEX), absence d'anticipation géopolitique et faible durabilité de la délocalisation industrielle du temps de la guerre froide, manque de prospective face aux stratégies occidentales, mégestion congolaise et surexploitation dans le partenariat chinois. Elle en tire trois impératifs pour ne pas échouer cette fois : une prospective « 20.60 » pour la capitalisation structurelle et structurante du partenariat, une stratégie « 20.30 » pour la visibilité politique et opérationnelle des

vecteurs exécutifs, et une gouvernance « 2026 » pour l'encadrement visionnaire et géopolitique de sa mise en œuvre. Sans ces trois impératifs, l'histoire risquerait d'écrire l'anachronisme géopolitique d'un État très convoité et très sollicité qui ne récolte pas grand-chose de ses opportunités géostratégiques.

Mots-clés : partenariats stratégiques, rétrospective, Zaïre, RDC, Accords de Washington, gouvernance géopolitique, prospective 2060.

1. Prolégomènes

Dans le cadre de la 3ème Grande Conférence du Corps de l'Élite Scientifique de l'UDPS, il m'a été demandé de livrer une intervention principale portant sur une analyse rétrospective des partenariats stratégiques signés par la RDC, afin de permettre à l'opinion de mieux cerner les enjeux et les opportunités des Accords de Washington. C'est pour nous un grand honneur et un privilège immense que d'apporter cet éclairage géo-historique, indispensable à une lecture politique lucide et aux mesures qui maximiseront les perspectives d'atteinte des objectifs fixés par la très haute hiérarchie à travers la signature de ce partenariat avec les États-Unis.

La vie politique — et surtout le destin politique — d'une nation est largement influencée non seulement par les projets de société des partis majeurs qui accèdent au pouvoir, mais aussi par la volonté ferme de transformer le rêve politique en réalité nationale, et par la vision claire d'un chef politique qui fait de l'accession au pouvoir une opportunité de tournant géopolitique, facilitant une émergence solide et durable. Parce que les idées doivent guider les actions, permettez que nous saluions la clairvoyance très engagée du Corps de l'Élite Scientifique de l'UDPS, qui saisit cette opportunité pour concourir particulièrement à la réussite de ce partenariat.

2. La RDC au cœur des partenariats stratégiques

On ne peut évoquer les partenariats stratégiques de la RDC sans rappeler quelques fondamentaux qui révèlent la valeur géopolitique de notre pays

dans l'histoire des relations internationales. Cette valeur se lit d'abord dans la géohistoire des explorateurs : bien avant les États, ce sont les expéditions qui ont désigné le bassin du Congo comme l'un des espaces les plus convoités du continent. Elle se lit ensuite dans la géostratégie de Léopold II : le Roi des Belges comprit, avant les chancelleries, qu'un territoire situé au cœur de l'Afrique, ouvert sur l'Atlantique et irrigué par un fleuve-continent, constituait un actif stratégique de premier ordre — et il s'employa à se l'approprier.

Elle se lit encore dans la géopolitique de la Conférence de Berlin de 1884, présidée par le chancelier Bismarck : c'est autour du Congo que les puissances de l'époque organisèrent le partage de l'Afrique, faisant de notre territoire l'objet central d'un ordre international négocié sans les Africains. Elle se lit enfin dans la traversée du XXe siècle : de la première à la deuxième guerre mondiale — où les ressources congolaises, du caoutchouc à l'uranium, pesèrent sur l'issue des conflits — jusqu'à la guerre froide, qui fit du Congo un enjeu de premier plan de la rivalité des blocs. La leçon de cette longue durée est constante : la RDC n'a jamais été périphérique ; elle a toujours été au cœur des calculs des puissances.

3. Rétrospective des partenariats stratégiques

Trois séquences structurent la rétrospective. La première est le partenariat avec l'Europe dans le cadre UE – ACP : des Accords de Yaoundé aux Conventions de Lomé puis à l'Accord de Cotonou et aux Accords de partenariat économique (APE), la RDC s'est inscrite dans une architecture de coopération conçue à Bruxelles, avec ses préférences commerciales et ses instruments de stabilisation, mais aussi avec ses priorités périodiques définies par le partenaire.

La deuxième séquence est le partenariat stratégique avec les États-Unis pendant la guerre froide : le Zaïre y fut l'allié privilégié de Washington en Afrique centrale, avec les flux d'aide, d'investissements et de soutien politique que l'on sait — mais dans une logique dictée par l'endiguement du communisme davantage que par le développement du pays. La

troisième séquence s'ouvre après la chute du Mur : l'isolement vis-à-vis des États-Unis et de l'Union européenne, la conditionnalité et la mise à distance du pays, puis, en réaction, l'ouverture vers la Chine, consacrée par le partenariat sino-congolais de 2008 — l'échange « minerais contre infrastructures » qui allait dominer la décennie suivante.

4. Focus sur le partenariat stratégique RDC – USA de 2025

Puisque la présente conférence porte sur le partenariat stratégique RDC – USA, qu'il me soit permis d'épingler, au regard de cette lecture rétrospective, le contexte, le prétexte et le retour d'expérience qui éclairent l'accord de 2025. Le contexte, d'abord, revêt une réalité critique : celle d'un État confronté à une agression et à une dégradation accentuée de sa situation sécuritaire, du fait des conflits armés et des groupes armés qui prolifèrent et sèment la désolation dans la partie Est du pays, avec un pillage systématique des ressources minières — malgré la présence de la plus grande opération de maintien de la paix des Nations Unies.

Le prétexte, ensuite : les Accords de Washington traduisent une synergie et une symétrie stratégiques des intérêts vitaux des deux parties, à un moment critique marqué par des tensions et des menaces sécuritaires pour chacune d'elles — sécurisation des chaînes d'approvisionnement en minerais critiques pour Washington, paix, investissements et industrialisation pour Kinshasa.

Le retour d'expérience, enfin. La comparaison entre le premier partenariat USA – Zaïre de la guerre froide et les prémices du partenariat actuel fait apparaître deux constantes : la RDC conserve une importance géostratégique qui attire les partenaires ; mais la RDC semble subir stratégiquement les initiatives de partenariat — ou se trouve forcée, par la dynamique des tensions géopolitiques, de saisir rapidement les opportunités qui se présentent. Cela exige une rapide reprise de contrôle et une mise en convergence des aspects et des engagements conventionnels : c'est à l'État congolais de conduire son partenariat, et non l'inverse.

5. Quelques failles stratégiques des partenariats du passé

On peut légitimement s'interroger sur l'utilité d'une analyse rétrospective dans un débat de si haute importance géopolitique, au moment où le partenariat USA – RDC marque un tournant opportun et nécessaire pour la stabilisation et l'émergence du pays, dans un contexte mondial de tensions et de conflits — sans oublier les Grands Lacs en crises perpétuelles. La réponse tient dans les failles que l'histoire nous enseigne et que nous ne devons plus reproduire :

- l'emprise européenne et ses priorités périodiques — les mécanismes SYSMIN et STABEX — dans le partenariat UE – ACP des Accords de Yaoundé, de Cotonou et des APE : des instruments conçus pour stabiliser les recettes du partenaire, non pour transformer son économie ;
- l'absence d'anticipation géopolitique et le manque de durabilité de la délocalisation économique et industrielle dans le partenariat stratégique avec les États-Unis pendant la guerre froide : l'alliance ne fut pas convertie en base industrielle nationale pérenne ;
- le manque de prospective sur les stratégies occidentales de coopération, face à l'isolement géotactique imposé par les bailleurs après la guerre froide : le pays subit une mise à l'écart qu'il n'avait pas vue venir ;
- la mégestion congolaise et la surexploitation chinoise dans le partenariat stratégique avec la Chine, de 2008 à 2018 : faute de gouvernance rigoureuse, l'échange « minerais contre infrastructures » a livré moins que ses promesses.

Quatre partenariats, quatre configurations différentes — et une même leçon : ce ne sont pas les partenaires qui ont manqué à la RDC, c'est la gouvernance stratégique de ses partenariats qui a manqué à la RDC.

6. Orientations prospectives et stratégiques d'avenir

Au regard de tout ce qui précède, la gouvernance diplomatique de la RDC devra développer et mettre l'accent sur trois orientations, pour ne pas échouer dans l'avenir, à travers une focalisation programmatique et stratégique :

- l'impératif d'une prospective « 20.60 » dans la capitalisation structurelle et structurante du partenariat USA – RDC : inscrire chaque projet de l'accord dans la trajectoire du centenaire de l'indépendance, afin que les infrastructures, les industries et les compétences créées aujourd'hui soient les fondations de la puissance congolaise de 2060 ;
- l'impératif d'une stratégie « 20.30 » dans la visibilité politique et opérationnelle des vecteurs exécutifs : fixer à l'horizon d'une décennie des objectifs mesurables, des institutions responsables et des échéances contrôlables, pour que l'exécution ne se dissolve pas dans le temps politique court ;
- l'impératif d'une gouvernance « 2026 » dans l'encadrement visionnaire et géopolitique du partenariat USA – RDC : dès maintenant, doter le pays des organes de pilotage, de négociation et de suivi capables de conduire l'accord en position d'acteur, et non de spectateur.

Il est évident que sans ces trois impératifs, l'histoire risquerait d'écrire l'anachronisme géopolitique d'un État très convoité et très sollicité qui ne récolte pas grand-chose de ses différentes opportunités géostratégiques.

7. Considérations finales

En guise de conclusion de cette analyse rétrospective des partenariats stratégiques signés par la RDC, qu'il nous soit permis de réitérer les constances suivantes : la RDC est et demeure dans la coopération internationale, multilatérale et bilatérale ; la RDC est au cœur des sollicitations géostratégiques du monde ; la RDC est obligée de veiller à la priorisation et à la maîtrise de ses objectifs mesurables ; la RDC est

face à l'impératif d'une gouvernance prospective et stratégique de sa géopolitique de partenariat.

L'histoire nous a appris ce qu'il en coûte de subir les partenariats des autres. Les Accords de Washington nous offrent l'occasion — peut-être la dernière de cette génération — d'écrire enfin un partenariat que nous conduisons. Que cette conférence y contribue : c'est tout le sens de l'appropriation effective qui nous rassemble.

PANEL 4

Mines, Ressources Naturelles et Industries

Industries responsables de transformation locale

Prof. TABA KALULU
Prof. Émérite, Faculté des Sciences (UNIKIN)

Résumé

La République Démocratique du Congo (RDC) dispose d'importantes ressources naturelles agricoles, minières, forestières, énergétiques et hydrauliques qui constituent un levier majeur pour son industrialisation. Toutefois, malgré ce potentiel exceptionnel, le pays demeure faiblement industrialisé, notamment à la suite de la destruction d'une grande partie de son appareil productif lors des pillages de 1991 et de 1993. Cette situation a renforcé la dépendance vis-à-vis des importations de produits manufacturés et limité la création de valeur ajoutée sur le territoire national. Le présent article analyse le rôle stratégique des industries de transformation locale dans le développement économique et industriel de la RDC. À partir d'une approche analytique fondée sur le contenu de la communication scientifique de l'auteur, l'étude examine les principaux secteurs de transformation, notamment l'agroalimentaire, la métallurgie, la chimie, le pétrole et le gaz, les industries pharmaceutiques, le textile, le cuir ainsi que l'industrie de la pâte à papier. L'analyse met en évidence les contributions de ces industries à la croissance économique, à la création d'emplois, à l'amélioration de la compétitivité nationale et à la valorisation des ressources naturelles. L'article examine également les contraintes environnementales liées aux activités industrielles, particulièrement les effets de la pollution, de la dégradation des écosystèmes et de la forte consommation énergétique. Par ailleurs, il présente les différentes modalités d'acquisition des industries, les étapes du transfert technologique allant du laboratoire à la production industrielle ainsi que les conditions

indispensables à une implantation réussie des industries de transformation en RDC. Les résultats montrent que la réussite d'une politique industrielle repose sur une volonté politique affirmée, un environnement des affaires favorable, des ressources humaines hautement qualifiées, un financement industriel adapté et une culture de l'innovation. L'étude conclut que la transformation locale des matières premières constitue une condition essentielle pour accroître la valeur ajoutée nationale, réduire les exportations de produits bruts et renforcer la souveraineté économique du pays. Enfin, elle souligne que le partenariat stratégique entre la RDC et les États-Unis représente une opportunité majeure pour moderniser les infrastructures de transport, d'énergie et d'approvisionnement en eau, favorisant ainsi l'émergence d'un tissu industriel compétitif, durable et créateur de richesse.

Mots-clés : industrie de transformation ; transformation locale ; industrialisation ; valeur ajoutée ; ressources naturelles ; développement durable ; République Démocratique du Congo.

Abstract

The Democratic Republic of the Congo (DRC) possesses abundant agricultural, mining, forestry and energy resources that constitute a major comparative advantage for accelerating industrialization and sustainable economic development. However, the country's industrial sector remains weak, particularly following the large-scale destruction of productive infrastructure during the looting episodes of 1991 and 1993, which significantly reduced its manufacturing capacity. This article examines the strategic role of local processing industries in promoting value addition, economic diversification, job creation and national competitiveness. Based on an analytical approach derived from the author's presentation, the study reviews the main manufacturing sectors, including agro-food industries, metallurgy, chemicals, pharmaceuticals, petroleum

products, textiles and paper processing. It further analyzes the economic benefits associated with industrial transformation, while highlighting the environmental challenges related to mining activities, pollution and high energy consumption. The paper also discusses the acquisition processes for industrial facilities, the technological pathway from laboratory research to industrial production, and the institutional, human and financial conditions required for successful industrial establishment in the DRC. The analysis demonstrates that sustainable industrial development depends on coherent public policies, political commitment, qualified human resources, an attractive business environment and adequate financing mechanisms. Furthermore, the study emphasizes that the transformation of domestic raw materials before export represents a strategic opportunity to increase national value added and strengthen economic resilience. Finally, the paper argues that the strategic partnership between the Democratic Republic of the Congo and the United States could serve as a catalyst for improving transport, energy and water infrastructure, thereby creating favorable conditions for the emergence of competitive local manufacturing industries capable of supporting inclusive and sustainable development.

Keywords: Manufacturing industry; Local transformation; Industrialization; Value addition; Natural resources; Sustainable development; Democratic Republic of the Congo.

1. Introduction

L'industrialisation constitue l'un des principaux moteurs de la croissance économique, de la diversification productive et de la transformation structurelle des économies. Depuis les travaux fondateurs de Kaldor (1967) et de Hirschman (1958), les industries manufacturières sont reconnues comme des leviers essentiels de création de richesse, d'amélioration de la productivité et de développement technologique. Plus récemment, l'Organisation des Nations Unies pour le

Développement Industriel (ONUDI, 2022) souligne que la transformation locale des ressources naturelles demeure un facteur déterminant de compétitivité, de résilience économique et de création d'emplois qualifiés, particulièrement dans les pays en développement.

La République Démocratique du Congo (RDC) possède des atouts exceptionnels pour bâtir une économie industrielle performante. Son territoire renferme d'importantes ressources minières, agricoles, forestières, hydriques et énergétiques susceptibles d'alimenter de nombreuses filières de transformation industrielle. Le pays dispose notamment de réserves stratégiques de cuivre, de cobalt, de lithium, d'étain, d'or, de coltan et d'autres minerais critiques indispensables à la transition énergétique mondiale (Banque mondiale, 2023 ; CNUCED, 2023). À ces ressources minières s'ajoutent d'immenses potentialités agricoles, une biodiversité remarquable et un potentiel hydroélectrique parmi les plus élevés au monde, offrant les conditions naturelles nécessaires au développement d'une industrie de transformation diversifiée.

Malgré ces avantages comparatifs, la structure économique congolaise demeure largement dominée par l'exportation de matières premières brutes et l'importation de produits manufacturés. Cette spécialisation limite fortement la création de valeur ajoutée nationale, réduit les possibilités d'emplois industriels et accroît la dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs (Banque Africaine de Développement, 2022). Dans cette configuration, une part importante de la richesse potentielle générée par les ressources naturelles est captée par les pays qui assurent leur transformation industrielle, tandis que la RDC bénéficie essentiellement des revenus issus de l'extraction primaire.

Cette situation trouve également son origine dans les profondes mutations qu'a connues l'appareil industriel national au cours des

dernières décennies. Les pillages de septembre 1991 et de janvier 1993 ont constitué un tournant majeur dans le processus de désindustrialisation du pays. De nombreuses entreprises publiques et privées ont été détruites, les unités de production ont été lourdement endommagées et une part importante des investissements industriels a disparu. Cette crise a entraîné une diminution considérable des capacités nationales de production, une augmentation du chômage, une baisse des investissements productifs ainsi qu'une détérioration du tissu économique national (Marysse & Reyntjens, 1996 ; Banque mondiale, 1994)

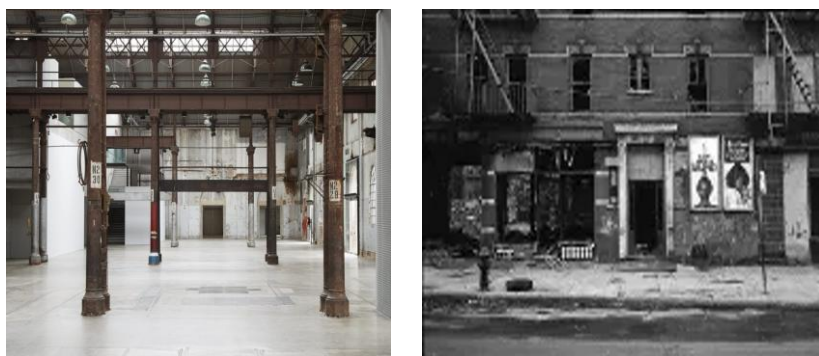


Figure 1 : Destruction de l'industrie de transformation en République Démocratique du Congo : les pillages de 1991 et de 1993.

Depuis lors, les efforts de relance industrielle restent confrontés à plusieurs contraintes structurelles. Parmi celles-ci figurent notamment l'insuffisance des infrastructures de transport, les déficits persistants en énergie électrique, la faible disponibilité des capitaux industriels, la faiblesse du climat des affaires, le coût élevé du financement ainsi que l'insuffisance des compétences techniques spécialisées. Ces contraintes limitent l'émergence d'un secteur manufacturier capable de transformer localement les abondantes ressources naturelles du pays et de répondre efficacement aux besoins du marché intérieur.

Pourtant, l'industrie de transformation représente aujourd'hui une opportunité stratégique majeure pour la RDC. En transformant localement les matières premières agricoles, minières et forestières, le pays peut accroître significativement la valeur ajoutée créée sur son territoire, améliorer sa balance commerciale, développer un tissu de petites et moyennes industries, favoriser le transfert de technologies et renforcer sa souveraineté économique (Rodrik, 2013 ; ONUDI, 2022). Cette transformation permet également de stimuler les activités de recherche scientifique, d'encourager l'innovation technologique et de renforcer les interactions entre les universités, les centres de recherche et les entreprises industrielles.

Les industries de transformation couvrent un large éventail de secteurs économiques. Elles comprennent notamment les industries agroalimentaires, les industries chimiques, les industries métallurgiques, les industries pharmaceutiques, les industries textiles, les industries pétrolières ainsi que les industries de fabrication de papier et d'emballages. Ces secteurs jouent un rôle fondamental dans la transformation des matières premières en produits semi-finis ou finis destinés soit à la consommation finale, soit à l'alimentation d'autres chaînes de production industrielle (Porter, 1990 ; ONUDI, 2022). Leur développement contribue non seulement à l'amélioration de la compétitivité nationale mais également à la création d'emplois qualifiés et à la diffusion des innovations technologiques.

Cependant, l'industrialisation ne peut être envisagée sans une prise en compte rigoureuse des enjeux environnementaux et sociaux. Les activités industrielles, particulièrement dans les secteurs extractifs, peuvent entraîner des effets négatifs importants, notamment la pollution des eaux, la dégradation des sols, la perte de biodiversité ainsi qu'une consommation énergétique élevée susceptible d'accroître les émissions de gaz à effet de serre (PNUE, 2021 ; GIEC, 2023). Dans cette perspective, le développement des industries de transformation

doit s'inscrire dans une logique de développement durable conciliant performance économique, protection de l'environnement et inclusion sociale.

Par ailleurs, les nouvelles orientations économiques de la RDC, notamment dans le cadre du partenariat stratégique avec les États-Unis, ouvrent des perspectives favorables au développement d'une base industrielle moderne.

Les investissements envisagés dans les infrastructures de transport, de production d'électricité, d'approvisionnement en eau et dans les chaînes de valeur des minerais critiques pourraient accélérer l'émergence d'industries locales compétitives capables de répondre aux exigences des marchés internationaux tout en favorisant une industrialisation inclusive.

Le présent article a pour objectif d'analyser le rôle stratégique des industries responsables de transformation locale dans le développement économique de la République Démocratique du Congo. Il examine successivement les fondements conceptuels des industries de transformation, leurs principaux secteurs d'activité, leurs contributions au développement économique, leurs impacts environnementaux, les modalités d'acquisition des infrastructures industrielles, le processus de transfert technologique allant du laboratoire à la production industrielle ainsi que les conditions indispensables à l'implantation durable des industries de transformation en RDC. L'analyse met également en évidence les principaux défis à relever afin de faire de la transformation locale un véritable levier de diversification économique, de création de valeur ajoutée et de développement durable.

2. Cadre conceptuel et revue de littérature

2.1. Concept d'industrie de transformation

L'industrie de transformation désigne l'ensemble des activités économiques consistant à convertir des matières premières ou des produits intermédiaires en biens semi-finis ou finis destinés à la consommation ou à une utilisation industrielle ultérieure (INSEE, 2022 ; ONUDI, 2022). Cette transformation accroît la valeur économique des ressources naturelles grâce à l'application de procédés techniques, scientifiques et technologiques permettant d'améliorer leurs caractéristiques physiques, chimiques ou fonctionnelles.

Selon l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI, 2022), le développement des industries manufacturières constitue l'un des principaux indicateurs de la transformation structurelle d'une économie. Les pays ayant atteint un niveau élevé d'industrialisation présentent généralement une forte capacité de transformation locale, une diversification de leur appareil productif et une meilleure intégration dans les chaînes de valeur mondiales.

Dans cette perspective, la présentation du Pr. Taba Kalulu définit l'industrie de transformation comme l'activité consistant à transformer des matières premières ou des produits intermédiaires en produits semi-finis ou finis destinés soit à d'autres industries, soit directement aux consommateurs. Cette définition s'inscrit pleinement dans la littérature économique contemporaine et souligne la fonction essentielle de création de valeur ajoutée assurée par les industries manufacturières.

L'industrie de transformation ne constitue donc pas uniquement une activité de production. Elle représente également un mécanisme de diffusion de l'innovation, d'amélioration de la productivité, de développement des compétences techniques et de modernisation de l'économie nationale (Porter, 1990 ; Rodrik, 2013).

2.2. Fondements théoriques de l'industrialisation

La littérature économique reconnaît depuis longtemps que l'industrialisation constitue un moteur fondamental du développement économique. Hirschman (1958) soutient que les investissements industriels génèrent des effets d'entraînement ("linkages") favorisant simultanément la croissance des secteurs en amont et en aval de la production.

Dans la même logique, Kaldor (1967) démontre que la croissance des industries manufacturières exerce un effet multiplicateur sur l'ensemble de l'économie grâce aux gains de productivité, à l'augmentation de la demande de travail qualifié et à l'accroissement des revenus.

Plus récemment, Rodrik (2013) montre que les pays ayant réussi leur émergence économique sont ceux qui ont développé des politiques industrielles favorisant la montée en gamme technologique et la transformation locale de leurs ressources naturelles. Cette approche est particulièrement pertinente pour les économies riches en ressources minières, telles que la République Démocratique du Congo.

Porter (1990), à travers la théorie de l'avantage concurrentiel des nations, souligne que la compétitivité industrielle dépend de plusieurs facteurs interdépendants : la qualité des infrastructures, les compétences des ressources humaines, l'innovation, la capacité technologique, le climat des affaires et la qualité des institutions publiques. Ces éléments rejoignent directement les conditions d'implantation industrielle identifiées dans la présentation de référence.

2.3. Les secteurs stratégiques des industries de transformation

Les industries manufacturières regroupent plusieurs secteurs complémentaires qui contribuent à la diversification économique et à la création de richesse. Notamment les industries agroalimentaires ; les industries chimiques ; les

industries métallurgiques ; les industries pétrolières et gazières ; les industries pharmaceutiques ; les industries textiles et du cuir ; les industries de la pâte à papier et des emballages.

Ces secteurs représentent les principales filières capables de transformer les ressources naturelles nationales en produits à forte valeur ajoutée. Leur développement permet également de renforcer les chaînes de valeur locales, de réduire les importations et de stimuler les exportations de produits manufacturés.

Selon la Banque Africaine de Développement (2022), les économies africaines qui développent simultanément les secteurs agroalimentaire, métallurgique et pharmaceutique améliorent significativement leur résilience économique et leur compétitivité internationale.

2.4. La théorie de la valeur ajoutée locale

La notion de valeur ajoutée constitue l'un des concepts centraux de l'économie industrielle. Elle correspond à la richesse créée par la transformation des matières premières tout au long du processus productif (Samuelson & Nordhaus, 2018). Dans les économies exportatrices de ressources naturelles, une faible transformation locale entraîne une perte importante de revenus potentiels puisque les activités les plus rémunératrices — raffinage, fabrication, assemblage, commercialisation et innovation — sont réalisées à l'étranger. À l'inverse, la transformation locale permet d'accroître le produit intérieur brut (PIB) ; de créer davantage d'emplois qualifiés ; d'améliorer les recettes fiscales de l'État ; de développer les petites et moyennes industries ; de favoriser le transfert de technologies ; de renforcer la souveraineté économique nationale.

Ainsi, la RDC devrait transformer localement ses matières premières agricoles et minières avant leur exportation afin d'accroître la richesse créée sur le territoire national.

2.5. L'industrialisation durable : une exigence contemporaine

Les stratégies industrielles contemporaines ne peuvent plus être dissociées des principes du développement durable. Les Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'ODD 9 consacré à l'industrie, à l'innovation et aux infrastructures, encouragent les États à promouvoir une industrialisation inclusive, résiliente et respectueuse de l'environnement (Nations Unies, 2015).

Dans cette perspective, les activités industrielles doivent intégrer des technologies propres, améliorer leur efficacité énergétique, limiter les émissions de gaz à effet de serre et promouvoir une gestion durable des ressources naturelles (PNUE, 2021 ; GIEC, 2023).

Cette exigence est particulièrement importante pour la RDC, où les industries minières et métallurgiques peuvent générer des impacts environnementaux significatifs si elles ne sont pas encadrées par des politiques de gouvernance efficaces. La présentation souligne d'ailleurs les risques liés à la pollution, à la dégradation des sols, à la perte de biodiversité et à la forte consommation énergétique, rappelant que le développement industriel doit impérativement s'inscrire dans une logique de durabilité.

En définitive, la littérature scientifique converge vers une même conclusion : les industries de transformation constituent un levier essentiel de diversification économique, de création de valeur ajoutée et de développement technologique. Toutefois, leur réussite dépend de politiques publiques cohérentes, d'investissements soutenus dans les infrastructures, de la qualité des ressources humaines et de l'intégration des exigences environnementales. Ces fondements théoriques serviront de cadre d'analyse pour l'examen des résultats présentés dans les sections suivantes.

3. Méthodologie

3.1. Nature de la recherche

La présente étude s'inscrit dans une démarche qualitative, analytique et descriptive. Elle vise à examiner le rôle stratégique des industries de transformation locale dans le développement économique de la République Démocratique du Congo (RDC), en s'appuyant sur les éléments développés dans la communication scientifique intitulée *Industries responsables de transformation locale*. L'objectif est d'interpréter les principaux concepts, mécanismes et enjeux de l'industrialisation en les confrontant aux apports de la littérature scientifique récente.

Cette approche permet de mettre en évidence les interactions entre les ressources naturelles, les capacités industrielles, les politiques publiques et les conditions nécessaires à l'émergence d'un secteur manufacturier compétitif.

3.2. Source des données

Les données mobilisées proviennent principalement de la présentation scientifique du Pr. Taba Kalulu, qui constitue la source primaire de cette recherche. Cette présentation expose successivement :

- La définition de l'industrie de transformation ;
- L'évolution historique de l'industrie manufacturière en RDC ;
- Les conséquences des pillages de 1991 et de 1993 sur le tissu industriel national ;
- Les principaux secteurs industriels de transformation ;
- Les avantages économiques de la transformation locale ;
- Les impacts environnementaux des activités industrielles ;

- Les modalités d'acquisition des industries ;
Le processus de maturation technologique allant du laboratoire à l'industrie ;
- Les conditions nécessaires à l'implantation des industries de transformation en RDC ;
- Les perspectives de développement industriel dans le cadre du partenariat stratégique entre la RDC et les États-Unis.

Ces informations ont été complétées par une revue documentaire portant sur les travaux de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement, de la CNUCED, du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ainsi que par des publications scientifiques relatives aux théories de l'industrialisation, de la création de valeur ajoutée et du développement durable.

3.3. Technique d'analyse

Les données ont fait l'objet d'une analyse documentaire thématique. Cette méthode consiste à identifier les principaux axes développés dans la présentation, puis à les organiser selon une logique scientifique afin d'en faciliter l'interprétation. L'analyse s'est articulée autour de cinq dimensions principales :

- Les fondements conceptuels des industries de transformation ;
- Les enjeux économiques de la transformation locale des ressources naturelles ;
- Les contraintes techniques, environnementales et institutionnelles de l'industrialisation ;
- Les mécanismes de transfert technologique, depuis la recherche jusqu'à la production industrielle ;

- Les conditions stratégiques nécessaires à l'implantation d'industries performantes en République Démocratique du Congo.

Cette démarche permet d'établir un lien entre les observations issues de la présentation et les principaux cadres théoriques de l'économie industrielle et du développement.

3.4. Cadre d'interprétation

L'interprétation des résultats repose sur plusieurs approches théoriques complémentaires :

- La théorie des effets d'entraînement industriels de Hirschman (1958), qui met en évidence les interactions entre les différents secteurs productifs ;
- Les lois de croissance de Kaldor (1967), qui soulignent le rôle moteur des industries manufacturières dans la croissance économique ;
- La théorie de l'avantage concurrentiel de Porter (1990), qui insiste sur l'importance des infrastructures, de l'innovation et des compétences ;
- Les travaux de Rodrik (2013) relatifs à la transformation structurelle des économies en développement ;
- Les recommandations de l'ONUDI (2022) en faveur d'une industrialisation inclusive, durable et fondée sur la valorisation locale des ressources.
- Ce cadre analytique permet d'évaluer la pertinence des orientations proposées pour la RDC tout en tenant compte des spécificités économiques, institutionnelles et environnementales du pays.

3.5. Limites de l'étude

Cette recherche est fondée sur une analyse documentaire issue d'une communication scientifique. Elle ne repose pas sur une enquête de terrain ni sur une collecte de données statistiques originales. Les analyses et recommandations doivent donc être interprétées comme une contribution scientifique à la réflexion sur les politiques industrielles en RDC plutôt que comme une évaluation quantitative de la performance du secteur manufacturier.

Néanmoins, la richesse des informations présentées, associée à leur confrontation avec une littérature scientifique récente, permet de proposer une analyse rigoureuse des principaux enjeux liés au développement des industries responsables de transformation locale.

4. Résultats et discussion

4.1. Les industries de transformation : un levier stratégique de création de valeur ajoutée

Les résultats de cette étude montrent que les industries de transformation occupent une place centrale dans le processus de développement économique d'un pays riche en ressources naturelles comme la République Démocratique du Congo. Elles constituent l'interface entre l'exploitation des matières premières et la production de biens à forte valeur ajoutée destinés à la consommation ou à d'autres secteurs industriels.

La présentation met en évidence que l'industrie de transformation consiste à convertir des matières premières ou des produits intermédiaires en produits semi-finis ou finis, destinés soit à alimenter d'autres chaînes de production, soit à satisfaire directement les besoins des consommateurs. Cette définition correspond aux standards internationaux retenus par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI, 2022), selon lesquels le secteur

manufacturier constitue le principal moteur de la transformation structurelle des économies.

Dans les pays industrialisés, la majeure partie de la richesse nationale provient précisément de cette capacité à transformer localement les ressources naturelles avant leur commercialisation. À l'inverse, les économies qui exportent principalement des produits bruts demeurent fortement exposées aux fluctuations des marchés internationaux et captent une faible proportion de la valeur créée au sein des chaînes de valeur mondiales (CNUCED, 2023).

Pour la RDC, cette réalité revêt une importance particulière. Le pays possède l'un des plus importants potentiels miniers et agricoles au monde, mais continue d'exporter une grande partie de ses ressources sous forme brute. Cette situation limite la création d'emplois industriels, ralentit le transfert de technologies et réduit les recettes fiscales liées aux activités manufacturières. Dès lors, la transformation locale apparaît comme une nécessité économique, mais également comme un choix stratégique en matière de souveraineté industrielle.

4.2. La désindustrialisation de la RDC : les conséquences des pillages de 1991 et 1993

L'analyse historique présentée met en évidence que les pillages de septembre 1991 et de janvier 1993 constituent un événement majeur ayant profondément affecté l'appareil productif national. La destruction de nombreuses unités industrielles, le départ d'investisseurs et la perte de capacités de production ont entraîné une désorganisation durable du secteur manufacturier.

Ces événements ont provoqué plusieurs conséquences économiques majeures dont la fermeture de nombreuses entreprises industrielles ; une augmentation significative des importations de produits manufacturés ; la perte de milliers d'emplois industriels ; une baisse des investissements privés ;

une réduction des capacités nationales d'innovation ; un affaiblissement du tissu des petites et moyennes entreprises. Selon la Banque mondiale (1994), les destructions du tissu industriel congolais ont durablement compromis la diversification économique du pays. Plusieurs décennies après ces événements, le secteur manufacturier représente encore une part relativement faible du produit intérieur brut, illustrant la lenteur du processus de réindustrialisation.

Cette situation confirme les analyses de Hirschman (1958), selon lesquelles l'effondrement d'un secteur industriel entraîne des effets d'entraînement négatifs sur l'ensemble de l'économie. Les industries manufacturières étant fortement interconnectées avec les secteurs agricole, minier, commercial et des services, leur affaiblissement réduit également la dynamique de croissance des autres activités économiques.

4.3. Les principaux secteurs des industries de transformation

Sept grands secteurs constituent les potentiels piliers de l'industrie de transformation en République Démocratique du Congo : l'industrie agroalimentaire ; l'industrie chimique ; la métallurgie et les matériaux ; le pétrole et le gaz ; l'industrie pharmaceutique ; l'industrie de la pâte à papier et l'industrie textile et du cuir. Cette diversité sectorielle constitue un atout majeur pour le développement économique. Chaque secteur contribue à la valorisation des ressources nationales tout en créant des synergies avec les autres branches de l'économie.

L'industrie agroalimentaire représente l'une des filières les plus prometteuses compte tenu du potentiel agricole exceptionnel de la RDC. La transformation locale des produits agricoles permettrait de réduire les pertes post-récolte, d'améliorer la sécurité alimentaire, d'accroître les revenus des producteurs et de diminuer les importations alimentaires.

Le secteur métallurgique présente également un potentiel considérable. La transformation locale du cuivre, du cobalt, du lithium et d'autres minerais critiques permettrait à la RDC de mieux s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales liées aux batteries électriques, aux technologies numériques et aux énergies renouvelables.

Les industries chimiques, pharmaceutiques et pétrochimiques constituent, quant à elles, des secteurs stratégiques pour renforcer la souveraineté sanitaire et industrielle du pays. Leur développement contribuerait à réduire la dépendance aux importations de médicaments, de produits chimiques et de matériaux industriels.

Enfin, les industries du textile, du cuir, de la pâte à papier et des emballages offrent des opportunités importantes de création d'emplois, notamment pour les jeunes et les femmes, tout en stimulant les activités des secteurs agricole et forestier.

Ces observations rejoignent les conclusions de l'ONUDI (2022), selon lesquelles la diversification des activités manufacturières améliore la résilience économique des pays en développement et favorise une croissance plus inclusive.

4.4. Les retombées économiques et sociales des industries de transformation

Les résultats mettent clairement en évidence que les industries de transformation génèrent des bénéfices multidimensionnels pour l'économie nationale. La présentation souligne qu'elles permettent notamment de transformer les ressources naturelles en produits à forte valeur ajoutée, de stimuler la croissance économique, de favoriser la production de masse, de soutenir le développement durable et d'améliorer la qualité des produits. Au-delà de ces avantages, l'analyse économique montre que les industries manufacturières exercent un puissant effet multiplicateur. Elles créent des emplois directs et indirects,

stimulent les investissements, favorisent le développement des infrastructures et renforcent les capacités d'innovation. Elles contribuent également à l'augmentation des recettes fiscales, à l'amélioration de la balance commerciale et à la montée en compétence de la main-d'œuvre nationale. Dans le contexte congolais, le développement des industries de transformation permettrait de substituer progressivement les importations de produits manufacturés par une production locale compétitive, tout en ouvrant de nouvelles perspectives d'exportation de biens à plus forte valeur ajoutée. Cette évolution renforcerait la résilience de l'économie face aux fluctuations des prix internationaux des matières premières et soutiendrait une croissance plus durable.

4.5. Les impacts environnementaux des industries de transformation : vers une industrialisation responsable

Les résultats mettent en évidence que le développement industriel, bien qu'indispensable à la croissance économique, s'accompagne de défis environnementaux majeurs. La présentation souligne particulièrement les risques liés à la pollution, à la dégradation des sols, à la perte de biodiversité ainsi qu'à la forte consommation énergétique observée dans plusieurs activités industrielles, notamment celles du secteur minier.

Ces observations rejoignent les conclusions du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE, 2021), selon lesquelles les activités extractives peuvent provoquer l'érosion des sols, la contamination des eaux souterraines, l'émission de particules polluantes et une augmentation significative des émissions de gaz à effet de serre. De même, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, 2023) rappelle que l'industrie représente l'un des principaux secteurs consommateurs d'énergie à l'échelle mondiale.

Toutefois, ces impacts ne constituent pas une fatalité. Les progrès technologiques permettent aujourd'hui de promouvoir une industrialisation plus responsable grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique, au recyclage des déchets industriels, à l'utilisation d'énergies renouvelables, à l'économie circulaire et à l'adoption de technologies de production propres. Dans le contexte congolais, ces innovations représentent une opportunité pour développer une industrie compétitive tout en préservant le patrimoine naturel exceptionnel du pays.

4.6. Les modalités d'acquisition des industries de transformation

La présentation distingue trois principales modalités d'acquisition des industries de transformation : l'achat d'unités industrielles existantes, le développement local de nouvelles capacités industrielles et une approche mixte combinant acquisition et développement progressif. Chacune présente des avantages et des limites spécifiques.

Tableau 1 Comparaison des modes d'acquisition des industries.

	Mode	Avantages	Désavantages
	Achat	Rapidité	Peu durable
	Développement local	Durable	Lenteur
	Achat et Développement	Durable	Lenteur

L'achat d'installations industrielles existantes offre une mise en production relativement rapide mais peut générer une dépendance technologique et nécessiter d'importants investissements de modernisation. À l'inverse, le développement local favorise la maîtrise technologique, la création d'un savoirfaire national et une meilleure appropriation

des procédés industriels, même si sa mise en œuvre exige davantage de temps et de ressources. L'approche combinée apparaît particulièrement adaptée au contexte de la RDC. Elle permettrait d'accélérer la relance industrielle tout en développant progressivement les compétences nationales, conformément aux principes de transfert de technologies recommandés par l'ONUDI (2022).

Cette stratégie offrirait également une meilleure résilience face aux évolutions technologiques et renforcerait la compétitivité des entreprises congolaises.

4.7. Le transfert technologique : du laboratoire à l'industrie

L'une des contributions majeures de la présentation réside dans la mise en évidence du continuum reliant la recherche scientifique à la production industrielle. Le schéma proposé distingue quatre étapes successives : le laboratoire, le semipilote, le pilote et la production industrielle.

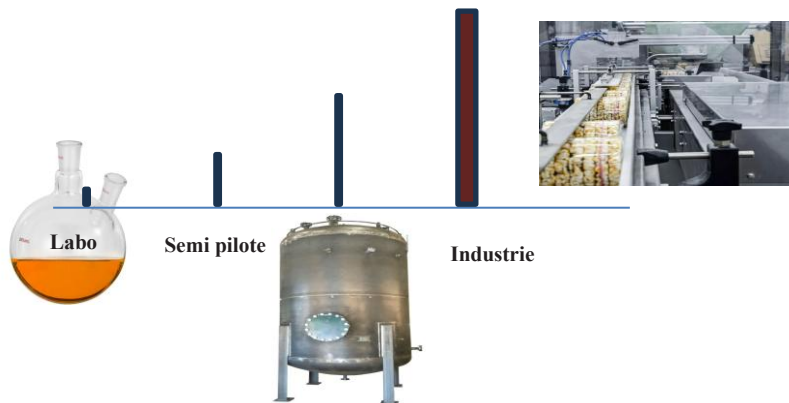


Figure 2 Du laboratoire à l'industrie

Cette progression correspond aux niveaux de maturité technologique (Technology Readiness Levels – TRL) largement utilisés dans les politiques d'innovation. Elle souligne que la recherche scientifique ne produit pleinement ses effets

économiques que lorsqu'elle est accompagnée de mécanismes efficaces de transfert technologique vers le secteur productif.

Pour la RDC, cette approche implique un renforcement des partenariats entre les universités, les centres de recherche, les incubateurs technologiques et les entreprises industrielles. Les établissements d'enseignement supérieur, notamment les facultés scientifiques et technologiques, sont appelés à jouer un rôle moteur dans le développement de procédés innovants adaptés aux ressources locales. Le Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI), les agences publiques d'innovation et les investisseurs privés pourraient contribuer au financement des phases pilotes précédant l'industrialisation.

Cette articulation entre recherche et industrie constitue un facteur déterminant pour accroître la compétitivité nationale et favoriser l'émergence d'une économie fondée sur la connaissance.

4.8. Les sources des produits de consommation : un indicateur de la dépendance industrielle

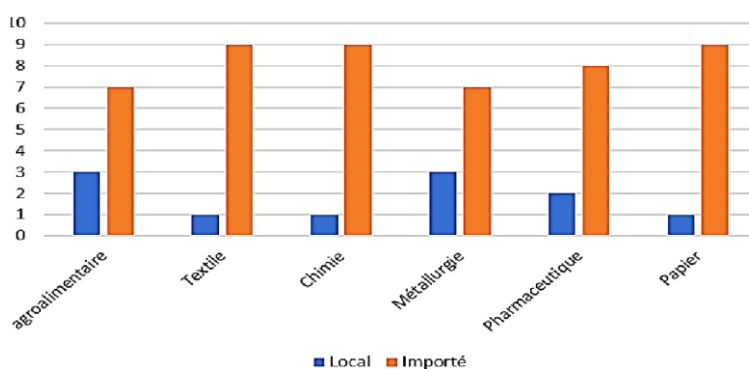


Figure 3 : Sources des produits de consommation par secteur de transformation en RDC.

Cette figure illustre indirectement la forte dépendance du marché congolais vis-à-vis des importations pour de nombreux biens manufacturés. Une telle situation entraîne plusieurs conséquences économiques : déficit commercial, sortie de devises, faible création d'emplois industriels et exposition accrue aux fluctuations des marchés internationaux.

L'analyse économique suggère que le développement d'industries locales de transformation permettrait de réduire cette dépendance en augmentant progressivement la part des biens produits sur le territoire national. Une telle évolution renforcerait la sécurité économique du pays tout en stimulant l'innovation, la productivité et les investissements privés.

4.9. Les conditions nécessaires à l'implantation des industries de transformation en République

Démocratique du Congo

Quatre conditions essentielles au développement d'un secteur industriel performant : une volonté politique affirmée, des ressources humaines qualifiées, un climat des affaires favorable soutenu notamment par le Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI), ainsi qu'une véritable culture du risque entrepreneurial.

L'analyse de la littérature permet d'élargir cette réflexion. Les expériences internationales montrent que les pays ayant réussi leur industrialisation ont également investi dans des infrastructures de qualité, un système financier performant, un cadre réglementaire stable, des politiques d'innovation ambitieuses et une gouvernance efficace (Banque mondiale, 2023 ; BAD, 2022).

Pour la RDC, la disponibilité d'une énergie fiable, l'amélioration du réseau de transport multimodal, la modernisation des infrastructures hydrauliques et numériques, ainsi que la simplification des procédures administratives apparaissent

comme des priorités absolues. Ces facteurs conditionnent l'attractivité des investissements industriels et la compétitivité des entreprises nationales.

Par ailleurs, la formation d'ingénieurs, de techniciens supérieurs, de chercheurs et de managers spécialisés constitue un investissement stratégique. Les universités et les instituts supérieurs doivent adapter leurs programmes aux besoins réels de l'industrie afin de favoriser l'employabilité des diplômés et d'accompagner la modernisation du tissu productif.

Enfin, le partenariat stratégique entre la République Démocratique du Congo et les États-Unis offre une opportunité de mobiliser des investissements, des transferts de technologies et des expertises susceptibles d'accélérer l'industrialisation du pays. Si ces partenariats sont orientés vers la transformation locale des ressources, ils pourraient contribuer à faire de la RDC un acteur majeur des chaînes de valeur régionales et internationales.

Dans l'ensemble, les résultats démontrent que les industries responsables de transformation locale constituent un levier essentiel de diversification économique, de création de valeur ajoutée et de développement durable. Leur réussite dépend toutefois d'une approche intégrée combinant investissements productifs, innovation technologique, gouvernance efficace, protection de l'environnement et développement du capital humain.

5. Recommandations stratégiques

Au regard des analyses réalisées et des résultats issus de cette étude, plusieurs orientations stratégiques peuvent être proposées afin de promouvoir une industrialisation durable fondée sur la transformation locale des ressources naturelles en République Démocratique du Congo.

Tableau 2. Recommandations stratégiques

Axe stratégique	Recommandation	Effets escomptés
1. Politique Industrielle	Élaborer et mettre en œuvre une politique nationale d'industrialisation centrée sur la transformation locale des matières premières agricoles, minières et forestières.	Augmentation de la valeur ajoutée nationale et diversification de l'économie.
2. Infrastructures	Accélérer les investissements dans les infrastructures de transport, d'électricité,	Réduction des coûts de production et amélioration de la

	d'eau industrielle et de logistique.	compétitivité industrielle.
3. Capital humain	Renforcer la formation d'ingénieurs, de techniciens, de chercheurs et de spécialistes des technologies industrielles.	Disponibilité d'une main-d'œuvre hautement qualifiée adaptée aux besoins des industries.
4. Recherche et Innovation	Développer les mécanismes de transfert technologique entre les universités, les centres de recherche et les entreprises.	Accélération de l'innovation industrielle et amélioration de la productivité.
5. Financement Industriel	Renforcer les capacités du Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI) et favoriser l'accès des PME industrielles aux financements.	Modernisation des unités de production et développement des investissements industriels.
6. Climat des Affaires	Simplifier les procédures administratives, renforcer la sécurité juridique et améliorer la gouvernance économique.	Attraction accrue des investisseurs nationaux et étrangers.

7. Industrialisation verte	Promouvoir les technologies propres, l'efficacité énergétique, le recyclage industriel et l'économie circulaire.	Réduction des impacts environnementaux et amélioration de la durabilité.
8. Chaînes de valeur locales	Encourager la transformation locale des minerais stratégiques, des produits agricoles et des ressources forestières avant leur exportation.	Création d'emplois qualifiés et augmentation des recettes d'exportation.
9. Partenariats stratégiques	Tirer pleinement parti des partenariats internationaux, notamment avec les États-Unis, pour faciliter les transferts de technologies, les investissements et le	Renforcement de la compétitivité industrielle et intégration dans les chaînes de valeur mondiales.
	développement des infrastructures.	
10. Gouvernance et suivi	Mettre en place un système permanent de suivi-évaluation des politiques industrielles reposant sur des indicateurs de performance, de compétitivité et de durabilité.	Amélioration continue des politiques publiques et optimisation des résultats industriels.

Ces recommandations constituent un ensemble cohérent visant à créer un environnement favorable à l'émergence d'une industrie nationale compétitive, innovante et durable. Leur mise en œuvre nécessite une coordination étroite entre l'État, les universités, les centres de recherche, le secteur privé, les institutions financières et les partenaires techniques et financiers.

6. Conclusion

L'analyse réalisée met en évidence que les industries responsables de transformation locale constituent un levier fondamental de développement économique, de diversification productive et de création de richesse en République Démocratique du Congo. Malgré un potentiel exceptionnel en ressources minières, agricoles, forestières et énergétiques, le pays continue de tirer une faible valeur ajoutée de ses ressources naturelles en raison d'une industrialisation encore insuffisante et d'une dépendance persistante à l'exportation de produits bruts.

Les résultats montrent également que la désindustrialisation consécutive aux pillages de 1991 et de 1993 a profondément fragilisé le tissu productif national, limitant les capacités de transformation locale, l'innovation technologique et la création d'emplois industriels. Toutefois, les nombreux atouts dont dispose la RDC, combinés aux opportunités offertes par les partenariats internationaux et aux progrès scientifiques et technologiques, permettent d'envisager une relance industrielle ambitieuse.

L'étude souligne que le développement des industries de transformation doit s'appuyer sur plusieurs piliers complémentaires : une volonté politique forte, un climat des affaires attractif, des infrastructures modernes, un financement adapté, des ressources humaines hautement qualifiées et un système national d'innovation favorisant le transfert des connaissances vers le secteur productif. La transition du laboratoire vers l'industrie apparaît à cet égard comme un élément déterminant pour transformer les résultats de la recherche scientifique en innovations créatrices de valeur.

Par ailleurs, l'industrialisation ne peut être durable que si elle intègre pleinement les exigences environnementales. La réduction de la pollution, l'amélioration de l'efficacité

énergétique, la valorisation des déchets industriels et l'adoption de technologies propres doivent devenir des composantes essentielles de toute politique industrielle moderne.

En définitive, la transformation locale des ressources naturelles représente une opportunité stratégique pour renforcer la souveraineté économique de la République Démocratique du Congo, accroître la compétitivité de son économie et améliorer durablement les conditions de vie de sa population. Dans cette perspective, le partenariat stratégique entre la RDC et les États-Unis, évoqué dans la présentation, peut constituer un catalyseur important pour la modernisation des infrastructures, le développement des capacités technologiques et l'intégration du pays dans les chaînes de valeur industrielles régionales et internationales.

La réussite de cette ambition reposera néanmoins sur la capacité des pouvoirs publics, du secteur privé, des universités et des partenaires internationaux à construire une vision commune de l'industrialisation, fondée sur la valorisation locale des ressources, l'innovation, la bonne gouvernance et le développement durable.

Références

1. Acemoglu, D., & Robinson, J. A. (2012). *Why Nations Fail: The Origins of Power, Prosperity, and Poverty*. New York, NY: Crown Business.
2. Agence Française de Développement (AFD). (2021). *Industrialisation durable en Afrique*. Paris : AFD.
3. Banque Africaine de Développement. (2022). *Perspectives économiques en Afrique 2022*. Abidjan : BAD.
4. Banque Centrale du Congo. (2023). *Rapport annuel 2022*. Kinshasa : BCC.
5. Banque mondiale. (1994). *Zaïre : Revue économique*. Washington, DC : Banque mondiale.

6. Banque mondiale. (2022). *Africa's Pulse*. Washington, DC : World Bank.
7. Banque mondiale. (2023). *Commodity Markets Outlook*. Washington, DC : World Bank.
8. Banque mondiale. (2023). *Rapport sur le développement dans le monde 2023 : Migrants, réfugiés et sociétés*. Washington, DC : Banque mondiale.
9. Commission économique pour l'Afrique. (2022). *Industrialisation et diversification économique en Afrique*. Addis-Abeba : Nations Unies.
10. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). (2023). *Rapport sur le développement économique en Afrique 2023*. Genève : CNUCED.
11. De Bernis, G. (1988). *Industries industrialisantes et stratégies de développement*. Paris : Economica.
12. FAO. (2022). *L'état de l'alimentation et de l'agriculture*. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
13. Fonds monétaire international. (2023). *République Démocratique du Congo : Consultation au titre de l'article IV*. Washington, DC : FMI.
14. GIEC. (2023). *Rapport de synthèse du sixième rapport d'évaluation*. Genève : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
15. Hausmann, R., Hidalgo, C. A., et al. (2014). *The Atlas of Economic Complexity: Mapping Paths to Prosperity*. Cambridge, MA: MIT Press.
16. Hirschman, A. O. (1958). *The Strategy of Economic Development*. New Haven, CT: Yale University Press.
17. Hugon, P. (2019). *L'économie de l'Afrique*. Paris : La Découverte.

18. INSEE. (2022). *Définition de l'industrie manufacturière*. Paris : Institut national de la statistique et des études économiques.
19. Kaldor, N. (1967). *Strategic Factors in Economic Development*. Ithaca, NY: Cornell University Press.
20. Krugman, P. (1995). *Development, Geography, and Economic Theory*. Cambridge, MA: MIT Press.
21. Lin, J. Y. (2012). *New Structural Economics: A Framework for Rethinking Development and Policy*. Washington, DC: World Bank.
22. Marysse, S., & Reyntjens, F. (1996). *L'Afrique des Grands Lacs : Annuaire 1995-1996*. Paris : L'Harmattan.
23. Ministère de l'Industrie (RDC). (2022). *Politique nationale de développement industriel*. Kinshasa : Ministère de l'Industrie.
24. Nations Unies. (2015). *Transformer notre monde : Programme de développement durable à l'horizon 2030*. New York : Organisation des Nations Unies.
25. OCDE. (2021). *Perspectives économiques en Afrique*. Paris : Organisation de coopération et de développement économiques.
26. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). (2022). *Rapport sur le développement industriel 2022 : L'avenir de l'industrialisation dans un monde post-pandémie*. Vienne : ONUDI.
27. Porter, M. E. (1990). *The Competitive Advantage of Nations*. New York, NY: Free Press.
28. Porter, M. E. (1999). *L'avantage concurrentiel des nations* (éd. française). Paris : InterÉditions.
29. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). (2021). *Vers une économie verte*. Nairobi : PNUE.
30. Rodrik, D. (2013). *The Past, Present, and Future of Economic Growth*. Geneva: World Trade Organization.

31. Rodrik, D. (2015). *Economics Rules: The Rights and Wrongs of the Dismal Science*. New York, NY: W. W. Norton.
32. Sachs, I. (2008). *La troisième rive : À la recherche de l'écodéveloppement*. Paris : Bourin Éditeur.
33. Samuelson, P. A., & Nordhaus, W. D. (2018). *Economics* (20th ed.). New York, NY: McGraw-Hill.
34. Stiglitz, J. E. (2018). *People, Power, and Profits: Progressive Capitalism for an Age of Discontent*. New York, NY: W. W. Norton.
35. Taba Kalulu, P. (2026). *Industries responsables de transformation locale*. Communication scientifique, Faculté des Sciences et Technologies, Université de Kinshasa.
36. United Nations Industrial Development Organization (UNIDO). (2022). *Industrial Development Report 2022*. Vienna: UNIDO.
37. Verhaegen, B. (1990). *Le Congo au travail*. Bruxelles : Éditions de l'Université Libre de Bruxelles.
38. World Economic Forum. (2023). *The Future of Jobs Report 2023*. Geneva: World Economic Forum.
39. Yin, R. K. (2018). *Case Study Research and Applications: Design and Methods* (6th ed.). Thousand Oaks, CA: Sage Publications.

Besoins énergétiques pour l'industrie locale

Partenariat Stratégique USA – RDC

Prof. Jean Marie BEYA KAMBA

Doyen de la Faculté Polytechnique (UNIKIN) — Coordonnateur
Scientifique du CES-UDPS — PCA de l'ARE

Résumé

L'accès à une énergie abondante, fiable et durable constitue l'un des principaux déterminants de l'industrialisation et de la transformation structurelle des économies en développement. La République Démocratique du Congo (RDC) dispose d'un patrimoine énergétique exceptionnel, caractérisé notamment par un potentiel hydroélectrique estimé à près de 100 GW, d'importantes ressources solaires, éoliennes, gazières, pétrolières, charbonnières ainsi qu'une vaste biomasse. Pourtant, malgré ces atouts stratégiques, le pays demeure confronté à un déficit énergétique important qui limite considérablement son développement industriel et sa compétitivité économique.

Le présent article analyse les besoins énergétiques indispensables à l'industrialisation de la RDC dans le contexte du partenariat stratégique USA–RDC et de la politique nationale de transformation locale des ressources naturelles. L'étude repose sur une analyse prospective des capacités énergétiques nationales, complétée par une comparaison avec les niveaux de consommation observés dans plusieurs économies industrialisées et émergentes. Les données mobilisées montrent que la consommation annuelle d'électricité en RDC demeure proche de 11 TWh, soit environ 110 kWh par habitant, contre une moyenne mondiale avoisinant 3 900 kWh par habitant et plus de 3 550 kWh par habitant en Afrique du Sud.

À partir d'un scénario d'émergence économique fondé sur une population de 100 millions d'habitants, les projections indiquent que la RDC devrait produire entre 355 et 390 TWh d'électricité par an, correspondant à une puissance installée minimale comprise entre 41 et 45 GW, soit plus de dix fois la capacité actuellement disponible. L'analyse sectorielle met également en évidence les besoins spécifiques des industries minières et métallurgiques, de l'agro-industrie, des industries manufacturières ainsi que des infrastructures de transport, dont le développement nécessite une disponibilité énergétique continue, stable et compétitive.

Les résultats démontrent que la réussite de l'industrialisation congolaise dépend directement d'une politique ambitieuse de développement des infrastructures électriques, de la modernisation du réseau national, de la valorisation du potentiel énergétique national et de la mobilisation d'investissements stratégiques à grande échelle. La disponibilité de ressources énergétiques abondantes constitue ainsi un avantage comparatif majeur susceptible de faire de la RDC un pôle industriel régional et un acteur stratégique de la transition énergétique mondiale. Le partenariat stratégique USA–RDC apparaît dès lors comme une opportunité de renforcer les capacités nationales de production, de transport et de distribution d'électricité afin d'accompagner durablement la transformation économique du pays.

Mots-clés : République Démocratique du Congo, industrialisation, énergie électrique, potentiel énergétique, développement industriel, infrastructures énergétiques, partenariat stratégique USA–RDC, transition énergétique.

Abstract

Access to abundant, reliable and sustainable energy is one of the fundamental drivers of industrialization and structural economic transformation in developing countries. The Democratic

Republic of the Congo (DRC) possesses exceptional energy resources, including an estimated 100 GW of hydropower potential, significant solar, wind, natural gas, petroleum and coal reserves, as well as extensive biomass resources. Despite these remarkable assets, the country continues to experience a substantial energy deficit that severely constrains industrial development and economic competitiveness.

This paper examines the electricity requirements necessary to support the industrialization of the DRC within the framework of the U.S.–DRC Strategic Partnership and the national policy promoting local transformation of mineral resources. The study is based on a prospective assessment of the country's energy potential combined with a comparative analysis of electricity consumption patterns observed in industrialized and emerging economies. The findings indicate that the DRC currently consumes approximately 11 TWh of electricity annually, representing nearly 110 kWh per capita, compared with a global average of about 3,900 kWh per capita and approximately 3,551 kWh per capita in South Africa.

Based on an economic emergence scenario assuming a population of 100 million inhabitants, projections suggest that the DRC would require between 355 and 390 TWh of electricity annually, corresponding to a minimum installed generation capacity ranging from 41 to 45 GW, more than ten times the country's currently available capacity. Sectoral analysis further highlights the substantial electricity demand associated with mining and metallurgical processing, agro-industrial development, manufacturing industries, and modern transport infrastructure, all of which require reliable and continuous electricity supply.

The results demonstrate that the successful industrialization of the DRC depends primarily on large-scale investments in electricity generation, transmission and distribution

infrastructure, modernization of the national power system, and effective utilization of the country's abundant energy resources. These exceptional energy endowments constitute a major comparative advantage capable of positioning the DRC as a regional industrial hub and a strategic actor in the global energy transition. Consequently, the U.S.–DRC Strategic Partnership represents a significant opportunity to strengthen national energy infrastructure and support sustainable industrial transformation.

Keywords: Democratic Republic of the Congo, industrialization, electricity demand, energy resources, industrial development, energy infrastructure, U.S.–DRC Strategic Partnership, energy transition.

1. Introduction

L'énergie constitue le socle fondamental du développement économique, de la transformation industrielle et de l'amélioration des conditions de vie des populations. Depuis la première révolution industrielle, l'histoire économique montre que toutes les nations ayant connu une industrialisation rapide ont auparavant développé un système énergétique robuste, capable d'alimenter durablement leurs activités productives (AIE, 2025 ; Smil, 2017). La disponibilité d'une énergie abondante, accessible et compétitive conditionne non seulement la croissance industrielle, mais également le fonctionnement des infrastructures publiques, des établissements de santé, des systèmes éducatifs, des transports, des services numériques ainsi que la création de richesses et d'emplois (Banque mondiale, 2024).

Cette réalité est particulièrement pertinente pour la République Démocratique du Congo (RDC), pays dont les immenses ressources naturelles lui confèrent un potentiel exceptionnel de développement économique. Au-delà de ses importantes réserves minières stratégiques – notamment le cuivre, le cobalt,

le lithium, le coltan, le manganèse et les terres rares – la RDC dispose également d'un patrimoine énergétique parmi les plus importants du continent africain. Son potentiel hydroélectrique est estimé à près de 100 GW, soit environ 13 % du potentiel hydroélectrique mondial exploitable, auquel s'ajoutent d'importantes ressources solaires, éoliennes, pétrolières, gazières, charbonnières et de biomasse susceptibles d'assurer une production énergétique largement supérieure aux besoins actuels du pays (BAD, 2024 ; IRENA, 2024).

Malgré ces atouts exceptionnels, la RDC demeure confrontée à un paradoxe énergétique majeur. Le taux national d'accès à l'électricité reste parmi les plus faibles du monde, tandis que la consommation annuelle d'électricité par habitant est estimée à seulement 110 kWh, contre environ 3 900 kWh au niveau mondial et plus de 3 550 kWh en Afrique du Sud (AIE, 2025). Cette insuffisance énergétique constitue aujourd'hui l'un des principaux freins à l'industrialisation du pays, à la transformation locale des matières premières ainsi qu'à la diversification de son économie. Les capacités de production actuellement disponibles demeurent très inférieures aux besoins d'une économie moderne, limitant fortement la compétitivité des entreprises nationales et la création de chaînes de valeur industrielles.

Consciente de ces enjeux, la Vision du Gouvernement de la République place désormais l'énergie au cœur de la stratégie nationale de développement. Selon cette vision, « l'énergie est le moteur du développement en ce qu'elle permet le décollage économique, agricole et industriel ». Cette vision s'inscrit dans la dynamique des Objectifs de Développement Durable, notamment l'Objectif 7 relatif à l'accès universel à une énergie propre et abordable, ainsi que l'Objectif 9 consacré à l'industrialisation durable, à l'innovation et au développement des infrastructures (Nations Unies, 2015).

Le partenariat stratégique conclu entre les États-Unis d'Amérique et la République Démocratique du Congo ouvre, dans ce contexte, une nouvelle perspective pour accélérer la transformation industrielle du pays. Cette coopération vise notamment à promouvoir la valorisation locale des minerais critiques indispensables à la transition énergétique mondiale, tout en développant les infrastructures énergétiques nécessaires à l'implantation d'industries métallurgiques, manufacturières et technologiques. Une telle orientation suppose cependant une augmentation considérable des capacités nationales de production électrique afin de répondre simultanément aux besoins des secteurs minier, industriel, agricole, logistique et urbain.

Les expériences internationales démontrent d'ailleurs que les grandes puissances industrielles présentent toutes une forte corrélation entre leur niveau d'industrialisation et leur consommation d'électricité. La Chine, les États-Unis, l'Union européenne, l'Inde, le Japon ou encore la Corée du Sud disposent de capacités énergétiques considérables qui soutiennent directement leur appareil productif, leur compétitivité internationale ainsi que leur croissance économique (AIE, 2025). À l'inverse, les économies caractérisées par un déficit énergétique chronique rencontrent généralement des difficultés importantes pour développer un tissu industriel performant et attirer des investissements de grande ampleur.

Dans cette perspective, la présente étude se propose d'évaluer les besoins énergétiques indispensables à l'industrialisation de la République Démocratique du Congo. Elle s'appuie sur les données relatives au potentiel énergétique national, aux niveaux internationaux de production et de consommation d'électricité ainsi qu'aux besoins spécifiques des principaux secteurs industriels appelés à constituer les piliers de l'économie congolaise. Une attention particulière est accordée aux exigences énergétiques de la transformation locale des minerais,

de l'agroindustrie, des industries manufacturières, des infrastructures de transport et des futures zones industrielles.

L'hypothèse centrale défendue dans cet article est que la disponibilité d'une énergie abondante, fiable et compétitive constitue la condition préalable indispensable à la réussite de l'industrialisation de la RDC. Dans cette perspective, l'exploitation rationnelle du capital énergétique national, associée à une politique ambitieuse d'investissements dans la production, le transport et la distribution de l'électricité, pourrait transformer durablement la structure économique du pays et faire de la RDC un véritable pôle industriel et énergétique au cœur de l'Afrique centrale.

2. Cadre conceptuel et revue de littérature

2.1. Énergie et industrialisation : fondements théoriques

La relation entre disponibilité énergétique et développement économique constitue l'un des fondements de l'économie du développement. Depuis les travaux pionniers de Rostow (1960), Chenery (1979) et Hirschman (1958), l'industrialisation est considérée comme un processus de transformation structurelle reposant sur l'accumulation du capital physique, le progrès technologique, l'amélioration des infrastructures et la disponibilité des facteurs de production. Parmi ces facteurs, l'énergie occupe une place centrale en raison de son caractère transversal dans l'ensemble des activités économiques.

L'Agence Internationale de l'Énergie (AIE, 2025) souligne que l'électricité est devenue l'énergie dominante de la quatrième révolution industrielle, alimentant aussi bien les industries manufacturières que les infrastructures numériques, les transports électrifiés, les systèmes de santé, les centres de données et les chaînes logistiques mondiales. Ainsi, l'accès à une électricité fiable constitue aujourd'hui un indicateur majeur de compétitivité économique.

Dans les pays industrialisés, la consommation d'électricité est fortement corrélée au niveau de développement industriel. Les secteurs manufacturiers, métallurgiques, chimiques, miniers et technologiques concentrent une part importante de la demande énergétique mondiale. Selon l'AIE (2025), près de 42 % de l'électricité mondiale est directement consommée par l'industrie, tandis que les secteurs tertiaire, résidentiel, agricole et des transports représentent respectivement environ 22 %, 26 %, 6 % et 3 à 4 % de la consommation finale. Ces données confirment que la croissance industrielle demeure le principal moteur de la demande électrique mondiale.

Les théories contemporaines de la croissance endogène (Romer, 1990 ; Lucas, 1988) renforcent cette analyse en démontrant que les investissements dans les infrastructures énergétiques produisent des externalités positives sur l'innovation, la productivité globale des facteurs et la compétitivité des entreprises. Une offre énergétique insuffisante entraîne, à l'inverse, une augmentation des coûts de production, une baisse de la productivité, une réduction des investissements privés et une perte d'attractivité économique (Banque mondiale, 2024 ; BAD, 2024).

2.2. Les ressources énergétiques comme levier de transformation économique

La littérature distingue généralement les énergies primaires des énergies secondaires et finales. Les énergies primaires correspondent aux ressources disponibles dans la nature, notamment les hydrocarbures, le charbon, les ressources hydrauliques, le rayonnement solaire, le vent, la biomasse, la géothermie et l'uranium. Ces ressources sont transformées en énergies secondaires telles que l'électricité, les carburants raffinés, la chaleur industrielle ou encore l'hydrogène, lesquelles sont ensuite utilisées par les ménages, les entreprises et les administrations publiques (Smil, 2017).

Cette distinction est particulièrement importante dans le contexte de la République Démocratique du Congo, dont le potentiel énergétique repose sur une remarquable diversité de ressources naturelles. La présentation met en évidence l'existence simultanée de ressources hydroélectriques, pétrolières, gazières, charbonnières, solaires, éoliennes et de biomasse, capables de soutenir à long terme une stratégie de développement industriel diversifiée.

L'industrialisation ne dépend cependant pas uniquement de la disponibilité des ressources énergétiques. Elle suppose également des investissements dans les capacités de production, les réseaux de transport d'électricité, les postes de transformation, les systèmes de distribution ainsi que la gouvernance du secteur énergétique. Comme le rappelle l'ONUDI (2023), plusieurs pays riches en ressources naturelles n'ont pas réussi leur industrialisation en raison d'une insuffisance des infrastructures permettant de convertir ces ressources en énergie disponible pour les activités productives.

2.3. Le potentiel énergétique comme avantage comparatif de la RDC

La République Démocratique du Congo figure parmi les États les mieux dotés au monde en ressources énergétiques. Son potentiel hydroélectrique, principalement concentré sur le fleuve Congo et le complexe d'Inga, est estimé à environ 100 GW. Le pays dispose également d'importantes réserves de pétrole, de gaz naturel, de charbon, de biomasse forestière, ainsi que d'un potentiel solaire évalué à près de 70 GW dans plusieurs régions bénéficiant d'un fort ensoleillement annuel.

Cette abondance de ressources constitue un avantage stratégique dans un contexte mondial marqué par l'accélération de la transition énergétique. Les besoins croissants en métaux critiques, en hydrogène vert et en électricité décarbonée

renforcent l'intérêt géoéconomique porté à la RDC, notamment dans le cadre des nouveaux partenariats internationaux consacrés aux chaînes de valeur industrielles.

Toutefois, la valorisation de cet avantage comparatif demeure limitée par une faible capacité installée, un réseau électrique insuffisamment interconnecté, un faible taux d'électrification rurale et des difficultés persistantes de financement des infrastructures. Cette situation crée un paradoxe où un pays disposant d'un immense potentiel énergétique demeure confronté à une faible consommation électrique par habitant, largement inférieure aux standards internationaux.

2.4. Positionnement de la présente étude

La plupart des travaux consacrés au secteur énergétique congolais analysent séparément les ressources naturelles, les infrastructures électriques ou les politiques énergétiques. Peu d'études proposent une estimation intégrée des besoins énergétiques nécessaires à une industrialisation fondée sur la transformation locale des ressources minières, le développement des industries manufacturières et la modernisation des infrastructures nationales.

Le présent article s'inscrit dans cette perspective en proposant une analyse prospective articulant trois dimensions complémentaires : le potentiel énergétique national, les références internationales de consommation électrique et les besoins sectoriels associés à une stratégie d'industrialisation de la RDC. Cette approche permet d'évaluer l'ampleur des investissements énergétiques indispensables pour soutenir durablement la transformation économique du pays dans le cadre du partenariat stratégique USA–RDC. Le tableau 1 présente le cap énergétique de la République Démocratique du Congo

Tableau 1. Cap énergétique de la République Démocratique du Congo

	SOURCES D'ENERGIE PRIMAIRES	POTENTIALITES DE LA RDC	RENOUVELABLE	NON RENOUVELABLE & POLLUANTE	ENERGIE SECONDAIRE
1	Uranium	-		x	Electricité
2	Charbon	720 GTonnes		x	Electricité
3	Bois, ou Biomasse	125Mio d'hectares	x	x	Electricité
4	Pétrole	5922 Mio de barils (...20Milliards de barils)		x	Carburants, Electricité
5	Gaz naturel	300 Gm ³ (57-300Gm ³)		x	Electricité
6	Cours d'eau, chutes d'eau	100GW	x		Electricité
7	Forces de la mer & courants marins	-	x		Electricité
8	Soleil (rayonnement)	70GW	x		Electricité
		(35006750 wh/m2/jour)			
9	Vent	2.3-6.5m/s	x		Electricité
10	Géothermie	-	x		Electricité
11	Aérothermie	-	x		

3. Potentiel énergétique de la République Démocratique du Congo : un levier stratégique pour l'industrialisation

3.1. Un capital énergétique parmi les plus importants d'Afrique

La République Démocratique du Congo (RDC) possède l'un des patrimoines énergétiques les plus diversifiés du continent africain. La coexistence de nombreuses sources d'énergie primaires renouvelables et non renouvelables lui confère un avantage comparatif exceptionnel pour soutenir une industrialisation durable et assurer son indépendance énergétique. Cette diversité permet également d'envisager un mix énergétique résilient, capable de répondre simultanément aux besoins des ménages, des services publics et des grandes industries.

Onze principales catégories de ressources énergétiques sont disponibles sur le territoire national : l'hydroélectricité, le solaire, l'éolien, la biomasse, le pétrole, le gaz naturel, le charbon, l'uranium, les ressources marines, la géothermie et l'aérothermie. Ces ressources constituent les énergies primaires qui, après transformation, produisent des énergies secondaires telles que l'électricité, les carburants raffinés, la chaleur industrielle ou encore l'hydrogène, destinées aux usages économiques et sociaux.

3.2. L'hydroélectricité : principal pilier du développement industriel

Parmi les ressources disponibles, l'hydroélectricité constitue incontestablement l'atout stratégique majeur de la RDC. Le potentiel hydroélectrique national est estimé à environ **100 GW**, principalement concentré sur le fleuve Congo et ses affluents, dont le complexe d'Inga représente l'un des plus importants gisements hydroélectriques au monde. Cette capacité théorique dépasse largement les besoins actuels du pays et pourrait permettre d'alimenter simultanément les industries nationales ainsi qu'une partie importante du marché régional africain. L'hydroélectricité présente plusieurs avantages économiques et environnementaux. Elle offre un coût marginal de production relativement faible, une

durée de vie importante des infrastructures et une faible émission de gaz à effet de serre. Dans un contexte international marqué par la transition énergétique, cette ressource constitue un facteur essentiel de compétitivité industrielle et d'attractivité des investissements directs étrangers (IRENA, 2024).

Toutefois, l'exploitation effective de ce potentiel demeure limitée par l'insuffisance des infrastructures de production, la vétusté de certaines installations existantes ainsi que la faiblesse des réseaux nationaux de transport et de distribution d'électricité.

3.3. Les ressources fossiles : une source complémentaire de sécurité énergétique

La RDC dispose également de ressources fossiles importantes susceptibles de contribuer à la sécurité énergétique nationale durant la période de transition industrielle. Les réserves pétrolières sont estimées à près de 5 922 millions de barils, avec un potentiel global évalué à environ 20 milliards de barils selon certaines estimations. Les ressources gazières atteignent environ 300 milliards de mètres cubes, tandis que les réserves charbonnières sont évaluées à près de 720 gigatonnes.

Ces ressources peuvent contribuer à la production d'électricité, notamment pour les industries lourdes nécessitant une alimentation continue, ainsi qu'à la production de carburants destinés aux secteurs des transports, des mines et de la logistique. Néanmoins, conformément aux engagements internationaux en matière de réduction des émissions de carbone, leur exploitation devrait progressivement s'intégrer dans une stratégie de transition énergétique privilégiant les technologies à faible intensité carbone.

3.4. Les énergies renouvelables : un potentiel encore largement sous-exploité

Outre l'hydroélectricité, la RDC bénéficie d'un potentiel remarquable en matière d'énergies renouvelables.

Le potentiel solaire est estimé à environ 70 GW, avec une irradiation quotidienne comprise entre 3 500 et 6 750 Wh/m²/jour, offrant des perspectives importantes pour l'électrification des zones rurales, des sites industriels isolés et des futures zones économiques spéciales. De nombreuses provinces disposent d'un ensoleillement permettant une production photovoltaïque compétitive tout au long de l'année.

Le potentiel éolien, caractérisé par des vitesses comprises entre 2,3 et 6,5 m/s, pourrait compléter la production électrique dans plusieurs régions du pays. La biomasse, issue de plus de 125 millions d'hectares de forêts, représente également une source énergétique importante, sous réserve d'une gestion durable des ressources forestières afin de préserver les équilibres écologiques.

Enfin, les ressources géothermiques, marines et aérothermiques, bien que peu exploitées à ce jour, constituent des réserves stratégiques susceptibles d'être valorisées dans une perspective de diversification du bouquet énergétique national.

3.5. Diversification du mix énergétique et résilience industrielle

Les expériences internationales montrent que les économies les plus performantes s'appuient généralement sur un mix énergétique diversifié, limitant leur dépendance à une seule source d'énergie. La combinaison de l'hydroélectricité, du solaire, du gaz naturel et, dans une moindre mesure, des ressources fossiles, permet d'améliorer la stabilité des réseaux électriques tout en réduisant les risques liés aux variations climatiques ou aux fluctuations des marchés internationaux.

Pour la RDC, cette diversification apparaît essentielle afin d'assurer une alimentation électrique continue des secteurs industriels stratégiques, notamment la métallurgie, les industries extractives, les cimenteries, les zones industrielles intégrées, les infrastructures ferroviaires électrifiées et les futurs centres

technologiques. Une telle stratégie favoriserait également l'intégration des réseaux régionaux de transport

d'électricité en Afrique centrale et australe, permettant au pays de devenir un exportateur majeur d'énergie propre tout en répondant à la demande croissante de son propre tissu industriel.

3.6. Un potentiel énergétique à transformer en avantage industriel

L'abondance des ressources énergétiques congolaises ne constitue pas en elle-même une garantie de développement économique. L'expérience de nombreux pays riches en ressources naturelles démontre que la création de valeur dépend essentiellement de la capacité à transformer ces ressources en infrastructures productives, en industries locales et en emplois qualifiés.

Dans cette perspective, la RDC doit privilégier une stratégie fondée sur quatre axes complémentaires :

- L'accélération des investissements dans les infrastructures de production électrique ;
- La modernisation et l'extension des réseaux nationaux de transport et de distribution ;
- Le développement de partenariats technologiques et financiers internationaux ;
- L'utilisation prioritaire de l'énergie comme moteur de la transformation locale des ressources minières, agricoles et manufacturières.

Le potentiel énergétique national apparaît ainsi non seulement comme un facteur de sécurité énergétique, mais également comme le principal levier de compétitivité industrielle et de souveraineté économique de la République Démocratique du Congo dans le contexte de la transition énergétique mondiale.

4. Analyse comparative de la production et de la consommation mondiale d'électricité : enseignements pour l'industrialisation de la RDC

4.1. La transition énergétique mondiale et l'évolution du mix électrique

L'électricité occupe aujourd'hui une place centrale dans la transformation des économies modernes. L'électrification croissante des industries, des transports, des bâtiments, des services numériques et des infrastructures publiques explique l'augmentation continue de la demande mondiale en énergie électrique. Selon les statistiques de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE, 2025), la production mondiale d'électricité a atteint près de **31 779 TWh**, traduisant une progression soutenue sous l'effet de la croissance démographique, de l'urbanisation et de l'industrialisation.

L'analyse du mix électrique mondial révèle une diversification progressive des sources de production. Les énergies renouvelables représentent désormais environ **33,8 %** de la production mondiale, devant le charbon (**33,0 %**), le gaz naturel (**22,0 %**), le nucléaire (**8,9 %**) et les produits pétroliers (**2,3 %**). Cette évolution traduit les efforts entrepris par de nombreux États pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre tout en garantissant leur sécurité énergétique.

Tableau 2. Répartition du mix électrique mondial en TWh (AIE 2025)

Source d'énergie	Production mondiale (en TWh)	Part du mix global (%)
 Total Énergies Renouvelables	10 730 TWh	33,8 %
 Charbon	10 476 TWh	33,0 %
 Gaz naturel	6 981 TWh	22,0 %
 Nucléaire	2 812 TWh	8,9 %
 Pétrole & autres fossiles	780 TWh	2,3 %
TOTAL MONDIAL	31 779 TWh	100 %

Cette structure du mix énergétique met en évidence une réalité importante pour la République Démocratique du Congo. Grâce à son immense potentiel hydroélectrique, la RDC dispose d'une opportunité unique de développer une industrie alimentée majoritairement par une électricité renouvelable, compétitive et faiblement carbonée. Un tel avantage pourrait renforcer la compétitivité des industries minières, métallurgiques et manufacturières dans un contexte où les marchés internationaux exigent une réduction de l'empreinte carbone des produits industriels.

4.2. La consommation finale d'électricité : le rôle déterminant de l'industrie

La consommation mondiale d'électricité reflète directement la structure des économies. Les pays fortement industrialisés présentent généralement une forte demande énergétique, principalement liée aux activités manufacturières, métallurgiques et technologiques.

Les données de l'AIE (2025) montrent que le secteur industriel absorbe à lui seul environ **42 %** de la consommation mondiale d'électricité. Lorsque l'on y ajoute les secteurs commerciaux, des transports et de l'agriculture, près de **74 %** de l'électricité produite dans le monde est directement utilisée pour soutenir les activités économiques productives. Les usages résidentiels représentent environ **26 %**, tandis que les bâtiments tertiaires consomment environ **22 %** de la production électrique mondiale.

Tableau 3. Consommation mondiale d'électricité par secteur d'activité.

Secteur d'usage	Part de la consommation mondiale	Principaux postes de consommation
 Industrie	~42 %	Moteurs industriels, électrolyse, fonderies, sidérurgie, systèmes de pompage.
 Bâtiments Tertiaires / Commerciaux	~22 %	Bureaux, hôpitaux, centres commerciaux. Chauffage, ventilation, éclairage et centres de données (Data Centers) .
 Bâtiments Résidentiels	~26 %	Appareils électroménagers, éclairage, climatisation, chauffage domestique (pompes à chaleur).
 Transports & Logistique	~3 % à 4 %	Réseaux ferroviaires, métros, tramways, et en forte accélération : la recharge des véhicules électriques .
 Agriculture & Autres	~6 %	Systèmes d'irrigation automatisés, fermes d'élevage intensif, usines de traitement de l'eau.

Ces statistiques confirment que la croissance économique repose essentiellement sur une disponibilité énergétique capable d'alimenter durablement les secteurs productifs. Elles démontrent également que l'industrialisation et la consommation électrique évoluent simultanément : plus un pays développe ses activités industrielles, plus sa demande en électricité augmente.

Dans le cas de la RDC, cette observation revêt une importance particulière. La volonté de transformer localement les minerais stratégiques, de développer une industrie agroalimentaire moderne et d'implanter des zones économiques spéciales entraînera nécessairement une augmentation considérable de la demande nationale d'électricité.

4.3. Les principaux consommateurs mondiaux d'électricité

L'analyse des grands consommateurs mondiaux confirme le lien étroit entre industrialisation et consommation énergétique.

La Chine occupe le premier rang mondial avec une consommation annuelle dépassant **10 500 TWh**, soit près du tiers de la consommation mondiale. Les États-Unis suivent avec

environ **4 536 TWh**, tandis que l'Union européenne représente près de **2 774 TWh**. L'Inde, la Russie, le Japon, le Brésil, la Corée du Sud, le Canada, l'Allemagne et la France figurent également parmi les principaux consommateurs mondiaux. L'analyse qualitative de ces données met en évidence plusieurs enseignements :

Premièrement, toutes les grandes puissances industrielles disposent d'importantes capacités de production électrique, leur permettant d'alimenter des secteurs fortement consommateurs d'énergie tels que la sidérurgie, la métallurgie, la chimie, l'électronique, les centres de données, les transports ferroviaires électrifiés et les industries numériques.

Deuxièmement, les stratégies énergétiques diffèrent selon les ressources nationales disponibles. La Chine demeure fortement dépendante du charbon tout en investissant massivement dans les énergies renouvelables. Les États-Unis privilégient le gaz naturel associé aux renouvelables. La France s'appuie principalement sur le nucléaire, tandis que le Brésil exploite largement son potentiel hydroélectrique.

Enfin, la transition énergétique mondiale ne remet pas en cause la nécessité d'une production électrique abondante ; elle modifie principalement les sources mobilisées pour satisfaire une demande en constante progression.

Tableau 4. Top dix principaux consommateurs mondiaux d'électricité.

Rang	Pays / Région	Consommation Annuelle (TWh)	Part Mondiale (approx.)	Principale caractéristique du mix
1	Chine	10 573	33,30%	Forte domination du charbon (54 %), mais leader absolu de la croissance du solaire et de l'éolien.
2	États-Unis	4 536	14,30%	Demande globale stable. Mix dominé par le gaz naturel et une part croissante de renouvelables (43 % de l'électricité propre).
-	Union Européenne	2 774	8,70%	Consommation stable grâce aux efforts d'efficacité. Mix très décarboné (71 % d'électricité propre).
3	Inde	2 083	6,50%	Croissance rapide liée au développement industriel. Reste fortement dépendante du charbon (73 %).
4	Russie	1 176	3,70%	Légère baisse récente en raison d'hivers plus doux. Mix dominé par le gaz naturel et le nucléaire.
5	Japon	1 030	3,20%	Consommation mature, stable ou en léger recul. Mix dominé par les fossiles importés et la relance progressive du nucléaire.
6	Brésil	760	2,40%	L'un des grands réseaux les plus "verts" au monde, s'appuyant à près de 90 % sur l'hydroélectricité et les renouvelables.
7	Corée du Sud	~560	1,80%	Très forte intensité énergétique liée à ses industries lourdes (semi-conducteurs, construction navale, chimie).
8	Canada	~540	1,70%	Consommation brute élevée soutenue par une électricité d'origine hydraulique à plus de 60 %.
9	Allemagne	~510	1,60%	Premier consommateur européen, en pleine restructuration vers les énergies renouvelables intermittentes (fermeture du nucléaire).
10	France	~450	1,40%	Profil de consommation stable. Particularité mondiale : un mix dominé à plus de 65 % par l'énergie nucléaire.

4.4. La consommation d'électricité par habitant : un indicateur du niveau de développement

Au-delà des volumes globaux, la consommation d'électricité par habitant constitue un indicateur particulièrement pertinent pour apprécier le niveau de développement économique d'un pays.

En 2025, la moyenne mondiale est estimée à environ **3 900 kWh par habitant et par an**, tandis que l'Afrique du Sud atteint environ **3 551 kWh par habitant**. À l'inverse, plusieurs pays d'Afrique subsaharienne enregistrent une consommation inférieure à **100 kWh par habitant**, traduisant un accès limité à l'électricité et une faible industrialisation.

La République Démocratique du Congo se situe précisément dans cette dernière catégorie, avec une consommation moyenne estimée à environ **110 kWh par habitant et par an**, soit près de trente-cinq fois moins que la moyenne mondiale et plus de trente fois moins que l'Afrique du Sud. Cette situation illustre l'ampleur du déficit énergétique national ainsi que les défis à relever pour soutenir une industrialisation ambitieuse.

4.5. Enseignements pour la stratégie énergétique de la RDC

Les comparaisons internationales permettent de dégager plusieurs enseignements stratégiques.

Le premier est que l'énergie ne constitue pas uniquement un facteur de production, mais un véritable déterminant de la compétitivité industrielle. Les économies qui dominent aujourd'hui les chaînes de valeur mondiales sont également celles qui disposent des infrastructures énergétiques les plus développées.

Le deuxième enseignement concerne l'importance des investissements de long terme. Les capacités actuellement disponibles en RDC demeurent insuffisantes pour soutenir les ambitions de transformation locale des minerais, de développement des industries manufacturières et de modernisation des infrastructures. Une augmentation progressive mais soutenue des capacités de production, de transport et de distribution apparaît donc indispensable. Enfin, les données internationales montrent que la RDC possède un avantage exceptionnel : contrairement à de nombreuses économies fortement industrialisées, elle peut bâtir son industrialisation en s'appuyant principalement sur des ressources renouvelables, notamment l'hydroélectricité. Cette caractéristique constitue un avantage concurrentiel majeur dans un contexte mondial où la décarbonation des chaînes de production devient un critère déterminant de compétitivité. Cette comparaison internationale confirme ainsi que la réussite de l'industrialisation congolaise dépendra moins de la disponibilité des ressources naturelles que de la capacité du pays à transformer son immense potentiel énergétique en une offre électrique abondante, stable, accessible et durable, capable d'accompagner la montée en puissance de l'ensemble des secteurs productifs.

5. Estimation des besoins énergétiques pour une République Démocratique du Congo émergente

5.1. Une consommation électrique encore très insuffisante

L'analyse comparative des niveaux de consommation d'électricité montre que la République Démocratique du Congo demeure parmi les pays les moins électrifiés au monde. En 2025, la consommation moyenne est estimée à environ 110 kWh par habitant et par an, contre près de 3 551 kWh par habitant en Afrique du Sud et 3 900 kWh par habitant à l'échelle mondiale. Cette situation traduit un déficit énergétique structurel qui limite fortement le développement industriel, la compétitivité économique et l'amélioration des conditions de vie des populations.

À l'échelle nationale, cette faible consommation se traduit par une demande annuelle d'environ 11 TWh, largement inférieure aux besoins d'une économie industrialisée. Ce niveau de consommation correspond essentiellement aux besoins domestiques, aux administrations publiques, aux activités commerciales et à quelques grands sites industriels et miniers. Il demeure incompatible avec une stratégie de transformation locale des ressources naturelles, de développement des industries manufacturières et d'électrification des infrastructures modernes.

Ainsi, l'industrialisation de la RDC suppose un changement d'échelle majeur dans les capacités nationales de production, de transport et de distribution d'électricité.

5.2. Projection des besoins énergétiques à l'horizon d'une économie émergente

Afin d'estimer les besoins énergétiques futurs, la présentation retient un scénario de référence fondé sur une population nationale de 100 millions d'habitants, tout en considérant un objectif de consommation comparable à celui observé dans une économie africaine industrialisée telle que l'Afrique du Sud.

Dans cette hypothèse, la consommation annuelle d'électricité nécessaire serait de :

$$3\,551 \text{ kWh/habitant/an} \times 100\,000\,000 \text{ habitants} = 355,1 \text{ TWh/an.}$$

Cette valeur représente une multiplication par plus de trente de la consommation actuelle du pays. Convertie en puissance moyenne, elle correspond à environ 41 GW de capacité électrique disponible en permanence. Si la RDC ambitionne d'atteindre la moyenne mondiale de 3 900 kWh par habitant, la puissance minimale requise atteindrait environ 45 GW.

Ces estimations démontrent que la capacité actuellement installée, évaluée à environ 4 GW (Source : ARE), demeure largement insuffisante pour accompagner une véritable transformation industrielle du pays. L'effort d'investissement à réaliser concerne non seulement la construction de nouvelles centrales de production, mais également le renforcement des infrastructures de transport à haute tension, des postes de transformation, des réseaux de distribution et des systèmes de stockage de l'énergie.

5.3. Le déficit énergétique actuel : principal obstacle à l'industrialisation

L'état actuel du système électrique national confirme l'existence d'un important déficit entre les capacités installées et la puissance réellement disponible.

Selon les données présentées, la puissance installée théorique des infrastructures existantes varie entre **2 500 et 3 000 MW**, principalement concentrée sur les centrales d'Inga I et Inga II. Toutefois, en raison du vieillissement des équipements, des contraintes de maintenance et des insuffisances du réseau de transport, la puissance effectivement disponible est estimée entre **1 500 et 1 800 MW** seulement. Le taux national d'accès à l'électricité demeure proche de **15 %**, avec moins de **1 %** dans plusieurs zones rurales.

Cette situation limite fortement la création de nouvelles industries et augmente les coûts de production des entreprises existantes, souvent contraintes de recourir à des groupes électrogènes fonctionnant aux carburants fossiles. Les interruptions fréquentes d'alimentation électrique réduisent également la productivité

industrielle, affectent la qualité des produits manufacturés et diminuent l'attractivité du pays auprès des investisseurs internationaux.

5.4. Les besoins énergétiques des principaux piliers de l'industrialisation

Transformation minière et métallurgique

La valorisation locale des ressources minières constitue l'un des principaux objectifs de la politique industrielle nationale. La transformation du cuivre, du cobalt, du lithium et des minerais dits « 3T » (étain, tungstène et tantale) nécessite toutefois une alimentation électrique continue et de forte puissance.

Les procédés hydrométallurgiques modernes, notamment les technologies SX-EW (Solvent Extraction – Electrowinning), requièrent entre 3 500 et 7 000 kWh pour produire une tonne de cuivre ou de cobalt raffiné. Compte tenu d'une production nationale supérieure à 2,5 millions de tonnes de cuivre et à environ 140 000 tonnes de cobalt, la transformation locale de l'ensemble de cette production nécessiterait une puissance dédiée comprise entre 4 000 et 5 000 MW, soit plusieurs fois la puissance actuellement disponible sur le réseau national. Cette estimation illustre le caractère stratégique des investissements énergétiques pour permettre à la RDC de capter une part plus importante de la valeur ajoutée générée par ses ressources minières.

Développement de l'agro-industrie et des industries manufacturières

Le développement des filières agroalimentaires constitue un second pilier de la diversification économique. La modernisation des cimenteries, minoteries, brasseries, unités textiles, industries pharmaceutiques, usines de transformation agricole et plateformes logistiques exige un approvisionnement électrique stable afin d'assurer l'automatisation des chaînes de production, la

conservation des produits, le fonctionnement des systèmes frigorifiques ainsi que l'intégration des technologies numériques.

Les projections présentées estiment les besoins de ce secteur à environ **3 000 MW**, correspondant principalement au développement des futurs parcs industriels régionaux et des zones économiques spéciales.

Modernisation des infrastructures et des transports

L'électrification progressive des infrastructures constitue également un facteur essentiel de compétitivité. Le développement du réseau ferroviaire électrifié, des plateformes logistiques multimodales, des zones franches industrielles, des villes intelligentes et des infrastructures numériques nécessitera une puissance supplémentaire estimée à environ **2 000 MW**. Ces investissements permettront de réduire la dépendance aux carburants fossiles, d'améliorer l'efficacité énergétique des transports et de renforcer l'intégration économique nationale.

5.5. Synthèse des besoins énergétiques sectoriels

Les projections sectorielles permettent d'établir un constat sans équivoque : la République Démocratique du Congo devra abandonner progressivement un modèle caractérisé par une offre énergétique de survie pour évoluer vers un système capable d'alimenter une économie industrielle moderne. Les estimations présentées montrent qu'un niveau minimal de 12 à 15 GW de puissance stable constitue un premier seuil indispensable pour engager efficacement la transformation industrielle du pays. Ce niveau représente une étape intermédiaire vers l'objectif de 41 à 45 GW, correspondant à une économie émergente comparable aux standards internationaux.

5.6. Implications stratégiques

Les résultats de cette analyse démontrent que les besoins énergétiques de la RDC dépassent largement les capacités

actuelles du système électrique national. L'industrialisation ne pourra être envisagée sans une stratégie ambitieuse reposant sur : l'accélération du développement des grands projets hydroélectriques, notamment le complexe d'Inga ; la diversification du mix énergétique par le solaire, le gaz naturel et les autres énergies renouvelables ; la modernisation des infrastructures de transport et de distribution de l'électricité ; le renforcement des partenariats publics-privés et de la coopération internationale pour mobiliser les financements nécessaires ; la planification énergétique intégrée, articulée avec la politique industrielle nationale et les exigences de la transition énergétique.

En définitive, les projections montrent que l'énergie ne constitue pas uniquement un secteur d'appui au développement. Elle représente le préalable indispensable à la réussite de la stratégie d'industrialisation de la République Démocratique du Congo et à sa montée en puissance comme acteur industriel majeur en Afrique.

6. Discussion générale

Les résultats obtenus dans cette étude confirment que la disponibilité de l'énergie électrique constitue le principal déterminant de la transformation industrielle de la République Démocratique du Congo. Bien que le pays dispose d'un potentiel énergétique exceptionnel, son niveau actuel de production et de consommation demeure très inférieur aux exigences d'une économie émergente. Ce paradoxe met en évidence le décalage entre les ressources énergétiques disponibles et leur niveau réel de valorisation économique. La première observation concerne la forte corrélation entre consommation d'électricité et niveau d'industrialisation. Les données internationales présentées montrent que les principales puissances économiques – Chine, États-Unis, Union européenne, Inde, Japon, Corée du Sud ou encore Allemagne – sont également les plus grands consommateurs d'électricité. Cette situation confirme les analyses de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE, 2025), selon

lesquelles l'industrie demeure le principal moteur de la demande électrique mondiale, représentant environ 42 % de la consommation totale, tandis que près des trois quarts de l'électricité produite soutiennent directement les activités économiques productives.

Dans ce contexte, la consommation moyenne de **110 kWh par habitant** observée en RDC apparaît extrêmement faible lorsqu'elle est comparée à la moyenne mondiale (**3 900 kWh**) ou au niveau atteint par l'Afrique du Sud (**3 551 kWh**). Cet écart ne traduit pas uniquement un déficit d'accès à l'électricité ; il reflète également un faible niveau d'industrialisation et une capacité limitée de transformation locale des ressources naturelles. Les résultats obtenus corroborent ainsi les travaux de la Banque mondiale (2024), selon lesquels l'insuffisance des infrastructures énergétiques constitue l'un des principaux obstacles à la diversification économique des pays à faible revenu.

La deuxième observation concerne l'ampleur des investissements nécessaires pour accompagner la transformation industrielle de la RDC. Les projections réalisées montrent qu'une économie émergente nécessiterait une production annuelle comprise entre **355 et 390 TWh**, correspondant à une puissance installée minimale de **41 à 45 GW**, alors que les capacités actuellement disponibles demeurent largement inférieures à ce seuil.

Ces résultats rejoignent les conclusions de l'ONUDI (2023), qui souligne que l'industrialisation durable ne peut être envisagée sans une planification simultanée des infrastructures énergétiques, des zones industrielles et des réseaux de transport. L'expérience des pays émergents démontre que les investissements dans les centrales électriques doivent être accompagnés d'un renforcement des réseaux de transport à haute tension, des postes de transformation et des systèmes modernes de distribution afin d'assurer une alimentation stable des unités industrielles.

Une troisième contribution importante de cette étude réside dans l'analyse sectorielle des besoins énergétiques. Contrairement à une approche globale de la demande électrique, la présente recherche met en évidence les exigences spécifiques des principaux piliers de l'économie congolaise. Les industries minières et métallurgiques apparaissent comme les plus intensives en énergie, notamment en raison des procédés hydrométallurgiques utilisés pour la production de cuivre et de cobalt raffinés. Les besoins estimés entre **4 000 et 5 000 MW** pour ce seul secteur illustrent l'importance stratégique de l'énergie dans la politique de transformation locale des minerais.

Les secteurs de l'agro-industrie, des industries manufacturières et des infrastructures représentent également des sources majeures de demande électrique. Cette diversification de la consommation constitue une caractéristique des économies industrialisées, où la croissance est portée simultanément par plusieurs branches productives. Ainsi, la planification énergétique de la RDC ne devrait pas être exclusivement orientée vers le secteur minier, mais intégrer une vision plus large incluant l'agriculture, les services, les transports, les infrastructures numériques et les futurs pôles industriels régionaux.

L'étude met également en évidence un avantage comparatif majeur de la RDC dans le contexte actuel de transition énergétique mondiale. Contrairement à plusieurs grandes puissances industrielles encore fortement dépendantes du charbon ou du gaz naturel, la RDC dispose d'un potentiel hydroélectrique exceptionnel, complété par d'importantes ressources solaires, éoliennes et de biomasse. Cette configuration offre la possibilité de construire une base industrielle alimentée majoritairement par une électricité renouvelable, répondant aux nouvelles exigences environnementales des chaînes de valeur internationales.

Dans le cadre du partenariat stratégique USA–RDC, cette caractéristique revêt une importance particulière. La demande mondiale en minerais critiques, notamment le cuivre, le cobalt et

le lithium, s'accompagne désormais d'exigences croissantes concernant l'empreinte carbone des procédés industriels. Une électricité largement décarbonée pourrait ainsi renforcer la compétitivité internationale des produits transformés localement en RDC et attirer des investissements orientés vers les industries vertes.

Toutefois, la réalisation de cette ambition suppose la levée de plusieurs contraintes structurelles. Les insuffisances des infrastructures de transport de l'électricité, le faible taux d'électrification rurale, les pertes techniques sur le réseau, les difficultés de financement des grands projets ainsi que les défis de gouvernance du secteur énergétique demeurent autant de facteurs susceptibles de ralentir la dynamique d'industrialisation. Ces contraintes soulignent la nécessité d'une réforme profonde du secteur électrique, fondée sur une meilleure coordination entre politiques énergétiques, politiques industrielles et politiques d'aménagement du territoire.

Enfin, cette étude confirme que le développement énergétique doit être considéré comme un investissement productif plutôt qu'une simple dépense d'infrastructure. Chaque mégawatt supplémentaire disponible accroît les capacités nationales de transformation industrielle, favorise la création d'emplois qualifiés, améliore la compétitivité des entreprises et renforce les recettes publiques. Dans cette perspective, le développement du secteur énergétique apparaît comme l'un des leviers les plus efficaces pour accélérer la croissance économique, réduire la dépendance aux exportations de matières premières brutes et promouvoir une industrialisation durable de la République Démocratique du Congo.

Ainsi, les résultats obtenus confortent l'hypothèse centrale de cette recherche : **l'énergie constitue le préalable indispensable à la réussite de l'industrialisation de la RDC**. La valorisation du capital énergétique national représente non seulement une condition de souveraineté économique, mais également un facteur

déterminant de l'intégration du pays dans les nouvelles chaînes de valeur industrielles mondiales.

7. Conclusion

La présente étude avait pour objectif d'évaluer les besoins énergétiques nécessaires à l'industrialisation de la République Démocratique du Congo dans le contexte du partenariat stratégique USA–RDC. L'analyse des ressources énergétiques nationales, des niveaux internationaux de consommation d'électricité ainsi que des besoins des principaux secteurs productifs met en évidence un constat fondamental : l'énergie constitue le socle sur lequel doit reposer toute stratégie crédible d'industrialisation de la RDC. Les résultats montrent que la RDC possède un potentiel énergétique exceptionnel reposant principalement sur l'hydroélectricité, complété par d'importantes ressources solaires, gazières, pétrolières, charbonnières et de biomasse. Cette abondance de ressources offre au pays un avantage comparatif rare, susceptible de soutenir durablement une industrialisation compétitive et faiblement carbonée. Toutefois, cet avantage demeure largement sous-exploité en raison de capacités de production encore limitées, d'un réseau électrique insuffisamment développé et d'un faible niveau d'accès à l'électricité. Les projections réalisées montrent qu'une économie congolaise émergente nécessiterait une consommation annuelle comprise entre 355 et 390 TWh, correspondant à une puissance installée de 41 à 45 GW, alors que les capacités actuellement disponibles restent très inférieures à ce niveau. Les besoins énergétiques des secteurs minier, métallurgique, agro-industriel, manufacturier et des infrastructures démontrent que l'industrialisation exigera un changement d'échelle majeur des investissements dans la production, le transport et la distribution d'électricité.

Cette étude confirme également que la valorisation locale des minerais stratégiques, la création de chaînes de valeur industrielles et le développement d'une économie diversifiée ne pourront être

réalisés sans une politique énergétique ambitieuse fondée sur une planification de long terme. Le partenariat stratégique USA–RDC représente, à cet égard, une opportunité majeure pour mobiliser les investissements, les technologies et les compétences nécessaires à l'accélération de cette transformation. Au-delà de la seule augmentation des capacités de production, l'avenir énergétique de la RDC dépendra de sa capacité à mettre en œuvre une gouvernance efficace du secteur électrique, à développer un mix énergétique diversifié et à assurer une intégration cohérente entre politiques énergétiques, industrielles, minières, territoriales et environnementales. En définitive, la République Démocratique du Congo dispose de tous les atouts naturels pour devenir simultanément une puissance énergétique et un pôle industriel majeur en Afrique. La transformation de ce potentiel en richesse durable exigera toutefois des investissements soutenus, des réformes structurelles et une vision stratégique plaçant l'énergie au cœur du développement national. Ainsi quelques recommandations stratégiques sont proposées en vue de consolider le partenariat stratégique USA-RDC :

1. Placer l'énergie au cœur du partenariat stratégique USA–RDC, car elle constitue le moteur du développement, du décollage économique, agricole et industriel de la République Démocratique du Congo.
2. Orienter prioritairement le partenariat vers l'augmentation massive de la capacité électrique nationale, afin de faire passer la RDC d'un modèle de déficit énergétique à un modèle capable de soutenir une économie émergente.
3. Mobiliser les investissements américains dans les infrastructures de production, de transport et de distribution d'électricité, notamment dans l'hydroélectricité, le solaire, le gaz naturel et les autres sources disponibles dans le cap énergétique national.

4. Faire de l'énergie électrique le préalable à toute industrialisation locale, en garantissant une alimentation stable aux industries agroalimentaires, minières, métallurgiques, mécaniques, pharmaceutiques, textiles, chimiques, numériques et manufacturières.
5. Appuyer la transformation locale des ressources minières stratégiques, notamment le cuivre, le cobalt, le lithium et les minerais associés, afin que la RDC ne demeure pas uniquement une économie d'extraction, mais devienne une économie de production industrielle.
6. Développer des pôles industriels régionaux alimentés par une énergie fiable, particulièrement dans les bassins miniers, les zones agricoles, les corridors de transport et les grands centres urbains.
7. Faire du potentiel hydroélectrique de la RDC un pilier central du partenariat, en raison de sa capacité à soutenir une industrie lourde, compétitive et durable.
8. Valoriser la complémentarité des sources d'énergie disponibles en RDC, notamment l'eau, le soleil, le gaz, le pétrole, la biomasse, le charbon et le vent, afin de construire un mix énergétique adapté aux besoins de l'industrie locale.
9. Mettre en place une planification énergétique alignée sur les besoins réels de l'industrialisation, en tenant compte des objectifs minimaux de 12 à 15 GW pour amorcer l'industrialisation et de 41 à 45 GW pour atteindre le niveau d'une économie émergente.
10. Faire du partenariat USA–RDC un instrument de création de richesses et d'emplois, en utilisant l'énergie comme levier pour développer les industries locales, réduire les importations, transformer les matières premières et renforcer la souveraineté économique du pays.

Car sans énergie abondante, stable et compétitive, il ne peut y avoir ni industrialisation, ni richesses, ni emplois durables en RDC.

Références

1. Agence Internationale de l'Énergie (AIE). (2025). *Electricity 2025: Analysis and Forecast to 2028*. Paris : IEA.
2. Banque Africaine de Développement. (2024). *Perspectives économiques en Afrique 2024*. Abidjan : BAD.
3. Banque mondiale. (2024). *World Development Indicators*. Washington, DC : World Bank.
4. Banque mondiale. (2023). *Tracking SDG7: The Energy Progress Report*. Washington, DC.
5. Chenery, H. (1979). *Structural Change and Development Policy*. Oxford University Press.
6. Commission Économique pour l'Afrique. (2022). *Industrialisation et transformation structurelle en Afrique*. Addis-Abeba : CEA.
7. Gouvernement de la République Démocratique du Congo. (2019). *Code minier révisé et textes d'application*. Kinshasa.
8. Hirschman, A. O. (1958). *The Strategy of Economic Development*. Yale University Press.
9. International Renewable Energy Agency (IRENA). (2024). *Renewable Capacity Statistics 2024*. Abu Dhabi : IRENA.
10. Lucas, R. E. (1988). On the Mechanics of Economic Development. *Journal of Monetary Economics*, 22(1), 3– 42.
11. Ministère des Ressources Hydrauliques et Électricité. (2023). *Politique nationale de l'énergie*. Kinshasa.
12. Nations Unies. (2015). *Transformer notre monde : Programme de développement durable à l'horizon 2030*. New York.
13. Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE). (2023). *Perspectives économiques de l'Afrique*. Paris : OCDE.

14. Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI). (2023). *Industrial Development Report 2024*. Vienne.
15. Pool Énergétique d'Afrique Centrale (PEAC). (2023). *Plan directeur des interconnexions électriques régionales*. Libreville.
16. Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). (2023). *Rapport sur le développement humain*. New York.
17. République Démocratique du Congo. (2024). *Plan National Stratégique de Développement (PNSD)*. Kinshasa.
18. Romer, P. M. (1990). Endogenous Technological Change. *Journal of Political Economy*, 98(5), S71–S102.
19. Rostow, W. W. (1960). *The Stages of Economic Growth: A Non-Communist Manifesto*. Cambridge University Press.
20. Smil, V. (2017). *Energy and Civilization: A History*. MIT Press.
21. Union Africaine. (2021). *Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons*. Addis-Abeba.
22. United Nations Industrial Development Organization. (2023). *Industrial Development Report 2024*. Vienna.
23. World Bank. (2024). *Africa's Pulse*. Washington, DC.
24. World Energy Council. (2023). *World Energy Trilemma Report*. London.
25. World Economic Forum. (2024). *The Future of Electricity*. Geneva.

Cartographie et exploration des ressources naturelles et des minerais critiques de la RDC

Prof. DONA KAMPATA MB.

Doyen de la Faculté PGER UNIKIN

Résumé

La République Démocratique du Congo (RDC) possède l'un des patrimoines géologiques les plus riches au monde, avec d'importantes réserves de minerais critiques et stratégiques tels que le cuivre, le cobalt, le coltan, le lithium, l'or, le diamant, les terres rares et le tantale. Dans un contexte marqué par la transition énergétique, la révolution numérique et la reconfiguration des chaînes d'approvisionnement mondiales, ces ressources confèrent au pays une position géostratégique majeure. Toutefois, malgré cet avantage comparatif, la contribution du secteur minier au développement durable demeure limitée en raison de l'insuffisance des données géoscientifiques actualisées, du faible niveau d'exploration des nouvelles provinces métallogéniques, de l'exploitation artisanale incontrôlée, de la fraude minière, de la contrebande transfrontalière et de la faible transformation locale des ressources.

Le présent article analyse le rôle stratégique de la cartographie géologique et de l'exploration minière comme instruments de souveraineté économique, de gouvernance des ressources naturelles et d'industrialisation de la RDC. Il met en évidence la nécessité de moderniser les connaissances géoscientifiques nationales grâce au déploiement de technologies innovantes telles que la géophysique aéroportée, l'imagerie satellitaire, la télédétection, l'intelligence artificielle et l'analyse des mégadonnées géologiques, afin d'améliorer l'identification, la

caractérisation et la valorisation des gisements de minerais critiques.

L'étude montre également que la maîtrise des données géologiques constitue désormais un enjeu de sécurité nationale et un levier essentiel pour renforcer la capacité de négociation de l'État, attirer des investissements responsables et sécuriser les partenariats internationaux. Dans cette perspective, le partenariat stratégique entre la RDC et les États-Unis représente une opportunité de promouvoir une coopération fondée sur le transfert de technologies, le développement des compétences nationales, la sécurisation des zones minières et la création d'une industrie locale de transformation génératrice de valeur ajoutée et d'emplois qualifiés.

L'article conclut que la cartographie et l'exploration systématiques du territoire national doivent être élevées au rang de priorité stratégique afin de garantir une gestion durable des ressources naturelles, de renforcer la souveraineté économique de la RDC et de consolider son positionnement comme « pays solution » dans l'approvisionnement mondial en minerais critiques. Une gouvernance fondée sur la connaissance scientifique du sous-sol, l'innovation technologique et la valorisation locale des ressources constitue la voie la plus sûre vers une industrialisation durable et une prospérité partagée.

Mots-clés : Cartographie géologique ; minerais critiques ; souveraineté économique ; industrialisation ; République Démocratique du Congo.

Abstract

The Democratic Republic of the Congo (DRC) possesses one of the world's richest geological endowments, with substantial reserves of critical and strategic minerals, including copper, cobalt, coltan, lithium, gold, diamonds, rare earth elements, and tantalum. In the context of the global energy transition, digital transformation, and the reconfiguration of critical mineral

supply chains, these resources place the DRC at the center of major geopolitical and economic dynamics. Despite this exceptional potential, the country's mining sector has not yet generated sustainable socioeconomic benefits due to limited geoscientific knowledge, insufficient geological exploration, uncontrolled artisanal mining, mineral smuggling, and inadequate local mineral processing.

This paper examines the strategic role of geological mapping and mineral exploration as key drivers of economic sovereignty, sustainable resource governance, and industrialization in the Democratic Republic of the Congo. It highlights the need to modernize national geoscientific knowledge through innovative exploration technologies, including airborne geophysics, satellite remote sensing, artificial intelligence, and geospatial big data, to improve the identification, assessment, and sustainable development of critical mineral deposits.

The study further demonstrates that geological information has become a strategic national asset capable of strengthening the State's negotiating capacity, enhancing mining governance, attracting responsible investment, and supporting transparent international partnerships. Within this framework, the strategic partnership between the DRC and the United States offers significant opportunities for technology transfer, capacity building, mining security, and the development of domestic mineral processing industries capable of generating higher added value and skilled employment.

The paper concludes that systematic geological mapping and mineral exploration should be elevated to the status of national strategic priorities. A governance model based on scientific knowledge, technological innovation, and local value addition is essential for reinforcing the DRC's economic sovereignty, accelerating industrialization, and consolidating its position as a global "solution country" for the sustainable supply of critical minerals.

1. Introduction

La République Démocratique du Congo (RDC) est reconnue comme l'un des pays les plus riches au monde en ressources naturelles. Son sous-sol renferme d'importantes réserves de cuivre, de cobalt, de coltan, de lithium, d'or, de diamant, d'étain, de nickel, de manganèse ainsi que de terres rares, auxquelles s'ajoutent des ressources énergétiques, forestières et hydriques d'une valeur stratégique considérable. Dans un contexte international marqué par l'accélération de la transition énergétique, la numérisation des économies et la sécurisation des chaînes d'approvisionnement en minerais critiques, ces ressources placent la RDC au cœur des nouvelles dynamiques géopolitiques et économiques mondiales.

Paradoxalement, cette abondance n'a pas permis au pays de transformer durablement son potentiel géologique en développement économique et social. L'insuffisance de la cartographie géologique moderne, le déficit d'exploration systématique, la faiblesse des données géoscientifiques, l'exploitation artisanale incontrôlée, la fraude minière ainsi que la faible transformation locale des minerais limitent la création de valeur ajoutée et réduisent les retombées économiques au profit de la population congolaise. À ces contraintes s'ajoutent les défis sécuritaires dans l'Est de la RDC, où l'exploitation illicite des ressources naturelles alimente les conflits armés et fragilise davantage la souveraineté nationale.

Face à ces enjeux, la cartographie géologique et l'exploration minière ne peuvent plus être considérées comme de simples activités scientifiques ou techniques. Elles constituent désormais des instruments stratégiques de gouvernance, de sécurité nationale, de planification économique et de souveraineté. Une connaissance exhaustive du sous-sol permet à l'État d'évaluer avec précision son potentiel minéral, de renforcer sa capacité de négociation avec les investisseurs, de sécuriser les zones minières et d'orienter les politiques publiques vers une industrialisation fondée sur la valorisation locale des ressources.

Le présent article analyse le rôle de la cartographie géologique et de l'exploration des minerais critiques comme leviers de souveraineté économique, d'industrialisation et de prospérité nationale en République Démocratique du Congo. Il met également en évidence l'apport des technologies modernes d'exploration, les principaux défis de gouvernance et les orientations stratégiques susceptibles de renforcer la position de la RDC comme acteur majeur de la transition énergétique mondiale.

2. Contexte géologique et ressources minérales stratégiques de la République Démocratique du Congo

La République Démocratique du Congo (RDC) est unanimement reconnue comme l'un des territoires les plus riches au monde en ressources naturelles et minérales. Son potentiel géologique exceptionnel comprend d'importants gisements de cuivre, de cobalt, de coltan, de lithium, d'or, de diamant, d'étain, de nickel, de manganèse ainsi que de terres rares, auxquels s'ajoutent des ressources pétrolières, gazières, hydriques et forestières. Cette diversité géologique confère au pays une place stratégique dans les chaînes d'approvisionnement mondiales en minerais critiques, indispensables à la transition énergétique, à la mobilité électrique, aux technologies numériques et aux industries de pointe (USGS, 2025 ; IEA, 2024).

encore largement sur des travaux de cartographie et d'exploration réalisés durant la période coloniale ou au cours des premières décennies ayant suivi l'indépendance. Plusieurs grands projets miniers, notamment Tenke Fungurume Mining (TFM), Kamoto Copper Company (KCC), Kibali Gold et Sicomines, exploitent essentiellement des gisements identifiés depuis plusieurs décennies. Cette situation illustre le faible renouvellement des réserves minières certifiées et l'insuffisance des campagnes d'exploration modernes (BRGM, 2022 ; Service Géologique National du Congo, 2023).

L'épuisement progressif de certains gisements historiquement exploités impose aujourd'hui une politique nationale ambitieuse d'exploration systématique. Les exemples des bassins diamantifères de Tshikapa et de Mbuji-Mayi illustrent la nécessité d'anticiper la diminution des réserves exploitables par l'identification de nouveaux indices minéralisés. De nombreuses provinces, notamment le Kongo Central, le Grand Kasai, le Maniema, le Tanganyika, la Tshuapa, le Bas-Uélé, le Haut-Uélé ainsi que les provinces du Grand Kivu, présentent encore un potentiel géologique largement sous-exploré susceptible d'assurer le renouvellement des ressources stratégiques nationales.

Dans ce contexte, la cartographie géologique constitue bien davantage qu'un simple outil scientifique. Elle représente un instrument fondamental de souveraineté économique permettant à l'État de disposer d'informations fiables sur la localisation, l'étendue, la qualité et la valeur des ressources nationales. Une connaissance précise du sous-sol améliore la planification minière, réduit les asymétries d'information dans les négociations avec les investisseurs et contribue à une meilleure sécurisation des zones à fort potentiel économique (Eggert, 2011 ; Hilson, 2020).

Au-delà de sa dimension économique, la cartographie géologique participe également à la consolidation de la sécurité nationale. Dans plusieurs régions de l'Est de la RDC,

l'exploitation illicite des minerais critiques continue d'alimenter les conflits armés, les trafics transfrontaliers et la criminalité organisée. Une meilleure connaissance des ressources, combinée à un système moderne de gestion des données géoscientifiques, permettrait de renforcer la traçabilité des minerais, d'améliorer le contrôle des périmètres miniers et de soutenir les politiques publiques de lutte contre la fraude et la contrebande (OCDE, 2023 ; Banque mondiale, 2023).

Ainsi, dans un environnement international caractérisé par une compétition croissante pour l'accès aux ressources critiques, la maîtrise des données géologiques devient un levier stratégique de gouvernance, de sécurité et d'industrialisation. Pour la RDC, investir durablement dans la cartographie géologique nationale constitue une condition indispensable pour transformer son immense potentiel minéral en un véritable moteur de croissance inclusive, de prospérité nationale et de souveraineté économique.

3. Cartographie géologique et innovations technologiques pour l'exploration des minerais critiques

La cartographie géologique constitue le socle scientifique de toute politique minière durable. Elle permet d'identifier les formations géologiques favorables à la minéralisation, de localiser les indices métallifères, d'évaluer les réserves potentielles et de réduire les incertitudes qui pèsent sur les investissements miniers. Pour un pays de dimension continentale comme la République Démocratique du Congo, dont plusieurs régions demeurent encore insuffisamment étudiées, le renforcement de la cartographie géologique représente une priorité nationale en matière de gouvernance des ressources naturelles et de souveraineté économique (BRGM, 2022 ; USGS, 2025).

Les profondes mutations technologiques intervenues au cours des deux dernières décennies offrent aujourd'hui à la RDC l'opportunité d'accélérer considérablement l'acquisition des

connaissances géoscientifiques. Les méthodes classiques de prospection doivent désormais être complétées par des technologies modernes permettant d'obtenir des informations précises, rapides et économiquement rentables sur le potentiel du sous-sol.

3.1 Géophysique aéroportée et exploration de nouvelle génération

La géophysique aéroportée constitue aujourd'hui l'une des techniques les plus performantes pour la reconnaissance des grands ensembles géologiques. Les levés magnétiques, électromagnétiques, gravimétriques et radiométriques réalisés par avion, hélicoptère ou drone permettent d'identifier rapidement les structures profondes susceptibles d'abriter des gisements minéraux, même sous une importante couverture végétale, caractéristique de nombreuses régions congolaises (Kearey, Brooks & Hill, 2013). Cette approche réduit considérablement les coûts des campagnes d'exploration tout en améliorant la précision des investigations de terrain. Elle facilite également la hiérarchisation des zones prioritaires où devront être réalisés les travaux géologiques détaillés et les campagnes de forage.

3.2 Intelligence artificielle, Big GeoData et télédétection

L'intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans les sciences de la Terre ouvre de nouvelles perspectives pour l'exploration des ressources minérales. Les algorithmes d'apprentissage automatique permettent aujourd'hui d'analyser simultanément de vastes ensembles de données géologiques, géophysiques, géochimiques et satellitaires afin de prédire la localisation de nouveaux gisements avec un niveau de fiabilité élevé (McKinsey Global Institute, 2023).

L'utilisation des plateformes de **Big GeoData** facilite également la centralisation, la mise à jour et le croisement permanent des

données provenant des différentes campagnes d'exploration. Cette approche améliore sensiblement la planification des travaux, la gestion des permis miniers et la transparence dans l'exploitation des ressources naturelles.

En complément, l'imagerie satellitaire et la télédétection permettent d'assurer une surveillance permanente du territoire national. Elles contribuent à la cartographie structurale, au suivi environnemental des activités minières ainsi qu'à la détection précoce des exploitations illicites et des occupations irrégulières des périmètres miniers (European Space Agency, 2023).



Figure 2 : Intelligence artificielle, Big Data géologique et imagerie satellitaire.

3.2 Les données géologiques : un enjeu de souveraineté nationale

Dans le contexte géopolitique actuel, les données géologiques constituent un patrimoine stratégique comparable aux réserves minérales elles-mêmes. Celui qui maîtrise l'information géoscientifique dispose d'un avantage déterminant dans les négociations internationales, la planification industrielle et l'attraction des investissements responsables.

Or, une partie importante des archives géologiques relatives à la RDC demeure encore conservée dans des institutions étrangères, notamment au Musée Royal de l'Afrique Centrale de Tervuren (Belgique) et au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) en France. Cette situation limite la disponibilité immédiate de certaines informations stratégiques indispensables au développement du secteur minier national.

Dans cette perspective, la création d'une plateforme géoscientifique nationale moderne, administrée par le Service Géologique National du Congo (SGNC), apparaît comme une nécessité stratégique. Cette plateforme devrait intégrer les données historiques, les nouvelles campagnes de cartographie, les résultats d'exploration des opérateurs miniers ainsi que l'ensemble des informations géologiques produites par les universités et les centres de recherche nationaux.

Une telle infrastructure renforcerait la capacité de l'État à planifier le développement minier, à sécuriser les ressources stratégiques et à améliorer la transparence dans l'attribution des droits miniers. Elle contribuerait également à soutenir la recherche scientifique nationale et à former une nouvelle génération de géologues, géophysiciens, géochimistes et spécialistes des sciences des données appliquées aux géosciences.

Enfin, la modernisation de la cartographie géologique ne doit pas être envisagée comme une finalité scientifique isolée. Elle constitue le point de départ d'une politique nationale visant à transformer localement les minerais critiques, à créer davantage de valeur ajoutée, à développer des chaînes industrielles intégrées et à consolider la souveraineté économique de la République Démocratique du Congo dans un environnement international marqué par une compétition croissante pour l'accès aux ressources stratégiques (Porter, 1990 ; Banque mondiale, 2023 ; IEA, 2024).

4. Défis géopolitiques, sécuritaires et perspectives d'industrialisation des ressources minérales de la RDC

L'immense potentiel minéral de la République Démocratique du Congo constitue à la fois un avantage stratégique et une source permanente de vulnérabilités. Dans le contexte international actuel, caractérisé par une forte demande en minerais critiques destinés aux technologies de la transition énergétique et de l'économie numérique, les ressources congolaises font l'objet

d'une compétition économique et géopolitique croissante (IEA, 2024 ; World Bank, 2020). Cette situation impose à la RDC de renforcer sa gouvernance minière afin de préserver durablement sa souveraineté sur ses ressources naturelles.

L'un des principaux défis demeure l'exploitation artisanale incontrôlée, qui occupe une place importante dans plusieurs provinces minières. Si cette activité constitue une source de revenus pour de nombreuses communautés locales, elle reste souvent caractérisée par des méthodes d'exploitation peu mécanisées, une faible productivité, des risques élevés pour la sécurité des travailleurs ainsi que d'importants impacts environnementaux. À cela s'ajoutent les phénomènes de fraude, de contrebande et d'exportation illicite des minerais qui réduisent considérablement les recettes publiques et limitent la capacité de l'État à financer son développement (OCDE, 2023).

Les importantes réserves de coltan, d'or, d'étain, de tungstène et d'autres minerais stratégiques situées principalement dans l'Est de la RDC alimentent depuis plusieurs décennies des réseaux de trafic transfrontalier qui fragilisent la sécurité nationale. Les conflits armés qui persistent dans certaines zones minières démontrent que la maîtrise des ressources naturelles constitue aujourd'hui un enjeu majeur de stabilité régionale. Dans cette perspective, la sécurisation des périmètres miniers doit être considérée comme une composante essentielle de la politique nationale de souveraineté économique.

La problématique dépasse toutefois la seule exploitation illégale des minerais. La maîtrise de l'information géologique apparaît désormais comme un facteur déterminant de puissance économique. Les données issues des campagnes de cartographie et d'exploration représentent un patrimoine scientifique et stratégique indispensable à toute politique minière moderne. Leur centralisation, leur numérisation et leur sécurisation doivent permettre au Service Géologique National du Congo de disposer d'une base de données nationale exhaustive, régulièrement actualisée et entièrement contrôlée par l'État. Le

rapatriement progressif des archives géologiques historiques conservées dans certaines institutions étrangères contribuerait également à renforcer l'autonomie décisionnelle de la RDC en matière de gestion de son patrimoine minéral.

Au-delà de ces contraintes, la conjoncture internationale offre également de nouvelles opportunités. Le partenariat stratégique engagé entre la République Démocratique du Congo et les États-Unis autour des minerais critiques ouvre des perspectives importantes en matière de paix, de sécurité et de développement industriel. Pour la RDC, cette coopération ne doit pas se limiter à l'exportation des matières premières. Elle doit favoriser la réalisation de programmes conjoints de cartographie géologique, le financement de l'exploration des nouvelles provinces métallogéniques, le transfert de technologies, la formation des cadres congolais ainsi que la création d'unités locales de transformation des minerais conformément aux priorités nationales présentées dans cette étude (U.S. Department of State, 2024).

Dans cette logique, certains gisements stratégiques pourraient faire l'objet de partenariats transparents et mutuellement avantageux, sous l'autorité de l'État congolais et dans le strict respect de la souveraineté permanente de la RDC sur ses ressources naturelles. Toutefois, toute coopération internationale devrait reposer sur trois principes fondamentaux : le respect de la souveraineté nationale, le partage équitable des bénéfices économiques et la contribution effective des investissements étrangers à l'industrialisation du pays.

L'avenir du secteur minier congolais dépendra ainsi de la capacité des pouvoirs publics à passer d'un modèle historiquement fondé sur l'exportation des minerais bruts à une stratégie intégrée de création de valeur. La transformation locale des minerais critiques, le développement d'industries métallurgiques nationales, la promotion de la recherche scientifique et l'amélioration des compétences techniques nationales permettront non seulement d'accroître les recettes

publiques, mais également de créer des emplois qualifiés et de renforcer durablement la compétitivité économique de la République Démocratique du Congo (Porter, 1990 ; Banque mondiale, 2023).

En définitive, la paix, la sécurité et l'industrialisation apparaissent comme les trois piliers indissociables d'une gouvernance moderne des ressources naturelles. La cartographie géologique, l'exploration minière et la maîtrise des données géoscientifiques doivent ainsi être considérées comme des investissements stratégiques permettant à la RDC de transformer durablement son potentiel géologique en prospérité nationale.

5. Recommandations stratégiques

Au regard des analyses développées dans cette étude, la cartographie géologique et l'exploration des ressources naturelles doivent être considérées comme des priorités nationales afin de consolider la souveraineté économique de la République Démocratique du Congo. Les recommandations suivantes, directement inspirées de la présentation, constituent les principaux axes d'action.

1. Accélérer la cartographie géologique, géophysique et géochimique systématique de l'ensemble du territoire national.
Commentaire : Une cartographie exhaustive permettra d'améliorer la connaissance du potentiel minéral national, d'identifier de nouveaux gisements stratégiques et de soutenir une planification rationnelle de l'exploitation des ressources.

2. Renforcer les capacités techniques, scientifiques et financières du Service Géologique National du Congo (SGNC).

Commentaire : Le SGNC doit devenir l'institution de référence en matière de production, de gestion et de diffusion des données géoscientifiques nécessaires aux décisions stratégiques de l'État.

3. Moderniser les bases de données géoscientifiques nationales et créer une plateforme numérique sécurisée (Big GeoData). *Commentaire* : La centralisation et la numérisation des données géologiques renforceront la souveraineté informationnelle de la RDC et amélioreront la transparence dans la gouvernance minière.

4. Intensifier les programmes d'exploration des minerais critiques et stratégiques dans les provinces encore insuffisamment étudiées.

Commentaire : L'exploration de nouvelles zones permettra d'assurer le renouvellement des réserves minières et de maintenir le rôle stratégique de la RDC dans l'approvisionnement mondial en métaux critiques.

5. Développer des industries locales de transformation des minerais et promouvoir des investissements responsables favorisant le transfert de technologies.

Commentaire : La création de valeur ajoutée sur le territoire national constitue une condition essentielle pour accélérer l'industrialisation, créer des emplois qualifiés et accroître les recettes publiques.

6. Sécuriser les zones minières contre l'exploitation illicite, la fraude, la contrebande et les groupes armés.

Commentaire : La sécurisation des sites miniers est indispensable pour protéger les ressources nationales, restaurer l'autorité de l'État et garantir un environnement favorable aux investissements.

7. Renforcer la traçabilité des minerais tout au long de la chaîne de valeur.

Commentaire : Des mécanismes performants de traçabilité permettront de lutter contre les circuits illicites d'exportation et d'améliorer la crédibilité internationale des minerais congolais.

8. Encourager la recherche scientifique et l'innovation dans les universités et les centres de recherche.

Commentaire : Le développement des géosciences, de la géophysique, de la géochimie et des technologies numériques

constitue un levier indispensable pour former une expertise nationale durable.

9. Promouvoir des partenariats stratégiques fondés sur le respect de la souveraineté nationale, le transfert de technologies et la formation des cadres congolais.

Commentaire : Les coopérations internationales, notamment dans le cadre du partenariat stratégique RDC–États-Unis, devraient contribuer à renforcer les capacités nationales plutôt qu'à limiter la RDC au rôle de fournisseur de matières premières.

10. Faire de la cartographie géologique un instrument permanent de souveraineté économique, de sécurité nationale et de planification du développement.

Commentaire : Une connaissance approfondie et continuellement actualisée du sous-sol national permettra à la RDC de mieux défendre ses intérêts stratégiques, d'améliorer sa capacité de négociation et de transformer durablement ses ressources naturelles en moteur de prospérité nationale.

La mise en œuvre de ces recommandations permettra de transformer les ressources naturelles de la République Démocratique du Congo en moteur de croissance inclusive, d'industrialisation et de prospérité nationale.

6. Conclusion

La République Démocratique du Congo dispose d'un patrimoine géologique exceptionnel qui lui confère une responsabilité majeure dans la satisfaction de la demande mondiale en minerais critiques indispensables à la transition énergétique et aux technologies du futur. Toutefois, cette richesse naturelle ne pourra produire des effets durables sur le développement national que si elle est accompagnée d'une politique ambitieuse de cartographie géologique, d'exploration systématique et de gouvernance moderne des ressources naturelles.

Cette étude montre que la cartographie géologique dépasse aujourd'hui le cadre des sciences de la Terre pour devenir un

véritable instrument de souveraineté économique, de sécurité nationale et de planification stratégique. Une connaissance approfondie du sous-sol national permettra à l'État congolais de renforcer sa capacité de négociation, d'améliorer la gestion des ressources minières, de lutter efficacement contre l'exploitation illicite et de promouvoir une industrialisation fondée sur la transformation locale des minerais critiques.

Les progrès récents en géophysique aéroportée, en télédétection, en intelligence artificielle et en gestion des données géoscientifiques offrent à la RDC des opportunités inédites pour moderniser son système national d'exploration. Leur intégration dans les politiques publiques contribuera à renouveler les réserves minérales, à attirer des investissements responsables et à consolider la compétitivité du secteur minier.

Enfin, dans le contexte du partenariat stratégique entre la République Démocratique du Congo et les États-Unis, la valorisation des minerais critiques doit s'inscrire dans une logique de coopération équilibrée, fondée sur le respect de la souveraineté permanente de l'État sur ses ressources naturelles, le transfert effectif des technologies, la formation des compétences nationales et le développement d'une industrie locale de transformation. À cette condition, la cartographie et l'exploration des ressources naturelles deviendront les véritables fondements de la souveraineté économique, de l'industrialisation et de la prospérité durable de la République Démocratique du Congo.

Références bibliographiques

1. Banque mondiale. (2020). *Minerals for Climate Action: The Mineral Intensity of the Clean Energy Transition*. Washington, DC : World Bank.
2. Banque mondiale. (2023). *République Démocratique du Congo : Diagnostic systématique de pays*. Washington, DC : World Bank.

3. Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM). (2022). *Les ressources minérales critiques : enjeux géologiques, économiques et stratégiques*. Orléans : BRGM.
4. Eggert, R. G. (2011). *Minerals Go Critical: The Economics and Politics of Supply Risk*. Colorado School of Mines.
5. European Space Agency (ESA). (2023). *Earth Observation for Sustainable Natural Resource Management*. Paris : ESA.
6. Hilson, G. (2020). *The Extractive Industries and Society*. Amsterdam : Elsevier.
7. International Energy Agency (IEA). (2024). *Global Critical Minerals Outlook 2024*. Paris : IEA.
8. Kearey, P., Brooks, M., & Hill, I. (2013). *An Introduction to Geophysical Exploration* (3rd ed.). Oxford : Blackwell Science.
9. Ministère des Mines de la République Démocratique du Congo. (2018). *Code minier de la République Démocratique du Congo, tel que modifié et complété par la Loi n°18/001 du 09 mars 2018*. Kinshasa.
10. OCDE. (2023). *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque*. Paris : Organisation de Coopération et de Développement Économiques.
11. Porter, M. E. (1990). *The Competitive Advantage of Nations*. New York : The Free Press.
12. République Démocratique du Congo. (2021). *Plan National Stratégique de Développement (PNSD 2019–2023)*. Kinshasa.
13. Service Géologique National du Congo (SGNC). (2023). *Rapport annuel sur la cartographie géologique et l'exploration minière en République Démocratique du Congo*. Kinshasa.

14. Tshibangu, J. P. (2019). *Géologie et ressources minérales de la République Démocratique du Congo*. Kinshasa : Presses Universitaires du Congo.
15. United States Department of State. (2024). *U.S.–Democratic Republic of the Congo Strategic Minerals Partnership*. Washington, DC.
16. United States Geological Survey (USGS). (2025). *Mineral Commodity Summaries 2025*. Reston, VA : USGS.
17. World Bank. (2023). *Africa's Pulse: Leveraging Critical Minerals for Sustainable Development*. Washington, DC.
18. World Economic Forum. (2024). *Securing Critical Minerals for the Energy Transition*. Geneva.
19. Yager, T. R. (2024). *The Mineral Industry of Congo (Kinshasa)*. U.S. Geological Survey, *Minerals Yearbook*.

Assainissement de la chaîne de valeur de l'industrie Minière congolaise (Deal USA-RDC)

Prof. Raphael MATAMBA J.

Expert en Ressources Minérales ARECOMS
1er Vice Coordonnateur Scientifique du CES-UDPS

Résumé

La République démocratique du Congo (RDC) occupe une position stratégique dans l'économie mondiale des minerais critiques en raison de l'abondance et de la diversité de ses ressources minérales. Avec des réserves estimées à près de 75 millions de tonnes de cuivre, 6 millions de tonnes de cobalt, d'importants gisements de coltan, de lithium, de cassitérite, d'or, de diamant et de nombreux minéraux industriels, le pays constitue un acteur incontournable de la transition énergétique mondiale et du développement des chaînes d'approvisionnement des technologies de pointe. Cette richesse géologique exceptionnelle représente une opportunité majeure pour accélérer l'industrialisation nationale, stimuler la croissance économique et renforcer le positionnement géostratégique de la RDC dans le cadre du partenariat stratégique USA–RDC consacré aux minerais critiques.

Toutefois, le potentiel économique du secteur minier demeure insuffisamment valorisé en raison de plusieurs contraintes structurelles qui affectent l'ensemble de la chaîne de valeur. Parmi celles-ci figurent les insuffisances de gouvernance, la faible traçabilité des minerais, la persistance de l'exploitation artisanale informelle, le déficit d'infrastructures industrielles et logistiques, ainsi que la faible transformation locale des ressources minières. Ces facteurs limitent la création de valeur ajoutée sur le territoire national et réduisent les retombées socioéconomiques attendues pour les populations congolaises.

L'assainissement de la chaîne de valeur apparaît dès lors comme une condition indispensable pour renforcer la crédibilité du secteur, attirer des investissements responsables et garantir une exploitation durable des ressources naturelles.

Le présent article analyse les principaux leviers permettant de moderniser durablement l'industrie minière congolaise à partir des orientations stratégiques présentées. L'analyse met particulièrement en évidence le rôle du Code minier révisé de 2018, qui renforce les exigences relatives à la responsabilité sociétale des entreprises minières, à la transparence, à la protection de l'environnement, à la participation des communautés locales ainsi qu'au développement des compétences nationales. Ces réformes constituent un cadre favorable à l'amélioration de la gouvernance et à la consolidation d'un environnement d'affaires attractif.

L'étude souligne également que la réussite du partenariat stratégique USA–RDC repose sur plusieurs réformes complémentaires, notamment la digitalisation des titres miniers, la publication systématique des contrats, le renforcement des audits indépendants, la modernisation des systèmes de collecte des recettes publiques, la mise en œuvre d'un dispositif national intégré de traçabilité des minerais, la formalisation de l'exploitation artisanale, le développement des capacités de raffinage et de transformation locale ainsi que la réalisation d'investissements structurants dans les infrastructures énergétiques, ferroviaires et logistiques. Parallèlement, une diplomatie économique minière proactive est susceptible de favoriser les investissements technologiques et industriels nécessaires à l'émergence d'une véritable industrie congolaise des minerais stratégiques.

En définitive, l'assainissement de la chaîne de valeur de l'industrie minière constitue un préalable essentiel à la transformation structurelle de l'économie congolaise. La combinaison d'une gouvernance responsable, d'une industrialisation accrue, d'une meilleure intégration des

communautés locales et d'une application rigoureuse du cadre légal permettra non seulement d'accroître la compétitivité internationale du secteur minier, mais également de garantir que les richesses naturelles de la RDC contribuent durablement au développement économique, à la création d'emplois qualifiés et à l'amélioration du bien-être collectif.

Mots-clés : chaîne de valeur minière ; gouvernance minière ; minerais critiques ; industrialisation ; partenariat stratégique USA–RDC.

Abstract

The Democratic Republic of the Congo (DRC) holds a strategic position in the global critical minerals market owing to the abundance and diversity of its mineral resources. With an estimated 75 million tonnes of copper, 6 million tonnes of cobalt, significant deposits of coltan, lithium, cassiterite, gold, diamonds and numerous industrial minerals, the country represents a cornerstone of the global energy transition and advanced technology supply chains. This exceptional geological endowment offers a unique opportunity to accelerate national industrialization, stimulate sustainable economic growth and strengthen the DRC's geopolitical position within the framework of the strategic USA–DRC partnership on critical minerals. Despite this remarkable potential, the mining sector continues to face significant structural challenges affecting the entire mining value chain. Weak governance, insufficient mineral traceability, the predominance of informal artisanal mining, inadequate industrial and transport infrastructure, and limited domestic mineral processing continue to constrain value creation and reduce the sector's contribution to national development. Consequently, strengthening and sanitizing the mining value chain has become a strategic priority for promoting responsible investment, improving transparency and ensuring sustainable resource management.

This paper analyzes the key reforms required to modernize the Congolese mining industry based on the strategic orientations presented by the author. Particular emphasis is placed on the revised 2018 Mining Code, which reinforces corporate social responsibility, environmental protection, community participation, transparency and national capacity building. These reforms provide a stronger institutional framework for improving mining governance and enhancing the country's investment attractiveness.

The study further demonstrates that the success of the USA–DRC strategic partnership depends on the implementation of integrated reforms, including the digitalization of mining titles, systematic disclosure of mining contracts, strengthened independent audits, modernization of public revenue collection systems, establishment of a comprehensive national mineral traceability system, formalization of artisanal mining, development of local refining and processing industries, and large-scale investments in energy, transport and industrial infrastructure. In addition, a proactive mining economic diplomacy is expected to facilitate technology transfer and attract long-term industrial investments.

The paper concludes that strengthening the mining value chain is a fundamental prerequisite for the structural transformation of the Congolese economy. By combining sound governance, increased local value addition, community inclusion and strict enforcement of mining legislation, the DRC will be better positioned to convert its exceptional mineral wealth into sustainable industrial development, high-quality employment and long-term national prosperity.

Keywords: Mining value chain; mining governance; critical minerals; industrialization; USA–DRC strategic partnership.

1. Introduction

La République démocratique du Congo (RDC) est universellement reconnue comme l'un des territoires les plus

riches au monde en ressources minérales. Son sous-sol renferme une concentration exceptionnelle de minerais stratégiques, notamment le cuivre, le cobalt, le coltan, le lithium, la cassitérite, l'or, le diamant, le manganèse, les phosphates ainsi que plusieurs minéraux industriels indispensables au développement des technologies de la transition énergétique. Cette richesse confère au pays un avantage comparatif majeur dans un contexte international marqué par une demande croissante en minerais critiques destinés à la fabrication des batteries électriques, des véhicules électriques, des semi-conducteurs et des équipements numériques de nouvelle génération.

Au cours des dernières années, les mutations géopolitiques de l'économie mondiale ont profondément redéfini l'importance stratégique des ressources minières africaines. Les préoccupations relatives à la sécurisation des chaînes d'approvisionnement en minerais critiques ont conduit plusieurs puissances économiques à renforcer leurs partenariats avec les pays producteurs. C'est dans cette dynamique que s'inscrit le partenariat stratégique USA–RDC, lequel vise à promouvoir une exploitation responsable des ressources minières tout en favorisant le développement d'une chaîne de valeur locale capable de générer davantage de richesse au profit de l'économie congolaise.

Malgré ce potentiel exceptionnel, les performances économiques du secteur minier congolais demeurent en deçà des attentes. L'économie nationale continue de tirer principalement ses revenus de l'exportation de matières premières faiblement transformées, tandis que les activités de raffinage, de transformation industrielle et de fabrication de produits à haute valeur ajoutée restent limitées. Cette situation réduit les effets multiplicateurs de l'activité minière sur la création d'emplois, le transfert de technologies, le développement industriel et la diversification économique.

À ces contraintes s'ajoutent plusieurs défis structurels affectant l'ensemble de la chaîne de valeur minière. Les questions relatives

à la gouvernance du secteur, à la transparence des contrats miniers, à la traçabilité des minerais, à l'exploitation artisanale non suffisamment encadrée, à la fraude, à la contrebande ainsi qu'aux insuffisances des infrastructures énergétiques et logistiques constituent autant d'obstacles à une exploitation optimale des ressources nationales. Ces difficultés limitent également l'attractivité des investissements internationaux et réduisent la capacité du secteur à contribuer pleinement au développement durable du pays.

Conscient de ces enjeux, le législateur congolais a engagé plusieurs réformes majeures, dont la plus importante demeure la révision du Code minier en 2018. Cette réforme a introduit de nouvelles exigences en matière de responsabilité sociétale des entreprises minières, de protection environnementale, de développement communautaire, de participation des nationaux, de transparence et de bonne gouvernance. Ces innovations traduisent la volonté des pouvoirs publics d'assurer une meilleure répartition des bénéfices issus de l'exploitation des ressources naturelles tout en renforçant la compétitivité du secteur minier congolais sur le marché international.

L'assainissement de la chaîne de valeur minière apparaît ainsi comme une condition essentielle pour assurer une croissance inclusive et durable. Il ne s'agit plus uniquement d'accroître les volumes de production, mais également de garantir la traçabilité des minerais, de renforcer les mécanismes de contrôle, de promouvoir la transformation locale, de moderniser les infrastructures et d'améliorer la gouvernance institutionnelle. Une telle approche permettrait à la RDC de mieux intégrer les chaînes de valeur mondiales tout en augmentant significativement la valeur ajoutée captée sur son territoire.

Le présent article se propose d'analyser les principaux fondements de cette stratégie d'assainissement de la chaîne de valeur de l'industrie minière congolaise. Plus spécifiquement, il met en évidence les atouts géologiques de la RDC, examine les réformes juridiques et institutionnelles entreprises, identifie les

principaux défis auxquels fait face le secteur et formule des recommandations stratégiques susceptibles de consolider la réussite du partenariat USA–RDC dans une perspective de développement industriel durable.

Tableau 1. Potentiel minier de la RD Congo. (Source : CTCPM)

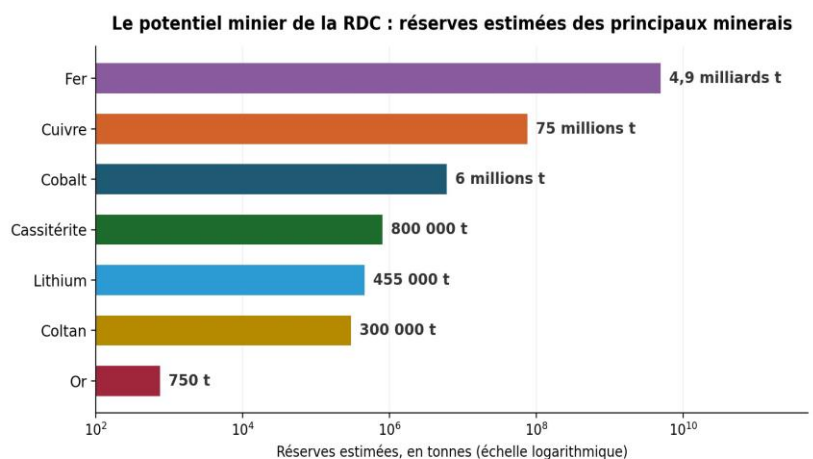
Substances	Ressources estimées (±)
Cuivre (Tonnes)	75 000 000
Cobalt (Tonnes)	6 000 000
Zinc (Tonnes)	7 000 000
Cassitérite (Tonnes)	800 000
Coltan (Tonnes)	300 000
Wolframite (Tonnes)	400 000
Lithium (Tonnes)	455 000
Diamant (Carats)	700 000 000
Or (Tonnes)	750
Fer (Tonnes)	4 900 000 000
Niobium (Tonnes)	NA
Nickel (Tonnes)	NA
Chrome (Tonnes)	NA
Manganèse (Tonnes)	7 000 000
Phosphates (Tonnes)	95 000 000
Minéraux Industriels (Tonnes)	10 000 000 000
Germanium (Tonnes)	4500

2. Le potentiel minier exceptionnel de la République Démocratique du Congo

La République démocratique du Congo est souvent qualifiée de « *scandale géologique* », en raison de la diversité et de

l'abondance exceptionnelles de ses ressources naturelles. Cette qualification traduit l'importance stratégique de son patrimoine minéral, qui représente aujourd'hui l'un des principaux leviers susceptibles d'accélérer son industrialisation et de soutenir sa croissance économique à long terme. Le territoire national renferme des gisements de classe mondiale répartis dans plusieurs provinces minières, faisant de la RDC un acteur incontournable de l'approvisionnement mondial en minerais stratégiques.

Selon les données présentées, les réserves nationales sont estimées à environ 75 millions de tonnes de cuivre, 6 millions de tonnes de cobalt, 455 000 tonnes de lithium, 300 000 tonnes de coltan, 800 000 tonnes de cassitérite, 700 millions de carats de diamant, 750 tonnes d'or, 4,9 milliards de tonnes de minerai de fer, ainsi que d'importantes quantités de manganèse, de phosphates, de germanium et de nombreux minéraux industriels tels que le calcaire, le marbre, le gypse, les kaolins, les schistes, les grès et les granites. Cette diversité minérale constitue un avantage comparatif exceptionnel qui place la RDC parmi les principaux fournisseurs potentiels des industries de haute technologie et de la transition énergétique mondiale.



Source : données CTCPM reprises dans la communication du Prof. Matamba (2026) ; s'y ajoutent 700 millions de carats de diamant

Fig. 1 — Réserves estimées des principaux minerais de la RDC (données CTCPM reprises dans la communication ; échelle logarithmique).

Au-delà de leur abondance, ces ressources présentent une importance économique croissante dans le contexte de la transition vers les énergies propres. Le cuivre demeure indispensable aux réseaux électriques et aux infrastructures énergétiques, tandis que le cobalt et le lithium constituent des composantes essentielles des batteries rechargeables utilisées dans les véhicules électriques et les systèmes de stockage d'énergie. Le coltan intervient dans la fabrication des composants électroniques de haute précision, alors que le germanium trouve des applications dans les fibres optiques, les cellules photovoltaïques et les technologies spatiales. Cette évolution de la demande mondiale renforce considérablement la valeur stratégique des ressources minières congolaises.

Les statistiques de production présentées montrent également la montée en puissance du secteur cuprifère congolais, dont les volumes produits connaissent une progression soutenue grâce aux investissements réalisés dans les grandes provinces minières du Haut-Katanga et du Lualaba. Cette évolution confirme le potentiel du secteur pour générer des recettes publiques substantielles, renforcer les exportations nationales et soutenir la croissance économique, à condition que les bénéfices de cette exploitation soient mieux redistribués à travers une gouvernance efficace et une industrialisation accrue.

Toutefois, la richesse géologique ne constitue pas, à elle seule, une garantie de développement. Dans de nombreux pays riches en ressources naturelles, l'absence de bonne gouvernance, la faiblesse des institutions et l'insuffisance de transformation locale ont souvent limité les retombées économiques attendues. La véritable valeur des ressources minières réside désormais dans la capacité à développer une chaîne de valeur intégrée, depuis l'exploration jusqu'à la transformation industrielle et à la commercialisation de produits à forte valeur ajoutée.

C'est précisément dans cette perspective que s'inscrit la réflexion sur l'assainissement de la chaîne de valeur minière congolaise. L'objectif est de faire évoluer progressivement le pays d'un

simple exportateur de minerais bruts vers une économie industrielle capable de produire des métaux raffinés, des composants intermédiaires et, à terme, des produits manufacturés destinés aux marchés internationaux.

3. Les fondements de l'assainissement de la chaîne de valeur minière : gouvernance, transparence et attractivité du cadre légal

L'assainissement de la chaîne de valeur de l'industrie minière congolaise constitue aujourd'hui une priorité stratégique pour renforcer la compétitivité du secteur, améliorer la confiance des investisseurs et maximiser les retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles. Dans un contexte international caractérisé par une forte demande en minerais critiques et par un durcissement des exigences en matière de gouvernance environnementale, sociale et institutionnelle (ESG), la RDC est appelée à mettre en place un environnement opérationnel transparent, sécurisé et conforme aux meilleures pratiques internationales.

Les partenaires internationaux, notamment dans le cadre du partenariat stratégique USA–RDC, recherchent avant tout une vision claire du cadre opérationnel applicable aux investissements miniers. Cette exigence repose sur quatre piliers interdépendants : une gouvernance transparente, une production minière responsable, des infrastructures performantes accompagnées du développement des compétences nationales, ainsi qu'une industrialisation créatrice de valeur ajoutée. Ensemble, ces composantes constituent les fondements d'une chaîne de valeur intégrée capable d'assurer une exploitation durable des ressources minières congolaises.

L'amélioration de la gouvernance minière vise à renforcer la prévisibilité des décisions publiques, la sécurité juridique des investisseurs et la transparence dans la gestion des ressources naturelles. Les expériences internationales montrent que les pays

ayant réussi leur développement minier sont ceux qui disposent d'institutions fortes, de mécanismes de contrôle indépendants et d'une administration capable d'assurer un suivi rigoureux des activités extractives. Dans ce contexte, l'assainissement de la gouvernance ne constitue pas uniquement une exigence réglementaire, mais également un facteur déterminant de compétitivité économique.

Parallèlement, la production minière responsable s'impose désormais comme une condition incontournable d'accès aux marchés internationaux. Les grandes entreprises industrielles, en particulier dans les secteurs des batteries, des véhicules électriques et des technologies numériques, privilégient de plus en plus les minerais dont l'origine est certifiée et dont l'exploitation respecte les normes environnementales, sociales et éthiques. Pour la RDC, le développement d'une production responsable représente une opportunité stratégique de renforcer sa crédibilité sur les marchés mondiaux tout en améliorant l'image de son secteur minier.

L'assainissement de la chaîne de valeur repose également sur le développement des infrastructures économiques. Les performances de l'industrie minière demeurent fortement dépendantes de la disponibilité de l'énergie, de la qualité des réseaux routiers et ferroviaires ainsi que de l'efficacité des corridors logistiques reliant les zones de production aux marchés internationaux. L'amélioration de ces infrastructures constitue un levier essentiel pour réduire les coûts de production, accroître la compétitivité des entreprises minières et favoriser le développement d'activités industrielles de transformation. Enfin, la création de valeur ajoutée locale constitue l'objectif central de cette stratégie. Pendant plusieurs décennies, l'économie congolaise s'est principalement limitée à l'exportation de minerais bruts ou faiblement transformés. Cette situation a considérablement réduit les bénéfices économiques pouvant être captés sur le territoire national. L'industrialisation progressive du secteur, notamment à travers le raffinage, la métallurgie et la

fabrication de produits intermédiaires destinés aux industries des batteries, permettra d'augmenter significativement la contribution du secteur minier à la croissance, à l'emploi qualifié et au développement industriel du pays.

4. Le cadre juridique et réglementaire : un levier de modernisation du secteur minier

L'un des principaux acquis des réformes entreprises par la République démocratique du Congo réside dans la modernisation progressive de son cadre juridique applicable au secteur minier. La révision du Code minier en 2018 marque une étape importante dans l'évolution de la gouvernance des ressources naturelles en renforçant les mécanismes destinés à assurer une exploitation plus responsable, plus transparente et davantage orientée vers le développement durable. Contrairement au Code minier de 2002, essentiellement centré sur l'attractivité des investissements, la réforme de 2018 cherche à concilier compétitivité économique, protection de l'environnement et intérêts des populations locales. Parmi les innovations majeures introduites par cette réforme figure le renforcement de la responsabilité sociétale des entreprises minières. Désormais, les opérateurs sont tenus de contribuer plus activement au développement des communautés affectées par les activités extractives, notamment à travers le financement de projets communautaires, l'amélioration des infrastructures sociales et la création d'opportunités économiques locales. Cette approche traduit la volonté du législateur de faire de l'exploitation minière un véritable moteur de développement territorial.

Le nouveau cadre réglementaire accorde également une importance particulière à la protection de l'environnement. Les dispositions relatives aux articles 281 et 285 du Code minier, ainsi qu'aux articles 451 et 453 du Règlement minier, réaffirment les obligations environnementales des exploitants. Ces derniers doivent notamment prévenir les risques de pollution, mettre en

œuvre des plans de gestion environnementale et assurer la restauration progressive des sites exploités. En complément, les articles 287 du Code minier et 455 du Règlement minier imposent la réhabilitation obligatoire des sites miniers après leur exploitation, conformément aux principes du développement durable.

Une autre innovation importante concerne la participation des communautés locales au processus de développement minier. Les articles 289 du Code minier et 457 du Règlement minier consacrent le principe d'une implication plus active des populations riveraines dans la gestion des projets extractifs.

Cette participation contribue à renforcer l'acceptabilité sociale des investissements, à réduire les conflits communautaires et à améliorer la redistribution des bénéfices issus de l'exploitation des ressources naturelles.

La réforme met également l'accent sur le développement des compétences nationales. À travers l'article 405 quinquies du Règlement minier, les entreprises minières sont encouragées à mettre en œuvre des programmes de formation destinés au personnel congolais afin de favoriser le transfert de compétences techniques et managériales. Cette disposition participe directement à la constitution d'un capital humain capable d'accompagner l'industrialisation du secteur minier.

Enfin, le cadre réglementaire renforce les exigences en matière de gouvernance et de transparence. L'article 25 du Règlement minier engage les opérateurs à respecter les normes internationales de bonne gouvernance, notamment celles promues par les initiatives de transparence dans les industries extractives. Cette orientation favorise l'amélioration de la redevabilité institutionnelle, réduit les risques de corruption et contribue à renforcer la confiance des investisseurs internationaux.

Ainsi, le Code minier de 2018 constitue aujourd'hui un instrument stratégique permettant d'accompagner l'assainissement de la chaîne de valeur minière. Son efficacité dépend toutefois de son

application rigoureuse par l'ensemble des acteurs publics et privés impliqués dans la gouvernance du secteur.

5. Recommandations stratégiques pour l'assainissement de la Chaîne de valeur de l'industrie minière congolaise

L'analyse du potentiel minier de la République démocratique du Congo ainsi que de son environnement institutionnel montre que la valorisation durable des ressources naturelles nécessite une approche systémique intégrant l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur. Dans cette perspective, plusieurs orientations stratégiques apparaissent prioritaires pour renforcer la gouvernance, améliorer la compétitivité internationale du secteur et optimiser les bénéfices économiques du partenariat USA–RDC. Les recommandations présentées ci-après découlent directement des orientations développées dans la présentation scientifique.

3.3 Renforcer durablement la gouvernance minière

La première priorité consiste à consolider la gouvernance institutionnelle afin d'améliorer la transparence, la sécurité juridique et la crédibilité du secteur minier. Une gouvernance efficace constitue aujourd'hui le principal facteur d'attractivité des investissements internationaux, particulièrement dans le contexte des minerais critiques.

L'amélioration de cette gouvernance passe notamment par la digitalisation complète de la gestion des titres miniers. La dématérialisation des procédures administratives permettra de réduire les risques de fraude, d'améliorer la traçabilité des autorisations et d'accroître la transparence dans l'octroi des permis d'exploitation. Parallèlement, la publication systématique des contrats miniers contribuera à renforcer la confiance des investisseurs tout en favorisant le contrôle citoyen des ressources naturelles.

Le renforcement des audits indépendants, la modernisation des systèmes de collecte des recettes minières et l'application rigoureuse des dispositions du Code minier demeurent également indispensables pour assurer une gestion responsable des ressources nationales. Ces différentes mesures permettront d'améliorer la mobilisation des recettes publiques tout en réduisant les pratiques de corruption et de mauvaise gouvernance.

5.1 Mettre en place une traçabilité intégrale des minerais

Dans un marché international de plus en plus exigeant, la certification de l'origine des minerais constitue désormais un avantage concurrentiel majeur. Les industries des batteries, des véhicules électriques et des technologies numériques privilégient les chaînes d'approvisionnement responsables garantissant la conformité environnementale, sociale et éthique des minerais utilisés.

La RDC doit ainsi développer un système national intégré de traçabilité couvrant l'ensemble du cycle de production, depuis l'extraction jusqu'à l'exportation. Cette stratégie implique l'utilisation des technologies numériques de suivi, la généralisation des mécanismes internationaux de certification, le renforcement des inspections sur les sites d'exploitation ainsi que la création d'une base de données nationale permettant le suivi permanent de la production minière.

Une telle approche favorisera la lutte contre la fraude, la contrebande et le commerce illicite des minerais tout en améliorant la réputation internationale du secteur minier congolais.

5.2 Formaliser durablement l'exploitation minière artisanale

L'exploitation artisanale demeure une composante importante de l'économie minière congolaise. Toutefois, son caractère largement informel limite sa contribution aux finances publiques et expose les exploitants à des conditions de travail souvent précaires.

L'assainissement de cette activité nécessite l'organisation des exploitants au sein de coopératives minières structurées, la création de zones d'exploitation artisanale économiquement viables, l'amélioration de l'accès aux mécanismes de financement et le développement de programmes permanents de formation technique.

La formalisation progressive de l'exploitation artisanale permettra d'améliorer les revenus des exploitants, de réduire les conflits d'usage, de renforcer la sécurité au travail et d'intégrer davantage cette activité dans les circuits économiques formels. Elle contribuera également à améliorer la traçabilité des minerais artisanaux, devenue essentielle dans le commerce international.

5.3 Développer une véritable industrie nationale de transformation

L'un des principaux défis de l'économie congolaise réside dans la faible transformation locale des minerais. Malgré son immense potentiel géologique, la RDC exporte encore principalement des matières premières peu transformées, limitant ainsi les effets multiplicateurs sur l'emploi, les recettes fiscales et le développement industriel.

L'industrialisation du secteur suppose la construction progressive d'usines nationales de raffinage, le développement de complexes métallurgiques modernes, l'implantation de zones économiques spéciales spécialisées dans les minerais stratégiques ainsi que la fabrication locale des précurseurs destinés aux batteries électriques.

Cette stratégie permettra d'accroître la valeur ajoutée nationale, de favoriser le transfert de technologies, de créer des emplois hautement qualifiés et d'améliorer le positionnement de la RDC dans les chaînes de valeur mondiale des technologies vertes.

5.4 Renforcer les infrastructures stratégiques

Le développement de la chaîne de valeur minière reste fortement conditionné par la qualité des infrastructures nationales. Les

insuffisances actuelles en matière d'énergie, de transport et de logistique augmentent les coûts de production et réduisent la compétitivité internationale des entreprises minières.

Les investissements doivent prioritairement concerner le développement des corridors logistiques reliant les principaux bassins miniers aux ports d'exportation, le renforcement des capacités énergétiques, la modernisation des réseaux ferroviaires ainsi que la création de plateformes industrielles intégrées capables d'accueillir les futures unités de transformation. Ces infrastructures favoriseront l'intégration régionale, réduiront les coûts logistiques et soutiendront durablement l'industrialisation du secteur minier.

5.5 Développer une diplomatie économique minière proactive

La réussite du partenariat USA–RDC nécessite enfin une diplomatie économique orientée vers la création de partenariats technologiques durables.

Il est recommandé de mettre en place un cadre institutionnel permanent de coopération entre les États-Unis et la RDC consacré aux minerais critiques, à la transition énergétique et aux investissements industriels. Cette plateforme favoriserait la coordination des politiques publiques, le transfert de technologies, la recherche appliquée ainsi que la mobilisation des financements internationaux.

L'attraction des investissements américains dans les secteurs du raffinage, des batteries électriques, des véhicules électriques et des technologies numériques permettra à la RDC de devenir progressivement un acteur industriel majeur plutôt qu'un simple exportateur de matières premières.

6. Conclusion

La République démocratique du Congo dispose d'un patrimoine minéral exceptionnel qui lui confère une position stratégique dans la nouvelle géopolitique mondiale des minerais critiques.

Les importantes réserves de cuivre, de cobalt, de coltan, de lithium, de cassitérite, de diamant, d'or et de nombreux autres minéraux industriels constituent un avantage comparatif déterminant dans un contexte marqué par l'accélération de la transition énergétique, la croissance des industries des batteries électriques et la diversification des chaînes mondiales d'approvisionnement. Ce potentiel place la RDC au cœur des nouvelles dynamiques industrielles internationales et lui offre une opportunité historique de transformer durablement son économie.

L'analyse développée dans le présent article montre cependant que l'abondance des ressources naturelles ne constitue pas, à elle seule, une garantie de développement économique. La création de richesse dépend avant tout de la capacité des institutions nationales à organiser une gouvernance efficace, transparente et responsable de l'ensemble de la chaîne de valeur minière. Les défis liés à la traçabilité des minerais, à la gouvernance des ressources, à la formalisation de l'exploitation artisanale, à la transformation industrielle locale, au déficit d'infrastructures et au renforcement des capacités nationales demeurent autant de conditions préalables à une meilleure valorisation des ressources minières.

La révision du Code minier de 2018 constitue, à cet égard, une avancée majeure dans la modernisation du cadre juridique congolais. En renforçant les exigences relatives à la responsabilité sociétale des entreprises, à la participation des communautés locales, à la protection de l'environnement, au développement communautaire, à la formation des compétences nationales et à la transparence, cette réforme fournit les bases institutionnelles nécessaires à une exploitation plus durable des ressources naturelles. Son efficacité dépend néanmoins de son application effective ainsi que du renforcement continu des mécanismes de contrôle, de suivi et d'évaluation.

Les recommandations formulées dans cette étude démontrent que l'assainissement de la chaîne de valeur doit être envisagé

comme une réforme globale intégrant simultanément la gouvernance institutionnelle, la digitalisation des procédures administratives, la certification des minerais, la modernisation des infrastructures, l'industrialisation du secteur, la promotion de la transformation locale ainsi que le développement d'une diplomatie économique proactive. L'intégration de ces différents leviers permettra non seulement d'améliorer la compétitivité internationale du secteur minier congolais, mais également d'accroître la valeur ajoutée captée sur le territoire national.

Dans cette perspective, le partenariat stratégique USA–RDC représente une opportunité sans précédent de repositionner la République démocratique du Congo comme un acteur industriel majeur des chaînes de valeur mondiales des minerais critiques. Au-delà des investissements directs, ce partenariat peut favoriser le transfert de technologies, le développement des compétences nationales, la création d'industries locales de raffinage et de fabrication des précurseurs des batteries ainsi que le renforcement des capacités de recherche et d'innovation.

En définitive, l'assainissement de la chaîne de valeur de l'industrie minière congolaise ne constitue pas uniquement une réforme sectorielle ; il représente un véritable projet national de transformation économique. Sa réussite dépendra de la volonté politique, de la rigueur dans l'application du cadre légal, de l'engagement responsable des entreprises minières, de l'implication active des communautés locales et de la qualité des partenariats internationaux. Si ces conditions sont réunies, conformément à la vision développée dans la présentation, *le partenariat USA–RDC pourra produire les effets attendus et contribuer durablement au développement économique et social de la République démocratique du Congo*, dans le strict respect des dispositions du Code minier et de ses mesures d'application.

Références bibliographiques

1. African Development Bank. (2023). *African Economic Outlook 2023*. Abidjan: AfDB.
2. Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI). (2024). *Guide de l'investisseur en République démocratique du Congo*. Kinshasa.
3. Banque Africaine de Développement (BAD). (2023). *Perspectives économiques en Afrique 2023*. Abidjan.
4. Banque Centrale du Congo (BCC). (2024). *Rapport annuel 2024*. Kinshasa.
5. Banque mondiale. (2023). *Rapport sur le développement dans le monde 2023*. Washington, DC.
6. Cadastre Minier (CAMI). (2023). *Rapport annuel d'activités*. Kinshasa.
7. Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM). (2024). *Annuaire statistique du secteur minier congolais*. Kinshasa.
8. Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM). (2024). *Statistiques minières de la République démocratique du Congo*. Kinshasa.
9. Chambre des Mines de la République démocratique du Congo. (2023). *Rapport annuel*. Lubumbashi.
10. Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). (2021). *Industrialisation fondée sur les ressources naturelles en Afrique*. Addis-Abeba.
11. Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED). (2023). *Rapport sur l'investissement dans le monde 2023*. Genève.
12. Extractive Industries Transparency Initiative (EITI). (2023). *Global Progress Report 2023*. Oslo.
13. Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives – RDC (ITIIE-RDC). (2023). *Rapport ITIERDC 2023*. Kinshasa.

14. International Council on Mining and Metals (ICMM). (2024). *Mining Principles: Performance Expectations*. London.
15. International Energy Agency (IEA). (2024). *Global Critical Minerals Outlook 2024*. Paris.
16. International Monetary Fund (IMF). (2024). *Democratic Republic of the Congo: Staff Report*. Washington, DC.
17. Ministère des Mines de la République démocratique du Congo. (2018). *Code minier de la République démocratique du Congo (Loi n° 18/001 du 9 mars 2018)*. Journal Officiel de la République démocratique du Congo.
18. Ministère des Mines de la République démocratique du Congo. (2018). *Règlement minier*. Kinshasa.
19. Ministère des Mines de la République démocratique du Congo. (2024). *Rapport annuel du secteur minier*. Kinshasa.
20. Ministère du Plan de la République démocratique du Congo. (2024). *Plan national stratégique de développement*. Kinshasa.
21. Observatoire de la Gouvernance Minière. (2023). *Gouvernance des ressources naturelles en République démocratique du Congo*. Kinshasa.
22. Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE). (2023). *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque*. Paris.
23. Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD). (2023). *OECD Due Diligence Guidance for Responsible Mineral Supply Chains*. Paris.
24. Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). (2023). *Rapport sur le développement humain 2023/2024*. New York.

25. Union Africaine. (2009). *Vision Minière Africaine*. Addis-Abeba.
26. United Nations Environment Programme (UNEP). (2023). *Global Resources Outlook 2024*. Nairobi.
27. United States Geological Survey (USGS). (2024). *Mineral Commodity Summaries 2024*. Reston, VA.
28. World Bank. (2023). *Minerals for Climate Action: The Mineral Intensity of the Clean Energy Transition*. Washington, DC.
29. World Economic Forum (WEF). (2024). *The Future of Critical Minerals*. Geneva.

PANEL 5

Economie, Commerce et Relations Internationales

Climat des affaires et attractivité des investissements américains en RDC

Alignement du climat des affaires congolais sur les standards partenariat USA-RDC : Réformes de sécurisation 2026-2028

Prof. Cyprien MULUMBA TSHIENDA Professeur

Docteur en Sciences Économiques

Résumé

La République démocratique du Congo (RDC) occupe une position stratégique dans la transition énergétique mondiale grâce à l'abondance exceptionnelle de ses ressources minérales critiques, notamment le cobalt, le cuivre, le lithium, le coltan et les terres rares. Détenant près de **70 % des réserves mondiales de cobalt**, le pays est appelé à jouer un rôle déterminant dans la sécurisation des chaînes d'approvisionnement des industries américaines et occidentales. Malgré ce potentiel, les investissements directs étrangers (IDE), particulièrement ceux provenant des États-Unis, demeurent largement inférieurs aux capacités d'absorption de l'économie congolaise en raison d'un climat des affaires encore caractérisé par une forte insécurité juridique, fiscale et administrative. Cette étude analyse les principaux facteurs limitant l'attractivité des investissements américains en RDC et propose un ensemble cohérent de réformes institutionnelles destinées à aligner le climat des affaires congolais sur les standards du partenariat stratégique USA–RDC pour la période 2026–2028.

L'étude s'appuie sur les données économiques récentes de la Banque Centrale du Congo (BCC), les enquêtes réalisées auprès des investisseurs américains par l'American Chamber of Commerce (AmCham RDC), ainsi que sur les standards

internationaux appliqués par la U.S. International Development Finance Corporation (DFC), l'Export-Import Bank of the United States (EXIM Bank) et les recommandations de l'OCDE relatives à la gouvernance des investissements. Les résultats montrent que quatre contraintes majeures continuent d'affecter la bancabilité des projets miniers en RDC : l'instabilité fiscale (67 % des investisseurs interrogés), les retards de remboursement de la TVA atteignant dix-huit mois (78 %), la multiplicité des procédures administratives impliquant douze autorisations auprès de huit administrations différentes (82 %) et une lourdeur documentaire imposant trente-huit documents contre les standards internationaux nettement plus réduits (71 %). Ces contraintes réduisent la compétitivité du pays malgré une croissance soutenue du secteur minier observée entre 2020 et 2026.

Afin de répondre à ces défis, l'étude propose quatre réformes structurantes : l'introduction d'une clause contractuelle de stabilisation fiscale de dix ans pour les investissements supérieurs à 200 millions USD, la garantie d'un remboursement de la TVA en quatre-vingt-dix jours via un compte séquestre géré par la Banque Centrale du Congo, la création d'un Guichet Unique de l'Investisseur Minier (« One-Stop Shop ») réduisant le délai d'obtention des permis d'exploitation de vingt-deux à six mois, ainsi qu'une simplification documentaire ramenant le nombre de pièces exigées de trente-huit à vingt-deux. La feuille de route prévoit une mise en œuvre progressive entre 2026 et 2028.

Les simulations économiques indiquent que l'application intégrale de ces réformes pourrait porter le stock d'investissements américains à **25 milliards USD**, générer **100 000 emplois directs**, favoriser **35 % de raffinage local des minerais stratégiques d'ici 2032** et renforcer significativement la compétitivité internationale de la RDC. Au-delà des performances économiques attendues, cette réforme du climat des affaires contribuerait à transformer durablement la RDC d'un territoire à fort potentiel géologique en une juridiction conforme aux standards

internationaux de gouvernance des investissements, consolidant ainsi le partenariat stratégique USA–RDC au bénéfice du développement industriel national.

Mots-clés : Climat des affaires ; Investissements directs étrangers ; Partenariat USA–RDC ; Réformes institutionnelles ; Gouvernance minière.

Abstract

The Democratic Republic of the Congo (DRC) occupies a strategic position in the global energy transition owing to its exceptional endowment of critical mineral resources, including cobalt, copper, lithium, coltan, and rare earth elements. Holding approximately **70% of the world's cobalt reserves**, the country has become a key partner in securing critical supply chains for the United States and its allies. Nevertheless, despite this outstanding mineral potential, American foreign direct investment (FDI) remains below expectations because of persistent weaknesses in the country's business environment, particularly regarding legal certainty, fiscal stability, and administrative efficiency. This study examines the structural constraints limiting U.S. investment attractiveness in the DRC and proposes a comprehensive reform agenda aimed at aligning the Congolese business environment with the standards of the USA–DRC Strategic Partnership for the 2026–2028 period.

The analysis is based on recent macroeconomic data from the Central Bank of Congo, investor perception surveys conducted by the American Chamber of Commerce (AmCham DRC), and international investment standards promoted by the U.S. International Development Finance Corporation (DFC), the Export-Import Bank of the United States (EXIM Bank), and the Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD). The findings reveal four major barriers affecting project bankability: fiscal instability (67%), VAT reimbursement delays averaging eighteen months (78%), administrative fragmentation

involving twelve separate authorizations across eight government institutions (82%), and excessive documentation requirements consisting of thirty-eight administrative documents (71%).

To address these bottlenecks, the paper proposes four strategic reforms: a ten-year contractual fiscal stabilization mechanism for investments exceeding USD 200 million; a guaranteed ninety-day VAT refund system supported by an escrow account managed by the Central Bank; the establishment of a Mining Investment OneStop Shop reducing mining permit processing time from twentytwo months to six months; and a 40% reduction in documentary requirements through digitalization and legal simplification. The implementation roadmap extends from 2026 to 2028.

Economic projections suggest that successful implementation of these reforms could increase U.S. FDI stock to **USD 25 billion**, create approximately **100,000 direct jobs**, achieve **35% domestic mineral refining by 2032**, and significantly improve the international competitiveness of the Congolese mining sector. Beyond economic performance, the proposed reforms would reposition the Democratic Republic of the Congo as a credible investment destination compliant with international governance standards while strengthening the strategic partnership between the DRC and the United States in critical mineral value chains.

Keywords: Business climate; Foreign Direct Investment; USA–DRC Partnership; Mining Governance; Institutional Reforms.

1. Introduction

L'accélération de la transition énergétique mondiale et le développement des technologies bas carbone ont profondément reconfiguré la géographie des investissements internationaux dans les minerais critiques. Les besoins croissants des industries des batteries électriques, des énergies renouvelables, de l'aéronautique et de la défense placent désormais le cobalt, le cuivre, le lithium, le nickel et les terres rares au cœur des stratégies industrielles des

grandes puissances économiques (Agence internationale de l'énergie [AIE], 2024 ; OCDE, 2023). Dans ce contexte, la République démocratique du Congo (RDC), qui concentre environ **70 %** des réserves mondiales de cobalt, ainsi que d'importants gisements de cuivre, de lithium, de coltan et d'autres minerais stratégiques, occupe une position géoéconomique de premier plan dans les nouvelles chaînes de valeur mondiales. Par ailleurs, les projections sectorielles estiment à près de 100 milliards USD le volume potentiel des investissements miniers attendus entre 2026 et 2035, illustrant l'importance stratégique de la RDC dans les politiques internationales de sécurisation des approvisionnements. Cette évolution s'inscrit dans le renforcement du partenariat stratégique entre les États-Unis et la RDC, fondé sur la volonté commune de développer des chaînes d'approvisionnement critiques plus résilientes, transparentes et conformes aux principes de bonne gouvernance. Les institutions financières américaines, notamment la U.S. International Development Finance Corporation (DFC) et l'Export-Import Bank of the United States (EXIM Bank), accordent désormais une attention particulière aux conditions institutionnelles, fiscales, environnementales et juridiques qui garantissent la sécurité des investissements de long terme (DFC, 2024 ; EXIM Bank, 2024). Dès lors, la qualité du climat des affaires devient un déterminant majeur de la compétitivité internationale des économies riches en ressources naturelles.

Malgré l'importance de son potentiel géologique, la RDC demeure confrontée à plusieurs contraintes structurelles qui limitent son attractivité auprès des investisseurs internationaux. Les données présentées par l'American Chamber of Commerce (AmCham RDC) montrent que les investisseurs américains identifient principalement quatre obstacles majeurs : l'instabilité fiscale (67 %), les retards de remboursement de la TVA (78 %), la complexité administrative liée à la multiplicité des autorisations (82 %) et la lourdeur documentaire (71 %). Ces insuffisances augmentent les coûts de transaction, ralentissent les décisions d'investissement et

réduisent la bancabilité des projets financés par les institutions américaines et internationales. En parallèle, les indicateurs macroéconomiques témoignent pourtant d'une dynamique favorable du secteur extractif. La croissance du PIB minier est demeurée soutenue entre 2020 et 2026, avec des performances particulièrement remarquables en 2022 (22 %), avant de se stabiliser à 9,4 % en 2026, selon les données de la Banque Centrale du Congo. Cette évolution confirme que le potentiel économique existe, mais que son plein effet demeure conditionné par une amélioration durable du cadre institutionnel et réglementaire.

Face à cette réalité, les réformes institutionnelles proposées dans le cadre du partenariat USA–RDC ne visent pas à instaurer des régimes dérogatoires ou des avantages fiscaux exceptionnels, mais plutôt à rapprocher progressivement le climat des affaires congolais des meilleures pratiques internationales. Elles reposent sur quatre piliers complémentaires : (i) une stabilisation fiscale contractuelle garantissant la prévisibilité des investissements, (ii) un mécanisme sécurisé de remboursement de la TVA dans un délai de 90 jours, (iii) la création d'un Guichet Unique de l'Investisseur Minier (One-Stop Shop) afin de réduire les délais administratifs et (iv) une simplification documentaire fondée sur la digitalisation des procédures administratives. Ces réformes répondent directement aux standards exigés par la DFC, l'EXIM Bank et les meilleures pratiques observées dans plusieurs juridictions minières compétitives.

La problématique centrale de cette recherche peut ainsi être formulée de la manière suivante : dans quelle mesure l'alignement du climat des affaires congolais sur les standards internationaux du partenariat USA–RDC peut-il renforcer durablement l'attractivité des investissements américains et accélérer l'industrialisation du secteur minier congolais ? Plus spécifiquement, l'étude cherche à identifier les principaux obstacles institutionnels à l'investissement, à évaluer la pertinence des réformes proposées et à apprécier leurs effets économiques

attendus sur la compétitivité, les flux d'investissements directs étrangers, la création d'emplois et la transformation locale des minerais stratégiques.

L'hypothèse retenue est qu'une mise en œuvre cohérente et progressive de ces quatre réformes structurantes permettrait de transformer la RDC d'une économie caractérisée par un fort potentiel géologique, mais un risque institutionnel élevé, en une juridiction répondant aux standards internationaux de gouvernance des investissements. Une telle évolution renforcerait la crédibilité du partenariat stratégique USA–RDC, améliorerait la bancabilité des projets miniers et contribuerait à porter le stock des investissements américains à 25 milliards USD, à créer 100 000 emplois directs et à atteindre 35 % de raffinage local des minerais stratégiques d'ici 2032, conformément aux objectifs présentés dans la feuille de route 2026–2028.

2. Cadre conceptuel et méthodologie

2.1. Cadre conceptuel

Le climat des affaires constitue l'ensemble des conditions institutionnelles, juridiques, économiques et administratives qui influencent les décisions d'investissement des entreprises nationales et étrangères (Banque mondiale, 2020 ; OCDE, 2023). Dans les économies riches en ressources naturelles, il représente un facteur déterminant de la compétitivité territoriale, car il conditionne la perception du risque, le coût du capital et la rentabilité attendue des projets d'investissement (North, 1990 ; Dunning, 1998).

Les théories contemporaines de l'investissement direct étranger (IDE), notamment le paradigme OLI (Ownership–Location–Internalization) développé par Dunning (1998), démontrent que l'abondance des ressources naturelles ne suffit pas à attirer durablement les capitaux internationaux. Les investisseurs recherchent également un environnement institutionnel caractérisé par la stabilité réglementaire, la sécurité juridique, la

prévisibilité fiscale, l'efficacité administrative et la rapidité des procédures publiques. Cette approche est aujourd'hui reprise par les principales institutions financières internationales, telles que la Banque mondiale, la Société financière internationale (IFC), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ainsi que par les agences américaines de financement du développement, notamment la U.S. International Development Finance Corporation (DFC) et l'Export-Import Bank of the United States (EXIM Bank). Dans le contexte du partenariat stratégique USA–RDC, le climat des affaires est appréhendé comme un instrument de sécurisation des investissements productifs. Les standards internationaux exigés par les institutions américaines reposent principalement sur quatre dimensions :

- La prévisibilité fiscale, garantissant la stabilité des charges fiscales pendant toute la durée des investissements ;
- La sécurisation de la trésorerie, notamment par un remboursement rapide de la TVA à l'exportation ;
- La simplification administrative, réduisant les délais d'obtention des autorisations ;
- La digitalisation et la simplification documentaire, permettant une diminution substantielle des coûts de transaction.
- Ces quatre dimensions constituent précisément l'architecture des réformes proposées dans la présente étude.

2.2. Fondements théoriques des réformes proposées

Les réformes institutionnelles proposées s'inscrivent dans l'approche de la Nouvelle Économie Institutionnelle, selon laquelle la qualité des institutions influence directement la croissance économique en réduisant les coûts de transaction, les asymétries d'information et les risques liés à l'incertitude réglementaire (North, 1990 ; Williamson, 2000). Dans le secteur

minier, les investissements sont caractérisés par : des montants financiers particulièrement élevés ; des périodes d'amortissement pouvant dépasser vingt ans ; une forte exposition aux risques politiques et fiscaux ; une dépendance importante vis-à-vis des administrations publiques. Dans ces conditions, toute modification imprévisible des règles fiscales ou administratives peut compromettre la rentabilité des projets et décourager les investisseurs internationaux. Les clauses de stabilisation fiscale, largement utilisées dans les industries extractives, répondent précisément à cet objectif en garantissant un environnement réglementaire stable pendant toute la durée des investissements (UNCTAD, 2023).

De même, la littérature économique souligne que la simplification administrative constitue l'un des leviers les plus efficaces pour améliorer la compétitivité des économies émergentes. La réduction du nombre d'autorisations, la digitalisation des procédures et la création de guichets uniques permettent généralement d'accroître la transparence, de limiter les coûts administratifs et de réduire les délais d'investissement (OCDE, 2023).

2.3. Méthodologie de l'étude

Cette recherche adopte une démarche qualitative appuyée par l'analyse descriptive de données quantitatives issues des documents officiels présentés dans le cadre de la communication scientifique.

Les principales sources mobilisées comprennent : ○ Les statistiques macroéconomiques publiées par la Banque Centrale du Congo (BCC) relatives à la croissance du secteur minier ;

- Les enquêtes réalisées auprès des investisseurs américains par l'American Chamber of Commerce (AmCham RDC) ;

- Les informations présentées par l'ANAPI concernant les réformes du climat des affaires ;
- Les standards opérationnels de la DFC, de l'EXIM Bank, ainsi que les recommandations de l'OCDE relatives à la gouvernance des investissements ;
- Le résumé scientifique accompagnant la présentation.

L'analyse repose sur une comparaison entre la situation actuelle observée en RDC et les standards internationaux applicables aux investissements américains. Cette approche comparative permet d'identifier les écarts réglementaires, administratifs et fiscaux qui limitent actuellement l'attractivité des investissements étrangers, puis d'évaluer la capacité des réformes proposées à réduire ces écarts. Les résultats sont ensuite interprétés à travers une analyse prospective des impacts attendus sur la compétitivité du secteur minier, l'amélioration de la bancabilité des projets et le renforcement du partenariat stratégique USA–RDC.

2.4. Limites de l'étude

Cette recherche repose essentiellement sur les données institutionnelles disponibles au moment de la présentation (juin 2026) et sur les projections économiques associées aux réformes envisagées. Les effets macroéconomiques présentés correspondent à des scénarios prospectifs fondés sur l'hypothèse d'une mise en œuvre intégrale des réformes prévues entre 2026 et 2028. Ils devront être réévalués à mesure de l'évolution du contexte économique, juridique et géopolitique.

Tableau 1. Synthèse des standards internationaux (DFC, EXIM Bank, OCDE)
comparés au climat actuel des affaires en RDC

Dimension	Standard international	Situation RDC	Réforme 2026–2028	Résultat escompté
Stabilité fiscale	Contrat 8–15 ans	IS 30 %, régime légal	Clause contractuelle 10 ans (>200 M USD)	Sécurité juridique accrue
TVA	Remboursement ≤90 jours	18 mois ; 1,2 Md USD immobilisés	Compte séquestre BCC ; paiement en 90 jours	Liquidité améliorée
Permis miniers	6 mois	12 autorisations ; 8 administrations ; 22 mois	Guichet unique (One-Stop Shop)	Permis délivrés en 6 mois
Documentation	<25 documents	38 documents	22 documents ; e-signature ; reconnaissance SEC/Delaware	-40 % de formalités
Résultat global	Environnement conforme DFC/EXIM	Risque élevé	Application coordonnée des 4 réformes	25 Md USD d'IDE ; 100 000 emplois ; 35 % raffinage local

3. Analyse du climat des affaires en République démocratique du Congo : diagnostic des obstacles à l'attractivité des investissements américains

3.1. Un potentiel minier exceptionnel encore insuffisamment valorisé

La République démocratique du Congo (RDC) dispose d'un des patrimoines miniers les plus importants au monde. Le pays concentre près de 70 % des réserves mondiales de cobalt, environ 30 % des ressources mondiales en cuivre, ainsi que d'importants gisements de lithium, de coltan, de manganèse, d'étain, de nickel et de terres rares. Cette richesse confère à la RDC un avantage comparatif majeur dans le contexte de la transition énergétique mondiale, caractérisée par une

demande croissante en minerais critiques destinés à la fabrication des batteries électriques, des véhicules propres, des équipements électroniques et des infrastructures énergétiques. Selon les projections présentées dans cette étude, le secteur minier congolais pourrait attirer près de 100 milliards USD d'investissements entre 2026 et 2035, faisant de la RDC l'un des principaux pôles mondiaux d'investissement dans les ressources stratégiques. Cette dynamique est renforcée par le partenariat stratégique USA–RDC, dont l'objectif est de sécuriser les chaînes d'approvisionnement américaines en minerais critiques tout en favorisant une industrialisation locale créatrice de valeur ajoutée.

Toutefois, la disponibilité des ressources naturelles ne constitue plus, à elle seule, un facteur déterminant de localisation des investissements internationaux. Les investisseurs accordent désormais une importance croissante à la qualité de la gouvernance économique, à la stabilité réglementaire, à la transparence administrative et à la prévisibilité fiscale (OCDE, 2023 ; Banque mondiale, 2024).

3.2. Une croissance minière soutenue mais encore insuffisamment convertie en attractivité

Les statistiques de la Banque Centrale du Congo montrent que le secteur minier demeure le principal moteur de la croissance économique nationale. Entre **2020 et 2026**, la valeur ajoutée du secteur a connu une progression remarquable, traduisant la forte demande mondiale en minerais stratégiques.

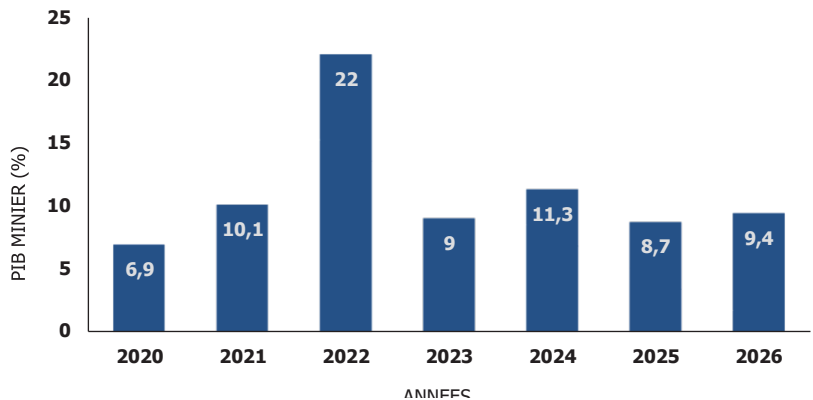


Figure 1. Évolution de la croissance minière 2020 - 2026

La croissance exceptionnelle enregistrée en **2022 (22 %)** traduit l'intensification de la demande mondiale en cobalt et en cuivre. Les années suivantes témoignent d'une stabilisation autour de 9 à 11 %, niveau qui demeure supérieur à la moyenne de nombreuses économies africaines. Cette performance confirme que le potentiel économique du secteur minier est réel, mais son effet multiplicateur sur l'économie nationale reste limité par les contraintes institutionnelles qui affectent l'environnement des affaires.

3.3. Les principaux risques perçus par les investisseurs américains

L'enquête réalisée par l'American Chamber of Commerce (AmCham RDC) met en évidence quatre catégories de risques majeurs qui influencent négativement les décisions d'investissement des entreprises américaines.

Tableau 2. Principaux risques perçus par les investisseurs américains en RDC en 2024

NATURE	RISQUES PERCUS EN RDC
Instabilité fiscale	67%
TVA Bloquée 18 mois	78%
12 Agences / permis	82%
Lourde documentation	71%

Source : AmCham

Les résultats montrent que la complexité administrative constitue aujourd'hui le principal obstacle à l'investissement, devant les questions fiscales. En effet, plus de huit investisseurs américains sur dix considèrent que la multiplication des administrations compétentes, l'absence d'interlocuteur unique et les délais

administratifs excessifs augmentent considérablement le coût des projets miniers.

Le remboursement tardif de la TVA représente également une contrainte majeure. Avec un délai moyen de 18 mois, la RDC se situe largement en deçà des standards internationaux qui fixent un délai maximal de 90 jours. Cette situation immobilise près de 1,2 milliard USD de trésorerie, réduisant la capacité des entreprises à financer leurs investissements et affectant leur rentabilité financière.

Enfin, la lourdeur documentaire constitue une autre source importante de coûts de transaction. Les investisseurs doivent actuellement produire 38 documents pour obtenir un permis d'exploitation minière, alors que les juridictions les plus performantes exigent généralement moins de vingt-cinq pièces administratives.

3.4. Les conséquences économiques des insuffisances institutionnelles

Les contraintes identifiées produisent plusieurs effets négatifs sur l'économie congolaise.

Premièrement, elles réduisent la bancabilité des projets miniers. Les institutions financières américaines, notamment la DFC et l'EXIM Bank, conditionnent leurs financements à l'existence d'un environnement réglementaire stable, transparent et prévisible. Les retards administratifs et l'incertitude fiscale augmentent le risque perçu et limitent ainsi l'accès aux financements concessionnels.

Deuxièmement, elles allongent les délais de mise en production des investissements. L'obtention d'un permis d'exploitation nécessite actuellement jusqu'à 22 mois, contre 6 mois dans les juridictions minières les plus compétitives comme l'Australie occidentale ou certaines provinces canadiennes.

Troisièmement, ces dysfonctionnements réduisent la compétitivité internationale de la RDC face à d'autres pays producteurs de minerais critiques, alors même que le contexte géopolitique offre une opportunité historique de repositionnement stratégique dans les chaînes de valeur mondiales.

Ainsi, l'amélioration du climat des affaires apparaît non seulement comme une exigence des investisseurs internationaux, mais également comme une condition indispensable à l'industrialisation durable du secteur minier congolais. Les insuffisances identifiées justifient la mise en œuvre des quatre réformes structurantes proposées dans le cadre du partenariat stratégique USA–RDC. Celles-ci visent à rapprocher progressivement la RDC des standards internationaux en matière de gouvernance des investissements, de sécurité juridique et d'efficacité administrative.

4. Les réformes stratégiques d'alignement du climat des affaires congolais sur les standards du partenariat USA–RDC (2026–2028)

L'analyse des contraintes institutionnelles met en évidence que les difficultés rencontrées par les investisseurs américains ne résultent pas d'une insuffisance du potentiel économique de la République démocratique du Congo, mais plutôt de la persistance de rigidités administratives, fiscales et réglementaires qui accroissent le coût du risque. Dans cette perspective, les quatre réformes proposées constituent un ensemble cohérent visant à rapprocher progressivement le climat des affaires congolais des standards internationaux appliqués par la U.S. International Development Finance Corporation (DFC), l'Export-Import Bank of the United States (EXIM Bank) et les juridictions minières les plus performantes. Leur mise en œuvre devrait permettre de renforcer la confiance des investisseurs, de réduire les coûts de transaction et d'améliorer la bancabilité des projets miniers.

4.1. La stabilisation fiscale contractuelle : renforcer la sécurité juridique des investissements

L'instabilité fiscale demeure l'une des principales préoccupations des investisseurs internationaux opérant dans les industries extractives. Les investissements miniers mobilisent des capitaux considérables dont la rentabilité s'étale généralement sur plusieurs décennies. Toute modification imprévisible de la fiscalité au cours de cette période est susceptible de compromettre l'équilibre économique des projets. Afin de répondre à cette préoccupation, la présente étude propose l'introduction d'une clause contractuelle de stabilisation fiscale d'une durée de dix ans applicable aux investissements américains supérieurs à 200 millions USD. Cette convention garantirait notamment : un impôt sur les sociétés (IS) maintenu à 30 % ; une redevance minière fixée à 3,5 % ; la stabilité des principaux prélèvements fiscaux et douaniers pendant toute la durée de la convention ; le recours à l'arbitrage international de la Chambre de Commerce Internationale (CCI de Paris) en cas de différend.

Cette approche dépasse la simple stabilité législative en introduisant une garantie contractuelle directement opposable à l'État, conformément aux pratiques observées dans plusieurs juridictions minières internationales. L'application de cette réforme devrait contribuer à réduire significativement le risque souverain perçu par les investisseurs américains et faciliter l'accès aux financements proposés par la DFC et l'EXIM Bank.

4.2. Le remboursement garanti de la TVA en 90 jours : sécuriser la trésorerie des investisseurs

Le remboursement tardif de la TVA constitue aujourd'hui l'un des principaux freins à la compétitivité des entreprises exportatrices opérant en RDC. Le délai moyen de remboursement, estimé à 18 mois, immobilise environ 1,2 milliard USD de trésorerie, limitant ainsi la capacité des entreprises à financer leurs investissements et leurs activités courantes. Pour remédier à cette situation, il est proposé de créer un compte séquestre TVA Export administré par la Banque Centrale du Congo (BCC), garantissant un

remboursement dans un délai maximal de 90 jours calendaires. Le processus proposé comprend trois étapes principales :

- **J0** : dépôt de la demande de remboursement ;
- **J30** : vérification par la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA) ;
- **J90** : paiement automatique par la Banque Centrale du Congo.

En complément, une pénalité de 0,5 % par mois serait appliquée à l'État en cas de dépassement du délai réglementaire. Cette réforme constitue un levier majeur d'amélioration de la liquidité des entreprises minières et répond directement aux standards de l'OCDE et de la DFC.

4.3. Le Guichet Unique de l'Investisseur Minier (« One-Stop Shop »)

Les procédures administratives actuelles nécessitent l'intervention de douze autorisations réparties entre huit administrations, ce qui conduit à un délai moyen de vingt-deux mois pour l'obtention d'un permis d'exploitation. Cette fragmentation institutionnelle accroît les coûts administratifs, multiplie les risques de redondance et réduit l'efficacité des services publics. La réforme proposée prévoit la création d'un Mining Investment Center, regroupant physiquement les principales administrations concernées, notamment le CAMI ; le Ministère des Mines ; les services environnementaux ; les administrations fiscales et douanières. Chaque investisseur disposerait d'un chef de projet unique chargé d'assurer le suivi intégral du dossier grâce à un système numérique de traçabilité.

Tableau 3. Comparaison des procédures administratives

Avant la réforme	Après la réforme
12 autorisations	1 Guichet unique
8 administrations	1 interlocuteur unique
22 mois	6 mois

4.4. La simplification documentaire et la digitalisation des procédures

La dernière réforme vise à réduire significativement les coûts administratifs associés à la constitution des dossiers d'investissement. Actuellement, 38 documents sont exigés pour l'obtention d'un permis d'exploitation. La réforme prévoit leur réduction à 22 documents, soit une diminution d'environ 40 %. Les principales innovations proposées sont : la reconnaissance mutuelle des documents délivrés par la U.S. Securities and Exchange Commission (SEC) et l'État du Delaware ; la suppression des exigences de légalisation et de traduction assermentée lorsque les documents sont déjà authentifiés ; l'adoption de la signature électronique ayant pleine valeur juridique ; la dématérialisation complète des procédures administratives. La simplification documentaire permettra non seulement de réduire les délais administratifs mais également d'améliorer la transparence, la traçabilité des procédures et la qualité du service public offert aux investisseurs.

4.5. Une feuille de route progressive pour la mise en œuvre des réformes

Afin de garantir leur efficacité, les quatre réformes sont organisées selon un calendrier progressif couvrant la période 2026–2028.

Tableau 4. Calendrier de mise en œuvre des réformes

Période	Réforme principale
T1 2026	Convention-type de stabilisation fiscale
T2 2026	Décret instituant la TVA remboursable en 90 jours
T3 2026	Projet pilote TVA – Katanga
T4 2026	Ouverture du Mining Investment Center
T2 2027	Délai opérationnel des permis ramené à 6 mois
T1 2028	Généralisation des dossiers traités en moins de 90 jours

Cette planification progressive permet de sécuriser la mise en œuvre des réformes tout en offrant aux investisseurs une visibilité sur les échéances institutionnelles. Elle constitue le socle opérationnel de l'alignement du climat des affaires congolais sur les exigences du partenariat stratégique USA–RDC.

5. Impacts économiques attendus des réformes sur l'attractivité des investissements américains en RDC

L'amélioration du climat des affaires constitue aujourd'hui un levier stratégique de transformation économique pour les pays riches en ressources naturelles. Dans le cas de la République démocratique du Congo, les quatre réformes proposées ne poursuivent pas uniquement un objectif de simplification administrative ; elles visent également à créer un environnement institutionnel conforme aux exigences des investisseurs internationaux et des organismes américains de financement du développement. Leur mise en œuvre devrait produire des effets significatifs sur les flux d'investissements directs étrangers (IDE), la création d'emplois, la transformation industrielle locale et la compétitivité internationale de l'économie congolaise.

5.1. Renforcement de la bancabilité des projets miniers

L'un des principaux effets attendus des réformes est l'amélioration de la bancabilité des projets miniers. Dans la pratique internationale, la décision d'octroi de financements par la U.S. International Development Finance Corporation (DFC), l'ExportImport Bank of the United States (EXIM Bank) ou d'autres institutions financières de développement dépend largement de la qualité du cadre juridique et institutionnel du pays d'accueil. Les quatre réformes proposées répondent directement aux principaux critères d'évaluation de ces institutions qui sont :- la prévisibilité de la fiscalité ; - la rapidité des procédures administratives ; - la sécurité des flux de trésorerie et la transparence des mécanismes de gouvernance. L'introduction d'une clause de stabilisation fiscale, combinée au remboursement garanti de la TVA et à la réduction des délais administratifs, permettrait ainsi de diminuer le risque pays perçu et de réduire le coût du financement des investissements miniers.

5.2. Accroissement des investissements directs américains

Le partenariat stratégique USA–RDC vise à repositionner la République démocratique du Congo comme un partenaire privilégié des États-Unis dans les chaînes d'approvisionnement des minerais critiques. L'alignement du climat des affaires sur les standards DFC et EXIM devrait permettre d'accroître significativement les investissements américains dans les secteurs du cobalt ; du cuivre ; du lithium ; des terres rares ; des infrastructures minières ; des unités de transformation industrielle. Selon les projections présentées, le stock des investissements américains pourrait atteindre 25 milliards USD à l'horizon 2030, soit une progression sans précédent pour l'économie congolaise. Cette dynamique contribuerait à renforcer la diversification des partenaires économiques de la RDC tout en consolidant son intégration dans les chaînes de valeur mondiales.

5.3. Création d'emplois et développement du capital humain

Au-delà de l'augmentation des flux financiers, les réformes proposées poursuivent un objectif de développement inclusif. Les

projections estiment qu'elles pourraient conduire à la création d'environ **100 000 emplois directs**, auxquels s'ajouteraient plusieurs centaines de milliers d'emplois indirects dans les services miniers ; les transports et la logistique ; la maintenance industrielle ; les infrastructures énergétiques ; les services financiers ; la sous-traitance nationale. Cette dynamique contribuerait à améliorer les revenus des ménages, à renforcer les compétences techniques nationales et à favoriser l'émergence d'un tissu industriel plus compétitif. En outre, le partenariat prévoit une politique de *Local Content*, favorisant une participation accrue des entreprises congolaises aux chaînes de sous-traitance et aux marchés industriels liés au secteur extractif.

5.4. Industrialisation et création de valeur ajoutée locale

L'une des principales innovations du partenariat USA–RDC réside dans le passage progressif d'un modèle centré sur l'exportation des minerais bruts vers une logique de transformation industrielle locale. L'objectif annoncé consiste à atteindre **35 % de raffinage local du cobalt et du cuivre d'ici 2032**, contre une dépendance historique vis-à-vis des exportations de produits non transformés. Cette stratégie est cohérente avec les orientations de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), qui encourage la transformation locale des ressources naturelles afin d'accroître la compétitivité industrielle du continent.

5.5. Gouvernance, durabilité et compétitivité internationale

Les réformes proposées ne concernent pas uniquement l'amélioration des procédures administratives. Elles participent également à la modernisation de la gouvernance économique. Le partenariat prévoit notamment : l'application des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) exigées par la DFC ; la mise en place de systèmes de traçabilité numérique (blockchain) des minerais stratégiques ; le renforcement de la transparence des procédures administratives ; la digitalisation complète des principaux services destinés aux investisseurs.

Ces dispositifs répondent aux exigences croissantes des marchés internationaux en matière de responsabilité sociale, de lutte contre la corruption et de sécurisation des chaînes d'approvisionnement.

6. Discussion

Les résultats de cette étude montrent que la faiblesse de l'attractivité des investissements américains en République démocratique du Congo ne résulte pas d'un déficit de ressources naturelles, mais principalement de contraintes institutionnelles qui accroissent le risque perçu par les investisseurs. Cette conclusion rejoint les travaux de North (1990), Dunning (1998) et de l'OCDE (2023), selon lesquels la qualité des institutions constitue un déterminant essentiel de la compétitivité des territoires.

Les quatre réformes proposées (stabilisation fiscale, remboursement de la TVA en 90 jours, Guichet Unique de l'Investisseur Minier et simplification documentaire) répondent directement aux exigences des principaux organismes américains de financement du développement (DFC et EXIM Bank). Elles traduisent une évolution vers une gouvernance économique fondée sur la sécurité juridique, la transparence administrative et la prévisibilité réglementaire.

Toutefois, leur réussite dépendra de plusieurs facteurs : la volonté politique, la coordination entre les administrations publiques, la digitalisation effective des procédures, le renforcement des capacités institutionnelles et l'application rigoureuse des textes réglementaires. Au-delà des réformes juridiques, l'amélioration durable du climat des affaires suppose également une gouvernance publique fondée sur la redevabilité, la lutte contre la corruption et la stabilité macroéconomique.

Ainsi, le partenariat stratégique USA–RDC ne doit pas être considéré uniquement comme un mécanisme d'attraction des capitaux étrangers, mais comme une opportunité d'accélérer la transformation industrielle de la RDC, de renforcer sa

souveraineté économique et d'améliorer son positionnement dans les chaînes de valeur mondiales des minerais critiques.

1. 7. Recommandations stratégiques

À la lumière des résultats de cette étude, les recommandations stratégiques suivantes sont proposées afin de renforcer durablement le climat des affaires en République démocratique du Congo et de consolider le partenariat stratégique USA–RDC :

- Institutionnaliser une clause contractuelle de stabilisation fiscale de dix ans pour les investissements stratégiques supérieurs à 200 millions USD afin de garantir la sécurité juridique et la prévisibilité fiscale.
- Garantir le remboursement intégral de la TVA dans un délai maximal de 90 jours, à travers un compte séquestre géré par la Banque Centrale du Congo et un mécanisme automatique de paiement.
- Créer un Guichet Unique de l'Investisseur Minier (Mining Investment Center) regroupant toutes les administrations concernées afin de réduire le délai de délivrance des permis de 22 à 6 mois.
- Simplifier les procédures administratives en réduisant le nombre de documents exigés de 38 à 22, en généralisant la signature électronique et en reconnaissant les documents internationaux certifiés.
- Poursuivre la digitalisation intégrale des services publics liés à l'investissement, notamment par la mise en place de plateformes numériques assurant la traçabilité complète des dossiers.
- Renforcer la gouvernance, la transparence et la lutte contre la corruption afin d'améliorer la crédibilité institutionnelle et de réduire le risque perçu par les investisseurs.
- Promouvoir une politique ambitieuse de contenu local (Local Content) favorisant la participation des entreprises

congolaises, le développement des PME nationales et le transfert de compétences.

- Accélérer l'industrialisation du secteur minier en encourageant la transformation locale du cobalt, du cuivre et des autres minerais stratégiques, avec un objectif d'au moins 35 % de raffinage local d'ici 2032.
- Mettre en place un mécanisme permanent de dialogue public-privé associant le Gouvernement, les investisseurs américains, l'ANAPI, les institutions financières internationales et les partenaires techniques afin d'assurer le suivi des réformes.
- Instaurer un système national de suivi et d'évaluation du climat des affaires, fondé sur des indicateurs de performance (délais administratifs, flux d'IDE, satisfaction des investisseurs, création d'emplois et niveau de transformation industrielle), afin de mesurer régulièrement les progrès réalisés et d'ajuster les politiques publiques.

Ces recommandations s'inscrivent dans une vision de long terme visant à faire de la République démocratique du Congo une destination d'investissement compétitive, conforme aux standards internationaux, capable de transformer son potentiel minier en une croissance économique durable, inclusive et créatrice de valeur ajoutée nationale.

8. Conclusion

Cette étude met en évidence que la République démocratique du Congo dispose de tous les atouts géologiques nécessaires pour devenir un acteur majeur des chaînes de valeur mondiales des minerais critiques. Cependant, l'exploitation optimale de ce potentiel dépend moins de la disponibilité des ressources naturelles que de la qualité du climat des affaires et de la crédibilité des institutions publiques. L'analyse montre que les principales contraintes identifiées par les investisseurs américains

concernent l'instabilité fiscale, les délais excessifs de remboursement de la TVA, la complexité administrative et la lourdeur documentaire. Les quatre réformes proposées apportent des réponses concrètes à ces préoccupations en rapprochant progressivement la RDC des standards internationaux de gouvernance des investissements.

La mise en œuvre effective de ces réformes devrait permettre de renforcer la bancabilité des projets, d'accroître significativement les investissements directs américains, de créer près de 100 000 emplois directs, de porter le stock d'IDE à 25 milliards USD et de favoriser 35 % de transformation locale des minerais stratégiques à l'horizon 2032. Au-delà de leurs effets économiques, ces réformes contribueraient à faire évoluer la RDC d'un pays à fort potentiel minier vers une juridiction de référence en matière de gouvernance des investissements en Afrique. Le partenariat stratégique USA–RDC apparaît ainsi comme une opportunité historique de conjuguer sécurité des investissements, industrialisation nationale, création de valeur ajoutée locale et développement durable, dans une logique de coopération mutuellement bénéfique.

Références

1. Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI). (2025). *Guide de l'investisseur en République démocratique du Congo*. Kinshasa.
2. American Chamber of Commerce RDC (AmCham). (2024). *Survey on U.S. Investors' Perceptions in the Democratic Republic of the Congo*. Kinshasa.
3. Banque Centrale du Congo (BCC). (2026). *Note de conjoncture économique – Juin 2026*. Kinshasa.
4. Banque mondiale. (2020). *Doing Business 2020*. Washington, DC.
5. Banque mondiale. (2024). *Global Economic Prospects*. Washington, DC.

6. Code minier de la République démocratique du Congo, Loi n°18/001 du 9 mars 2018.
7. Dunning, J. H. (1998). *Location and the Multinational Enterprise: A Neglected Factor?* Journal of International Business Studies.
8. Export-Import Bank of the United States (EXIM Bank). (2024). *Annual Report 2024*. Washington, DC.
9. International Energy Agency (IEA). (2024). *Global Critical Minerals Outlook 2024*. Paris.
10. North, D. C. (1990). *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*. Cambridge University Press.
11. OCDE. (2023). *Cadre d'action pour l'investissement*. Paris.
12. Organisation des Nations Unies (CNUCED/UNCTAD). (2024). *World Investment Report 2024*. Genève.
13. République démocratique du Congo. (2024). *Loi de finances 2024*. Kinshasa.
14. U.S. International Development Finance Corporation (DFC). (2024). *Development Impact and Investment Policies*. Washington, DC.
15. Williamson, O. E. (2000). *The New Institutional Economics: Taking Stock, Looking Ahead*. *Journal of Economic Literature*, 38(3), 595–613.

Revanche du Sol sur le Sous-Sol « De la Terre à la Puissance » Repositionner la RDC comme puissance agroalimentaire dans le partenariat stratégique USARDC

Prof. Germaine FURAHA M., PHD

Professeure d'économie — COO, Rikolto International

Résumé

La République démocratique du Congo (RDC) possède simultanément l'un des sous-sols les plus riches du monde et un potentiel agricole exceptionnel encore largement sous-exploité. Alors que le partenariat stratégique conclu avec les États-Unis met principalement l'accent sur les minerais critiques, cette contribution démontre que la véritable puissance économique congolaise réside dans la complémentarité entre les ressources minières et agricoles. À partir d'une analyse stratégique fondée sur les données présentées lors de la 3e Grande Conférence Internationale CES-UDPS, l'étude met en évidence le paradoxe d'un pays disposant d'environ *80 millions d'hectares de terres arables*, dont *70 % de la population active vit de l'agriculture*, mais qui continue d'importer plus de *1 milliard de dollars américains de produits alimentaires par an*. Cette dépendance alimentaire constitue un frein majeur à la souveraineté économique et à la résilience nationale. L'article examine ensuite les opportunités offertes par le marché américain pour plusieurs produits agricoles stratégiques (cacao, café, vanille, mangues, huile de palme, noix de cajou, miel, gingembre, moringa, etc.), dont les États-Unis importent des volumes considérables. En s'appuyant sur les expériences de l'Indonésie, du Brésil et de l'Australie, l'étude démontre que l'agriculture moderne ne doit plus être considérée comme un secteur d'assistance mais comme une

véritable industrie créatrice de richesse, capable de générer des emplois, de réduire les importations alimentaires, d'accroître les exportations et de soutenir l'industrialisation.

Enfin, une feuille de route structurée est proposée autour de l'agroindustrialisation, des investissements publics et privés, de la sécurité alimentaire et d'une gouvernance adaptée au partenariat USA–RDC. Cette stratégie permettrait d'obtenir un triple dividende : souveraineté productive, industrialisation locale et résilience alimentaire.

Mots-clés : République démocratique du Congo ; agriculture ; agro-industrie ; partenariat USA–RDC ; souveraineté alimentaire.

Abstract

The Democratic Republic of the Congo (DRC) simultaneously possesses one of the world's richest mineral endowments and exceptional agricultural potential that remains largely underutilized. While the recent strategic partnership between the United States and the DRC primarily focuses on critical minerals, this paper argues that the country's sustainable economic transformation depends on integrating both mineral and agricultural resources. Based on the strategic framework presented during the Third International CES-UDPS Conference, the study highlights the paradox of a country endowed with nearly *80 million hectares of arable land*, where *70% of the active population* depends on agriculture, yet imports more than *US\$1 billion worth of food annually*. This structural contradiction undermines national food sovereignty and long-term economic resilience.

The paper further analyzes opportunities offered by the U.S. agricultural market for strategic products such as cocoa, coffee, vanilla, mangoes, palm oil, cashew nuts, honey, ginger and moringa. Drawing lessons from Indonesia, Brazil and Australia, the study demonstrates that agriculture should no longer be

viewed as a subsidized social sector but rather as a competitive industry capable of creating employment, generating exports, reducing food imports and supporting industrialization. Finally, the article proposes an operational roadmap combining agroindustrial development, blended finance mechanisms, food security policies and strategic implementation of the U.S.–DRC Partnership Agreement. Such an approach would generate a triple dividend for the DRC: productive sovereignty, local industrialization and food resilience.

Keywords: Democratic Republic of the Congo; agriculture; agroindustry; USA–DRC Strategic Partnership; food sovereignty.

1. Introduction

La République démocratique du Congo occupe une position singulière dans l'économie mondiale. Elle concentre une part considérable des réserves mondiales de cobalt, de cuivre, de lithium, d'or et d'autres minerais stratégiques indispensables à la transition énergétique. Cette richesse géologique a naturellement conduit le partenariat stratégique USA–RDC à privilégier le développement des chaînes de valeur minières. Cependant, une analyse plus globale révèle que le potentiel agricole national représente un levier de développement tout aussi stratégique. La RDC dispose de 80 millions d'hectares de terres arables, soit le deuxième potentiel agricole du continent africain, tandis que 70 % de sa population active dépend directement de l'agriculture. Malgré ces avantages comparatifs, le pays continue d'importer annuellement plus de 1 milliard USD de produits alimentaires qui pourraient être produits localement. Cette contradiction constitue le « paradoxe congolais ». L'objectif de cette étude est de démontrer que la transformation agricole constitue le complément indispensable de la valorisation minière. L'agriculture et les mines doivent être envisagées comme deux piliers d'un même projet national de développement, fondé sur la création de valeur locale, la diversification économique et la souveraineté alimentaire.

2. Cadre conceptuel : la double richesse de la RDC et la complémentarité entre agriculture et mines

La République démocratique du Congo est généralement perçue comme une puissance minière mondiale. Cette perception est justifiée par l'abondance de ses réserves de cobalt, de cuivre, de lithium, d'or et d'autres minerais critiques, qui constituent aujourd'hui le socle du partenariat stratégique conclu avec les États-Unis. Toutefois, cette vision demeure incomplète si elle ne prend pas en compte une seconde richesse tout aussi déterminante : le potentiel agricole national. Le véritable avantage comparatif de la RDC réside dans la combinaison du **sous-sol** et du **sol**. Le premier représente une source importante de devises et d'investissements, tandis que le second constitue le fondement de la sécurité alimentaire, de la création d'emplois ruraux et de la diversification économique. Cette approche conduit à une conception intégrée du développement dans laquelle les ressources minières financent la transformation agricole et où l'agriculture renforce la durabilité de l'économie nationale. La figure 1 illustre la complémentarité entre les ressources minières, les infrastructures stratégiques (corridor de Lobito, Grand Inga, réserves d'actifs stratégiques) et les atouts agricoles (80 millions d'hectares de terres arables, potentiel exportateur, biodiversité exceptionnelle et main-d'œuvre agricole). L'analyse montre également que les deux secteurs se renforcent mutuellement. Le développement agricole permet de nourrir durablement la main-d'œuvre industrielle ; de réduire les coûts de production ; de stabiliser les territoires ruraux ; de diminuer les tensions sociales ; d'améliorer la qualification du capital humain.

Inversement, les investissements liés au secteur minier peuvent financer les infrastructures logistiques, énergétiques et de transport indispensable au développement de l'agro-industrie. Cette complémentarité conduit à un modèle de RDC puissance duale, dans lequel l'agriculture et les mines deviennent deux moteurs d'une même stratégie nationale de développement.



*Figure 1. La double richesse de la RDC : le sous-sol et le sol
(tirée de la présentation Orale, Germaine FURAHA M. du 23 juin 2026 à la
Conférence sur le Partenariat Stratégique USA-RDC à Hilton Hotel Kinshasa)*

Cette figure présente les six principales synergies entre les deux secteurs : souveraineté alimentaire, stabilité territoriale, capital humain, diversification économique, image internationale et infrastructures partagées.

3. Opportunités offertes par le marché américain

L'accord stratégique USA–RDC ouvre des perspectives nouvelles non seulement pour les minerais critiques, mais également pour les produits agricoles à forte valeur ajoutée. L'étude identifie plusieurs produits dont les États-Unis demeurent fortement dépendants des importations. Cette situation représente une opportunité importante pour la RDC, sous réserve d'une amélioration de la productivité agricole, de la qualité sanitaire et de la transformation locale.

Tableau 1. Principales opportunités d'exportation agricole vers les États-Unis

Produit	Importations annuelles des États-Unis (USD)	Part importée
Cacao (fèves équivalent)	5 à 8 milliards	>95 %
Café vert	7 à 9 milliards	≈100 %
Vanille naturelle	300 à 600 millions	>90 %
Mangues fraîches	700 millions à 1 milliard	75–85 %

Ananas frais	800 millions à 1,2 milliard	70–85 %
Huile de palme	1,5 à 2,5 milliards	>85 %
Gingembre	150 à 300 millions	80–90 %
Noix de cajou	1 à 2 milliards	>90 %
Miel	400 à 700 millions	50–60 %
Moringa (poudre et dérivés)	100 à 300 millions	>80 %

Ces données montrent que plusieurs filières agricoles congolaises disposent d'un avantage compétitif naturel. Toutefois, la simple production primaire ne suffira pas à générer un impact significatif sur le développement national. L'essentiel de la valeur ajoutée réside dans la transformation locale, la certification internationale, la logistique et l'accès aux chaînes de valeur mondiales. Ainsi, la stratégie proposée consiste à faire évoluer la RDC d'un simple fournisseur de matières premières vers un exportateur de produits agroalimentaires transformés.

L'analyse du marché américain révèle l'existence d'opportunités importantes pour les exportations agricoles congolaises. Les États-Unis demeurent fortement dépendants des importations pour plusieurs produits tropicaux dont la République démocratique du Congo dispose d'avantages agroécologiques comparatifs (USDA, 2024 ; ITC, 2024). Comme l'illustre le Tableau 1, les importations américaines de cacao représentent 5 à 8 milliards USD par an, avec une dépendance supérieure à 95 % vis-à-vis des marchés extérieurs, tandis que celles du café vert atteignent 7 à 9 milliards USD, les États-Unis important pratiquement 100 % de leur consommation (USDA, 2024). La vanille naturelle constitue également une filière prometteuse, avec un marché américain estimé entre 300 et 600 millions USD et une dépendance extérieure dépassant 90 %. Les fruits tropicaux offrent des perspectives similaires : les importations de mangues fraîches varient entre 700 millions et 1 milliard USD, contre 800 millions à 1,2 milliard USD pour les ananas frais, les taux d'importation

oscillant respectivement entre 75–85 % et 70–85 % (International Trade Centre, 2024). Les produits oléagineux et les cultures de diversification présentent également un fort potentiel économique. Les États-Unis importent annuellement entre 1,5 et 2,5 milliards USD d'huile de palme, plus de 85 % de leurs besoins étant couverts par les importations. Les marchés du gingembre (150 à 300 millions USD), des noix de cajou (1 à 2 milliards USD), du miel (400 à 700 millions USD) et du moringa (100 à 300 millions USD) confirment également l'existence d'une demande soutenue susceptible d'être captée par une offre congolaise compétitive (FAO, 2023 ; USDA, 2024).

Ces résultats confirment que la RDC possède les conditions naturelles nécessaires pour devenir un fournisseur stratégique de produits agricoles tropicaux à destination du marché nordaméricain. Toutefois, la littérature économique montre que la compétitivité internationale repose moins sur l'exportation de matières premières que sur la transformation locale, la normalisation de la qualité, la certification sanitaire et la maîtrise des chaînes logistiques (Porter, 1990 ; World Bank, 2023). Ainsi, l'objectif stratégique ne consiste pas uniquement à augmenter la production agricole, mais à développer une véritable agroindustrie intégrée capable de créer davantage de valeur ajoutée sur le territoire national. Cette orientation est cohérente avec les conclusions de la présentation, selon lesquelles la RDC doit progressivement passer d'un modèle fondé sur l'exportation de ressources brutes vers un modèle de transformation locale, créateur d'emplois, de revenus fiscaux et de résilience économique (Furaha, 2026).

4. De l'agriculture assistée à l'agro-industrie

L'un des messages centraux de la présentation est le changement de paradigme concernant l'agriculture. Pendant plusieurs décennies, l'agriculture africaine a été essentiellement abordée sous un angle social. Les politiques publiques privilégiaient les subventions, les projets de développement et les interventions des

organisations non gouvernementales. Cette approche a permis certaines améliorations locales mais n'a pas produit la transformation économique attendue. La nouvelle vision considère désormais l'agriculture comme une véritable industrie capable de créer plusieurs millions d'emplois ; d'assurer la sécurité alimentaire ; de réduire les importations ; d'accroître les exportations ; de financer durablement le développement national. Cette transition est résumée par un modèle économique progressif :

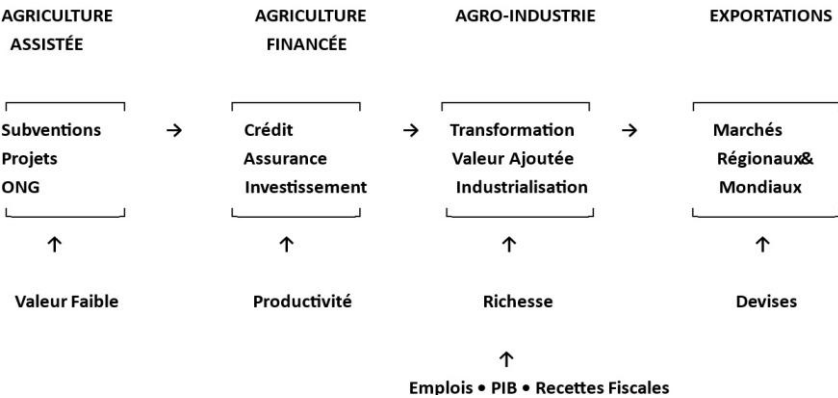


Figure 2. Du modèle d'assistance au modèle de création de richesse

5. Discussion : de l'agriculture assistée à l'agro-industrie, un changement de paradigme pour la RDC

Les expériences internationales démontrent que la richesse minière ne constitue pas, à elle seule, un facteur suffisant de développement économique durable. Les pays ayant réussi leur transformation structurelle ont généralement combiné l'exploitation de leurs ressources naturelles avec une agriculture performante, une industrialisation progressive et une forte intégration aux chaînes de valeur mondiales (World Bank, 2023 ; FAO, 2023). Trois exemples particulièrement instructifs sont proposés : l'Indonésie, le Brésil et l'Australie. Bien que ces pays disposent d'importantes ressources minières, ils ont simultanément investi dans l'agriculture comme moteur de diversification économique. L'Indonésie est devenue le premier exportateur mondial d'huile de palme tout en conservant un

secteur minier performant. Le Brésil est passé, en quelques décennies, du statut d'importateur alimentaire à celui de puissance agroalimentaire mondiale grâce aux investissements dans la recherche agronomique, la mécanisation et l'innovation (EMBRAPA, 2022). L'Australie, quant à elle, a développé une agriculture fortement mécanisée et orientée vers l'exportation malgré un environnement climatique contraignant (OECD, 2023).

Ces expériences montrent que l'agriculture devient un véritable moteur de croissance lorsqu'elle est considérée comme une industrie plutôt que comme un simple secteur social. Cette évolution correspond également aux analyses de Porter (1990), selon lesquelles la compétitivité internationale dépend de la capacité d'un pays à développer des chaînes de valeur intégrées plutôt qu'à exporter uniquement des matières premières. Dans cette perspective, la RDC doit dépasser le modèle traditionnel d'agriculture de subsistance. Pendant plusieurs décennies, les politiques agricoles ont principalement reposé sur les subventions, les projets financés par les partenaires techniques et les interventions ponctuelles des organisations non gouvernementales. Bien que ces initiatives aient contribué à améliorer certaines conditions de production, elles n'ont pas permis une transformation structurelle de l'économie rurale (Banque Africaine de Développement, 2024).

Ainsi, l'agriculture n'est plus un secteur d'assistance ; elle constitue désormais une industrie stratégique capable de créer plusieurs millions d'emplois directs et indirects ; d'améliorer durablement les revenus agricoles ; de réduire les importations alimentaires ; de renforcer les exportations ; d'accroître les recettes fiscales ; et de soutenir l'industrialisation nationale.

6. L'agro-industrie comme pilier du partenariat stratégique USA–RDC

Le partenariat stratégique entre les États-Unis et la RDC offre un cadre institutionnel favorable au développement de l'agro-industrie.

Alors que plusieurs dispositions de l'accord concernent les minerais critiques, la présentation démontre que ces mêmes mécanismes peuvent être mobilisés afin de soutenir les investissements agricoles structurants.

Les *Parcs Agro-industriels Régionaux (PAIR)* sont proposés comme principal instrument de transformation économique. Leur mise en œuvre reposerait sur plusieurs leviers complémentaires :

- L'identification de zones agro-industrielles bénéficiant d'un régime fiscal spécifique ;
- La création de partenariats public-privé associant investisseurs américains, secteur privé congolais et État ;
- L'installation d'unités de transformation à proximité des bassins de production ; l'amélioration des corridors logistiques, notamment le corridor de Lobito ;
- L'accès à une énergie compétitive grâce aux infrastructures hydroélectriques, notamment Grand Inga.

Plusieurs dispositions de l'Accord USA–RDC peuvent directement soutenir cette stratégie, notamment les projets stratégiques, les mécanismes de stabilisation des investissements, le transfert de technologies agricoles et l'amélioration des infrastructures de transport.

7. Sécurité alimentaire et souveraineté économique

L'objectif proposé consiste à *réduire de 50 % les importations alimentaires en dix ans*, grâce au développement simultané de la production, de la transformation locale, des systèmes d'information sur les marchés et de la coopération scientifique. Cette cible apparaît cohérente avec les ambitions du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et de la stratégie de la FAO pour la transformation des systèmes alimentaires (FAO, 2023). Dans ce cas nous recommandons notamment :

- ▢ Le renforcement des partenariats entre universités congolaises et américaines ;

- Le transfert de technologies agricoles (semences améliorées, irrigation, mécanisation) ;
- La création de centres provinciaux de recherche agronomique ;
- Le développement de systèmes communautaires de stockage ;
- L'organisation de banques de semences ; la mise en place de plateformes numériques reliant producteurs et acheteurs ;
- Le développement des marchés agricoles et de la restauration collective.

Ces interventions permettraient non seulement d'améliorer la productivité agricole, mais également de renforcer la résilience des systèmes alimentaires face aux chocs économiques et climatiques (FAO, 2023 ; IFAD, 2024).



*Figure 3. Sécurité alimentaire et souveraineté
(tirée de la présentation Orale, Germaine FURAH M. du 23 juin 2026 à la
Conférence sur le Partenariat Stratégique USA-RDC à Hilton Hotel Kinshasa)*

8. Modèle de financement et feuille de route stratégique pour la transformation agro-industrielle

La transformation agricole proposée ne pourra produire les effets attendus qu'à travers un modèle de financement durable associant l'État, les investisseurs privés, les institutions financières internationales et les partenaires stratégiques. La présentation préconise une approche de **Blended Finance**, combinant capitaux publics, investissements privés, garanties financières et coopération internationale. Cette approche permet de réduire les risques supportés par les investisseurs tout en améliorant l'accès des producteurs aux ressources financières nécessaires à la modernisation de leurs exploitations (OECD, 2023 ; World Bank, 2023). Le financement devrait prioritairement cibler :

- ↪ Les infrastructures rurales (routes de desserte agricole, entrepôts, plateformes logistiques) ;
- ↪ Les systèmes d'irrigation ;
- ↪ La mécanisation agricole ;
- ↪ Les unités locales de transformation ;
- ↪ Les laboratoires de certification sanitaire et phytosanitaire ;
- ↪ Les centres d'innovation et de recherche agronomique ;
- ↪ Les mécanismes de crédit agricole adaptés aux petites et moyennes exploitations.

Cette approche permettrait d'intégrer progressivement les producteurs congolais dans des chaînes de valeur régionales et internationales tout en renforçant la compétitivité des produits agricoles sur les marchés internationaux (FAO, 2023 ; IFAD, 2024).

IMMÉDIAT 2025-2026	MOYEN TERME 2026-2028	LONG TERME 2028-2035
- Amender le JSC pour intégrer l'Agriculture - Créer l'ANA-RDC (Agence Nationale Agribusiness) - Désigner 3 PAIR pilotes comme Projets Stratégiques - Négocier avec la DFC un Fonds Agri-PME dédié	- Inscrire -50% importations dans le BEPF - Lancer 5 filières prioritaires avec co-investisseurs US - Adopter loi-cadre agri-industrie & régime fiscal - Mettre en place reporting public semestriel	6 PAIR opérationnels alimentés par Inga - RDC exportateur net de produits transformés - Sécurité alimentaire : 0 déficit importations substituables - Modèle agricole RDC — référence continentale

Figure 4. Feuille de Route (Mise en œuvre en trois horizons temporels)
(tirée de la présentation Orale, Germaine FURAHA M. du 23 juin 2026 à la
Conférence sur le Partenariat Stratégique USA-RDC à Hilton Hôtel Kinshasa)

9. Recommandations stratégiques

À la lumière des analyses précédentes, les recommandations suivantes sont proposées afin de consolider la mise en œuvre du partenariat stratégique USA–RDC dans le domaine agricole.

1. Élever l'agriculture au rang de priorité stratégique nationale, au même titre que les secteurs miniers, énergétique et industriel.
2. Créer des Parcs Agro-industriels Régionaux (PAIR) intégrant production, transformation, stockage, logistique et exportation.
3. Développer les chaînes de valeur prioritaires (cacao, café, huile de palme, mangue, ananas, noix de cajou, miel, gingembre et moringa) en ciblant les marchés nordaméricains.
4. Mobiliser des mécanismes de Blended Finance afin de sécuriser les investissements privés dans les infrastructures agricoles et agro-industrielles.
5. Renforcer la recherche scientifique et l'innovation, notamment par des partenariats entre les universités

congolaises, américaines et les centres internationaux de recherche agronomique.

6. Moderniser les infrastructures rurales (routes agricoles, énergie, irrigation, entrepôts et plateformes logistiques) afin de réduire les coûts de transaction.
7. Mettre en place un système national de certification sanitaire et de traçabilité conforme aux normes internationales pour faciliter l'accès au marché américain.
8. Développer les compétences des jeunes et des femmes dans les métiers de l'agro-industrie, de la transformation et de l'entrepreneuriat agricole.
9. Valoriser localement les productions agricoles par la transformation industrielle afin d'accroître la valeur ajoutée, les exportations et les recettes fiscales.
10. Mettre en place un cadre institutionnel permanent de suivi du partenariat agricole USA–RDC, chargé d'assurer la coordination entre les pouvoirs publics, les investisseurs, les producteurs et les partenaires techniques.

10. Conclusion

La République démocratique du Congo dispose d'atouts exceptionnels qui lui permettent d'envisager une transformation économique fondée sur la complémentarité entre ses ressources minières et son potentiel agricole. Si le partenariat stratégique USA–RDC ouvre de nouvelles perspectives pour la valorisation des minerais critiques, il offre également une opportunité historique de repositionner l'agriculture comme moteur de développement durable. L'analyse montre que les importantes importations alimentaires de la RDC contrastent fortement avec l'étendue de ses terres arables, la richesse de sa biodiversité et les opportunités offertes par les marchés internationaux. Cette

situation justifie un changement profond de paradigme : l'agriculture ne doit plus être perçue comme un secteur d'assistance, mais comme une industrie stratégique capable de générer des emplois, de renforcer la sécurité alimentaire, d'accroître les exportations et de soutenir l'industrialisation nationale. Le succès d'une telle stratégie reposera sur une gouvernance efficace, des investissements structurants, le développement de l'agro-industrie, l'innovation scientifique et l'intégration des producteurs congolais dans les chaînes de valeur mondiales. Dans cette perspective, la « revanche du sol sur le sous-sol » ne constitue pas une opposition aux ressources minières, mais leur complément indispensable pour bâtir une économie plus diversifiée, plus résiliente et plus souveraine.

Références bibliographiques

1. Banque africaine de développement. (2024). *Perspectives économiques en Afrique 2024*. Abidjan : BAD.
2. EMBRAPA. (2022). *Brazilian Agricultural Research and Innovation Report*. Brasília.
3. FAO. (2023). *The State of Food and Agriculture 2023*. Rome : Food and Agriculture Organization.
4. Furaha, G. (2026). Revanche du sol sur le sous-sol : De la terre à la puissance. Présentation à la 3^e Grande Conférence Internationale CES–UDPS.
5. IFAD. (2024). *Rural Development Report 2024*. Rome : International Fund for Agricultural Development.
6. International Trade Centre (ITC). (2024). *Trade Map Database*. Genève : ITC.
7. OECD. (2023). *Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2023*. Paris : Organisation for Economic Cooperation and Development.
8. Porter, M. E. (1990). *The Competitive Advantage of Nations*. New York : Free Press.

9. USDA. (2024). *Foreign Agricultural Service – Global Agricultural Trade System*. Washington, DC : United States Department of Agriculture.

Accompagnement des industriels et des hommes/femmes d'affaires congolais

Mr Joel BOKIE NGEPA

Directeur Général de Grador — Directeur Général de JBN Power — Président de la Chambre de Commerce CSB-SADC — Assistant du PCA de l'ARE

Résumé

La République démocratique du Congo (RDC) dispose d'un potentiel économique exceptionnel fondé sur l'abondance de ses ressources minières stratégiques, l'étendue de ses terres agricoles, une population majoritairement jeune ainsi qu'un vaste marché intérieur. Malgré ces avantages comparatifs, les entreprises congolaises demeurent confrontées à de nombreuses contraintes qui limitent leur compétitivité et leur capacité à tirer profit des opportunités offertes par les investissements internationaux. Dans ce contexte, le partenariat stratégique entre la RDC et les États-Unis constitue une opportunité historique susceptible de transformer durablement l'économie nationale, à condition que les entrepreneurs congolais en deviennent les principaux bénéficiaires. Le présent article analyse les mécanismes par lesquels l'État congolais peut accompagner les femmes entrepreneures ainsi que les petites et moyennes entreprises afin de favoriser l'émergence de véritables champions économiques nationaux. La réflexion s'appuie sur une analyse documentaire du contenu de la présentation de l'auteur, complétée par une mise en perspective avec les principaux travaux consacrés au développement industriel, à l'entrepreneuriat et aux politiques publiques de soutien au secteur privé. Les résultats mettent en évidence plusieurs priorités stratégiques : la création d'un Fonds national des champions congolais destiné à faciliter l'accès au financement, la mise en œuvre d'une politique de contenu local garantissant une participation significative des entreprises

nationales aux grands projets d'investissement, le développement de plateformes industrielles mutualisées permettant aux PME d'accéder à des infrastructures modernes, ainsi que la promotion de l'entrepreneuriat féminin par le financement, la formation, la numérisation et l'ouverture aux marchés internationaux. L'étude démontre que la réussite du partenariat RDC–USA ne saurait être appréciée uniquement à travers le volume des investissements étrangers ou le nombre de contrats conclus. Elle doit surtout être évaluée à l'aune de la capacité de ce partenariat à favoriser l'industrialisation locale, la transformation des matières premières, la création d'emplois qualifiés et l'émergence d'entreprises congolaises compétitives à l'échelle africaine et internationale.

Une gouvernance publique proactive, associée à un environnement favorable aux investissements nationaux, apparaît dès lors comme la condition essentielle d'une croissance inclusive et durable.

Mots-clés : Partenariat RDC–USA ; entrepreneuriat ; industrialisation ; PME ; autonomisation économique des femmes. **Abstract**

The Democratic Republic of the Congo (DRC) possesses exceptional economic potential based on its strategic mineral resources, extensive agricultural land, youthful population, and large domestic market. Despite these comparative advantages, Congolese enterprises continue to face significant structural constraints that limit their competitiveness and their ability to benefit from international investment opportunities. In this context, the strategic partnership between the DRC and the United States represents a historic opportunity to foster sustainable economic transformation, provided that Congolese entrepreneurs become its primary beneficiaries. This paper examines the policy mechanisms through which the Congolese government can support entrepreneurs, particularly women-owned businesses and small and medium-sized enterprises, to promote the emergence of

nationally competitive firms. The analysis is based on the author's presentation and is interpreted within the broader framework of industrial development and entrepreneurship policies. The study highlights four strategic priorities : establishing a National Fund for Congolese Champions to improve access to finance ; implementing local content policies ensuring the participation of domestic firms in strategic projects ; developing shared industrial platforms that provide SMEs with access to modern production facilities ; and strengthening women's entrepreneurship through financing, training, digital transformation, and international market integration. The findings suggest that the success of the DRC–USA strategic partnership should not be measured solely by foreign investment inflows but by its contribution to local industrialization, value addition, employment creation, and the emergence of competitive Congolese enterprises capable of becoming regional and continental leaders. Achieving these objectives requires a proactive State, coherent industrial policies, and sustained support for national entrepreneurship.

Keywords : DRC–USA Strategic Partnership ; Entrepreneurship ; Industrialization ; SMEs ; Women's Economic Empowerment.

7. Introduction

La République démocratique du Congo occupe une position stratégique dans l'économie mondiale grâce à l'abondance de ses ressources naturelles, notamment les minerais critiques indispensables à la transition énergétique, à son immense potentiel agricole et énergétique ainsi qu'à une population estimée à plus de cent millions d'habitants. Ces atouts confèrent au pays des avantages comparatifs considérables susceptibles de soutenir une croissance économique durable et une industrialisation accélérée. Pourtant, malgré cette richesse exceptionnelle, une part importante de la valeur créée continue d'être captée hors des frontières nationales, tandis que les entreprises congolaises demeurent faiblement intégrées aux chaînes de valeur internationales. Dans ce contexte, le partenariat stratégique entre

la République démocratique du Congo et les États-Unis ouvre une nouvelle perspective de coopération économique fondée sur les investissements, le développement industriel, l'exploitation responsable des minerais critiques, la transformation locale des ressources naturelles et le renforcement des chaînes de valeur africaines. Toutefois, cette opportunité ne produira des effets durables que si elle contribue simultanément au développement du secteur privé national et à l'émergence d'entreprises congolaises capables de devenir des acteurs majeurs de l'économie régionale.

La problématique centrale de cette étude est la suivante : comment l'État congolais peut-il accompagner efficacement les femmes entrepreneures et les entreprises nationales afin qu'elles deviennent les principales bénéficiaires du partenariat stratégique RDC–USA ?

L'objectif général est d'analyser les principaux leviers d'intervention publique susceptibles de renforcer la compétitivité des entrepreneurs congolais, de promouvoir l'industrialisation nationale et de favoriser la création de champions économiques capables de transformer les opportunités internationales en prospérité durable pour la RDC.

2. Méthodologie

La présente étude adopte une **approche qualitative** fondée sur l'analyse documentaire de la présentation intitulée « *Comment l'État congolais peut accompagner les femmes et les entrepreneurs congolais pour capitaliser le partenariat stratégique RDC–USA* ». Cette démarche vise à identifier les principaux leviers de politiques publiques susceptibles de favoriser le développement de l'entrepreneuriat national dans le contexte du partenariat stratégique entre la République démocratique du Congo et les États-Unis.

L'analyse est structurée autour de quatre axes principaux : les potentialités économiques de la RDC, les contraintes auxquelles

sont confrontés les entrepreneurs congolais, les opportunités offertes par le partenariat RDC–USA et les mécanismes d'intervention de l'État en faveur du secteur privé. Les propositions formulées dans la présentation sont interprétées à la lumière des théories du développement économique, de la compétitivité des nations (Porter, 1990), du développement des PME (OCDE, 2023) et de l'industrialisation inclusive en Afrique (CNUCED, 2023).

3. Résultats

3.1. Une RDC riche en ressources mais encore insuffisamment industrialisée

L'analyse met en évidence que la République démocratique du Congo possède un potentiel économique parmi les plus importants d'Afrique. Ses importantes réserves de minerais critiques, ses vastes terres agricoles, son potentiel hydroélectrique et une population majoritairement jeune constituent des avantages comparatifs susceptibles de soutenir une industrialisation durable (Banque mondiale, 2024 ; BAD, 2024). Toutefois, ces ressources demeurent insuffisamment valorisées sur le territoire national. L'économie reste dominée par l'exportation de matières premières, alors que les activités de transformation industrielle restent limitées. Cette situation réduit la valeur ajoutée créée localement et limite la création d'emplois qualifiés, comme l'ont souligné plusieurs travaux sur la transformation structurelle des économies africaines (CNUCED, 2023).

3.2. Les principaux obstacles au développement des entrepreneurs congolais

Les résultats montrent que les PME congolaises sont confrontées à plusieurs contraintes majeures : accès difficile au financement, insuffisance d'accompagnement technique, faible accès aux marchés internationaux, déficit d'infrastructures industrielles et lourdeurs administratives. Ces difficultés limitent leur compétitivité et leur capacité à intégrer les chaînes de valeur

régionales et internationales (OCDE, 2023). Comme le souligne Porter (1990), la compétitivité d'un pays dépend essentiellement de la capacité de ses entreprises à innover et à créer de la valeur. Or, en l'absence d'un environnement institutionnel favorable, les entreprises congolaises peinent à devenir les moteurs de la croissance économique nationale.

3.3. Le partenariat stratégique RDC–USA : une opportunité historique

La présentation montre que le partenariat stratégique entre la RDC et les États-Unis intervient dans un contexte mondial marqué par une demande croissante en minerais critiques, en énergie propre et en nouvelles chaînes de valeur industrielles. Cette évolution représente une opportunité exceptionnelle pour la RDC de renforcer son industrialisation et d'améliorer sa position dans les chaînes de valeur mondiales (Banque mondiale, 2024 ; World Economic Forum, 2024). Cependant, l'attraction des investissements étrangers ne constitue pas une finalité en soi. Les bénéfices économiques seront durables uniquement si les entreprises congolaises participent activement aux projets développés grâce au partenariat, notamment par le transfert de technologies, le développement des compétences et la soustraitance locale (BAD, 2024).

3.4. Le rôle stratégique de l'État dans l'émergence des champions nationaux

Les résultats soulignent que l'État demeure l'acteur central de la transformation économique. La création d'un **Fonds national des champions congolais** permettrait d'améliorer l'accès des PME au financement et de soutenir les entreprises présentant un fort potentiel de croissance. La mise en œuvre d'une politique de contenu local, associée à une participation obligatoire des entreprises congolaises dans les grands projets d'investissement, favoriserait le transfert de compétences, le développement de la sous-traitance nationale et l'émergence d'un tissu industriel plus

compétitif (Banque mondiale, 2024 ; CNUCED, 2023). De même, la création de plateformes industrielles mutualisées contribuerait à réduire les coûts de production et à améliorer la productivité des PME (OCDE, 2023).

Les quatre leviers de l'accompagnement public des industriels et entrepreneurs congolais



Fig. 1 — Les quatre leviers de l'accompagnement public des entrepreneurs congolais (synthèse de la présentation).

8. Discussion

Les résultats confirment que la richesse en ressources naturelles ne garantit pas automatiquement le développement économique. Comme l'ont montré Porter (1990) et la Banque mondiale (2024), la création durable de richesse dépend davantage de la capacité d'un pays à transformer localement ses ressources, à développer son capital humain et à soutenir ses entreprises nationales.

Dans cette perspective, le partenariat stratégique RDC–USA devrait être envisagé comme un instrument de transformation structurelle plutôt que comme un simple mécanisme d'attraction des investissements étrangers. Les politiques publiques doivent favoriser simultanément le financement des PME, le développement des infrastructures industrielles, la promotion du contenu local et le renforcement des capacités entrepreneuriales (BAD, 2024).

La présentation insiste également sur le rôle des femmes dans cette dynamique de développement. Les expériences internationales montrent que l'autonomisation économique des femmes améliore la croissance, stimule l'innovation et favorise une répartition plus inclusive des revenus (Banque mondiale, 2024 ; ONU Femmes, 2023). Le financement, la formation et la numérisation des activités économiques féminines apparaissent ainsi comme des leviers majeurs de diversification du tissu productif national.

9. **Recommandations stratégiques**

Les recommandations formulées dans cette étude s'inscrivent dans les orientations proposées par la présentation et dans les bonnes pratiques internationales en matière de développement industriel (Banque mondiale, 2024 ; BAD, 2024 ; OCDE, 2023) :

- ↪ Créer un *Fonds national des champions congolais* destiné au financement des entreprises à fort potentiel.
- ↪ Instituer une politique obligatoire de *contenu local* dans les secteurs stratégiques.
- ↪ Développer des *centres d'appui aux PME* et des plateformes industrielles mutualisées.
- ↪ Simplifier les procédures administratives afin d'améliorer le climat des affaires.
- ↪ Renforcer les mécanismes publics et privés de financement des PME.
- ↪ Promouvoir la transformation locale des ressources minières et agricoles.
- ↪ Développer les compétences techniques, managériales et numériques des entrepreneurs.
- ↪ Mettre en place des programmes spécifiques de soutien aux femmes entrepreneures.
- ↪ Encourager les partenariats technologiques entre entreprises congolaises et partenaires américains.

- Mettre en œuvre un système permanent de suivi et d'évaluation de l'impact du partenariat RDC–USA.

10. Conclusion

Le partenariat stratégique entre la République démocratique du Congo et les États-Unis représente une opportunité majeure pour accélérer l'industrialisation et renforcer la compétitivité des entreprises nationales. Toutefois, comme le soulignent la Banque mondiale (2024), la BAD (2024) et la CNUCED (2023), les ressources naturelles ne deviennent un véritable moteur de développement que lorsqu'elles s'accompagnent d'institutions solides, de politiques industrielles cohérentes et d'un secteur privé dynamique. En soutenant les PME, en renforçant le contenu local et en favorisant l'autonomisation économique des femmes, l'État congolais peut faire du partenariat RDC–USA un véritable levier de transformation économique. La réussite de cette coopération devra ainsi être évaluée non seulement à travers les investissements réalisés, mais surtout par l'émergence de **champions économiques congolais** capables de créer durablement de la valeur, des emplois et de l'innovation au bénéfice de l'ensemble de la nation.

Références bibliographiques

1. Banque africaine de développement. (2024). *Perspectives économiques en Afrique 2024 : Stimuler la transformation productive de l'Afrique*. Abidjan : BAD.
2. Banque mondiale. (2024). *République démocratique du Congo : Mémoire économique de pays – Créer les conditions d'une croissance inclusive et durable*. Washington, DC : Banque mondiale.
3. CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). (2023). *Rapport sur le développement économique en Afrique 2023 : Les chaînes*

de valeur régionales au service de l'industrialisation.
Genève : Nations Unies.

4. OCDE. (2023). *Perspectives de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat 2023.* Paris : Éditions OCDE.

5. ONU Femmes. (2023). *Le progrès vers les Objectifs de développement durable : Le genre en perspective 2023.* New York : ONU Femmes.

6. Porter, M. E. (1990). *The Competitive Advantage of Nations.* New York : Free Press.

7. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). (2024). *Rapport sur le développement humain 2023/2024 : Briser l'impasse.* New York : PNUD.

8. World Economic Forum. (2024). *The Future of Growth Report 2024.* Geneva : World Economic Forum.

Mobilisation des Ressources Financières pour le Partenariat Stratégique USA-RDC

Dédé ALIANGO MARACHTO

Directrice Générale de l'ISS/Kinshasa — Professeure des Universités (ISS-KIN, UPC, Université de Liège, Leadership Academia University, Beulah Heights University) — Consultante en planification, suivi et évaluation des projets (UNICEF, GIZ, USAID, JHU, etc.)

Résumé

Le partenariat stratégique entre les États-Unis d'Amérique et la République Démocratique du Congo (RDC) constitue une opportunité majeure pour accélérer la transformation structurelle de l'économie congolaise grâce à une mobilisation accrue des ressources financières, technologiques et institutionnelles. Dans un contexte marqué par la transition énergétique mondiale et par une demande croissante en minerais critiques, notamment le cobalt, le coltan et le lithium, la RDC occupe une position géostratégique de premier plan dans les chaînes d'approvisionnement mondiales (Banque mondiale, 2024 ; USGS, 2025). Ce partenariat offre ainsi un cadre propice à la mobilisation d'investissements internationaux tout en renforçant la coopération économique et institutionnelle entre les deux pays. Le présent article analyse les mécanismes susceptibles de renforcer la mobilisation des ressources financières nécessaires à la réussite de ce partenariat. Il examine les principaux instruments de financement mobilisables, notamment les financements souverains, les partenariats public-privé (PPP), les mécanismes proposés par la U.S. International Development Finance Corporation (DFC), les marchés financiers ainsi que plusieurs instruments financiers innovants (DFC, 2024 ; OCDE, 2023). Une attention particulière est accordée aux réformes de gouvernance, à

la transparence et au renforcement des capacités institutionnelles comme facteurs déterminants de l'attractivité financière de la RDC (FMI, 2024). Les résultats montrent que la diversification des sources de financement constitue une condition essentielle pour réduire la dépendance vis-à-vis des ressources budgétaires traditionnelles. L'étude met en évidence l'intérêt stratégique de l'optimisation des recettes publiques, de la création d'un fonds souverain alimenté par les revenus miniers, du recours aux obligations souveraines ainsi que du développement des PPP dans les secteurs de l'énergie, des infrastructures, des mines, du numérique et de l'agro-industrie (Banque africaine de développement, 2024 ; Banque mondiale, 2024). Elle souligne également le rôle déterminant de la DFC, dont la capacité d'intervention atteint 60 milliards de dollars, à travers les garanties de prêts couvrant jusqu'à 80 % des financements, les prêts directs, les investissements en capital et l'assurance contre les risques politiques (DFC, 2024). Par ailleurs, l'analyse révèle que le marché financier congolais demeure largement sous-exploité. Malgré une économie caractérisée par près de 90 % d'activités informelles, un potentiel minier estimé à 60 milliards de dollars et une Bourse des Valeurs Mobilières de Kinshasa (BVMK) ne comptant qu'une douzaine d'entreprises cotées, les obligations vertes, les obligations de la diaspora et les *project bonds* offrent des perspectives importantes de mobilisation de capitaux de long terme (Banque mondiale, 2024 ; BAD, 2024). La diaspora congolaise, estimée à environ 6 millions de personnes transférant près de 1,5 milliard de dollars par an, pourrait contribuer à mobiliser jusqu'à 300 millions de dollars par an pour financer des investissements productifs (Banque mondiale, 2024).

En définitive, le succès du partenariat USA–RDC dépendra moins du volume des investissements mobilisés que de la capacité des institutions congolaises à négocier des accords équilibrés, à promouvoir une gouvernance transparente et à assurer une meilleure captation de la valeur ajoutée nationale (Acemoglu & Robinson, 2012 ; Banque mondiale, 2024). Les recommandations

formulées visent notamment la création d'une Agence nationale de coordination, la mise en place d'un cadre fiscal stable, le renforcement du contenu local, l'amélioration des capacités de négociation et la modernisation de la gouvernance publique.

Mots-clés : Partenariat USA–RDC ; mobilisation des ressources financières ; financement du développement ; partenariats publicprivé ; DFC ; gouvernance ; marchés financiers ; souveraineté économique.

Abstract

The strategic partnership between the United States and the Democratic Republic of the Congo (DRC) represents a significant opportunity to accelerate the country's structural transformation through enhanced financial resource mobilization, institutional strengthening, and technological cooperation. As global demand for critical minerals such as cobalt, coltan, and lithium continues to increase, the DRC occupies a strategic position within global supply chains, making the country a key partner in the international energy transition (World Bank, 2024; USGS, 2025). This paper examines the financial mechanisms capable of supporting the successful implementation of the USA–DRC Strategic Partnership. It analyzes sovereign financing, publicprivate partnerships (PPPs), financial instruments offered by the U.S. International Development Finance Corporation (DFC), domestic capital markets, and innovative financing mechanisms (DFC, 2024; OECD, 2023). Particular attention is given to governance reforms, transparency, and institutional capacity building as fundamental drivers of financial credibility and investment attractiveness (IMF, 2024). The findings indicate that diversification of financing sources is essential for reducing dependence on conventional public funding. Sovereign financing, sovereign wealth funds, treasury securities, and PPPs targeting strategic sectors—including energy, infrastructure, mining, digital technologies, and agro-industry—constitute complementary instruments for financing sustainable development (African

Development Bank, 2024; World Bank, 2024). The DFC, with an overall financing capacity of US\$60 billion, offers substantial opportunities through loan guarantees covering up to 80% of eligible financing, direct loans, equity investments, and political risk insurance (DFC, 2024). The study also highlights the untapped potential of the Congolese financial market. Despite an economy in which nearly 90% of activities remain informal, an estimated US\$60 billion in untapped mining potential, and only 12 listed companies on the Kinshasa Stock Exchange (BVMK), innovative financial instruments such as green bonds, diaspora bonds, and project bonds could significantly strengthen domestic resource mobilization (World Bank, 2024; AfDB, 2024). Furthermore, the Congolese diaspora—estimated at approximately six million people transferring nearly US\$1.5 billion annually—could mobilize around US\$300 million per year for productive investment (World Bank, 2024). The paper concludes that the long-term success of the USA–DRC Strategic Partnership will ultimately depend on the capacity of Congolese institutions to negotiate balanced agreements, strengthen governance, maximize domestic value addition, and promote inclusive economic development (Acemoglu & Robinson, 2012; World Bank, 2024). These objectives require coherent institutional reforms, improved investment governance, and stronger national negotiation capacities.

Keywords: USA–DRC Strategic Partnership; Financial Resource Mobilization; Development Finance; Public-Private Partnerships; DFC; Governance; Capital Markets; Economic Sovereignty.

1. 1. Introduction

Le renforcement des partenariats stratégiques constitue aujourd'hui un levier majeur de financement du développement durable dans les économies émergentes riches en ressources naturelles. Dans un contexte international marqué par la transition énergétique, la reconfiguration des chaînes mondiales d'approvisionnement et la compétition géoéconomique autour des

minerais critiques, les États cherchent à établir des alliances permettant de concilier sécurité des approvisionnements, création de valeur locale et croissance inclusive (Banque mondiale, 2024 ; OCDE, 2023). La République Démocratique du Congo (RDC), premier producteur mondial de cobalt et détentrice d'importantes réserves de coltan, de cuivre, de lithium et d'autres minerais stratégiques, occupe désormais une place centrale dans cette nouvelle dynamique géoéconomique (USGS, 2025 ; Banque mondiale, 2024).

C'est dans cette perspective que s'inscrit le partenariat stratégique entre les États-Unis d'Amérique et la République Démocratique du Congo. Ce partenariat vise non seulement à sécuriser les chaînes d'approvisionnement américaines en minerais critiques indispensables à la fabrication des batteries, des véhicules électriques et des technologies de pointe, mais également à promouvoir une industrialisation accrue de la RDC, le développement des infrastructures, l'amélioration de la gouvernance économique et le renforcement des capacités nationales (DFC, 2024 ; U.S. Department of State, 2024). Plus qu'un simple accord d'investissement, il constitue une opportunité de repositionnement stratégique de la RDC dans l'économie mondiale.

Toutefois, l'expérience de nombreux pays riches en ressources naturelles montre que l'abondance des richesses minières ne garantit pas automatiquement un développement économique durable. La « malédiction des ressources » demeure une réalité lorsque les États ne disposent pas de mécanismes efficaces de mobilisation des ressources financières, de gouvernance transparente et de négociation équilibrée avec les investisseurs internationaux (Sachs & Warner, 2001 ; Acemoglu & Robinson, 2012). Malgré un potentiel minier considérable, la RDC continue de faire face à des contraintes importantes liées au financement des infrastructures, à la faiblesse du marché financier national, à la prédominance de l'économie informelle et aux insuffisances

institutionnelles qui limitent l'absorption des investissements de grande ampleur (Banque africaine de développement, 2024 ; FMI, 2024).

Dans ce contexte, la mobilisation stratégique des ressources financières apparaît comme la condition indispensable à la réussite du partenariat USA–RDC. Il ne s'agit plus uniquement d'attirer davantage de capitaux étrangers, mais surtout de construire une architecture financière capable de diversifier les sources de financement, de renforcer la souveraineté économique, d'accroître la participation des acteurs nationaux et d'assurer une meilleure répartition des bénéfices issus de l'exploitation des ressources naturelles (OCDE, 2023 ; Banque mondiale, 2024). Comme le souligne la présentation, la mobilisation financière doit permettre à la RDC de négocier des conditions favorables, de renforcer sa capacité d'absorption, de garantir le transfert de technologies et de compétences et d'assurer une diffusion effective des bénéfices à l'ensemble de la population congolaise.

La littérature récente met en évidence l'importance de combiner plusieurs instruments de financement afin de répondre simultanément aux besoins d'investissement public et privé. Les financements souverains, les partenariats public-privé (PPP), les mécanismes proposés par la **U.S. International Development Finance Corporation (DFC)**, les marchés financiers domestiques ainsi que les instruments innovants tels que les obligations vertes, les obligations de la diaspora et les *project bonds* constituent aujourd'hui des leviers complémentaires susceptibles d'accélérer la transformation économique des pays en développement (World Bank, 2024 ; DFC, 2024 ; AfDB, 2024). Leur efficacité dépend néanmoins de la qualité des institutions, de la stabilité réglementaire, de la transparence des mécanismes de gouvernance et de la capacité des pouvoirs publics à structurer des projets bancables répondant aux exigences des investisseurs internationaux.

Le présent article se propose d'analyser les principales voies de mobilisation des ressources financières susceptibles de maximiser les retombées économiques du partenariat stratégique USA–RDC. À partir des orientations développées dans la présentation de référence, il examine successivement les financements souverains, les partenariats public-privé, les instruments financiers de la DFC, les opportunités offertes par les marchés financiers ainsi que les mécanismes innovants de financement. Une attention particulière est accordée aux conditions institutionnelles de réussite, notamment la gouvernance, la transparence, la participation des acteurs nationaux et le renforcement des capacités de négociation. L'objectif est de montrer que la réussite du partenariat dépendra moins du volume des financements mobilisés que de la capacité de la RDC à transformer ces ressources en investissements productifs, en création de valeur locale et en développement durable, conformément à la vision stratégique exposée dans la présentation.

2. Méthodologie

2.1. Nature de l'étude

Cette étude adopte une démarche qualitative de nature analytique et prospective. Elle vise à identifier les mécanismes de mobilisation des ressources financières susceptibles de maximiser les retombées économiques du partenariat stratégique entre les États-Unis d'Amérique et la République Démocratique du Congo (RDC). L'analyse repose principalement sur les orientations stratégiques, les données quantitatives et les propositions opérationnelles développées dans la présentation de référence consacrée au financement du partenariat USA–RDC (Aliango, 2026). L'approche retenue s'inscrit dans le champ de l'économie du développement, des finances publiques et de la gouvernance des ressources naturelles. Elle mobilise également les fondements théoriques de la finance du développement, des partenariats public-privé (PPP), de la gouvernance institutionnelle et de

l'économie politique des ressources naturelles (Stiglitz, 2010 ; Sachs & Warner, 2001 ; Acemoglu & Robinson, 2012).

2.2. Sources des données

Les analyses présentées dans cet article reposent sur deux catégories complémentaires de sources. La première est constituée de la présentation scientifique intitulée « *Mobilisation des Ressources Financières pour le Partenariat Stratégique USA–RDC* », qui fournit les données quantitatives, les propositions stratégiques, les mécanismes de financement et les recommandations institutionnelles servant de base à cette étude (Aliango, 2026). La seconde regroupe les publications des principales institutions internationales intervenant dans le financement du développement, notamment :

- la Banque mondiale (2024) ;
- le Fonds monétaire international (2024) ;
- la Banque africaine de développement (2024) ;
- l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE, 2023) ;
- la U.S. International Development Finance Corporation (DFC, 2024) ;
- le United States Geological Survey (USGS, 2025).

Ces références permettent de mettre en perspective les propositions formulées dans la présentation tout en renforçant leur fondement scientifique.

2.3. Approche analytique

L'analyse est structurée autour des six principaux axes stratégiques qui sont : les financements souverains ; les partenariats public-privé ; les mécanismes financiers de la DFC américaine ; les marchés financiers et les instruments innovants ; la gouvernance et la transparence ; les recommandations stratégiques de mise en œuvre. Pour chacun de ces axes, une analyse comparative est réalisée entre les propositions formulées pour la RDC et les

meilleures pratiques internationales observées dans les pays ayant réussi à mobiliser efficacement des ressources financières pour soutenir leur développement économique (Banque mondiale, 2024 ; OCDE, 2023).

L'étude mobilise ainsi une approche multicritère intégrant : la capacité de mobilisation des ressources financières ; le niveau de risque financier ; l'impact attendu sur le développement économique ; les exigences institutionnelles de mise en œuvre ; la contribution potentielle à la souveraineté économique nationale.

2.4. Cadre conceptuel

Le cadre conceptuel de cette recherche repose sur le principe selon lequel la mobilisation des ressources financières constitue une fonction de l'interaction entre cinq composantes fondamentales : - la qualité des institutions publiques (North, 1990) ; - la diversification des instruments financiers (World Bank, 2024) ; - la confiance des investisseurs (IMF, 2024) ; - la stabilité juridique et fiscale (OCDE, 2023) ; - la création de valeur ajoutée locale grâce au contenu local, au transfert de technologies et au développement du capital humain (Banque africaine de développement, 2024). Dans cette perspective, le partenariat USA-RDC est considéré non seulement comme un mécanisme d'attraction des capitaux internationaux, mais également comme un instrument de transformation économique permettant d'accroître la productivité nationale, de renforcer les capacités industrielles et de consolider la souveraineté économique de la RDC.

2.5. Limites de l'étude

Cette recherche présente certaines limites. Elle repose principalement sur une analyse stratégique et prospective des mécanismes de financement proposés dans la présentation de référence. Elle ne procède ni à une modélisation économétrique, ni à une évaluation quantitative des impacts macroéconomiques des différents instruments financiers. Les recommandations

formulées doivent ainsi être interprétées comme des orientations stratégiques susceptibles d'alimenter les politiques publiques et les futures négociations du partenariat USA–RDC.

3. Résultats et analyses

3.1. Contexte stratégique et enjeux de la mobilisation des ressources financières

Le partenariat stratégique entre les États-Unis et la République Démocratique du Congo s'inscrit dans un contexte international marqué par une profonde mutation des chaînes de valeur mondiales. La transition énergétique, l'électrification des transports et le développement des technologies numériques accroissent fortement la demande mondiale en minerais critiques, dont le cobalt, le lithium, le coltan et le cuivre, ressources dont la RDC détient une part substantielle des réserves mondiales (USGS, 2025 ; Banque mondiale, 2024). La présentation met en évidence que cette conjoncture offre à la RDC une **fenêtre d'opportunité historique** pour repositionner son économie au sein des chaînes de valeur internationales. Premier producteur mondial de cobalt, le pays est appelé à jouer un rôle déterminant dans la sécurisation des approvisionnements nécessaires aux industries des batteries, des véhicules électriques et des technologies de pointe. Dans cette logique, l'intérêt américain dépasse la seule dimension commerciale et s'inscrit dans une stratégie plus large de diversification des sources d'approvisionnement en minerais critiques et de consolidation de partenariats durables avec des pays producteurs fiables.

Cependant, la richesse géologique ne constitue pas, à elle seule, une garantie de développement. Comme le rappelle la littérature sur la « malédiction des ressources », plusieurs pays dotés d'abondantes ressources naturelles n'ont pas réussi à convertir leur potentiel en croissance durable en raison de faiblesses institutionnelles, d'une gouvernance insuffisante ou d'une faible capacité de mobilisation des ressources financières (Sachs &

Warner, 2001 ; Acemoglu & Robinson, 2012). La RDC est confrontée à ce défi : malgré un sous-sol exceptionnellement riche, les investissements productifs demeurent insuffisants pour financer les infrastructures, la transformation industrielle et le développement du capital humain (Banque mondiale, 2024). Dans ce contexte, la mobilisation des ressources financières apparaît comme le véritable facteur déterminant de la réussite du partenariat. Comme le souligne la présentation, cette mobilisation ne consiste pas uniquement à attirer davantage de capitaux étrangers ; elle implique également de négocier des conditions favorables à la RDC, de diversifier les sources de financement, de renforcer la capacité nationale d'absorption des investissements, de promouvoir le transfert de technologies et de compétences, ainsi que d'assurer une diffusion équitable des bénéfices du partenariat à l'ensemble de la population congolaise. Cette vision traduit une approche de développement fondée sur la souveraineté économique. Elle considère que la réussite du partenariat sera mesurée moins par le volume des capitaux mobilisés que par la capacité des institutions congolaises à transformer ces investissements en valeur ajoutée locale, en emplois qualifiés, en industrialisation et en amélioration durable des conditions de vie (Banque africaine de développement, 2024 ; DFC, 2024).

3.2. Financements souverains : pilier de la souveraineté économique

Tableau 1. Les principaux instruments de financement souverain proposés dans le partenariat USA–RDC

Instrument	Objectif	Résultat attendu
Budget de l’Etat	Mobiliser les recettes	Financer les investissements publics fiscales, douanières et prioritaires minières
Bons et obligations du Trésor	Lever les capitaux sur le marché national	Financer les infrastructures et

		soutenir le développement industriel
Eurobonds	Mobiliser les ressources sur les marchés internationaux	Accroître les capacités de financement des grands projets
Fonds souverain	Valoriser les revenus miniers	Financer durablement le développement et préserver les ressources pour les générations futures

Les financements souverains constituent le fondement de toute stratégie nationale de développement économique. Ils offrent à l'État les moyens de financer directement les investissements structurants tout en préservant sa capacité de décision sur les secteurs stratégiques. Dans le cadre du partenariat USA–RDC, ils représentent le premier niveau de mobilisation des ressources financières avant le recours aux capitaux privés ou aux marchés internationaux (Banque mondiale, 2024 ; FMI, 2024). Il convient d'identifier quatre principaux instruments de financement souverain : l'optimisation des recettes publiques, les émissions de bons et obligations du Trésor, le recours aux euro-obligations souveraines (*Eurobonds*) et la création ou le renforcement d'un fonds souverain alimenté par les revenus des ressources naturelles. Ces mécanismes sont complémentaires et permettent de diversifier les sources de financement tout en limitant la vulnérabilité budgétaire de l'État.

Optimisation des recettes publiques

La première source de financement demeure le budget national, alimenté par les recettes fiscales, douanières et minières. Pour la RDC, l'amélioration de la mobilisation des recettes constitue une priorité stratégique, compte tenu de l'importance des ressources naturelles exploitées et du faible rendement fiscal observé

comparativement à d'autres pays producteurs de minerais (Banque mondiale, 2024 ; FMI, 2024). La présentation recommande ainsi une optimisation des recettes publiques afin de dégager des marges budgétaires suffisantes pour financer les infrastructures, l'énergie, la transformation industrielle et les projets liés au partenariat USA–RDC. Cette stratégie suppose notamment : la modernisation de l'administration fiscale ; la digitalisation des procédures de perception ; la réduction de la fraude et de l'évasion fiscales ; l'amélioration de la transparence dans la gestion des revenus miniers ; le renforcement des mécanismes de contrôle budgétaire. Ces réformes contribueraient à accroître l'autonomie financière de l'État et à réduire sa dépendance vis-à-vis des financements extérieurs.

Les bons et obligations du Trésor

La deuxième composante concerne les émissions de titres publics sur le marché domestique. Les bons et obligations du Trésor permettent au gouvernement de lever rapidement des ressources destinées au financement des investissements prioritaires tout en favorisant le développement du marché financier national (OCDE, 2023). Ces instruments pourraient être mobilisés pour financer : les infrastructures énergétiques ; les corridors logistiques ; les zones industrielles ; les plateformes minières et les infrastructures numériques liées au partenariat stratégique. Le développement progressif de ce marché contribuerait également à renforcer la crédibilité financière de la RDC auprès des investisseurs institutionnels.

Les Eurobonds souverains

L'accès aux marchés internationaux des capitaux constitue un troisième levier de financement. Les émissions d'Eurobonds permettent aux États de mobiliser d'importants volumes de capitaux auprès des investisseurs internationaux pour financer des projets structurants (Banque mondiale, 2024). Toutefois, la présentation souligne que ce mécanisme demeure conditionné à

plusieurs exigences : une amélioration de la notation souveraine ; une stabilité macroéconomique durable ; une gestion prudente de la dette publique et gouvernance budgétaire crédible. Dans le cas de la RDC, les Eurobonds pourraient financer des projets à forte rentabilité économique, notamment dans les secteurs des infrastructures, de l'énergie et de la transformation locale des minerais, tout en diversifiant les sources de financement disponibles.

Le Fonds souverain des ressources naturelles

L'un des axes majeurs proposés dans la présentation concerne la création d'un *Fonds souverain des ressources naturelles*, ou le renforcement du Fonds d'investissement stratégique (FIS) existant en y intégrant une composante spécifiquement dédiée au partenariat USA–RDC. Ce fonds serait alimenté par une quote-part des redevances minières (*royalties*) et géré selon des principes de gouvernance indépendante, de transparence et de redevabilité. Les expériences internationales, notamment celles de la Norvège, du Botswana ou encore du Chili, montrent que les fonds souverains constituent des instruments efficaces pour : stabiliser les finances publiques face à la volatilité des prix des matières premières ; financer des investissements de long terme ; préserver une partie de la rente minière pour les générations futures et renforcer la souveraineté économique de l'État (OCDE, 2023 ; Banque mondiale, 2024).

Dans le contexte congolais, un tel fonds pourrait contribuer à sécuriser le financement des infrastructures stratégiques, à soutenir les investissements industriels et à accompagner les politiques de diversification économique. ***Analyse critique***

L'analyse des financements souverains met en évidence que leur efficacité dépend essentiellement de la qualité de la gouvernance publique. En effet, l'augmentation des ressources financières ne produit des effets durables que si elle s'accompagne d'une gestion rigoureuse, d'une transparence accrue et d'un contrôle indépendant des finances publiques (Acemoglu & Robinson, 2012 ; FMI,

2024). Dans cette perspective, les financements souverains ne doivent pas être envisagés comme une alternative aux investissements privés, mais comme un levier permettant de renforcer la crédibilité financière de la RDC et de créer un effet d'entraînement susceptible d'attirer des capitaux nationaux et internationaux. Ils constituent ainsi le socle sur lequel peuvent se développer les autres instruments présentés dans cette étude, notamment les partenariats public-privé, les mécanismes de la DFC et les marchés financiers.

3.3. *Les partenariats public-privé (PPP) : un levier stratégique pour les investissements structurants*



Figure 2. Secteurs prioritaires des partenariats public-privé dans le partenariat stratégique USA–RDC

Les partenariats public-privé (PPP) constituent aujourd'hui l'un des principaux mécanismes de financement des infrastructures dans les économies émergentes. Ils permettent de mobiliser les ressources financières, les compétences techniques et les capacités de gestion du secteur privé tout en maintenant le rôle stratégique de l'État dans la planification, la régulation et le contrôle des investissements (Banque mondiale, 2024 ; OCDE, 2023). Dans le cadre du partenariat stratégique USA–RDC, les PPP représentent un instrument privilégié pour accélérer la réalisation des investissements nécessaires à la transformation économique du pays. La présentation souligne qu'ils permettent de partager les risques entre les partenaires, de réduire la pression sur les finances publiques et d'améliorer l'efficacité dans la réalisation des projets d'envergure.

Secteurs prioritaires des PPP

L'analyse met en évidence quatre secteurs prioritaires susceptibles de bénéficier de ce mode de financement. Le premier concerne l'énergie et les infrastructures, notamment le développement du complexe hydroélectrique de Grand Inga, dont le potentiel est estimé à 40 GW, ainsi que la modernisation des réseaux électriques, des corridors routiers, des chemins de fer et des infrastructures portuaires. Ces investissements sont essentiels pour améliorer la compétitivité économique du pays et soutenir son industrialisation (Banque mondiale, 2024). Le deuxième secteur porte sur les mines et la transformation locale. Au-delà de l'extraction des minerais stratégiques, la présentation recommande de promouvoir des co-investissements dans les unités de raffinage, de métallurgie et de fabrication des composants destinés aux batteries, afin d'accroître la valeur ajoutée captée par l'économie congolaise (DFC, 2024). Le troisième secteur est celui des technologies et du numérique, comprenant le déploiement des réseaux de télécommunications, la création de centres de données (*data centers*), le développement des solutions de paiement électronique (*fintech*) ainsi que la modernisation des services publics numériques. Ces investissements renforcent l'inclusion financière, améliorent la qualité des services publics et stimulent l'innovation (OCDE, 2023).

Enfin, l'agriculture et l'agro-industrie constituent un quatrième domaine prioritaire. Les PPP peuvent financer la modernisation des chaînes de valeur agricoles, les infrastructures de stockage et de conservation, les unités de transformation alimentaire ainsi que l'amélioration de l'accès des produits congolais au marché américain.

Les principaux modèles de PPP

Quatre Modèles Adaptés au Contexte Congolais



Figure 3. Principaux modèles de partenariats public-privé proposés

Source : Adapté de la présentation Mobilisation des Ressources Financières pour le Partenariat Stratégique USA–RDC (Aliango, 2026).

Ces différents modèles offrent une certaine flexibilité en fonction de la nature des projets, du niveau de risque et des objectifs poursuivis par les parties prenantes. Leur choix doit être guidé par les impératifs de rentabilité économique, de maîtrise des risques et de préservation des intérêts stratégiques de la RDC.

Les conditions non négociables du partenariat

Plusieurs exigences destinées à garantir que les PPP génèrent des retombées économiques durables pour la RDC. Trois conditions apparaissent comme essentielles : ◦ Un partage équilibré des risques entre les partenaires publics et privés, avec des mécanismes de révision périodique des contrats ;

- Un contenu local obligatoire, comprenant au moins 60 % d'emplois locaux et 30 % de sous-traitance nationale, afin de favoriser l'émergence des entreprises congolaises et le développement des compétences nationales ;
- Des clauses de renégociation prévues après 5 ans puis 10 ans, permettant d'adapter les contrats aux évolutions économiques, technologiques et réglementaires.

Ces dispositions traduisent une volonté de promouvoir un partenariat équilibré, fondé sur la création de valeur locale, le transfert de technologies et le renforcement progressif de l'autonomie économique nationale.

Analyse

L'analyse montre que les partenariats public-privé constituent un instrument essentiel pour mobiliser des investissements à grande échelle sans accroître excessivement la pression sur les finances publiques. Toutefois, leur efficacité dépend d'un cadre juridique stable, d'une gouvernance transparente, d'une répartition équitable des risques et d'une capacité renforcée de négociation de la partie congolaise (Banque mondiale, 2024 ; Banque africaine de développement, 2024). Lorsqu'ils sont correctement structurés, les PPP peuvent devenir un puissant catalyseur de l'industrialisation, de la modernisation des infrastructures et de la transformation locale des ressources naturelles, conformément aux objectifs du partenariat stratégique USA–RDC.

3.4. La U.S. International Development Finance Corporation (DFC) : un levier majeur de financement du partenariat

La **U.S. International Development Finance Corporation (DFC)** constitue l'un des principaux instruments financiers de la politique américaine de soutien au développement. Créée pour promouvoir les investissements privés dans les pays partenaires, elle intervient particulièrement dans les secteurs stratégiques tels que l'énergie, les infrastructures, les mines, la santé, l'agriculture

et les nouvelles technologies. Dans le cadre du partenariat stratégique USA–RDC, la DFC représente un levier essentiel pour attirer des investissements privés tout en réduisant les risques supportés par les investisseurs (DFC, 2024).

La présentation souligne que la DFC dispose d'une capacité d'intervention estimée à **60 milliards de dollars**, ce qui en fait l'un des plus importants mécanismes publics de financement du développement au niveau international. Cette capacité offre à la RDC une opportunité de financer des projets structurants tout en améliorant leur bancabilité auprès des partenaires internationaux.

Les instruments proposés par la DFC se déclinent en quatre catégories complémentaires, illustrées à la figure 4. Les garanties de prêts, couvrant jusqu'à 80 % du financement éligible, réduisent considérablement le risque supporté par les banques commerciales et abaissent le coût du crédit pour les projets congolais. Les prêts directs financent les projets structurants dans l'énergie, les infrastructures, les mines et l'agro-industrie. Les investissements en capital (equity) permettent à la DFC de prendre des participations dans des entreprises opérant dans les secteurs stratégiques, renforçant ainsi leurs fonds propres et leur crédibilité. Enfin, l'assurance contre les risques politiques protège les investisseurs contre l'instabilité institutionnelle, l'expropriation ou l'inconvertibilité monétaire, autant de risques qui pèsent traditionnellement sur la perception du marché congolais.

Les principaux instruments financiers de la U.S. International Development Finance Corporation (DFC)

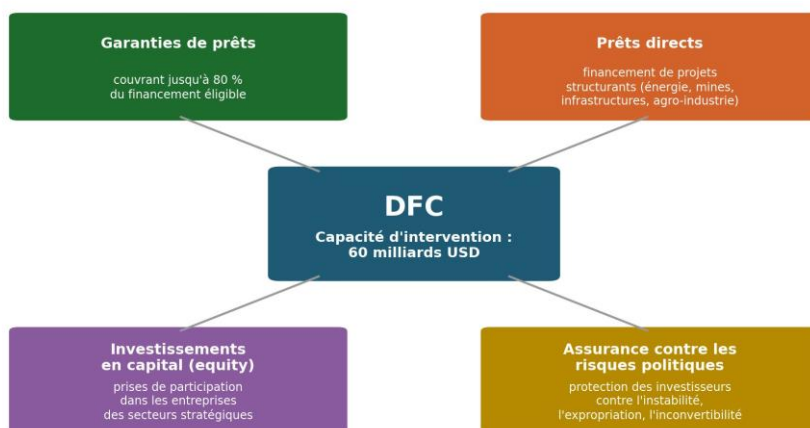


Figure 4. Les principaux instruments financiers de la U.S. International Development Finance Corporation (DFC), d'après la présentation (Aliango, 2026).

Pour la RDC, l'enjeu consiste à structurer un portefeuille de projets bancables répondant aux critères d'éligibilité de la DFC — viabilité économique, conformité environnementale et sociale, gouvernance transparente — afin de convertir cette capacité d'intervention en investissements effectifs sur le territoire national. La création d'une cellule nationale dédiée à la préparation des projets, en lien avec l'ANAPI et les ministères sectoriels, faciliterait ce travail de structuration et raccourcirait les délais d'instruction des dossiers.

3.5. Les marchés financiers et les instruments innovants : un potentiel largement inexploité

Le marché financier congolais demeure largement sous-exploité. L'économie nationale se caractérise par une informalité massive — près de 90 % des activités économiques échappent aux circuits formels —, tandis que la Bourse des Valeurs Mobilières de Kinshasa (BVMK) ne compte qu'une douzaine d'entreprises cotées, pour un potentiel minier national estimé à environ 60 milliards de dollars. Ce décalage entre le potentiel économique réel du pays et la profondeur de son marché financier illustre

l'ampleur des marges de progression disponibles pour la mobilisation de l'épargne nationale et internationale.

Trois instruments innovants apparaissent particulièrement prometteurs. Les obligations vertes (green bonds) permettraient de financer les infrastructures énergétiques renouvelables et les projets de développement durable, en captant l'épargne internationale orientée vers les actifs climatiques. Les obligations de la diaspora (diaspora bonds) offriraient à la diaspora congolaise — estimée à environ six millions de personnes transférant près de 1,5 milliard de dollars par an vers le pays — un véhicule d'investissement productif : selon les estimations de la présentation, elles pourraient mobiliser jusqu'à 300 millions de dollars par an pour financer des projets structurants. Enfin, les project bonds, adossés aux revenus futurs de projets spécifiques, permettraient de financer les grandes infrastructures du partenariat sans alourdir directement la dette publique.

Le développement de ces instruments suppose toutefois un renforcement préalable du cadre institutionnel du marché financier : modernisation de la BVMK, régulation crédible, notation des émetteurs, éducation financière des épargnants et protection effective des investisseurs. Ces réformes conditionnent la capacité du marché domestique à relayer, dans la durée, les financements internationaux mobilisés par le partenariat.

3.6. Gouvernance, transparence et capacités institutionnelles : les conditions de la réussite

Aucun des instruments analysés ne produira ses effets sans une gouvernance rigoureuse. La transparence dans la gestion des revenus miniers, la publication des contrats, la redevabilité budgétaire et la lutte contre la corruption conditionnent la confiance des investisseurs comme celle des citoyens (FMI, 2024 ; Acemoglu & Robinson, 2012). Le renforcement des capacités nationales de négociation revêt à cet égard une importance particulière : face à des partenaires disposant d'une expertise

juridique et financière considérable, la RDC doit pouvoir aligner des négociateurs de même niveau, appuyés par des conseils spécialisés, afin de conclure des accords équilibrés qui préservent les intérêts nationaux et maximisent la valeur ajoutée captée sur le territoire.

4. Recommandations stratégiques

Au regard des analyses qui précèdent, les recommandations suivantes sont formulées :

- créer une Agence nationale de coordination du partenariat USA–RDC, guichet unique chargé de la préparation, de la négociation et du suivi des financements ;
- instaurer un cadre fiscal stable et prévisible afin de sécuriser les investissements de long terme ;
- créer ou renforcer le fonds souverain alimenté par les revenus miniers, géré selon les standards internationaux de transparence et de redevabilité ;
- développer les instruments financiers innovants — obligations vertes, obligations de la diaspora, project bonds — et moderniser la Bourse des Valeurs Mobilières de Kinshasa ;
- imposer un contenu local significatif dans l'ensemble des contrats (emplois nationaux, sous-traitance congolaise, transfert de compétences) ;
- renforcer les capacités nationales de négociation et de structuration de projets bancables ;
- moderniser la gouvernance publique : transparence des revenus, audits indépendants, digitalisation des procédures et redevabilité systématique.

5. Conclusion

La mobilisation des ressources financières constitue le nerf de la réussite du partenariat stratégique USA–RDC. L'analyse

développée dans cet article montre que la RDC dispose d'une gamme étendue d'instruments complémentaires — financements souverains, partenariats public-privé, mécanismes de la DFC, marchés financiers et instruments innovants — susceptibles de financer sa transformation économique. Toutefois, le volume des capitaux mobilisés importera moins que la qualité des institutions chargées de les négocier, de les gérer et de les convertir en valeur ajoutée nationale. Une gouvernance transparente, des capacités de négociation renforcées et une participation effective des acteurs nationaux — entreprises, épargnants, diaspora — sont les conditions pour que le partenariat tienne sa promesse : faire des ressources de la République Démocratique du Congo le fondement d'une prospérité durable et partagée.

Références bibliographiques

1. Acemoglu, D., & Robinson, J. A. (2012). *Why Nations Fail : The Origins of Power, Prosperity, and Poverty*. Crown Publishers.
2. Aliango, D. (2026). Mobilisation des ressources financières pour le partenariat stratégique USA–RDC. Communication, 3ème Grande Conférence
3. Scientifique CES-UDPS, Kinshasa, 22–23 juin 2026.
4. Banque africaine de développement. (2024). *Perspectives économiques en Afrique 2024*. Abidjan : BAD.
5. Banque mondiale. (2024). *World Development Indicators ; Migration and Development Brief*. Washington, DC.
6. Fonds monétaire international (FMI). (2024). *République Démocratique du Congo : Consultations au titre de l'article IV*. Washington, DC.
7. North, D. C. (1990). *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*. Cambridge University Press.
8. OCDE. (2023). *Cadre d'action pour l'investissement*. Paris : Éditions OCDE.
9. Sachs, J. D., & Warner, A. M. (2001). The Curse of Natural Resources. *European Economic Review*, 45(4–6), 827–838.
10. Stiglitz, J. E. (2010). *Freefall : America, Free Markets, and the Sinking of the World Economy*. W. W. Norton. U.S. Department

of State. (2024). U.S.–DRC Strategic Partnership Documents. Washington, DC.

11. U.S. International Development Finance Corporation (DFC). (2024). Annual Report 2024. Washington, DC. United States Geological Survey (USGS). (2025). Mineral Commodity Summaries 2025. Reston, VA.

PANEL 6

Infrastructures

Normes et standards du commerce international entre les États-Unis d'Amérique et la République Démocratique du Congo

Prof. Dr Marcel MBIYANGANDU KADIATA

*Référent Qualité Honoraire, Faculté de Médecine ULB/Belgique —
Facultés de Médecine UNILU/UNIKIN/UM/ISTM Goma — Point
Focal Formation et Expert à la CICM*

Résumé

Le commerce international repose sur un langage commun : celui des normes et des standards de qualité. Aucun produit congolais — minerais transformés, denrées agroalimentaires, produits manufacturés — n'accèdera durablement au marché américain sans satisfaire aux exigences normatives qui gouvernent les échanges entre nations. Cet article, issu de la communication présentée au Panel 6 de la 3^{ème} Grande Conférence du CES-UDPS, dresse d'abord le constat du coût de la nonqualité en République Démocratique du Congo, illustré par la pollution de l'environnement, le désordre urbanistique et la congestion urbaine. Il présente ensuite l'appareil normatif national : le recueil d'août 2023 de la Commission Nationale des Normes du Ministère de l'Industrie répertorie 1 252 Normes Nationales Congolaises (NCD) couvrant trente-quatre familles de secteurs, de l'agroalimentaire (245 normes) à l'électrotechnique (293 normes), auxquelles s'ajoutent les 350 normes d'infrastructures annoncées par le Ministère des ITPR et les référentiels du Centre d'Expertise, d'Évaluation et de Certification des substances minérales. L'article analyse enfin les grands référentiels internationaux (ISO 9001, ISO 26000, ISO 14000, ISO 19011, ISO 45001) et les exigences propres au marché américain (FDA), avant de formuler des recommandations : sensibilisation massive des producteurs et des administrations, intégration de l'Assurance

Qualité dans les programmes d'enseignement, définition de normes claires pour la transformation locale des ressources naturelles. La conclusion est sans appel : la nonqualité coûte très cher, et le respect des normes est la clé qui ouvrira aux produits congolais les portes du commerce avec les États-Unis.

Mots-clés : normes, standards, qualité, commerce international, RDC – USA, certification, Assurance Qualité.

1. Introduction : les normes, une affaire de civilisation

Les normes ont toujours fait partie de la vie. Même dans les villages les plus reculés comme dans les villes de la République Démocratique du Congo, chacun, à son niveau, se fait une idée de ce qui est bien, de ce qui est meilleur, de ce qui est propre, de ce qui est beau, de ce qui répond aux attentes. La norme n'est donc pas une invention technocratique étrangère : elle est la formalisation d'une exigence universelle de qualité que toute société porte en elle.

Les normes de qualité sont des règles établies qui servent de garde-fous dans la gestion de la qualité, dont les étapes classiques sont la planification, l'exécution, l'évaluation et les actions correctives. Leurs bénéfices sont nombreux et documentés : la confiance des consommateurs, des partenaires et des parties prenantes, qui disposent d'une preuve fiable de la qualité des produits ; la sérénité et l'efficacité des organisations, qui suivent une recette éprouvée pour améliorer leurs processus ; des économies financières et énergétiques obtenues par l'optimisation des procédés, permettant à l'activité de se développer durablement en augmentant les profits ; et enfin la différenciation vis-à-vis des concurrents.

Plusieurs corpus normatifs coexistent à l'échelle internationale : les normes ISO (Organisation internationale de normalisation), les normes européennes (EN), les normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), celles de la Food and Drug

Administration des États-Unis (FDA), entre autres. Le commerce international entre les pays respecte ces règles et normes : chaque pays doit disposer des siennes ou, à défaut, utiliser et adapter celles admises par les autres, tout en maintenant un climat de confiance mutuelle. C'est ce cadre qui gouverne — et gouvernera — les échanges entre la République Démocratique du Congo et les États-Unis d'Amérique dans le contexte du partenariat stratégique.

2. Le coût de la non-qualité : un constat national

Avant d'examiner l'appareil normatif, la communication illustre par l'image ce que coûte l'absence de normes — ou leur non-respect — dans la vie quotidienne congolaise. Trois illustrations parmi d'autres suffisent à en prendre la mesure.



Fig. 1 — Non-qualité : pollution de l'environnement. Un cours d'eau urbain asphyxié par les déchets plastiques (illustration de la communication).

La pollution de l'environnement, d'abord : des rivières urbaines entièrement recouvertes de bouteilles plastiques témoignent de l'absence de normes appliquées en matière d'emballages, de collecte et de traitement des déchets — alors même que le recueil national compte 34 normes sur l'assainissement, l'environnement et les eaux usées, et 20 normes de management environnemental.



Fig. 2 — Embouteillages monstres à Kinshasa : le coût quotidien de la non-planification (illustration de la communication).

La congestion urbaine, ensuite : les embouteillages monstres de Kinshasa, qui immobilisent chaque jour des centaines de milliers de personnes et de véhicules, traduisent le non-respect des normes d'urbanisme, de voirie et de management de la sécurité routière — un domaine pourtant couvert par 13 normes nationales, dont la NCD ISO 39001 sur les systèmes de management de la sécurité routière.



Fig. 3 — Non-respect des règles d'urbanisme : démolition de constructions anarchiques (illustration de la communication).

Le désordre urbanistique, enfin : les démolitions de constructions érigées en violation des règles d'urbanisme rappellent que la non-qualité finit toujours par se payer — en pertes patrimoniales, en drames sociaux et en gaspillage de ressources publiques. La surcharge routière, les véhicules hors d'âge et hors normes complètent ce tableau. Le message de ces illustrations est clair : la non-qualité peut coûter inutilement très cher ; mieux vaut prévenir.

3. Le répertoire des Normes Nationales Congolaises : un patrimoine méconnu

Face à ce constat, la République Démocratique du Congo n'est pas démunie. Chaque pays peut proposer et faire admettre ses normes ; il peut également adopter les normes internationales ISO ou EN, celles du système des Nations Unies (OMS, FAO) ou celles admises dans d'autres pays (FDA américaine, par exemple), à la fois pour sa protection interne et pour ses échanges. Les Normes Nationales Congolaises (NCD), proposées par la Commission Nationale des Normes du Ministère de l'Industrie, sont ainsi une combinaison de normes régionales africaines et de normes ISO.

Le Ministère de l'Industrie a répertorié 1 252 Normes Nationales Congolaises dans un recueil datant d'août 2023, couvrant l'ensemble des secteurs de l'économie nationale. La répartition sectorielle mérite d'être détaillée, car elle révèle à la fois la richesse et les priorités de ce patrimoine normatif :

- agroalimentaire : 245 normes — le premier contingent, à la mesure du potentiel agricole national ;
- électrotechnique : 293 normes — le plus vaste ensemble, condition de la sécurité des installations électriques ;

- fibres optiques : 82 normes ; lubrifiants et produits pétroliers : 77 normes ; bâtiments et immobilier : 61 normes ;
- aciers : 54 normes ; produits cosmétiques et détergents : 38 normes ; information et documentation : 38 normes ;
- assainissement, environnement et eaux : 34 normes ; forages des mines : 29 normes ; peintures et vernis : 26 normes ; tourisme et services connexes : 26 normes ;
- textiles : 23 normes ; métrologie des produits pétroliers : 21 normes ; management environnemental : 20 normes ; électrification rurale : 18 normes ; management de l'énergie : 17 normes ;
- grandeurs et unités fondamentales : 14 normes ; management de la sécurité routière : 13 normes ; bois : 13 normes ; véhicules et contrôles techniques : 13 normes ; ciments : 12 normes ; cuirs : 12 normes ;
- ressources humaines, santé et sécurité au travail : 11 normes ; éclairage public : 10 normes ; technologies de l'information et sécurité : 9 normes ; emballages plastiques : 6 normes ; foyers améliorés : 4 normes ; atmosphères explosives : 3 normes ;
- évaluation de la conformité et management de la qualité : 27 normes ; et des normes uniques mais significatives : management de l'anti-corruption (1), allumettes (1), bière (1), boissons gazeuses (1).

À ce répertoire s'ajoutent deux compléments importants. D'une part, le Ministre des Infrastructures et Travaux Publics a révélé, lors d'une récente émission de redevabilité à la RTNC, que le pays dispose désormais de 350 normes en matière d'infrastructures et de constructions. D'autre part, le Centre d'Expertise, d'Évaluation et de Certification des substances minérales (CEEC) dispose de normes utilisables par les producteurs et industriels congolais dans le cadre du commerce international des minerais.

Quelques exemples tirés du recueil illustrent l'étendue du champ couvert : la NCD ISO 37001 sur le management anti-corruption ; la NCD ISO 30414 sur le bilan du capital humain ; la NCD ISO 19296 (2018) sur la sécurité des engins mobiles d'exploitation minière souterraine ; la NCD CEI TS 62257-9-8 sur les systèmes à énergie renouvelable pour l'électrification rurale ; la NCD ISO 22716 sur les bonnes pratiques de fabrication des cosmétiques ; la NCD CODEX STAN 176 sur la farine comestible de manioc ; ou encore la NCD COMESA CAC/GL 26-1997 sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et exportations alimentaires — précisément le type de référentiel qui conditionne l'accès des produits agricoles congolais aux marchés étrangers.

4. Observations critiques

L'examen de ce patrimoine normatif conduit à quatre observations. Premièrement, les normes répertoriées couvrent bien plusieurs secteurs de l'économie nationale et du commerce international : l'armature existe.

Deuxièmement — et c'est une lacune stratégique majeure dans le contexte du partenariat USA–RDC —, les normes sur la transformation locale des ressources naturelles et minières ne sont pas clairement définies ni annoncées : or c'est précisément sur ce segment que le pays entend bâtir son industrialisation. Troisièmement, les entrepreneurs, producteurs, industriels et une grande partie des Congolais ne sont pas au courant de l'existence des normes congolaises ni de leur importance pour leurs activités : un patrimoine ignoré est un patrimoine inutile. Quatrièmement, le respect et l'application des normes peuvent ouvrir les portes du commerce international avec tous les pays du monde, et avec les États-Unis en particulier : la mise à niveau normative n'est pas une contrainte bureaucratique, mais un investissement commercial.

5. Les référentiels internationaux indispensables aux producteurs et industriels

Au-delà des normes de produits, les producteurs et industriels congolais qui visent le marché américain doivent maîtriser les grands référentiels de management. La norme ISO 9001 est le référentiel mondial qui décrit les étapes à déployer pour mettre en place, piloter et animer un système de management de la qualité (SMQ). Elle vise à garantir la fourniture constante de produits et services répondant aux attentes des clients et aux exigences réglementaires, et repose sur des principes clés : l'orientation client, le leadership engagé, l'approche processus, la prise de décision fondée sur des preuves et, désormais, la prise en compte du changement climatique. Référentiel universel, l'ISO 9001 fonctionne pour tous les secteurs d'activité et sert de fondation solide à de nombreux référentiels sectoriels.

Quatre autres normes complètent cette base : l'ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des entreprises, l'ISO 14000 sur les bonnes pratiques environnementales, l'ISO 19011 sur les lignes directrices pour les audits et l'ISO 45001 sur la sécurité et le bien-être au travail. Pour les produits destinés au marché américain, les exigences de la FDA (denrées alimentaires, médicaments, cosmétiques) et les référentiels de traçabilité des chaînes d'approvisionnement — notamment pour les minerais dits « de conflit » — s'ajoutent à ces standards. L'entreprise congolaise qui se met en conformité avec cet ensemble ne satisfait pas seulement une exigence américaine : elle se hisse au niveau du commerce mondial.

6. Recommandations

- sensibiliser massivement les administrations, les entrepreneurs, les producteurs, les industriels et la population à l'usage et au respect des normes de qualité, dans tous les secteurs et toutes les activités ;

- rappeler que les valeurs morales, éthiques, citoyennes et républicaines ont aussi force de normes : leur observation conditionne le bon fonctionnement de la société, la bonne gouvernance et la transparence ;
- intégrer l'apprentissage de l'Assurance Qualité dans les programmes des écoles et institutions d'enseignement, de recherche et de formation, afin de former une génération de personnes compétentes et flexibles, capables de porter le transfert de connaissances et de technologies ;
- combler d'urgence la lacune normative sur la transformation locale des ressources naturelles et minières, au cœur du partenariat USA– RDC ;
- faire des organismes nationaux de normalisation et de certification (Commission Nationale des Normes, CEEC, OCC) les partenaires opérationnels du déploiement de l'accord commercial avec les États-Unis.

Conclusion

L'application des normes et standards de qualité n'est pas exempte d'aléas : procédures nombreuses, surcharge éventuelle de travail, parfois surcoûts. Mais tout le monde aspire à bénéficier de produits et de services de qualité, et la non-qualité peut coûter inutilement très cher — mieux vaut prévenir. Les normes de qualité sont un gage de confiance, d'efficacité, d'épanouissement et de progrès ; elles permettent les échanges utiles entre les personnes et entre les pays. Les accords USA– RDC doivent être mis à profit pour transformer localement les minerais et les produits de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage, et pour créer un maximum d'emplois et de richesses. À cette condition, le label « qualité congolaise » cessera d'être une espérance pour devenir une réalité commerciale sur le marché américain et mondial.

Références bibliographiques

Commission Nationale des Normes, Ministère de l'Industrie (2023). Recueil des Normes Nationales Congolaises (1 252 normes). Kinshasa, août 2023.

Mbiyangandu Kadiata, M. (2026). Normes et standards du commerce international entre les États-Unis d'Amérique et la République Démocratique du Congo. Communication, 3ème Grande Conférence CES-UDPS, Kinshasa, 22-23 juin 2026.

Organisation internationale de normalisation (ISO). ISO 9001 — Systèmes de management de la qualité : exigences ; ISO 26000 ; ISO 14000 ; ISO 19011 ; ISO 45001. Genève.

Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ; FAO — Codex Alimentarius. Normes alimentaires internationales.

U.S. Food and Drug Administration (FDA). Import Program and Standards. Silver Spring, MD.

Les infrastructures porteuses de l'économie : le cas des infrastructures routières — rocales de Kinshasa, route Kananga–Kalamba Mbuji et corridor de Banana

Nico NZAU NZAU

*Directeur Général de l'Agence Congolaise des Grands Travaux
(ACGT)*

*Communication présentée par **Éric NGILO MAKOMBELA**,
Directeur des Études de l'ACGT*

Résumé

Les infrastructures routières sont le premier vecteur de l'intégration économique d'un pays-continent comme la République Démocratique du Congo. Cet article présente la contribution de l'Agence Congolaise des Grands Travaux (ACGT) au Panel 6 de la 3ème Grande Conférence du CES-UDPS. Il expose d'abord le mandat et le bilan de l'Agence — service public technique créé par le décret n° 08/017 du 26 août 2008, fort de 17 ans d'expérience, de 88 projets d'études et 87 projets de travaux, de 1 783 km de routes revêtues et 854 km de routes en terre, de 23 ponts et dalots, 5 stades, 5 passerelles, 2 usines et 1 hôpital. Il analyse ensuite les avantages économiques des routes (réduction des coûts de transport, baisse des prix des denrées, création d'emplois directs et indirects), avant de détailler trois projets structurants : les rocales sudest et sud-ouest de Kinshasa (73 km) destinées à désengorger la capitale ; la route Kananga–Kalamba Mbuji (230 km), levier de désenclavement du Grand Kasai dont les travaux de praticabilité ont permis la circulation sur l'ensemble du tracé dès juin 2025 et dont l'effet attendu est une baisse de plus de 25 % du prix de plusieurs denrées alimentaires de base ; et le corridor de Banana, articulé au port en eaux profondes (450 000 EVP par an, quai de 600 mètres

extensible à plus de deux kilomètres), à sept pools de développement économique et à un projet ferroviaire de 150 km vers la ligne Matadi–Kinshasa. La comparaison des corridors d'exportation démontre l'avantage concurrentiel d'un corridor national : distance intégralement congolaise, législation unique, délais réduits de 40 % et contrôle national de bout en bout.

Mots-clés : infrastructures routières, ACGT, rocares de Kinshasa, Kananga–Kalamba Mbuji, corridor de Banana, port en eaux profondes, désenclavement, RDC.

1. Introduction

Aucune économie ne se développe sans routes. Pour la République Démocratique du Congo — 2 345 000 km², vingt-six provinces, neuf frontières —, la question routière n'est pas un simple chapitre de politique publique : elle est la condition physique de l'unité nationale et de la circulation des richesses. C'est dans cette perspective que l'Agence Congolaise des Grands Travaux (ACGT) a présenté, au Panel 6 consacré aux infrastructures, sa vision des « infrastructures porteuses de l'économie » appliquée au cas des infrastructures routières.

L'ACGT est un service public à caractère technique, doté d'une autonomie financière, créé par le décret n° 08/017 du 26 août 2008 et placé sous la tutelle du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics. Sa vision est triple : devenir un bureau d'ingénierie de référence dans la conception des projets d'infrastructures structurantes du pays ; devenir le référent qualité du gouvernement en matière de mise en œuvre des grands travaux ; et devenir l'un des conseillers privilégiés du gouvernement en matière de développement des infrastructures structurantes. Ses sources de financement combinent le Programme Sino-Congolais (PSC), les concessions en partenariat public-privé et le Trésor public. Ses perspectives incluent la maturation de son système de management de la qualité en vue de la certification ISO 9001:2025, ainsi que le renforcement de la collaboration avec les

structures sœurs du ministère et avec les partenaires et investisseurs.



Fig. 1 — L'ACGT en chiffres : 17 ans d'expérience, 88 projets d'études, 87 projets de travaux, 1 783 km de routes revêtues, 854 km de routes en terre, 69 projets du Programme Sino-Congolais, 11 projets sur Trésor public, 8 contrats de concession, 23 ponts et dalots, 5 stades, 5 passerelles, 2 usines et 1 hôpital (source : ACGT, 2026).

2. Pourquoi la route est porteuse d'économie

La communication rappelle les mécanismes par lesquels une route crée de la valeur. Le premier est la réduction du coût du transport : temps de parcours raccourcis, consommation de carburant réduite, coûts de maintenance des véhicules abaissés. Le deuxième est l'impact direct sur les prix des denrées alimentaires — maïs, manioc, haricot, arachide — dont le coût final incorpore une part de transport considérable dans un pays où les bassins de production sont éloignés des centres de consommation. Le troisième concerne les matériaux de construction, dont le renchérissement pénalise tout l'investissement privé et public. Le quatrième est la création d'emplois : emplois directs et indirects

Cette analyse rejoint les enseignements de l'économie du développement : les investissements routiers figurent parmi ceux dont les effets multiplicateurs sont les plus élevés, précisément parce qu'ils abaissent simultanément les coûts de tous les autres secteurs. Une route n'est pas une dépense : c'est une baisse générale du coût de la vie et de production.

3. Les rocade sud-est et sud-ouest de Kinshasa : désengorger la capitale

Le projet des rocadés de Kinshasa porte sur une longueur totale de 73 km. Face à une croissance urbaine explosive et à des embouteillages chroniques, la ville est en perpétuelle recomposition : son parc automobile ainsi que le flux quotidien de population augmentent à une vitesse exponentielle, provoquant, aux heures de pointe, de longues files d'attente sur la plupart des axes routiers. À cela s'ajoute l'absence de voies périphériques permettant de ceinturer la capitale.

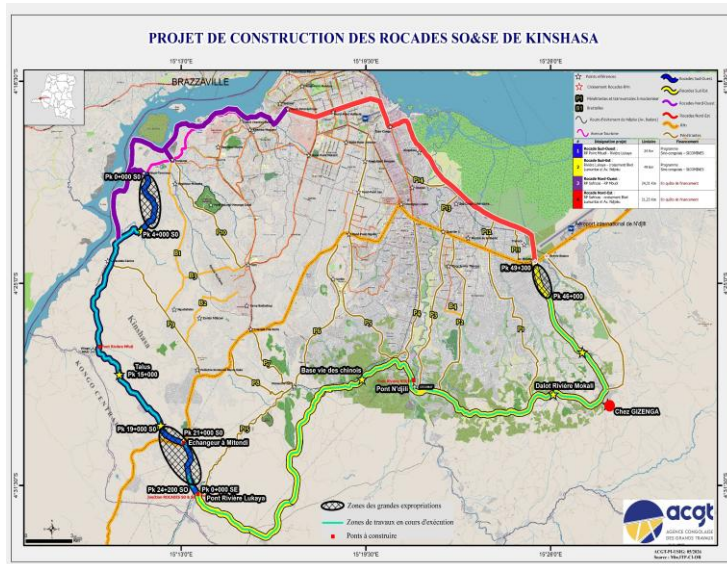


Fig. 2 — Tracé du projet de construction des rocales sud-est et sud-ouest de Kinshasa, 73 km (source : ACGT).

Les rocales permettront de détourner le trafic de transit — notamment les poids lourds reliant le port de Matadi à l'intérieur du pays — du centre-ville, de relier entre eux les pôles périphériques en pleine croissance et de structurer l'urbanisation future de la métropole. L'expérience internationale des voies de contournement montre que leurs bénéfices dépassent la seule fluidité : réduction des émissions et de l'accidentologie en zone dense, revalorisation du foncier desservi, et création de nouveaux corridors d'activités économiques le long des tracés.

4. La route Kananga–Kalamba Mbuji : désenclaver le Grand Kasai

Le projet de construction de la route Kananga–Kalamba Mbuji s'étend sur environ 230 km, en direction de la frontière angolaise. Les travaux sont répartis en deux catégories : les travaux de praticabilité et les travaux permanents. Le 19 juin 2025, les travaux de praticabilité ont permis la circulation sur l'ensemble du tracé, tandis que les travaux permanents étaient exécutés sur 16,7 km. Le projet demeure toutefois affecté par la difficulté d'acheminement des matériaux et des équipements jusqu'au chantier — illustration concrète du cercle vicieux de l'enclavement, où l'absence de routes complique jusqu'à la construction des routes elles-mêmes.

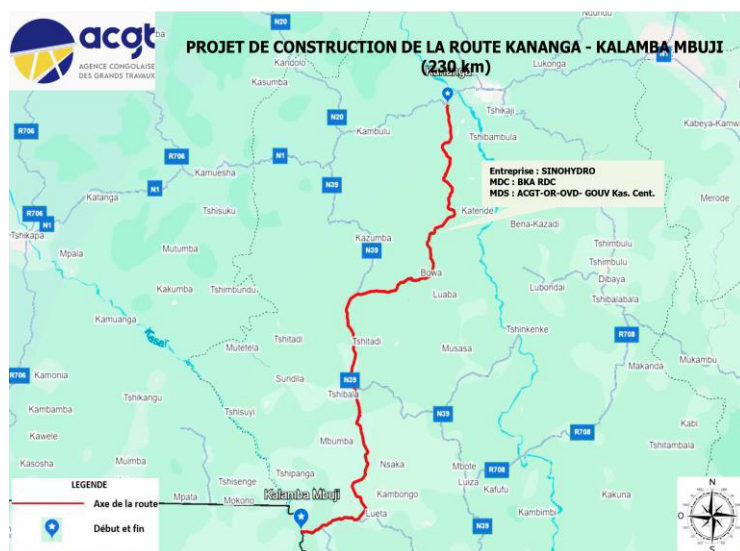


Fig. 3 — Tracé du projet de construction de la route Kananga–Kalamba Mbuji, 230 km (source : ACGT).

Les effets attendus sont considérables pour le Grand Kasai : amélioration de la fluidité des échanges, réduction des coûts logistiques, baisse de plus de 25 % du prix de plusieurs denrées alimentaires de base, augmentation significative du revenu des producteurs agricoles et amélioration durable du pouvoir d'achat des populations de la sousrégion. En reliant le Kasai à l'Angola voisin, cette route ouvre en outre une perspective d'échanges transfrontaliers et prépare la connexion du centre du pays aux corridors atlantiques.

5. Le corridor de Banana : la façade maritime de la RDC

Le troisième projet présenté est le plus structurant à long terme : le corridor de Banana, adossé au port en eaux profondes du même nom, sur la façade atlantique du Kongo Central. L'objectif stratégique du port est de permettre à la RDC de recevoir directement de grands navires en provenance d'Asie et d'Europe, réduisant ainsi sa dépendance aux ports des pays voisins. Ses spécifications techniques de première phase prévoient une

capacité portuaire de 450 000 équivalents vingt pieds (EVP) par an et un quai de 600 mètres, avec une extension prévue à plus de deux kilomètres pour la seconde phase.

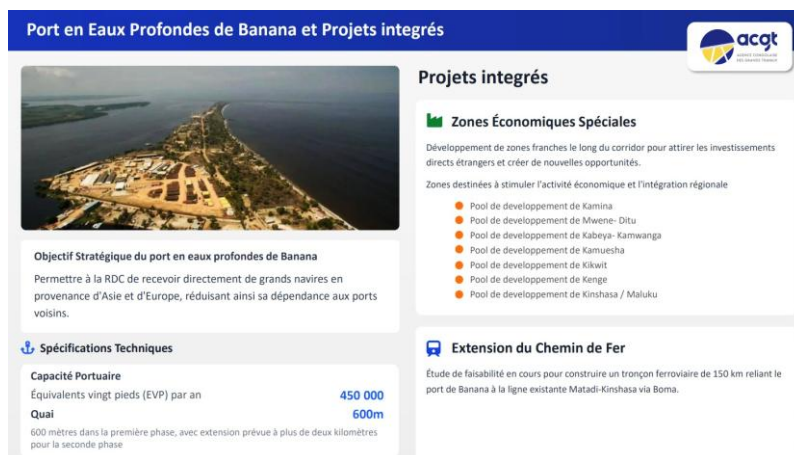


Fig. 4 — Le port en eaux profondes de Banana et ses projets intégrés : zones économiques spéciales et extension ferroviaire (source : ACGT).

Le port n'est que la pointe du corridor. Les projets intégrés comprennent, d'une part, le développement de zones économiques spéciales le long du corridor pour attirer les investissements directs étrangers et créer de nouvelles opportunités — sept pools de développement sont identifiés : Kamina, Mwene-Ditu, Kabeya-Kamwanga, Kamuesha, Kikwit, Kenge et Kinshasa/Maluku — et, d'autre part, l'extension du chemin de fer : une étude de faisabilité est en cours pour construire un tronçon ferroviaire de 150 km reliant le port de Banana à la ligne existante Matadi–Kinshasa via Boma. L'ensemble s'articule à la Route Nationale 1, corridor national est-ouest de 3 330 km qui traverse intégralement la RDC, des provinces minières du sud-est (Haut-Katanga, Lualaba) jusqu'à l'océan Atlantique, en passant par le Haut-Lomami, le Kasai Oriental, le Kasai Central, le Kwilu, le Kwango et le Kongo Central.

Avantages Concurrentiels du Corridor de Banana				
 Choix Optimal pour les Exploitations Minières du Sud-Est Comparaison des avantages pour les exportations minières du Lualaba et du Haut-Katanga				
Critères	Corridor Banana	Corridor Lobito	Corridor Dar es Salaam	Corridor Durban
▲ Distance	3330km (RDC)	1860km (transfrontalier)	3200km (transfrontalier)	3700km (plusieurs pays)
➤ Législation	Unique (RDC)	Multiple (2 pays)	Multiple (2 pays)	Multiple (3+ pays)
⌚ Délais	Réduits de 40%	Standard	Prolongés	Très prolongés
🛡 Sécurité	Contrôle national	Contrôle partagé	Contrôle partagé	Multiple juridictions

Fig. 5 — Avantages concurrentiels du corridor de Banana pour les exportations minières du Lualaba et du Haut-Katanga, comparé aux corridors de Lobito, Dar es Salaam et Durban (source : ACGT).

La comparaison des corridors d'exportation disponibles pour les exploitations minières du sud-est éclaire l'enjeu de souveraineté logistique. Le corridor de Banana représente 3 330 km intégralement en territoire congolais, sous législation unique, avec des délais réduits d'environ 40 % et un contrôle national de bout en bout. Le corridor de Lobito, plus court (1 860 km), est transfrontalier et soumis à une législation multiple (deux pays) ; le corridor de Dar es Salaam (3 200 km, deux pays) connaît des délais prolongés ; le corridor de Durban (3 700 km, plusieurs pays) cumule les juridictions multiples. Chaque corridor a sa place dans une stratégie logistique diversifiée, mais seul le corridor national de Banana garantit à terme que la valeur logistique des exportations congolaises — transport, manutention, services portuaires — soit intégralement captée par l'économie nationale.

Cette stratégie corrige une dépendance historique. Aujourd'hui, l'essentiel des exportations minières congolaises transite par les corridors des pays voisins — Dar es Salaam (Tanzanie), Durban (Afrique du Sud), Lobito (Angola) et Pointe-Noire (Congo) —, avec les conséquences que la communication énumère : réduction de la compétitivité des produits miniers congolais sur les marchés internationaux, augmentation des coûts et des délais logistiques liés aux passages frontaliers, vulnérabilité aux législations multiples et aux incidents des corridors transfrontaliers, et

complexité des procédures administratives et douanières. La montée en puissance progressive du corridor national de Banana, combinée à l'usage raisonné des corridors régionaux, rééquilibrera ce rapport de dépendance au profit de la RDC.

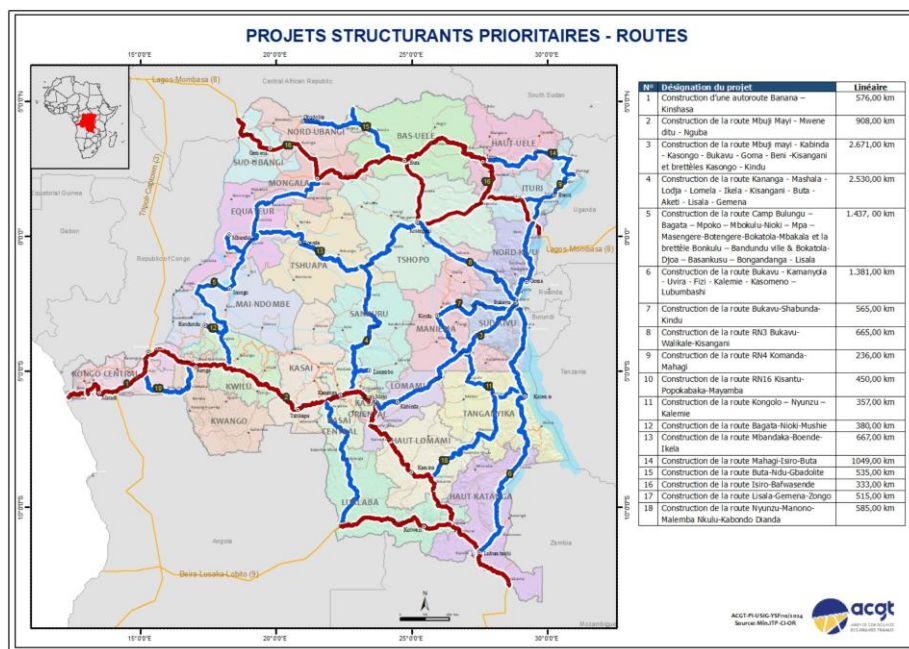


Fig. 6 — Carte des projets structurants prioritaires du réseau routier national (source : ACGT).

6. Recommendations

- accélérer les travaux permanents de la route Kananga–Kalamba Mbuji en sécurisant la chaîne d'approvisionnement des chantiers ;
- boucler le financement et engager la réalisation des rocadés de Kinshasa, en articulation avec un plan de mobilité urbaine de la capitale ;
- inscrire le corridor de Banana — port, rail, zones économiques spéciales et RN1 — parmi les projets prioritaires du partenariat stratégique USA – RDC, au titre de la diversification des corridors d'exportation ;

- consolider la maîtrise d'ouvrage nationale en poursuivant la certification qualité de l'ACGT (ISO 9001) et le développement de son ingénierie propre ;
- systématiser les montages combinant Trésor public, concessions et partenariats internationaux, afin de démultiplier la capacité d'investissement routier du pays.

Conclusion

Le développement des infrastructures modernes constitue un levier indispensable pour accompagner la croissance du pays et améliorer durablement les conditions de vie des populations. À travers ses différents projets — les rocade de Kinshasa, la route Kananga– Kalamba Mbuji, le corridor de Banana et les grands travaux structurants —, l'ACGT demeure engagée à traduire la vision du Chef de l'État en actions concrètes au service du développement, de la mobilité et de l'intégration nationale. La 3ème Conférence de l'Élite Scientifique de l'UDPS offre une opportunité précieuse de réflexion collective autour des solutions innovantes capables de répondre aux défis urbains et infrastructurels de notre époque. En associant expertise scientifique, volonté politique et bonne gouvernance, la République Démocratique du Congo peut se bâtir moderne, connectée et résolument tournée vers l'avenir.

Références bibliographiques

- Agence Congolaise des Grands Travaux (ACGT). (2026). Présentation du Directeur Général à la 3ème Conférence de l'Élite Scientifique de l'UDPS. Kinshasa, 23 juin 2026.
- Décret n° 08/017 du 26 août 2008 portant création de l'Agence Congolaise des Grands Travaux. Journal Officiel de la RDC.
- Banque mondiale. (2023). Transport for Development : Corridors économiques en Afrique centrale. Washington, DC.
- Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (RDC). (2025). Programme des projets structurants prioritaires. Kinshasa.

Les infrastructures porteuses de l'économie : le cas des infrastructures de télécommunications

Ir Jean-Claude MUDILU KAFUNDA

Ingénieur Civil Polytechnicien — Expert en Télécommunications

Résumé

Au XXI^e siècle, une quatrième infrastructure s'est ajoutée aux transports, à l'énergie et à l'industrie comme fondement de la richesse des nations : l'infrastructure numérique. Cet article, issu de la communication présentée au Panel 6 de la 3^{ème} Grande Conférence du CES-UDPS, démontre que les télécommunications sont devenues le système nerveux de l'économie moderne, dont dépendent les transactions bancaires, le mobile money, le commerce électronique, l'administration électronique, l'enseignement à distance, la télémédecine et l'intelligence artificielle. L'état des lieux des infrastructures numériques congolaises fait apparaître des forces réelles — 73,9 millions d'abonnements mobiles actifs, 37 millions d'utilisateurs d'Internet mobile, plus de 34 millions d'utilisateurs de mobile money, quatre opérateurs nationaux, des points d'échange Internet (KINIX, LUBIX, GOMIX) et l'accès aux grands câbles sous-marins (WACS, 2Africa, EASSy, SEACOM) — mais aussi des faiblesses structurelles : couverture haut débit insuffisante, backbone national incomplet et peu redondant, rareté des data centers de niveau Tier III/IV, forte dépendance au cloud étranger et vulnérabilité énergétique. L'article présente ensuite les cinq infrastructures prioritaires à l'horizon 2030 : un backbone national de 15 000 à 20 000 km de fibre optique interconnectant les 26 provinces ; des data centers nationaux et un cloud souverain ; la diversification de la connectivité internationale ; les réseaux mobiles à haut débit 4G/5G ; et la cybersécurité avec un SOC et un CERT nationaux. Cinq engagements prioritaires en découlent, au premier rang desquels l'accélération des partenariats public-

privé et l'investissement massif dans les compétences numériques et l'intelligence artificielle.

Mots-clés : télécommunications, infrastructure numérique, backbone fibre optique, data centers, cloud souverain, 5G, cybersécurité, RDC.

1. Introduction : la quatrième infrastructure

Pendant une grande partie du XXe siècle, la richesse des nations reposait essentiellement sur trois familles d'infrastructures : les infrastructures de transport, les infrastructures énergétiques et les infrastructures industrielles. Au XXIe siècle, une quatrième est devenue indispensable : l'infrastructure numérique. Aujourd'hui, aucune économie moderne ne peut fonctionner sans Internet, sans réseaux mobiles, sans centres de données, sans cloud computing, sans plateformes numériques ni intelligence artificielle. Les télécommunications sont devenues le système nerveux de l'économie moderne.

Les données sont désormais aussi importantes que les marchandises. Les infrastructures numériques rendent possibles les transactions bancaires, le mobile money, le commerce électronique, l'administration électronique, l'enseignement à distance, la télémédecine et le déploiement de l'intelligence artificielle. Pour la République Démocratique du Congo, pays-continent dont l'intégration physique demeure inachevée, le numérique offre une opportunité singulière : celle de connecter les hommes, les marchés et les administrations à une vitesse et à un coût sans commune mesure avec les infrastructures physiques traditionnelles — à condition d'en bâtir le socle.

Le mobile money illustre à lui seul cette puissance transformatrice. Avec plus de 34 millions d'utilisateurs, il est devenu, en une décennie, la première infrastructure financière du pays : là où le réseau bancaire classique ne dessert qu'une petite fraction de la population, le portemonnaie électronique permet à

des dizaines de millions de Congolais de payer, d'épargner, de transférer et de recevoir de l'argent — y compris les transferts de la diaspora — depuis un simple téléphone. Chaque extension de la couverture réseau est donc, simultanément, une extension de l'inclusion financière, de la collecte fiscale potentielle et du marché intérieur formel.

2. État des lieux et analyse SWOT des infrastructures numériques de la RDC

Le diagnostic présenté combine l'inventaire des infrastructures d'accès et de transport de données, celui de la connectivité internationale et une analyse SWOT synthétique, reproduite ci-dessous.

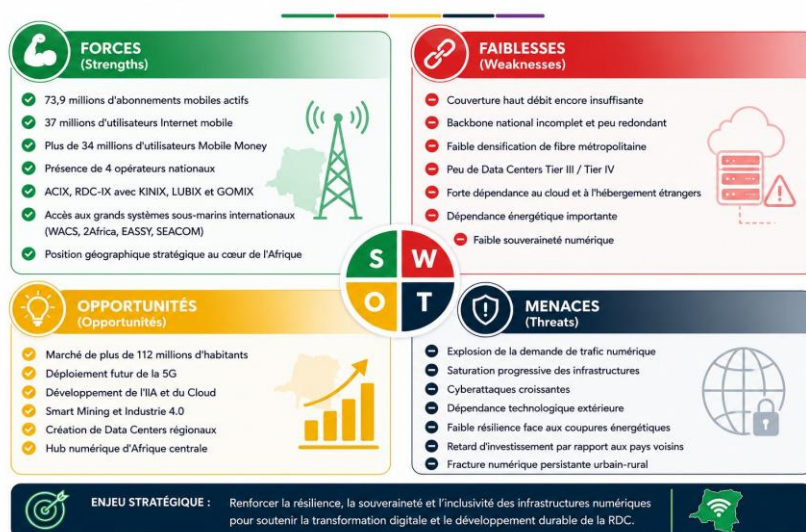


Fig. 1 — Analyse SWOT des infrastructures numériques de la RDC (source : communication, 2026).

Du côté des forces, la RDC compte 73,9 millions d'abonnements mobiles actifs, 37 millions d'utilisateurs d'Internet mobile et plus de 34 millions d'utilisateurs de mobile money ; quatre opérateurs nationaux sont présents ; des points d'échange Internet existent (ACIX/RDC-IX avec KINIX à Kinshasa, LUBIX à Lubumbashi et GOMIX à Goma) ; le pays accède aux grands systèmes sous-

marins internationaux (WACS, 2Africa, EASSy, SEACOM) et bénéficie d'une position géographique stratégique au cœur de l'Afrique. Les faiblesses n'en sont que plus visibles : couverture haut débit encore insuffisante, backbone national incomplet et peu redondant, faible densification de la fibre métropolitaine, rareté des data centers de niveau Tier III/Tier IV, forte dépendance au cloud et à l'hébergement étrangers, dépendance énergétique pénalisante et, en synthèse, une faible souveraineté numérique.

Les opportunités sont considérables : un marché de plus de 112 millions d'habitants, le déploiement futur de la 5G, le développement de l'intelligence artificielle et du cloud, le smart mining et l'industrie 4.0 dans les bassins miniers, la création de data centers régionaux et la vocation de hub numérique d'Afrique centrale. Les menaces, elles, sont déjà à l'œuvre : explosion de la demande de trafic, saturation progressive des infrastructures, cyberattaques croissantes, dépendance technologique extérieure, faible résilience face aux coupures énergétiques, retard d'investissement par rapport aux pays voisins et fracture numérique persistante entre villes et campagnes. L'enjeu stratégique est ainsi formulé : renforcer la résilience, la souveraineté et l'inclusivité des infrastructures numériques pour soutenir la transformation digitale et le développement durable de la RDC.

Ce diagnostic appelle deux observations complémentaires. La première concerne l'écart entre pénétration mobile et usage effectif de l'Internet : avec 73,9 millions d'abonnements mobiles mais 37 millions d'utilisateurs d'Internet mobile, près de la moitié du parc n'accède pas encore aux services de données — pour des raisons de couverture, de coût des terminaux et des forfaits, et de compétences numériques. La fracture est également territoriale : la connectivité de qualité demeure concentrée dans les grandes métropoles, tandis que des provinces entières restent tributaires de liaisons satellitaires coûteuses. La seconde observation concerne la dépendance de la chaîne numérique à l'énergie : sans

alimentation électrique fiable, ni les antennes, ni les data centers, ni les points d'échange ne peuvent fonctionner — le chantier numérique est indissociable du chantier énergétique présenté par ailleurs dans cette conférence.

3. Les cinq infrastructures prioritaires à l'horizon 2030

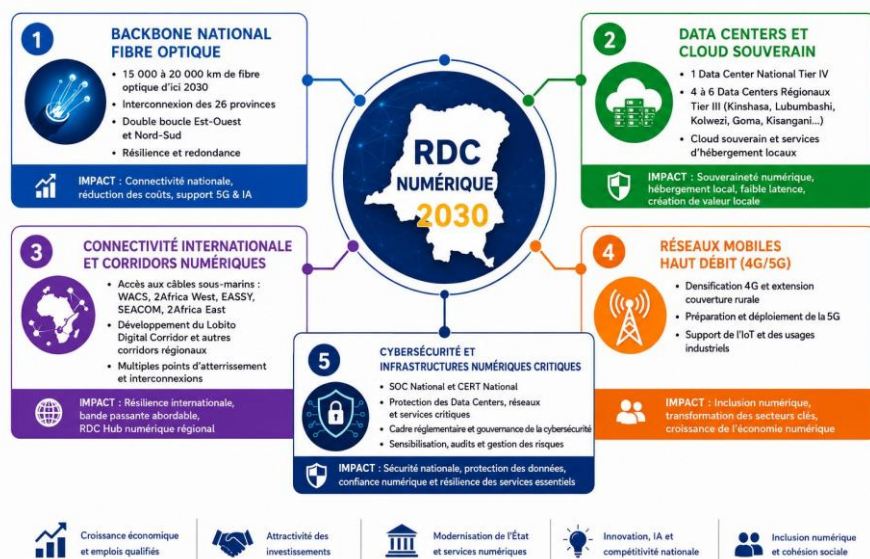


Fig. 2 — « RDC Numérique 2030 » : les cinq infrastructures prioritaires (source : communication, 2026).

La feuille de route « RDC Numérique 2030 » s'articule autour de cinq chantiers. Le premier est le backbone national en fibre optique : 15 000 à 20 000 km de fibre d'ici 2030, l'interconnexion des 26 provinces et une double boucle est-ouest et nord-sud garantissant résilience et redondance ; l'impact attendu est une connectivité nationale complète et la réduction des coûts, support de la 5G et de l'intelligence artificielle.

Le deuxième chantier concerne les data centers et le cloud souverain : un data center national de niveau Tier IV et quatre à six data centers régionaux de niveau Tier III (Kinshasa, Lubumbashi, Kolwezi, Goma, Kisangani, notamment), associés à

une offre de cloud souverain et de services d'hébergement locaux. L'impact visé est la souveraineté numérique, l'hébergement local des données et la création de valeur dans l'économie de la donnée.

Le troisième chantier vise la connectivité internationale et les corridors numériques : accès diversifié aux câbles sous-marins (WACS, 2Africa West, EASSy, SEACOM, 2Africa East), développement du corridor numérique et d'autres corridors régionaux, multiplication des points d'atterrissage et des interconnexions — l'objectif étant de faire de la RDC un hub numérique régional, à l'image de sa position géographique.

Le quatrième chantier porte sur les réseaux mobiles à haut débit : densification de la 4G et extension de la couverture rurale, préparation et déploiement de la 5G, support de l'Internet des objets et des usages industriels — condition de l'inclusion numérique et de la transformation des filières productives, du smart mining à l'agriculture de précision.

Le cinquième chantier, transversal, est celui de la cybersécurité et des infrastructures numériques critiques : un SOC (centre opérationnel de sécurité) national et un CERT national, la protection des data centers, des réseaux et des services critiques, un cadre réglementaire et une gouvernance de la cybersécurité. Il s'agit d'assurer la sécurité nationale par la protection des données, la confiance numérique et la résilience des services essentiels. Ce chantier fait directement écho aux analyses présentées au Panel 3 de la présente conférence sur les infrastructures critiques et les menaces hybrides : le réseau numérique est à la fois l'infrastructure la plus stratégique et la plus attaquée.

Ensemble, ces cinq chantiers produisent les impacts attendus que résume la feuille de route : croissance économique et emplois qualifiés, attractivité des investissements, modernisation de l'État et des services numériques, innovation et compétitivité nationale

fondées sur l'intelligence artificielle, inclusion numérique et cohésion sociale.

4. Les cinq engagements prioritaires

- accélérer les partenariats public-privé pour les infrastructures numériques, afin de mobiliser les capitaux et l'expertise des opérateurs internationaux sans épuiser les finances publiques ;
- mettre en place un cadre fiscal et réglementaire attractif, condition de l'investissement de long terme dans un secteur à forte intensité capitalistique ;
- construire un backbone fibre national ouvert et résilient, accessible à tous les opérateurs dans des conditions non discriminatoires ;
- développer des data centers et un cloud souverain, pour que les données congolaises soient hébergées, traitées et valorisées sur le territoire national ;
- investir massivement dans les compétences numériques et l'intelligence artificielle, car aucune infrastructure ne vaut sans les ingénieurs, techniciens et data scientists qui la font vivre.

5. Discussion : le numérique, accélérateur du partenariat USA – RDC

La mise en œuvre de cette feuille de route soulève enfin la question du modèle économique. L'expérience des pays africains qui ont réussi leur mise à niveau numérique montre la voie : un backbone national construit et exploité en partenariat public-privé, avec une obligation d'accès ouvert qui stimule la concurrence en aval ; des incitations fiscales ciblées sur les zones non rentables pour étendre la couverture rurale ; et une agrégation de la demande publique — administrations, écoles, hôpitaux — qui garantit aux investisseurs un socle de revenus. La RDC, qui part plus tard, peut sauter des étapes technologiques en déployant

directement les standards les plus récents, mais elle ne pourra pas faire l'économie de ces choix institutionnels.

Le partenariat stratégique avec les États-Unis donne à cette feuille de route une actualité particulière. Les entreprises technologiques américaines dominent l'économie mondiale du cloud, des équipements de réseau et de l'intelligence artificielle ; les institutions financières américaines — DFC en tête — financent des infrastructures numériques dans les pays partenaires ; et la sécurisation des chaînes d'approvisionnement minières exige elle-même une infrastructure numérique de traçabilité, de communication et de contrôle tout au long des corridors logistiques. Le corridor de Lobito et les projets énergétiques évoqués dans les autres communications de ce panel n'atteindront leur plein potentiel que s'ils sont doublés d'un corridor numérique. Réciproquement, la transformation locale des minerais, l'administration électronique, le registre national de la population présenté au Panel 3 et l'inclusion financière de dizaines de millions de Congolais reposent tous sur le même socle : la connectivité. Investir dans les télécommunications, c'est donc investir simultanément dans tous les autres chantiers de la nation.

Conclusion

La RDC dispose d'atouts réels — un marché de plus de 112 millions d'habitants, une position géographique centrale, des points d'échange Internet opérationnels et un accès aux grands câbles sous-marins — mais demeure numériquement vulnérable et dépendante. La feuille de route « RDC Numérique 2030 », avec son backbone national de 15 000 à 20 000 km de fibre, ses data centers souverains, sa connectivité internationale diversifiée, ses réseaux 4G/5G et son dispositif national de cybersécurité, trace le chemin d'une souveraineté numérique au service du développement. Le partenariat stratégique USA – RDC peut en être l'accélérateur décisif, à condition que la RDC négocie non pas seulement des équipements, mais des transferts de

compétences, de l'hébergement local et de la valeur ajoutée numérique nationale. Le système nerveux de l'économie congolaise de demain se construit aujourd'hui.

Références bibliographiques

1. Mudilu Kafunda, J.-C. (2026). Les infrastructures porteuses de l'économie : cas des infrastructures de télécommunications. Communication, 3ème Grande Conférence CES-UDPS, Kinshasa, 22-23 juin 2026.
2. Union internationale des télécommunications (UIT). (2024). Measuring Digital Development : Facts and Figures. Genève.
3. Banque mondiale. (2021). Digital Development Overview. Washington, DC.
4. GSMA. (2024). The Mobile Economy Sub-Saharan Africa. Londres.
5. Agence de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo (ARPTC). Observatoire du marché. Kinshasa.

Les infrastructures porteuses de l'économie : le cas des infrastructures portuaires, ferroviaires et du chemin de fer Lobito–Sakania

Ir Bodom MATUNGULU

*Ingénieur Civil — Expert senior en Infrastructures, Transport, PPP et Planification — Président du Think Tank RDC STRATÉGIE —
Écrivain et essayiste*

Résumé

« Le Congo est un continent à lui seul ; lorsqu'il s'éveille, c'est l'Afrique qui se met en marche » (L. S. Senghor). Cet article, issu de la communication du Think Tank RDC STRATÉGIE au Panel 6 de la 3ème Grande Conférence du CES-UDPS, analyse le défi logistique d'un pays hors norme — 2 345 409 km², soit davantage que l'Europe occidentale — dont les distances intérieures sont continentales : le trajet Matadi–Kindu, reconstitué comme cas d'école, exige environ 2 700 km, trois modes de transport successifs (route, fleuve, rail) et près de 40 jours. L'article démontre que la multimodalité n'est pas un choix mais une nécessité, et que le temps logistique est un enjeu stratégique. Il replace ensuite le corridor Lobito–Dilolo–Sakania dans l'architecture du partenariat stratégique USA – RDC, structuré autour de trois piliers : la modernisation économique et les infrastructures structurantes (corridor de Lobito, Grand Inga, zones industrielles) ; la sécurisation des minerais critiques avec la Strategic Minerals Reserve et la Strategic Asset Reserve ; et le volet sécuritaire (« minerais contre sécurité »). L'analyse chiffrée de la chaîne de valeur des batteries — une tonne de cobalt à 56 290 USD permet de produire une centaine de batteries équipant des véhicules d'une valeur commerciale de 4 millions USD, soit

plus de 70 fois la valeur de la matière première — fonde l'impératif de transformation locale, rendu crédible par un avantage de coût considérable : 39 millions USD pour une usine de précurseurs de cathodes en RDC contre 65 millions en Pologne et 112 millions en Chine. L'article chiffre enfin l'effort ferroviaire national (reconstruire 4 000 km à environ 5 millions USD/km, soit 20 milliards USD, l'équivalent de 30 % du PIB) et propose de faire du corridor Lobito un corridor de développement — zones économiques spéciales, industries de transformation, plateformes logistiques, centres de recherche, agriculture et énergie — dans le cadre d'une vision « RDC Prospère 2060 ».

Mots-clés : corridor Lobito–Sakania, infrastructures ferroviaires, ports, multimodalité, minerais critiques, transformation locale, partenariat USA – RDC, RDC 2060.

1. Un pays hors norme, aux défis logistiques uniques

Située au centre du continent africain, la République Démocratique du Congo s'étend sur 2 345 409 km², soit une superficie supérieure à celle de l'Europe occidentale — le rapport est de 1,05 pour un ensemble regroupant la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et leurs voisins. À cette immensité s'ajoutent une géographie contraignante — fleuves, forêts, enclavement — et des infrastructures encore limitées ou dégradées. « On ne construit pas les infrastructures de la RDC comme celles d'un État classique. La RDC est un pays-continent. Ses corridors sont des instruments de souveraineté, d'intégration et de puissance. » Et, comme le résume la communication : « Ce ne sont pas les distances qui freinent le développement, mais l'absence de connexions pour les franchir. »

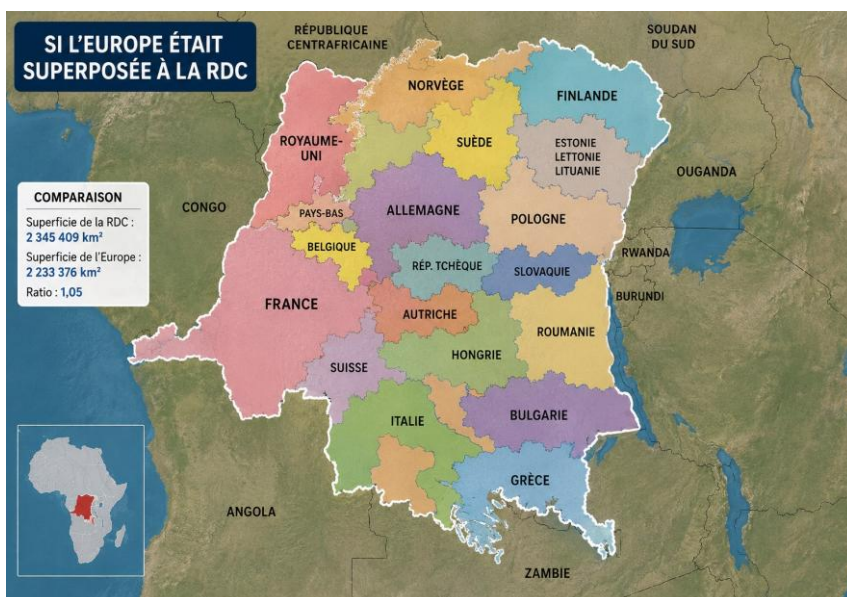


Fig. 1 — Si l'Europe était superposée à la RDC : 2 345 409 km² contre 2 233 376 km² (ratio 1,05) (source : communication, 2026).



Fig. 2 — La RDC, un pays-continent : les distances intérieures à l'échelle de l'Europe

Kisangani–Matadi : 1 481 km à vol d'oiseau, 2 878 km par la route ; Kinshasa–Goma : 1 560 km à vol d'oiseau ; à comparer à Paris–Berlin (878 km) ou Paris–Madrid (1 052 km) (source : communication, 2026).

2. Le cas d'école Matadi–Kindu : un trajet, quatre réalités

Pour rendre tangible le défi de la connectivité intérieure, la communication reconstitue le parcours d'une marchandise de Matadi, porte océane du pays, jusqu'à Kindu, au cœur du Maniema : plus de 2 700 km, trois modes de transport, environ 40 jours, et de multiples ruptures de charge. Le premier segment, routier, relie Matadi à Kinshasa : 347 km parcourus en trois jours environ. Le deuxième segment est fluvial : de Kinshasa à Kisangani, 1 720 km sur le fleuve par barges, en une vingtaine de jours — le fleuve est une autoroute, mais une autoroute vivante, aux bancs de sable mouvants. Le troisième segment est ferroviaire : de Kisangani à Ubundu, 152 km de rail parcourus en six jours — un chiffre qui, à lui seul, résume l'état des infrastructures héritées. Le dernier segment est de nouveau fluvial : d'Ubundu à Kindu, 566 km sur le Lualaba, en une dizaine de jours.

Les enseignements de ce cas d'école sont énoncés avec clarté : le temps logistique est un enjeu stratégique ; la connectivité intérieure est la base du développement ; la multimodalité est une nécessité — aucun mode ne peut répondre seul aux besoins, et la performance repose sur leur combinaison route + fleuve + rail. Toute politique d'infrastructure qui traiterait séparément la route, le fleuve et le rail passerait à côté du problème congolais.

3. Le partenariat stratégique USA – RDC : trois piliers

C'est dans ce contexte que s'inscrit le partenariat stratégique conclu avec les États-Unis, que la communication structure autour de trois piliers majeurs. Le premier pilier est la modernisation économique et les infrastructures structurantes : modernisation du corridor Sakania– Lobito, développement du projet Grand Inga, industrialisation des zones minières et création de corridors d'exportation intégrés — l'enjeu étant de passer d'un

modèle d'exportation brute à un modèle de création de valeur industrielle nationale.

Le deuxième pilier est la sécurisation des minerais critiques et l'intégration aux chaînes de valeur mondiales, à travers un dispositif inédit : une Strategic Minerals Reserve (SMR) visant à stabiliser les marchés, une Strategic Asset Reserve (SAR) offrant aux investisseurs américains un droit de premier regard, et un cadre renforcé de transparence dans la gestion des ressources minières. L'objectif est double : assurer aux États-Unis un accès sécurisé aux minerais stratégiques tout en favorisant une transformation locale accrue et une montée en gamme industrielle du Congo.

Le troisième pilier concerne la sécurité, la défense et la stabilisation, selon le principe « minerais contre sécurité » : un mémorandum d'entente sécuritaire prévoit la protection des infrastructures minières critiques, le renforcement des capacités militaires et de renseignement, la lutte contre les trafics transfrontaliers finançant les groupes armés et l'appui à la stabilisation des provinces de l'Est.

4. De l'extraction à la transformation : l'arithmétique de la valeur

Le potentiel minier congolais est vertigineux : plus de 1 100 gisements recensés (cobalt, cuivre, coltan...), un statut de premier producteur mondial de cobalt, et un potentiel évalué, pour le seul secteur minier, à quelque 24 000 milliards USD — l'équivalent du produit intérieur brut de l'Europe ou des États-Unis, davantage que les 18 000 milliards USD de la valeur totale des réserves pétrolières de l'Arabie saoudite. Mais la richesse potentielle n'est pas la prospérité réelle : à ce stade, la RDC capte essentiellement la valeur liée à l'extraction primaire, tandis que les segments les plus rémunérateurs — raffinage avancé, chimie des cathodes,

assemblage de batteries — demeurent concentrés en Asie, en Europe et en Amérique du Nord.

L'arithmétique de la chaîne de valeur des batteries électriques, marché estimé par BloombergNEF à 7 000 milliards USD d'ici 2030 et 46 000 milliards USD d'ici 2050, illustre l'enjeu. Une tonne de cobalt se négocie environ 56 290 USD ; une batterie de véhicule électrique contenant en moyenne 10 kg de cobalt, une tonne permet d'équiper une centaine de véhicules ; vendus à un prix moyen de 40 000 USD l'unité, ces cent véhicules représentent une valeur commerciale de 4 millions USD — soit plus de 70 fois la valeur de la matière première extraite. Et la RDC dispose d'un avantage compétitif décisif pour capter une part de cette valeur : selon les données de la communication, une usine de précurseurs de cathodes de 10 000 tonnes par an coûte 39 millions USD en RDC, contre 65 millions USD en Pologne et 112 millions USD en Chine, grâce à la proximité des gisements de cobalt et de cuivre et à un potentiel hydroélectrique exceptionnel permettant une production à faible empreinte carbone. Les exemples de Dubaï et du Qatar — qui ont converti leurs rentes pétrolière et gazière en infrastructures de classe mondiale et en diversification économique — montrent qu'une génération suffit lorsque la rente est investie et non consommée.



Fig. 3 — Dubaï, 1985–2023 : la conversion d'une rente en infrastructures et en diversification économique (illustration de la communication).

5. L'impératif ferroviaire et le corridor Lobito–Dilolo–Sakania

La transformation locale exige des infrastructures performantes : chemins de fer et corridors logistiques, ports et plateformes industrielles, énergie abondante et stable — la clé de voûte étant une électricité compétitive issue d'Inga et des centrales régionales. Le rail, mode structurant du transport minier lourd, est aussi le plus coûteux à construire : les estimations récentes de projets ferroviaires africains s'établissent en moyenne entre 5 et 10 millions USD le kilomètre. Reconstruire le réseau congolais — environ 4 000 km — à une hypothèse moyenne de 5 millions USD/km représenterait quelque 20 milliards USD, soit environ 30 % du PIB de la RDC : un effort d'une génération, qui impose

de hiérarchiser les investissements et de mobiliser les partenariats internationaux.

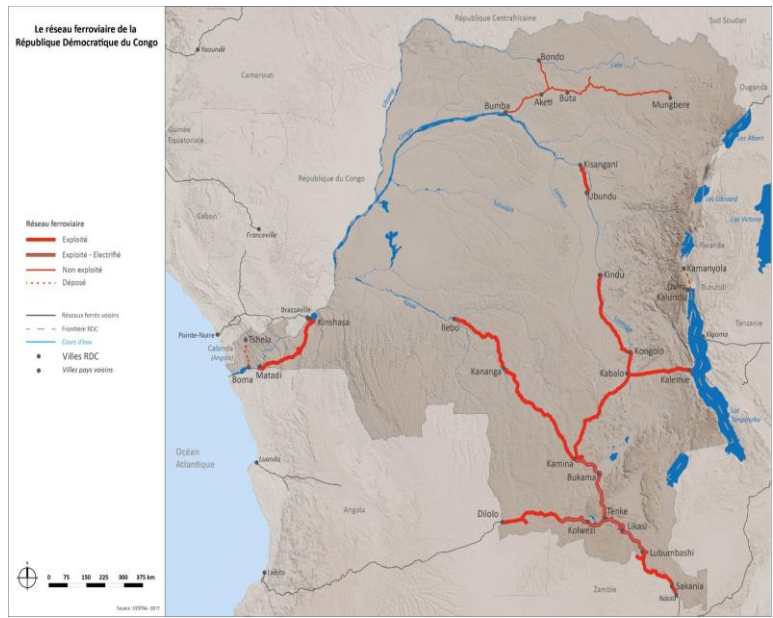


Fig. 4 — Le réseau ferroviaire de la République Démocratique du Congo : un héritage à reconstruire (source : communication, 2026).

Le corridor Lobito–Dilolo–Sakania est aujourd'hui la pièce maîtresse de cette recomposition. Côté angolais, le tronçon de 1 289 km, géré par la société Lobito Atlantic Railway, est entièrement modernisé et opérationnel : il relie la frontière congolaise (Luau) au port de Lobito en sept jours seulement. Côté congolais, le tronçon s'étend sur environ 450 km entre Dilolo et Kolwezi et environ 522 km entre Tenke et Dilolo, gérés par la SNCC, dont l'état a longtemps limité la vitesse des trains. Le corridor relie ainsi les bassins miniers du Katanga à la Zambie et à l'Angola jusqu'à l'Atlantique — les infrastructures sont bien les instruments géopolitiques du XXI^e siècle.

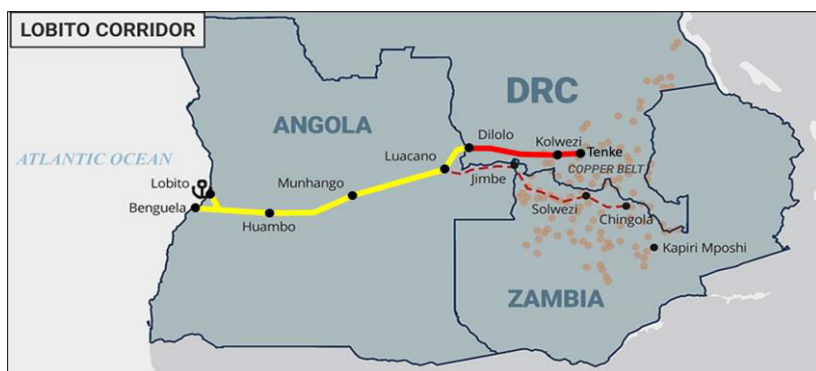


Fig. 5 — Le corridor de Lobito : de Benguela à Kolwezi et Sakania, la nouvelle artère atlantique des bassins miniers (source : communication, 2026).

Le risque serait de construire un corridor uniquement pour exporter des minerais. La communication propose au contraire de faire de Lobito un corridor de développement, autour duquel doivent émerger : des zones économiques spéciales pour attirer les investisseurs et générer de la valeur ajoutée locale ; des industries de transformation des minerais critiques, pour passer d'une économie extractive à une économie industrielle ; des plateformes logistiques intégrées reliant ports, rails et routes ; des centres de recherche, de formation technique et des pôles universitaires — le corridor doit former les talents qui le feront fonctionner ; le développement agricole, appelé à devenir le deuxième moteur économique du corridor après les mines ; et des infrastructures énergétiques modernes, l'énergie étant le premier levier de la souveraineté industrielle.

6. Les conditions d'une appropriation effective par la RDC

Ce que la RDC doit obtenir de ce partenariat est clairement énoncé : le financement des infrastructures (rail, ports, énergie), le transfert technologique et le développement des compétences, le développement d'une industrie nationale de transformation locale, et une armée républicaine moderne capable de sécuriser les infrastructures critiques et les ressources stratégiques. « Le cuivre ou le cobalt extrait à Kolwezi ne doit pas seulement quitter

le pays : il doit financer les rails, les ports, des centrales électriques, alimenter des usines, développer l'agriculture, former des ingénieurs, créer des villes modernes et construire la prospérité congolaise. »

Trois conditions d'appropriation sont posées. La première est la mise en place d'une structure permanente de pilotage stratégique : les questions d'infrastructures, de mines, d'énergie, d'industrie, de sécurité et d'investissements relèvent aujourd'hui de plusieurs ministères et organismes, alors que le partenariat USA – RDC est transversal et exige une gouvernance intégrée. La deuxième est le renforcement de la gouvernance et la stabilité réglementaire : stabilité juridique (respect des contrats, protection des investissements), transparence (gouvernance des ressources, traçabilité des flux, lutte contre la corruption), efficacité institutionnelle (réduction des délais, simplification, coordination) et sécurité des investissements (protection des infrastructures critiques, sécurisation des corridors, lutte contre les trafics). La troisième est l'inscription du partenariat dans une vision de long terme : le corridor Lobito, Grand Inga, les infrastructures portuaires, les zones industrielles et les investissements dans les minerais critiques doivent être considérés comme les composantes d'un même projet national, structuré à l'horizon 2060 — année du centenaire de l'indépendance — sous la bannière « RDC Prospère 2060 ».

Conclusion

Construire la colonne vertébrale économique du Congo : tel est l'enjeu des infrastructures portuaires et ferroviaires et du corridor Lobito– Sakania. Les nations qui réussissent ne sont pas celles qui disposent des meilleures opportunités, mais celles qui savent transformer les opportunités en destin collectif. Le véritable défi pour la RDC n'est donc pas de signer un partenariat stratégique ; il est d'en faire un accélérateur de prospérité, de souveraineté et de puissance à l'horizon 2060. Un pays continent ne se développe

pas malgré sa géographie, mais grâce à elle — à condition de la connecter.

Références bibliographiques

1. Matungulu, B. (2026). Les infrastructures porteuses de l'économie : cas des infrastructures portuaires, ferroviaires et du chemin de fer Lobito–Sakania. Communication, 3ème Grande Conférence CES-UDPS, Kinshasa, 22-23 juin 2026.
2. BloombergNEF. (2024). Electric Vehicle Outlook. New York.
3. Lobito Atlantic Railway. (2025). Corridor Operations Overview. Lobito.
4. Matungulu, B. Comprennent-ils le temps ? ; Construire la RDC du futur : cap sur 2060. Kinshasa : Think Tank RDC STRATÉGIE.
5. Banque africaine de développement. (2024). Perspectives économiques en Afrique. Abidjan.
6. U.S. Department of State. (2026). Strategic Partnership Agreement between the United States and the DRC. Washington, DC.

Le Corps de l'Élite Scientifique de l'UDPS (CES-UDPS) : vision, missions et réalisations (2019–2026)

Prof. Dr. Ir. Jean-Marie BEYA KAMBA

*Doyen de la Faculté Polytechnique (UNIKIN) — Coordonnateur
Scientifique du CES-UDPS — PCA de l'ARE*

Résumé

Le Corps de l'Élite Scientifique de l'UDPS (CES-UDPS) est la structure d'intellectuelles et d'intellectuels de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS/Tshisekedi), rattachée à la présidence du parti, dont la vocation principale est la vulgarisation de la science en vue de l'épanouissement du peuple — vocation résumée par son slogan : « La science au service du peuple ». Cet article retrace la trajectoire de la structure depuis sa création en 2019 et son lancement officiel le 26 septembre 2020 : cent quarante-sept « matinées scientifiques » hebdomadaires tenues chaque jeudi depuis sept ans, diffusées par la RTNC, TopCongo, l'ACP et les réseaux sociaux ; trois Grandes Conférences biennales — « Les défis de développement de la RD Congo » (Rotana, juillet 2022), « Les fondamentaux pour une industrialisation effective et durable de la RD Congo » (Kempinski, juin 2024) et « Partenariat stratégique USA-RDC : enjeux, opportunités et appropriation effective » (Hilton, juin 2026) — dont les résolutions et recommandations sont compilées et remises à l'autorité pour leur mise en application. L'article montre que le CES-UDPS constitue une innovation institutionnelle singulière dans le paysage politique congolais : un laboratoire d'idées interne à un parti de gouvernement, capable de mobiliser docteurs, professeurs d'université et chercheurs — membres ou non du parti — sur les grands chantiers nationaux, de l'industrialisation à la sécurité en passant par la gouvernance et

l'éducation. Il présente enfin les perspectives de la structure au service de l'appropriation nationale du partenariat stratégique avec les États-Unis, dont la présente conférence, avec ses recommandations — notamment la formation de milliers de jeunes ingénieurs congolais — constitue l'illustration la plus aboutie.

Mots-clés : CES-UDPS, élite scientifique, UDPS, vulgarisation scientifique, matinées scientifiques, conférences, think tank, RDC.

1. Introduction : la science au service du peuple

Dans la plupart des démocraties, la réflexion stratégique des partis politiques est confiée à des fondations ou à des cercles d'experts qui leur sont affiliés. En République Démocratique du Congo, l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS/Tshisekedi) a fait le choix, dès 2019, de se doter d'une structure originale : le Corps de l'Élite Scientifique (CES-UDPS), qui regroupe des docteurs, des professeurs d'université et des chercheurs, et qui est rattaché à la présidence du parti. Sa vocation principale est la vulgarisation de la science en vue de l'épanouissement du peuple, exprimée par son slogan phare : « La science au service du peuple ».

Créé en 2019 et lancé officiellement le 26 septembre 2020 par les autorités du parti, le CES-UDPS s'est engagé depuis dans des initiatives visant à contribuer au développement socio-économique de la République Démocratique du Congo. Il occupe dans le paysage congolais une position singulière : à ce jour, il est la seule structure d'intellectuels de l'UDPS/Tshisekedi qui se réunit chaque semaine, sans discontinuer, depuis sept ans. Le but affiché est de montrer l'apport du scientifique congolais et de la scientifique congolaise lorsqu'ils œuvrent dans un milieu politique — non pour servir un appareil, mais pour éclairer la décision publique.



Fig. 1 — L'emblème du CES-UDPS : « Science au service du Peuple ».

2. Les matinées scientifiques : une école hebdomadaire de la décision publique

La « marque de fabrique » du CES-UDPS est la matinée scientifique : une conférence-débat organisée chaque jeudi à 17 h 30, animée par des experts, membres ou non du CES-UDPS, sur des thématiques qui abordent les problèmes des populations et du pays. À la veille de la 3^{ème} Grande Conférence, cent quarante-sept (147) matinées scientifiques avaient été tenues — un rythme et une constance sans équivalent dans la vie intellectuelle politique congolaise.

Les thèmes couverts épousent tous les chantiers nationaux : gouvernance des marchés publics, infrastructures, leviers de l'industrialisation endogène, santé publique, éducation, énergie, sécurité, numérique. Ces matinées ont pour objectif d'informer et de sensibiliser la population et les décideurs sur les initiatives à prendre en vue du développement socio-économique du pays. Leurs résultats, propositions et conclusions sont diffusés dans plusieurs médias — TopCongo, RTNC, l'Agence Congolaise de Presse (ACP) — ainsi que sur les pages Facebook et YouTube de la structure, afin d'atteindre l'ensemble de la population. Cette

chaîne de diffusion transforme chaque matinée en un acte de vulgarisation scientifique de masse : le savoir produit dans l'enceinte académique est traduit, discuté et rendu accessible au citoyen.

La force du dispositif tient à sa régularité : là où tant d'initiatives intellectuelles s'essouffent après quelques séances, le rendez-vous du jeudi s'est maintenu à travers les cycles électoraux, les crises sanitaires et les urgences politiques. Cette constance a produit un triple capital : un capital de connaissances — un corpus de plus de cent quarante conférences documentées sur les problèmes du pays ; un capital humain — un réseau d'experts habitués à travailler ensemble au-delà de leurs disciplines ; et un capital de confiance — auprès des décideurs, qui y trouvent une expertise disponible, et du public, qui y trouve une parole scientifique accessible.

Le CES-UDPS, 2019-2026 : de la création à la 3ème Grande Conférence — « La science au service du peuple »

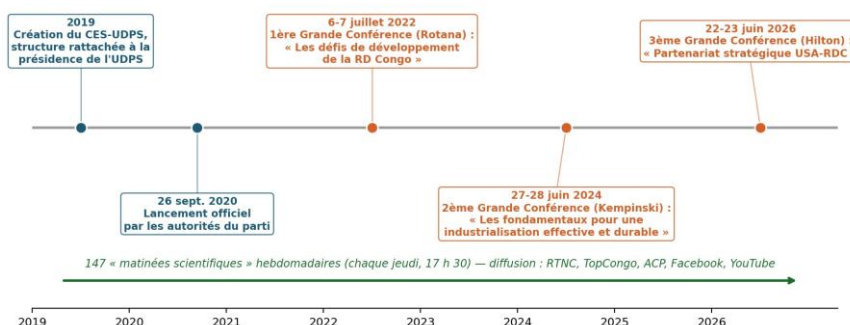


Fig. 2 — Le CES-UDPS de 2019 à 2026 : jalons institutionnels et Grandes Conférences (élaboration à partir de la communication et des sources publiques).

3. Les Grandes Conférences biennales : de la réflexion à la recommandation

Outre les matinées hebdomadaires, le CES-UDPS s'est résolu à organiser tous les deux ans une Grande Conférence scientifique, afin de faire bénéficier la population des contributions d'autres intellectuels du pays, membres et non membres de

l'UDPS/Tshisekedi. Trois éditions jalonnent déjà cette histoire. La première Grande Conférence s'est tenue les 6 et 7 juillet 2022 au Rotana Plaza de Kinshasa, sur le thème « Les défis de développement de la RD Congo » : elle a posé le diagnostic d'ensemble des retards et des potentiels nationaux. La deuxième s'est tenue les 27 et 28 juin 2024 au Kempinski Fleuve Congo Hôtel, sur le thème « Les fondamentaux pour une industrialisation effective et durable de la RD Congo » : elle a défini la doctrine économique — transformation locale, énergie, capital humain — dont la présente conférence est le prolongement direct.

La troisième Grande Conférence, tenue du 22 au 23 juin 2026 à l'Hôtel Hilton de Kinshasa sur le thème d'actualité « Partenariat stratégique USA-RDC : enjeux, opportunités et appropriation effective », marque un changement d'échelle. Ouverte par le Secrétaire Général et Président ad intérim de l'UDPS, Augustin Kabuya, elle a réuni sur deux jours deux keynotes et six panels — science et éducation, gouvernance, sécurité et défense, mines et industries, économie et relations internationales, infrastructures — mobilisant ministres, recteurs, doyens, directeurs généraux d'agences publiques, experts et entrepreneurs. Son objectif : formuler des recommandations concrètes pour orienter les politiques publiques et les stratégies économiques dans le cadre du partenariat stratégique entre la RDC et les États-Unis. Parmi les recommandations phares relayées par la presse nationale figure l'envoi de milliers de jeunes Congolais aux États-Unis pour des études d'ingénierie, aux côtés de l'investissement dans la formation de la jeunesse, du développement des infrastructures, de la modernisation de l'appareil productif et de la valorisation du capital humain congolais.

Les résolutions et recommandations issues de ces conférences sont compilées dans un ouvrage mis à la disposition de l'autorité pour leur mise en application — dont le présent numéro spécial de la Revue Intelligence Stratégique constitue l'édition scientifique. Ce cycle — réflexion hebdomadaire, conférence

biennale, publication, transmission à l'autorité — donne au CES-UDPS la physionomie d'un véritable think tank de parti, à l'image des grandes fondations politiques internationales, mais avec une originalité congolaise : l'ancrage direct dans la communauté universitaire nationale.

4. Organisation et gouvernance de la structure

Le CES-UDPS est doté d'une organisation qui associe direction politique et coordination scientifique. Rattachée à la présidence du parti, la structure est animée par une Coordination nationale — assurée par le Dr Donat Soft Mukuna Muya, chercheur en sécurité, défense et stratégie — et par une Coordination scientifique confiée au Prof. Dr. Ir. JeanMarie Beya Kamba, Doyen de la Faculté Polytechnique de l'Université de Kinshasa, assisté de deux Vice-Coordonnateurs scientifiques : le Prof. Raphael Matamba, expert en ressources minérales (ARECOMS), et le Prof. Elisée Ilunga Mbuyamba, Directeur Général de l'ISTA Kinshasa. Cette architecture reflète la double nature de la structure : un ancrage partisan assumé — le CES-UDPS est une structure du parti — et une exigence académique garantie par des responsables issus des plus hautes fonctions universitaires du pays.

Le siège social de la structure est établi au Petit Boulevard Lumumba, n° 2600, avec un bureau au quartier résidentiel de la 7ème Rue à Limete (Kinshasa). La structure est présente en ligne — site www.ces-udps.net, pages Facebook et YouTube — et ses travaux sont relayés par les médias nationaux. Son fonctionnement repose sur le bénévolat scientifique de ses membres, docteurs, professeurs et chercheurs, dont l'engagement hebdomadaire constitue, en soi, une contribution remarquable à la vie intellectuelle nationale.

5. Une innovation institutionnelle au service de l'appropriation du partenariat USA – RDC

La trajectoire du CES-UDPS prend un relief particulier dans le contexte du partenariat stratégique avec les États-Unis. L'« appropriation effective » qui figure au thème de la conférence exige précisément ce que la structure produit depuis sept ans : de l'expertise nationale organisée, capable d'analyser les accords, d'en identifier les opportunités et les risques, de formuler des contre-propositions et de préparer les compétences nécessaires à leur mise en œuvre. Les treize communications des panels de la présente conférence — de la réforme constitutionnelle à la cybersécurité, de l'assainissement de la chaîne de valeur minière à la mobilisation des financements — démontrent que cette expertise existe et qu'elle est mobilisable.

Le CES-UDPS poursuit son engagement à travers des initiatives stratégiques pour le développement de la RDC, et appelle ses membres et partenaires à renforcer leur engagement afin que ses actions aient un impact encore plus significatif pour l'avenir du Congo. Trois perspectives se dégagent pour le prochain cycle : premièrement, assurer le suivi des recommandations de la présente conférence auprès des institutions, en dotant la structure d'un mécanisme d'évaluation de leur mise en œuvre ; deuxièmement, élargir le réseau aux compétences de la diaspora scientifique congolaise, particulièrement aux États-Unis, dont le rôle de passerelle sera déterminant dans le partenariat ; troisièmement, renforcer la publication scientifique — à travers notamment la Revue Intelligence Stratégique — afin que la production intellectuelle de la structure soit archivée, citable et opposable dans le débat public.

Conclusion

En sept ans, le Corps de l'Élite Scientifique de l'UDPS est passé d'une intuition — mettre la science au service du peuple au sein

d'un parti politique — à une institution : cent quarante-sept matinées scientifiques, trois Grandes Conférences, des publications remises à l'autorité, et une communauté de docteurs, professeurs et chercheurs mobilisée chaque semaine autour des problèmes du pays. À l'heure où la République Démocratique du Congo négocie et met en œuvre un partenariat stratégique majeur avec les États-Unis, cette capacité nationale d'analyse et de proposition n'est pas un luxe : elle est l'une des conditions de l'appropriation effective qui donne son titre à la présente conférence.

La science au service du peuple n'est pas un slogan — c'est une méthode, et elle a fait ses preuves.

Références bibliographiques

1. Beya Kamba, J.-M. (2026). CES-UDPS : vision, missions et réalisations (2019-2026). Communication, 3ème Grande Conférence CES-UDPS, Kinshasa, 23 juin 2026.
2. CES-UDPS. Site officiel : www.ces-udps.net ; pages Facebook et YouTube du Corps de l'Élite Scientifique de l'UDPS.
3. RTNC. (2026). « Partenariat USA-RDC : le Corps de l'Élite Scientifique de l'UDPS propose notamment l'envoi de milliers de jeunes Congolais aux États-Unis pour des études d'ingénierie ». Kinshasa, juin 2026.
4. Agence Congolaise de Presse (ACP). (2026). Couverture de la 3ème Grande Conférence du CES-UDPS, Hôtel Hilton, Kinshasa, 22-23 juin 2026.
5. CES-UDPS. (2022). Les défis de développement de la RD Congo — Actes de la 1ère Grande Conférence, Rotana Plaza, 6-7 juillet 2022.
6. CES-UDPS. (2024). Les fondamentaux pour une industrialisation effective et durable de la RD Congo — Actes de la 2ème Grande Conférence, Kempinski Fleuve Congo Hôtel, 27-28 juin 2024.

RÉSUMÉ DE LA DEUXIÈME JOURNÉE

Prof. Dede ALIANGO — Rapporteur

La deuxième journée, ce mardi 23 juin 2026, s'est déroulée sous la modération principale de la Professeure Joséphine Ntumba Kankolongo — chimiste organicienne, enseignant-chercheur à l'Université de Kinshasa, spécialiste des énergies renouvelables, des substances naturelles et des biotechnologies (chimie biosourcée), Professeure Ordinaire et Directrice Générale de l'Institut Supérieur des Techniques Médicales de Kinshasa —, qui a conduit les échanges avec la rigueur de la scientifique et le sens du rythme qu'exigeait un programme aussi dense, avant la conférence inaugurale du Professeur Makiese Mwananzambi, Secrétaire Général à la Coopération Régionale, qui a offert une rétrospective éclairante des partenariats stratégiques conclus du Zaïre à la RDC — mise en perspective historique qui a permis aux panels du jour d'aborder le présent accord avec la mémoire des précédents.

Panel 4 — Mines, Ressources Naturelles et Industries

Modéré par le Professeur Jean-Paul Kutumisa, le quatrième panel est descendu au cœur du sous-sol et de sa transformation. Le Professeur Taba Kalulu a analysé les industries responsables de transformation locale : héritier d'un appareil productif détruit par les pillages de 1991 et 1993, le pays doit reconstruire ses filières — agroalimentaire, métallurgie, chimie, pharmacie, textile — en suivant le continuum du laboratoire à l'industrie et en réunissant volonté politique, climat des affaires, capital humain et financement. Le Professeur Jean-Marie Beya Kamba a chiffré le préalable énergétique : avec environ 110 kWh par habitant et par an contre 3 900 en moyenne mondiale, la RDC devra porter sa production de 11 TWh à 355–390 TWh par an — soit 41 à 45 GW de puissance installée, plus de dix fois la capacité actuelle — en

s'appuyant sur les 100 GW du potentiel hydroélectrique national. Le Professeur Dona Kampata a élevé la cartographie géologique au rang d'instrument de souveraineté : géophysique aéroportée, télédétection, intelligence artificielle et Big GeoData doivent renouveler des réserves certifiées héritées, pour l'essentiel, des travaux coloniaux, sous l'égide d'un Service Géologique National renforcé et du rapatriement des archives. Le Professeur Raphael Matamba a présenté la feuille de route de l'assainissement de la chaîne de valeur minière : digitalisation des titres, publication des contrats, traçabilité intégrale, formalisation de l'artisanat minier, transformation locale et diplomatie économique minière, dans le cadre du Code minier révisé de 2018.

Panel 5 — Économie, Commerce et Relations Internationales

Modéré par Madame Arly Ntumba Tshiela, Secrétaire Générale du CES-UDPS, le cinquième panel a traité des conditions économiques de l'attractivité. Le Professeur Cyprien Mulumba a quantifié les quatre obstacles perçus par les investisseurs américains — instabilité fiscale (67 %), remboursement de la TVA en dix-huit mois (78 %), douze autorisations auprès de huit administrations (82 %), trente-huit documents exigés (71 %) — et proposé quatre réformes alignées sur les standards DFC/EXIM : stabilisation fiscale contractuelle de dix ans, TVA remboursée en 90 jours, Guichet Unique ramenant les délais de vingt-deux à six mois et simplification documentaire, avec pour cibles 25 milliards USD d'investissements, 100 000 emplois directs et 35 % de raffinage local d'ici 2032. La Professeure Germaine Furaha a plaidé la « revanche du sol sur le sous-sol » : 80 millions d'hectares de terres arables et plus d'un milliard de dollars d'importations alimentaires annuelles imposent de traiter l'agriculture comme une industrie — parcs agroindustriels régionaux, chaînes de valeur ciblées sur le marché américain, financement mixte. Monsieur Joel Bokie a défendu l'accompagnement des industriels et entrepreneurs congolais par

quatre leviers : Fonds national des champions congolais, contenu local obligatoire, plateformes industrielles mutualisées et promotion de l'entrepreneuriat féminin. La Professeure Dédé Aliango a cartographié la mobilisation des ressources financières : financements souverains et fonds souverain minier, partenariats public-privé, instruments de la DFC (60 milliards USD de capacité, garanties jusqu'à 80 %), marchés financiers et instruments innovants — obligations vertes, obligations de la diaspora (jusqu'à 300 millions USD par an), project bonds — le tout conditionné par la gouvernance et la capacité nationale de négociation.

Panel 6 — Infrastructures

Modéré par le Docteur Christophe Mulumba, le sixième panel a tracé les voies du pays réel. Le Professeur Marcel Mbiyangandu a présenté les normes et standards du commerce international USA-RDC : un patrimoine national de 1 252 Normes Congolaises et les référentiels internationaux (ISO 9001, FDA), dont le respect est la clé d'accès au marché américain — avec une lacune à combler d'urgence sur les normes de transformation locale. L'Agence Congolaise des Grands Travaux a exposé les infrastructures routières porteuses d'économie : rocade de Kinshasa (73 km), route Kananga–Kalamba Mbuji (230 km, avec une baisse attendue de plus de 25 % du prix des denrées dans le Grand Kasai) et corridor de Banana adossé au port en eaux profondes (450 000 EVP par an), corridor entièrement national aux délais réduits de 40 %. L'Ingénieur Jean-Claude Mudilu a dévoilé la feuille de route « RDC Numérique 2030 » : backbone national de 15 000 à 20 000 km de fibre optique, data centers souverains, connectivité internationale diversifiée, 4G/5G et cybersécurité nationale (SOC et CERT). L'Ingénieur Bodom Matungulu a démontré, par le cas d'école Matadi–Kindu (2 700 km, trois modes, quarante jours), que la multimodalité est une nécessité vitale, avant d'analyser le corridor Lobito–Dilolo–Sakania et l'arithmétique de la transformation : la valeur finale

d'une tonne de cobalt transformée en batteries est plus de soixante-dix fois supérieure à celle de la matière brute — d'où l'impératif de faire de Lobito un corridor de développement dans une vision « RDC Prospère 2060 ». Enfin, le Professeur Jean-Marie Beya Kamba a présenté la vision, les missions et les réalisations du CES-UDPS (2019-2026), structure organisatrice de ces assises, dont ce volume prolonge l'ambition : mettre la science au service du peuple.

Au terme des travaux, le rapporteur a constaté l'unité profonde des vingt-six communications : la RDC dispose des ressources, du cadre partenarial et de l'expertise ; il lui reste à organiser l'appropriation — par le droit, par le budget, par l'énergie, par les infrastructures et, d'abord, par la formation de ses enfants. Le rapporteur a enfin rendu hommage aux modérateurs — la Professeure Joséphine Ntumba Kankolongo et le Professeur Jean-Paul Kutumisa pour la modération principale des deux journées, ainsi que Madame Arly Ntumba Tshiela, le Professeur Pierre Tshinanga, le Docteur Mamy Mbelu et le Docteur Christophe Mulumba pour celle des panels — dont la maîtrise du temps et des débats a permis à vingt-six communications de tenir en deux journées. Les recommandations consolidées ci-après en tracent le programme.

SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE

Les vingt-six communications présentées au cours des deux journées — deux keynotes, vingt-quatre exposés en six panels — ont formulé plus de cent soixante-dix recommandations spécifiques, dont le détail figure dans les articles du présent volume. La Commission scientifique les a consolidées en cinquante recommandations majeures, organisées autour de dix axes stratégiques. Ensemble, elles constituent la feuille de route que le CES-UDPS soumet à l'autorité pour l'appropriation effective du Partenariat stratégique USA – RDC.

Axe 1 Capital humain, éducation et recherche (Panels 1, 2 et 6)

- Créer un réseau national de Grandes Écoles Polytechniques et d'Ingénierie et former 20 000 à 30 000 ingénieurs par an pour atteindre l'objectif de 200 000 ingénieurs ;
- Envoyer des milliers de jeunes Congolais en formation d'ingénierie aux États-Unis et développer les partenariats universitaires (doubles diplômes, cotutelles, centres d'excellence, mobilité Fulbright) ;
- Accroître durablement le financement de la recherche scientifique — notamment sur les minerais critiques — par un mécanisme pérenne adossé aux recettes minières ;
- Généraliser l'Assurance Qualité (ISO 21001, CAMES) dans les écoles, universités et instituts, et intégrer l'éducation aux valeurs citoyennes pour combattre les antivaleurs ;
- Bâtir la chaîne complète de valorisation de la recherche :
laboratoire → prototype → brevet → start-up → industrie.

Axe 2 Gouvernance constitutionnelle et institutionnelle (Panel 2)

- Engager une révision constitutionnelle ciblée pour adapter le cadre des finances publiques et de la coordination fiscale (articles 171, 175, 202, 204) aux exigences du partenariat, dans le strict respect de l'article 220 ;
- Constitutionnaliser les principes de gouvernance économique moderne : transparence des ressources naturelles, responsabilité budgétaire, sécurité juridique des investissements ;
- Renforcer les institutions de contrôle (Cour des comptes, marchés publics, lutte contre la corruption) et l'indépendance de la justice économique ;
- Mettre en place une structure permanente de pilotage stratégique du partenariat USA – RDC, transversale aux ministères, inscrite dans une vision de long terme (« RDC Prospère 2060 ») ;
- Publier les termes des accords, associer le Parlement et les experts, et renforcer les capacités nationales de négociation et de renégociation.

Axe 3 Finances publiques et mobilisation des ressources (Panels 2 et 5)

- Consolider le budget réaliste : sincérité des prévisions, élargissement de l'assiette (pression fiscale de 12 % vers le standard régional de 17 %), digitalisation intégrale de la chaîne de la dépense ;
- Créer un fonds souverain adossé aux revenus miniers, géré selon les standards internationaux de transparence, avec une composante dédiée au partenariat USA – RDC ;

- Mobiliser les instruments de la DFC (garanties jusqu'à 80 %, prêts directs, equity, assurance risques politiques) via un portefeuille national de projets bancables ;
- Développer les instruments innovants : obligations vertes, obligations de la diaspora (potentiel de 300 millions USD par an), project bonds, et moderniser la Bourse des Valeurs Mobilières de Kinshasa ;
- Instaurer un pacte fiscal numérique et une réserve stratégique des minerais critiques pour stabiliser les recettes.

Axe 4 Climat des affaires et secteur privé national **(Panel 5)**

- Instituer la clause de stabilisation fiscale de dix ans pour les investissements supérieurs à 200 millions USD ;
- Garantir le remboursement de la TVA en 90 jours par un compte séquestre à la Banque Centrale du Congo ;
- Créer le Guichet Unique de l'Investisseur Minier (délais de permis de 22 à 6 mois) et réduire les exigences documentaires de 38 à 22 pièces ;
- Créer un Fonds national des champions congolais et imposer un contenu local significatif (emplois, sous-traitance — objectif type : 60 % d'emplois locaux, 30 % de sous-traitance nationale) ;
- Développer des plateformes industrielles mutualisées pour les PME et des programmes dédiés à l'entrepreneuriat féminin (financement, formation, numérisation, accès aux marchés).

Axe 5 Mines et transformation locale (Panel 4)

- Accélérer la cartographie géologique, géophysique et géochimique systématique du territoire et renforcer le Service Géologique National (plateforme Big GeoData, rapatriement des archives) ;

- Mettre en place la traçabilité intégrale des minerais et digitaliser la gestion des titres miniers, avec publication systématique des contrats ;
- Formaliser l'exploitation minière artisanale (coopératives, zones viables, financement, formation) ;
- Développer l'industrie nationale de transformation : raffineries, complexes métallurgiques, précurseurs de batteries — en exploitant l'avantage de coût national (39 M USD l'usine de précurseurs contre 65 en Pologne et 112 en Chine) ;
- Appliquer rigoureusement le Code minier de 2018 (RSE, environnement, communautés locales, compétences nationales) et conduire une diplomatie économique minière proactive.

Axe 6 Énergie (Panel 4)

- Faire de l'énergie le préalable du partenariat : porter la puissance disponible à 12–15 GW pour amorcer l'industrialisation, vers l'objectif de 41–45 GW d'une économie émergente ;
- Prioriser les grands projets hydroélectriques (Inga, Ruzizi) et un mix diversifié (solaire ~70 GW de potentiel, gaz, biomasse), conçu résilient et cybersécurisé dès l'origine ;
- Moderniser et étendre les réseaux de transport et de distribution, et planifier l'énergie en cohérence avec la politique industrielle (pôles régionaux, bassins miniers, corridors).

Axe 7 — Sécurité, défense et infrastructures critiques (Panel 3)

- Adopter une loi sur les infrastructures critiques (inventaire national, classification) et créer l'agence nationale de cybersécurité avec un CERT/SOC national ;

- Éliminer les points de défaillance uniques : redondance des points d'entrée Internet, interconnexion du réseau, plans de continuité obligatoires ;
- Réformer le secteur de la sécurité selon les cinq piliers : recrutement sélectif, formation professionnalisante à équivalence universitaire, équipements modernes, infrastructures, politique sociale des personnels ;
- Bâtir la coopération FARDC–universités–industrie (laboratoires mixtes, ingénieurs militaires, base industrielle de défense) et sécuriser les corridors et sites stratégiques ;
- Lier tout transfert de technologie à la formation d'experts congolais : un partenariat doit rapatrier les capacités, non les externaliser.

Axe 8 Numérique et digitalisation de l'État (Panels 3 et 6)

- Ériger le Registre National des Personnes Physiques et Morales en projet présidentiel prioritaire, avec identifiant unique et plateforme nationale d'interopérabilité ;
- Construire le backbone national de 15 000 à 20 000 km de fibre optique interconnectant les 26 provinces, en accès ouvert ;
- Développer des data centers nationaux (Tier III/IV) et un cloud souverain, adossés à une loi de protection des données personnelles ;
- Accélérer les PPP numériques, la couverture 4G/5G et l'investissement massif dans les compétences numériques et l'intelligence artificielle.

Axe 9 Agriculture et inclusion (Panels 2 et 5)

- Élever l'agriculture au rang de priorité stratégique nationale : réduire de 50 % les importations alimentaires en dix ans, créer les Parcs Agro-industriels Régionaux ;
- Cibler le marché américain sur les filières à avantage comparatif (cacao, café, vanille, mangue, huile de palme, noix de cajou, miel, gingembre, moringa) avec certification sanitaire et traçabilité ;
- Garantir l'accès des femmes au financement, au foncier, à la formation, aux technologies et aux instances de décision, pour faire de la femme congolaise une actrice centrale du partenariat.

Axe 10 Infrastructures de transport, normes et commerce (Panel 6)

- Réaliser les projets routiers structurants : rocade de Kinshasa (73 km), Kananga–Kalamba Mbuji (230 km), corridor national de Banana (port en eaux profondes de 450 000 EVP, zones économiques spéciales, liaison ferroviaire de 150 km) ;
- Faire du corridor Lobito–Dilolo–Sakania un corridor de développement : zones économiques spéciales, industries de transformation, plateformes logistiques, centres de recherche, agriculture et énergie ;
- Planifier la reconstruction ferroviaire nationale (environ 4 000 km, de l'ordre de 20 milliards USD) selon une logique multimodale route–fleuve–rail ;
- Vulgariser et appliquer les 1 252 Normes Nationales Congolaises, combler la lacune normative sur la transformation locale, et certifier les producteurs congolais aux référentiels du marché américain (ISO, FDA) ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre : tableau de bord national de performance du partenariat (emplois, investissements, recettes,

transformation locale, transferts de technologies) et évaluation régulière des présentes recommandations.

Telle est la substance des travaux : cinquante recommandations majeures, issues de plus de cent soixante-dix propositions d'experts, pour transformer une signature en stratégie nationale. Le CES-UDPS, fidèle à sa méthode, en assurera le suivi jusqu'à leur mise en application — car les recommandations de cette conférence ne doivent pas finir applaudies, mais appliquées.

MOT DE CLÔTURE DU COORDONNATEUR NATIONAL

Dr Donat-Soft MUKUNA MUYA

Coordonnateur National du CES-UDPS

Jour 2 — Mot de clôture (mardi 23 juin 2026) Honorable Monsieur le Président ad intérim de notre cher parti, l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social ici représenté par le SGA Jean TEZO; Madame la Directrice adjointe de Son Excellence madame la première ministre; Monsieur le Secrétaire général à la coopération régionale, Mes dames et messieurs les mandataires du Secteur public et privé, Très chères élites élevées en dignité, Distingués Professeurs, Chercheurs et Experts ; Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités ; Chers membres du Corps de l'Élite Scientifique de l'UDPS ; Nous voici au terme de deux journées d'un travail intense. Et si vous permettez à votre Coordonnateur National une observation : nous sommes tous un peu fatigués, mais c'est la bonne fatigue — celle de l'esprit qui a beaucoup donné.

Hier, nous avons posé les fondations. Le premier panel a placé le savoir à la source de tout : le rôle de l'enseignement et de la recherche, les partenariats entre nos universités et celles d'Amérique, et la formation des cadres de haut niveau qui porteront le transfert de technologies — car un partenariat sans transmission n'enrichit que l'autre. Le deuxième panel s'est attaqué au socle de l'État, la gouvernance : adapter notre Constitution aux exigences du partenariat, investir dans le capital humain, bâtir un budget réaliste, et faire toute sa place à la femme congolaise. Le troisième panel nous a rappelé qu'aucun développement n'est possible sans sécurité : digitaliser l'administration et notre registre national, protéger nos infrastructures critiques face aux menaces hybrides, et unir nos

FARDC, nos universités et notre industrie autour d'une même défense.

Aujourd'hui, nous avons élevé le regard. Après une rétrospective éclairante des partenariats stratégiques, du Zaïre à la RDC, le quatrième panel est descendu au cœur de nos mines : transformer localement nos ressources plutôt que de les exporter brutes, dégager l'énergie qu'exige notre industrie, cartographier nos richesses et assainir enfin la chaîne de valeur minière. Le cinquième panel a parlé d'économie, de commerce et de relations internationales : assainir le climat des affaires, prendre la revanche du sol sur le sous-sol en faisant de la terre une puissance, accompagner nos entrepreneurs et mobiliser les financements. Et le sixième panel a tracé les voies du pays réel, les infrastructures : les normes du commerce avec les États-Unis, nos routes, nos télécommunications, nos ports et le chemin de fer de Lobito-Sakanya — parce que sans routes ni rails, les meilleures idées restent, comme on dit chez nous, de beaux discours rangés dans un tiroir.

Mesdames et Messieurs, je voudrais être clair sur ce qui nous attend maintenant. Le plus difficile ne fait que commencer.

Notre histoire nous oblige. Notre première conférence a vu huit de ses douze recommandations adoptées par le Gouvernement. La deuxième en a vu onze reprises dans le Plan quinquennal d'industrialisation. Au total, le CES-UDPS affiche un taux d'adoption de quarante et un pour cent de ses recommandations. C'est un beau chiffre. Mais je vous le dis franchement : quarante et un pour cent, ce n'est pas un sommet, c'est un point de départ. Les recommandations que nous allons adopter aujourd'hui ne doivent pas finir applaudies puis oubliées. Elles doivent finir appliquées.

Car c'est cela, l'« appropriation effective » que porte notre thème. Ce n'est pas un slogan : c'est un engagement. Le Partenariat

stratégique entre les États-Unis et notre pays ne deviendra une chance pour notre peuple que si nous, Congolais, décidons d'en tenir le volant. Personne ne s'appropriera ce partenariat à notre place.

Permettez-moi un sourire avant de conclure. Hier, je mettais en garde nos orateurs contre la fameuse difficulté congolaise à respecter quinze minutes. Je dois reconnaître, devant témoins, que plusieurs d'entre eux ont relevé le défi. C'est la preuve que, lorsque la RDC veut, la RDC peut. Faisons-en notre devise pour la mise en œuvre.

L'heure est maintenant à la gratitude. Je rends grâce, d'abord, à Dieu Tout-Puissant. Je remercie ensuite, avec déférence, le Chef de l'État, Son Excellence Monsieur Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, pour son patronage éclairé et son amour de la RDC — lui qui a redonné à notre pays sa dignité sur la scène internationale et placé la science au cœur de l'action de la Nation. Ma profonde reconnaissance va au Secrétaire Général et Président a.i. de notre Parti, l'Honorable Augustin Kabuya Tshilumba, pour son impulsion constante, sa confiance et l'autorité bienveillante avec laquelle il accompagne notre Corps de l'Élite Scientifique. Ma gratitude va également à la Direction du CES- UDPS, à toutes nos élites scientifiques du parti — en particulier celles élevées en dignité —, aux Excellences du Corps diplomatique, aux honorables et excellents orateurs sans lesquels ces assises n'auraient de sens, aux chercheurs, aux étudiants, aux représentants de la société civile et du secteur privé, aux modérateurs principaux ceux de panels ainsi qu'aux professionnels des médias qui ont porté nos travaux bien au-delà de cette salle. Je veux insister, tout particulièrement, sur notre Commission d'organisation. Sous la présidence du Professeur Raphaël Matamba, la coordination scientifique du Professeur Jean-Marie Beya et la supervision managériale de notre Secrétaire Générale, Madame Arly Ntumba, elle a transformé une idée en cette belle réussite. À chacun de ses membres — souvent

invisibles, mais toujours indispensables — je dis un immense merci. Ces dernières semaines, ils ont dormi, je crois, bien moins que le chronomètre dont je vous parlais hier ; qu'ils trouvent ici la récompense de leurs nuits blanches : une conférence dont la Nation se souviendra.

Enfin, à nos partenaires financiers, sans qui rien de tout cela n'aurait été possible : sachez que votre engagement ne tombera pas dans l'oubli. Vos noms seront inscrits dans le livre d'or de nos abstracts, parmi les bâtisseurs de cette conférence. Mais plus encore que dans nos livres, vos noms resteront gravés dans nos cœurs.

Et puisque j'évoque nos abstracts, j'ai une annonce importante à vous faire. Les abstracts de cette 3^e Grande Conférence seront publiés dans un numéro spécial de la Revue Intelligence Stratégique, à l'image des grandes conférences internationales et académiques — comme les COP, ces conférences écologiques mondiales. Mais cette ambition a une exigence : l'excellence. J'invite donc chaque oratrice et chaque orateur à respecter rigoureusement les normes de la publication scientifique — le format IMRAD (Introduction, Méthodes, Résultats et Discussion) — avec un taux de similitude (plagiat) et de contenu généré par intelligence artificielle inférieur à 15 %. C'est à cette condition que vos contributions pourront obtenir un DOI, puis être indexées et citées à travers le monde. Faisons de nos idées non seulement des discours, mais des références.

Et maintenant, rentrons chez nous : non pas pour nous reposer — au CES-UDPS, on ne se repose jamais vraiment — mais pour transformer ces deux jours de belles paroles en années d'actes concrets.

Que les recommandations de cette 3^e Grande Conférence rejoignent, elles aussi, le chemin des actes. La science, au service du peuple : telle est, et telle restera, notre boussole.

Vive la République Démocratique du Congo ! Vive l'UDPS ! Et plein succès à l'appropriation effective de notre partenariat stratégique !

Je vous remercie.

UNION POUR LA DÉMOCRATIE ET LE PROGRÈS SOCIAL
CORPS DE L'ÉLITE SCIENTIFIQUE (CES-UDPS) — 3^e GRANDE
CONFÉRENCE

Partenariat Stratégique États-Unis – RDC : Enjeux, Opportunités et Appropriation
Effective Hôtel Hilton, Kinshasa — 22-23 juin 2026

DISCOURS DE CLÔTURE OFFICIELLE

DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSIDENT a.i. DE L'UDPS

Hon. Augustin KABUYA TSHILUMBA

Jour 2 — Mot de clôture (mardi 23 juin 2026)

Excellences Mesdames et Messieurs les membres du Corps diplomatique;

Honorables membres de la Direction du Parti ;

Monsieur le Coordonnateur National du Corps de l'Élite Scientifique ;

Distingués Professeurs, chercheurs et experts ;

Chers cadres du Parti et chers membres ;

Mesdames et Messieurs ;

Il y a deux jours, j'ai eu l'honneur d'ouvrir ces assises. J'ai aujourd'hui celui, plus doux encore, de les refermer — non comme on tourne la dernière page d'un livre, mais comme on referme la porte d'un atelier où quelque chose vient d'être forgé.

Car en deux journées, vous n'avez pas seulement débattu : vous avez transformé une signature en feuille de route. Six panels, vingt-cinq orateurs, une seule question en filigrane — comment faire en sorte que ce partenariat serve, d'abord, le peuple congolais ?

À l'ouverture, je vous disais que le parti est la courroie de transmission de la Nation, et que l'appropriation reposait sur

quatre exigences : la pédagogie, la rigueur fiscale, la compétence et l'unité. Ces deux jours les ont incarnées. Vous avez expliqué l'accord, vous l'avez chiffré, vous avez montré quelles élites le porteront, et vous l'avez fait au-dessus des clivages. C'est ainsi qu'un accord cesse d'être un papier pour devenir un projet de société.

Permettez au fiscaliste que je suis une conviction de clôture : ce partenariat n'est pas un don que l'on reçoit, c'est une œuvre que l'on s'approprie. Et il ne deviendra gagnant-gagnant que si nous demeurons tous rassemblés derrière le Chef de l'État, Son Excellence Monsieur Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, dont l'engagement et l'amour de la RDC ont rendu cet accord possible et redoré l'image de notre peuple.

Le plus difficile commence maintenant. Les recommandations de ces deux jours ne doivent pas finir applaudies puis oubliées : elles doivent finir appliquées. Et là, vous pouvez compter sur notre Parti. L'UDPS portera ces conclusions du sommet de l'État jusqu'à la dernière cellule de base ; car ce que l'élite a pensé ici, un membre du parti le traduira làbas, dans nos fédérations et dans nos quartiers.

L'heure est à la reconnaissance. Je félicite et remercie chaleureusement le Corps de l'Élite Scientifique et son Coordonnateur National, le Docteur Donat-Soft Mukuna Muya, pour la tenue magistrale de cette conférence. Je salue la Commission d'organisation — le Professeur Raphaël Matamba, le Professeur Jean-Marie Beya et la Secrétaire Générale, Madame Arly Ntumba — ainsi que chacun de ses membres, pour ces semaines de travail et, je le sais, de nuits écourtées. Merci à nos orateurs, à nos hôtes du Corps diplomatique et à nos amis américains, à tous ceux qui ont contribué, et à la presse qui a porté nos idées bien au-delà de cette salle.

Et puisqu'un mot de clôture autorise un sourire : on m'avait prévenu qu'aucune conférence congolaise ne se terminait à l'heure. Eh bien, en voici une qui, pour une fois, aura tenu parole — la preuve que l'appropriation effective, parfois, commence par le simple respect du programme.

Sur ce, au nom du Président du Parti et Président de la République, Son Excellence Monsieur Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, et en ma qualité de Secrétaire Général et Président a.i. de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social, je déclare officiellement close la 3^e Grande Conférence du Corps de l'Élite Scientifique de l'UDPS.

Que vive la République Démocratique du Congo ! Que vive l'UDPS ! Et plein succès à l'appropriation effective de notre partenariat stratégique !

Je vous remercie.

ANNEXES

ANNEXE 1

Membres et partenaires ayant contribué à la 3ème Grande Conférence

(Hôtel Hilton de Kinshasa, 22-23 juin 2026 — sans mention des montants)

Le CES-UDPS exprime sa profonde gratitude à tous les membres et partenaires dont l'engagement a rendu possible la tenue de ces assises. Conformément à l'engagement pris à la clôture, leurs noms sont inscrits ici, parmi les bâtisseurs de cette conférence.

I. Les Élevés en Dignité du CES-UDPS ayant contribué financièrement

1. Excellence Marie-Thérèse SOMBO SAFI AYANNE MUKUNA
2. PCA Pr BEYA KAMBA Jean-Marie
3. ADM Pr MATAMBA JIBIKILA Raphael
4. DG Pr ILUNGA MBUYAMBA Elisée
5. DG Pr ALIANGO MARACHTO Dede
6. DG Pr KAZADI MABIKA Hubert
7. SGR Pr MBWEBWA KALALA Jean-Pierre
8. Recteur Pr KAYEMBE NTUMBA Jean-Marie
9. DG Pr NTUMBA KANKOLONGO Joséphine
- 10.DGA KUYU Marco
- 11.Directeur MUKUNA MWEMBI Alain
- 12.DG TSHIBUABUA KALOMBO Jean-Thierry
- 13.DGA MBO NZUNDU Jean-Paul
- 14.Conseiller du Président LUNGE OMALOKENGE Michael-Faustin

II. Partenaires financiers extérieurs

Membres du Gouvernement

- 15.SEM DOUDOU FWAMBA LIKUNDE LI-BOTAYI
- 16.SEM Daniel MUKOKO SAMBA, Vice-Premier Ministre
- 17.VPM Jacquemain SHABANI LUKOO, Vice-Premier Ministre

Mandataires publics et dirigeants d'entreprises

- 18.DG NICODÈME NZAU NZAU
- 19.DG SORAYA AZIZ MOTO
- 20.DG FREDDY MUAMBA KANYINKU
- 21.DG POPOL YENGA MABOLIA
- 22.PCA CAMILLE KABASELE
- 23.PCA DAV KALEMBA KASHAMA

Monde académique et experts

- 24.Pr PITSHOU BOKORO
- 25.Pr DONA KAMPATA MBWELELE
- 26.Ir RENNY SADALA KABEITO
- 27.Ir JACQUES KABENGELE KOLONGO

Secteur privé

- 28.Mr JOEL BOKIE NGEPA, Directeur Général de Gradior et de JBN Power

III. Membres du CES-UDPS ayant cotisé pour la 3ème Grande Conférence

- 29. MUKUNA MUYA DONAT-SOFT 62. TSHIABU LUABEYA RACHEL

- | | |
|-------------------------------------|--------------------------------------|
| 30. MULUMBA BADIBANGA
CHRISTOPHE | 63. SIBITALI AUKAWA STEPHANE |
| 31. NTUMBA TSHIELA ARLY | 64. AMBAYI BIENU SYLVAIN |
| 32. SINGA LALU YVES | 65. BUNGA KIKUMA FRED-
ARRELL |
| 33. DIWAVANGA MALOKA
CHRISTIAN | 66. BOPE LOBO ALBERT |
| 34. KALONJI MBUYAMBA
CARLOS | 67. MPOYI FRANCOIS |
| 35. LUMONANSONI MAKWALA
FELIX | 68. BOMPATE LOUNDA GUY |
| 36. MBUYA KUTUMISA JEAN-
PAUL | 69. KIMPELE MALANGU RUBEN |
| 37. NGOMBO NZOKWANI
AUGUSTIN | 70. BEYA KABASELE PELE |
| 38. BAUNI COLETTE | 71. BIENZI NTULKWE FISTON |
| 39. NGOYI MUCOKO FRANCOIS | 72. MOLUA AUNDU ANTOINE |
| 40. BELANGANAY MPUTU
CHRISTIAN | 73. ILOKO ILOK'OLEKO JEAN-
PAUL |
| 41. MUKALA MUKALA JACOB | 74. MAKOLO KAMBA OLIVIER |
| 42. BWILA BIMBI NATHAN | 75. NKONGOLO KABONGO
RICHARD-FEHR |
| 43. MUTOMBO KAZADI CELESTIN | 76. MANGENDA TSHIBUABUA
THEODORE |
| 44. BAZINDA NZIGIRE MARINA | 77. LUTETE NZUZI WILSON |
| 45. MWANAMOKI MBOKOSO
PAOLA | 78. LANGI FRANCOIS XAVIER |

- | | |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| 46. MIANTEZILA BASILUA JOE | 79. KABEYA KABANGU JUSTIN |
| 47. KAYEMBE KAYEMBE JUNIOR-NATHANAEL | 80. BULABULA MIJI JOSEPH |
| 48. MBIYANGANDU KADIATA MARCEL | 81. WANZAMBA LUMBALA PATRICIA |
| 49. TSHITENGE KIZITO DEBS | 82. ZOLA WAMBIYE LYNA |
| 50. MUKENGE KABEYA DEDE | 83. MUSHIYA NSUMBU MAMY FRANCINE |
| 51. KALAY KISALA PATTY | 84. KAMANDA LONDO |
| 52. MBUMA MABIALA JUNELLE | 85. FUEZA BISUTA SERGE |
| 53. BALOW'A KALONJI-KAMUNA IGNACE | 86. KAYEMBE ILUNGA MUTOMBO SIMON |
| 54. BONDONGA MONKAMVULA CAROLINE | 87. MBEKO PIKA OMER |
| 55. BAMVURA M-SHAMAN ACHILLE | 88. IKENGA BONGONDA FISTON |
| 56. NGOMA MPOLO JEAN-PIERRE | 89. MUSITABA SERGE |
| 57. LUYEYE MVILA GERTRUDE | 90. TSHIBANGU NTITE EMMANUEL |
| 58. MONKAMPO OMOZEKAZE NIVELLE | 91. MARIE-THÉRÈSE MBELU |
| 59. MULUMBA TSHIENDA CYPRIEN | 92. KANKU WA TUMBA MIREILLE |
| 60. BADIENZELE BIBI CIAMBULA LEA | 93. KABUYA KALEMBA FAURISSE |
| 61. NTAMBWE KANYINDA SYMPHORIEN | 94. KALAMBAYI KABAMBA Christian |

ANNEXE 2

Comité d'organisation et équipe opérationnelle

a) Direction

- Président du Comité d'organisation : Pr Dr Ir Raphael MATAMBA
JIBIKILA
- Coordination Scientifique : Pr Dr Ir Jean-Marie BEYA KAMBA
- Vice-Coordination Scientifique : Pr Dr Ir Elisée ILUNGA
MBUYAMBA
- Supervision managériale : Doctorante Arly NTUMBA TSHIELA
- Coordination Générale : Dr Donat-Soft MUKUNA MUYA

b) Comité Scientifique

- Pr Dr Ir Jean-Marie BEYA KAMBA
- Pr Dr Ir Raphael MATAMBA JIBIKILA
- Pr Dr Ir Elisée ILUNGA MBUYAMBA
- Doctorante Arly NTUMBA TSHIELA
- Dr Donat-Soft MUKUNA MUYA
- Dr Christophe MULUMBA BADIBANGA
- Pr Dr Dede ALIANGO MARACHTO
- Pr Dr Joséphine NTUMBA KANKOLONGO
- Pr Dr Jean-Paul KUTUMISA
- Doctorant Ir Alain MUKUNA MWEMBI (Lecture résumé du premier jour au début de la 2e journée)
- Pr Dr Félix LUMONANSONI MAKWALA (Lecture résumé de la 2e journée)
- Pr Dr Cyprien MULUMBA TSHIENDA
- CT. Carlos KALONJI MBUYAMBA

c) Membres de la commission d'organisation

- Président du Comité d'organisation : Pr Dr Ir Raphael MATAMBA
JIBIKILA
- Coordination Scientifique : Pr Dr Ir Jean-Marie BEYA
KAMBA

- Vice-Coordination Scientifique : Pr Dr Ir Elisée ILUNGA
MBUYAMBA
- Supervision managériale : Doctorante Arly NTUMBA
TSHIELA
- Coordination Générale : Dr Donat-Soft MUKUNA MUYA
- Vice-coordination : Dr Christophe MULUMBA
BADIBANGA
- Membre : Pr Dede ALIANGO MARACHTO
- Membre : Pr Joséphine NTUMBA KANKOLONGO
- Membre : Pr Jean-Paul KUTUMISA
- Membre : Pr Dede ALIANGO MARACHTO
- Membre : Yves SINGA LALU
- Membre : CT. Carlos KALONJI MBUYAMBA
- Membre : Junior-Nathanaël KAYEMBE KAYEMBE
- Membre : Debs TSHITENGE KIZITO
- Ir Glody BADIKA
- Hardy MAKENGO
- Jeremie LAMBA
- Carnick MUYA MUSANKAY

d) Logistique

- Yves SINGA LALU : Président de la commission logistique
- Junior KAYEMBE KAYEMBE
- Carlos KALONJI MBUYAMBA
- Debs TSHITENGE KIZITO
- Jeremie LAMBA
- Glody BADIKA
- Hardy MAKENGO

e) Protocole

- Rachel TSHIABU : Présidente
- MBELU SHAKINA MARIE-THERESE
- Marina BAZINDA
- Junelle BUMBA
- MPUTU LUBUKAYI CHANTAL

- BAKATSHINA MUAMBA GINA
- NTUMBA KASHALA MARTINE
- KITWA NGOY PAPY
- MBAYA KAZADI ELIE
- MBUYAMBA MBIKAYI SCARP

e) Sécurité

- Fils KAYEMBE : Président
- Hervé MASEYILA
- Felly KANYINDA
- Junior BABEDI KINZONZI
- Héritier LUKUZI VUVU
- NODA KIALA
- SHABANI ARMAND
- Benjamin SAIDI KITIMA
- TSHAYIMA MWAMBA
- Jonathan ILUNGA
- CARLE CARLE NGONGO
- Gedéon ATIAKPO
- Jonathan APUKA
- MBOMA STANI

f) Presse

- Top Congo FM
- RTNC
- Agence Congolaise de Presse (ACP)
- Congoweb
- 10e Rue
- Afrika Kool
- CanalKin
- Droit et finances
- Radio Campus
- Actualite.cd
- Bosolo
- Focus hydrocarbures
- Magazine Kin

- PSTV
- Yokason
- Libertepius
- 7sur7
- Presses écrites
- Bone

g) OPV, OPS, Régie, Montage d'images et infographie

- Reagan LUZIETO : Président
- Hardi MAKENO :
- Murphy NONGE
- Jeremie LAMBA
- Glody BADIKA
- Déo LUTETE
- Francis MPINDA
- Fidèle MULULU

h) Projection, présentation et maintenance des machines

- Carnick MUYA MUSANKAY
- Ir Ralph KAMBU
- Ir Glody BADIKA

TABLE DES MATIERES

Avant-propos.....	3
Remerciements.....	5
Sommaire.....	7
Cérémonie d'ouverture — Keynote — Panels 1 à 3.....	11
MOT DU COORDONNATEUR NATIONAL.....	13
DISCOURS D'OUVERTURE OFFICIELLE.....	19
CONFÉRENCE INAUGURALE (KEYNOTE 1) Du parrainage à l'appropriation : six décennies de relations RDC – États-Unis à l'épreuve du partenariat stratégique.....	23
PANEL 1 Science, Éducation et Technologie.....	31
De l'accord USA – RDC à la souveraineté industrielle : le rôle moteur de l'université, de la recherche et de l'innovation en RDC.....	33
Les partenariats universitaires RDC – États-Unis : un levier stratégique pour transformer l'enseignement supérieur congolais.....	41
Besoins en cadres de haut niveau devant porter le transfert des technologies : cas du partenariat stratégique USA – RDC... ..	51
PANEL 2 Gouvernance.....	61
Nécessité d'une adaptation de la Constitution de la RDC aux exigences du partenariat stratégique USA – RDC	63
Écoles et investissements dans le capital humain	93
Le budget réaliste : fondement de la stabilité et moteur du développement en RDC	103
Partenariat stratégique USA - RDC une opportunité historique pour l'émergence économique de la femme congolaise	119
PANEL 3 Sécurité et Défense.....	133

Digitalisation de l'administration publique et registre national de la population Le registre national de la population	135
Infrastructures critiques et résilience aux menaces hybrides	147
Collaboration entre les FARDC, services de sécurité et de police avec les universités et le monde industriel.....	173
Création et formation d'une armée d'élite, de services de sécurité et de la police	197
RÉSUMÉ DE LA PREMIÈRE JOURNÉE	223
Keynote — Panels 4 à 6 — Cérémonie de clôture.....	229
CONFÉRENCE INAUGURALE (KEYNOTE 2) Rétrospective des partenariats stratégiques du Zaïre à la RDC	231
PANEL 4 Mines, Ressources Naturelles et Industries.....	239
Industries responsables de transformation locale.....	241
Besoins énergétiques pour l'industrie locale	273
Partenariat Stratégique USA – RDC	273
Cartographie et exploration des ressources naturelles et des minerais critiques de la RDC	307
Assainissement de la chaîne de valeur de l'industrie	327
Minière congolaise (Deal USA-RDC)	327
PANEL 5 Economie, Commerce et Relations Internationales.....	349
Climat des affaires et attractivité des investissements américains en RDC	351
Revanche du Sol sur le Sous-Sol « De la Terre à la Puissance » Repositionner la RDC comme puissance agroalimentaire dans le partenariat stratégique USARDC.....	377
Accompagnement des industriels et des hommes/femmes d'affaires congolais	393
Mobilisation des Ressources Financières pour le	403
Partenariat Stratégique USA-RDC.....	403

PANEL 6 Infrastructures.....	427
Normes et standards du commerce international entre les États-Unis d'Amérique et la République Démocratique du Congo	429
Les infrastructures porteuses de l'économie : le cas des infrastructures routières — rocadés de Kinshasa, route Kananga–Kalamba Mbuji et corridor de Banana.....	439
Les infrastructures porteuses de l'économie : le cas des infrastructures de télécommunications	449
Les infrastructures porteuses de l'économie : le cas des infrastructures portuaires, ferroviaires et du chemin de fer Lobito–Sakania.....	459
Le Corps de l'Élite Scientifique de l'UDPS (CES-UDPS) : vision, missions et réalisations (2019–2026).....	471
RÉSUMÉ DE LA DEUXIÈME JOURNÉE	479
SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE.....	483
Axe 1 Capital humain, éducation et recherche (Panels 1, 2 et 6) ...	483
Axe 2 Gouvernance constitutionnelle et institutionnelle (Panel 2).	484
Axe 3 Finances publiques et mobilisation des ressources (Panels 2 et 5)	484
Axe 4 Climat des affaires et secteur privé national (Panel 5)	485
Axe 5 Mines et transformation locale (Panel 4)	485
Axe 6 Énergie (Panel 4)	486
Axe 7 — Sécurité, défense et infrastructures critiques (Panel 3) ...	486
Axe 8 Numérique et digitalisation de l'État (Panels 3 et 6)	487
Axe 9 Agriculture et inclusion (Panels 2 et 5)	488
Axe 10 Infrastructures de transport, normes et commerce (Panel 6)	488
MOT DE CLÔTURE DU COORDONNATEUR NATIONAL.....	491
DISCOURS DE CLÔTURE OFFICIELLE.....	497
ANNEXES.....	501

ANNEXE 1.....	503
ANNEXE 2.....	507

